

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(Compte cheque postal: 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1951 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 87^e SEANCE

Séance du Jeudi 20 Décembre 1951.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 3108).
2. — Politique étrangère de la France. — Discussion de questions orales avec débat (p. 3108).
Discussion générale: MM. Michel Debré, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Robert Schuman, ministre des affaires étrangères; Antoine Colonna, Marcilhacy, Louis Gros, Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
3. — Propositions de la conférence des présidents (p. 3126).
MM. Hélène, Namy, le président, Mlle Mireille Dumont, M. Le Basser.
Rejet des propositions.
Présidence de M. René Coty.
4. — Politique étrangère de la France. — Suite de la discussion de questions orales avec débat (p. 3128).
Suite de la discussion générale: MM. Kalb, Liotard, Brizard, Ernest Pezet, le président, Muscatelli, Chazette. — Renvoi de la suite de la discussion.
5. — Dépenses de fonctionnement des services des affaires étrangères pour 1952. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 3136).
Discussion générale: M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances; Mlle Mireille Dumont, MM. Charles Morel, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.
Passage à la discussion des articles.
Art. 1^{er}:
MM. Armengaud, Léo Hamon, le ministre, le rapporteur.
Amendements de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le ministre. — Retrait.
MM. Ernest Pezet, le ministre.
Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le rapporteur, le ministre, Brizard, Armengaud. — Adoption au scrutin public

- M. Armengaud.
Amendement de M. Léo Hamon. — MM. Léo Hamon, le ministre. — Retrait.
Amendement de M. Longchambon. — MM. Longchambon, le rapporteur, le ministre. — Retrait.
MM. le ministre, Ernest Pezet.
Amendement de M. Armengaud. — MM. Armengaud, le ministre, Longchambon. — Retrait.
MM. le ministre, le rapporteur.
Amendement de M. Michel Debré. — MM. Michel Debré, le ministre. — Retrait.
MM. le ministre, le rapporteur.
Adoption de l'article modifié.
Art. 2:
M. le rapporteur
Suppression de l'article.
6. — Dépenses de fonctionnement des services des affaires allemandes et autrichiennes pour 1952. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 3152).
Discussion générale: M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances.
Passage à la discussion de l'article unique.
Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi.
 7. — Dépenses de fonctionnement des services français en Sarre pour 1952. — Adoption d'un avis sur un projet de loi (p. 3153).
Discussion générale: MM. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances; Ernest Pezet, Léo Hamon, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.
Passage à la discussion de l'article unique.
Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi.

8. — Transmission d'un projet de loi (p. 3155).
9. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3155).
10. — Dépôt de propositions de résolution (p. 3156).
11. — Dépôt de rapports (p. 3156).
12. — Renvoi pour avis (p. 3156).
13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 3156).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat suivantes :

I. — **M. Michel Debré** a l'honneur de demander à **M. le ministre des affaires étrangères** quelles dispositions le Gouvernement a prises ou compte prendre pour assurer la sécurité française dans le bassin de la Méditerranée.

II. — **M. Marcel Plaisant** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelles dispositions a prises le Gouvernement pour assurer la sécurité de la Méditerranée, et comment les droits de la France, puissance africaine, ont été garantis en accord avec ses alliés dans le bassin de la mer latine.

III. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il n'estime pas nécessaire, avant les discussions particulières à la communauté du charbon et de l'acier, à l'armée européenne, à l'accord contractuel avec la République allemande, de tracer les lignes générales de la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard de l'Allemagne et en Europe.

IV. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il n'estime pas urgent de préciser une nouvelle fois les objectifs de la politique française à l'égard de l'Etat sarrois.

V. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle politique il entend suivre au Maroc et spécialement quelle attitude il entend adopter à l'égard des faits et gestes de certains de nos alliés au Maroc.

VI. — **M. Michel Debré** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle politique il entend mener en Tunisie.

Avant de donner la parole à **M. Michel Debré**, je dois donner connaissance au Conseil de la République d'un décret désignant comme commissaire du Gouvernement pour assister **M. le ministre des affaires étrangères** :

M. de Bourbon-Busset, directeur du cabinet.

La parole est à **M. Debré**.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, les débats de politique étrangère dépassent les questions de partis, à plus forte raison les questions d'hommes. Le Gouvernement et l'opposition se trouvent en effet sur le même bateau et, si le Gouvernement est l'équipage, l'opposition représente les passagers; c'est-à-dire qu'en cas de naufrage, notre sort est identique. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Les critiques que j'adresserai ne seront donc pas faites pour le plaisir de critiquer, et tout ce qui sera dit sera marqué du sentiment de la solidarité qui nous unit tous en face de nos destinées. Je serai également amené à vous critiquer, monsieur le ministre. Ces critiques ne seront pas dirigées contre un homme, mais contre un ministre et sa politique, contre le représentant du Gouvernement considéré comme responsable de certaines attitudes et de certains actes.

A l'ouverture de l'assemblée des Nations unies, une voix, très autorisée, a dit: « Vouloir la paix, c'est refuser la fatalité de la guerre ». Cette phrase a rencontré une approbation unanime. J'en ai été surpris et, plus encore, inquiet, car la vérité me paraît différente. Pour vouloir la paix, en ce milieu du vingtième siècle, il faut savoir que la guerre est à peu près fatale. Je ne dis pas cela par goût du paradoxe — il serait déplacé — mais c'est simplement l'observation des faits.

Quand on regarde aujourd'hui la situation de l'Europe et cet immense empire campé à ses frontières, la révolte, la misère, l'espoir d'un bouleversement au cœur de la moitié du continent, l'Allemagne divisée et pensant à sa revanche, on doit se demander: est-il possible de régler tous ces problèmes sans guerre? La même question se pose quand, à l'extrémité du monde, on regarde en Asie l'alliance du communisme et du nationalisme. La même question se pose quand on regarde vers le Proche-Orient où la situation est identique sous des aspects à peine différents. La même question se pose quand on constate derrière tous ces phénomènes, en Europe, en Asie ou au Proche-Orient, une volonté, une politique très claire et très logique, qui est celle de l'empire soviétique.

Il n'est pas besoin de prononcer à ce sujet des paroles passionnées; les faits et les idées, quand on les observe ou les expose, sont eux-mêmes suffisamment dramatiques.

L'idée directrice de la politique soviétique, c'est de ne pas accepter que les règles de la civilisation occidentale soient les règles des relations internationales. Les nazis, les fascistes s'étaient déjà élevés, vers les années 1930, contre cette conception; nous n'avons pas voulu y croire, nous avons continué à jouer à la Société des Nations, et nous savons ce que cela nous a coûté. Les Soviets, aujourd'hui, reprennent la même thèse et la même attitude. Nous pouvons ne pas être assurés de ce qu'ils veulent exactement, mais, de ce qu'ils ne veulent pas, nous n'avons pas le droit de douter!

D'ailleurs, au fond, ne savons-nous pas ce qu'ils veulent? En réalité, ce qu'ils veulent, c'est ce qu'ils peuvent pour affaiblir l'Occident et augmenter leur propre puissance. S'ils pouvaient conquérir l'Allemagne et l'Europe occidentale, ils le feraient; s'ils pouvaient chasser les puissances occidentales de l'Extrême-Orient, ils le feraient. S'ils pouvaient allumer la guerre au Proche-Orient ou en Afrique du Nord, ils le feraient.

Alors, quand on nous parle de contacts entre les hommes pour établir la paix, nous disons: parfait! mais à condition que ces contacts n'aveuglent pas! Il n'y a pas chez les dirigeants de l'empire soviétique le désir de paix qui peut être le nôtre. Ils peuvent désirer, ils peuvent souhaiter, ils peuvent accepter quelques années sans guerre, mais c'est pour mieux forger leurs armes, et c'est pour profiter, le cas échéant, du sommeil des voisins.

Tout cela est connu, je n'apprends rien à personne, mais il est bon de se rendre compte des faits! Depuis la fin de la guerre en Proche-Orient, c'est-à-dire 1943, depuis la fin de la guerre en Europe, c'est-à-dire 1944, depuis la fin de la guerre en Extrême-Orient, c'est-à-dire 1945, la situation politique du monde a davantage changé qu'au cours des années de guerre; l'Europe orientale et centrale annexée, la Chine passée dans l'autre camp, les Occidentaux en recul tant en Extrême-Orient qu'au Proche-Orient, les conditions politiques de l'Asie et de l'Afrique en pleine transformation! Depuis six ans la balance du destin penche, et elle ne penche pas en notre faveur.

C'est dire que les illusions sont interdites. Nous sommes dans l'ombre de la guerre et quand nous avons devant nous, et la guerre d'Indochine, et la guerre de Corée, et les persécutions et les déportations dans les trois quarts de l'Europe, nous ne pouvons même pas dire que nous sommes dans l'ombre non sanglante de l'Europe.

Je ne dis pas cela, croyez-le, pour faire un effet oratoire. C'est l'expression de la réalité, et une réalité suffisamment grave pour donner à mon propos la force d'une critique qu'en d'autres temps je n'aurais pas l'audace de faire aussi nette.

« La tristesse, seule, est féconde en grandes choses » a dit Renan, et, seule cette vue triste, mais réelle, des événements de ce monde, doit donner du courage pour agir et pour ne pas se contenter de mots. Nous n'avons, sur la plupart de ces bancs, aucun doute quant à la ligne directrice de notre action: c'est l'union des Etats, c'est l'alliance des nations qui ont foi dans la valeur spirituelle et politique de la civilisation occidentale qui est la première mesure de sauvegarde contre le destin, ce destin qui, si on le laisse faire, risque de nous être fatal. C'est cette union qui doit être la marque d'une solidarité, solidarité qui seule peut relever les ruines, adoucir les misères, montrer que le dessein des adversaires est percé à jour, prouver

aussi que nous savons où est le problème n° 1 de notre temps et enfin qui peut assurer la force, la force sans laquelle la roue de la fortune nous serait à coup sûr adverse.

Le noyau de cette union, est-il besoin de le dire, c'est l'alliance atlantique.

Jusqu'à présent, monsieur le ministre, vous me direz que vous êtes d'accord. Mais les mêmes mots, les mêmes idées recouvrent des pensées différentes. Si l'alliance atlantique doit conduire l'élévation de l'Allemagne vers la suprématie européenne, si l'alliance atlantique doit aboutir à la domination politique d'un seul Etat, fût-il le plus important, d'un seul gouvernement, fût-il le plus clairvoyant, nous ne pouvons plus être d'accord, car il y a à deux titres un double danger. Dans une alliance, chacun joue son rôle, un rôle propre dans le domaine qui est le sien et un rôle d'associé dans cette épreuve en commun. Là est la question! Le plus grave reproche que nous pouvons faire à la politique française de ces trois et quatre dernières années, c'est que la France ne joue pas son rôle à l'intérieur de l'alliance atlantique.

Encore une fois, nous sommes partisans, défenseurs, de l'Union atlantique, notre seule chance de subsister, d'éviter la guerre; mais cette politique d'union occidentale, comment l'appliquez-vous? Quel rôle joue la France? Quelles sont les garanties pour ses intérêts, pour son avenir, et même pour ceux de la communauté dont elle fait partie? Toute notre inquiétude tient dans ces questions.

La France, réserve faite de l'Extrême-Orient, a deux zones majeures d'intérêts: d'une part, l'Europe continentale; d'autre part, la Méditerranée et l'Afrique du Nord. Elle y a son intérêt propre, car ce sont ses deux frontières, deux bastions de sa sécurité, mais elle a aussi la défense d'un intérêt commun à l'ensemble de l'Occident. En Europe, elle est la liberté, face aux incertitudes et aux tendances tyranniques; en Méditerranée et en Afrique du Nord, elle est, par expérience, par tradition, l'autorité et la paix vis-à-vis des ferments d'anarchie ou de division. Sommes-nous ici et là, en Europe, face à l'Allemagne, et en Afrique du Nord et en Méditerranée, à la hauteur de notre tâche?

Tel est le problème et, si je suis ici, c'est que je ne crois pas, ici ou là, que nous soyons à la hauteur de nos responsabilités. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche et du centre et sur divers bancs à droite.)*

Tournons-nous d'abord vers l'Est. Nous avons créé un mythe, le mythe de l'Europe. Les mythes ont du bon, quand ils sont l'expression d'une idée juste.

Europe? Si l'Europe doit être considérée comme l'alliance étroite des nations libres du vieux continent, pour mieux faire face aux problèmes qu'elles avaient, qu'elles ont encore et qu'elles auront toujours en commun, et pour établir de ce côté-ci de l'Atlantique le pilier solide de la grande alliance occidentale, alors l'idée est juste, l'idée est nécessaire!

Mais le mot d'Europe, le mythe européen peuvent couvrir d'autres réalités.

Ce peut-être l'Europe germanique, c'est-à-dire la réunion des nations autour de la nation la plus forte par son industrie, par sa puissance démographique mais aussi la moins sûre politiquement. Alors, l'Europe est un bloc continental de tendance guerrière tyrannique, peut-être raciste. Cette Europe-là, nous n'en voulons pas.

L'Europe peut être envisagée comme la « Troisième force »: des nations qui s'uniraient pour éviter de participer à la querelle qui diviserait les Etats-Unis et la Russie, mais cette Europe « troisième force », nous ne pouvons la créer. S'il s'agit d'une neutralité désarmée, nous sommes à la merci de celui qui attaquerait; s'agit-il d'une neutralité armée? mais les nations européennes sont dans l'impossibilité de s'armer seules.

Donc, nous voulons l'Europe: cette idée nous l'avons en commun. Mais nous ne pouvons pas vouloir n'importe quelle Europe, et c'est notre responsabilité, la responsabilité française qui fera que la juste conception de l'Europe triomphera ou sombrera dans les faux mythes, mais dans les vraies réalités.

Or, monsieur le ministre, je ne suis pas sûr que ce qui a été fait ni ce qu'on envisage de faire conduise à cette Europe. Nous avons fait le conseil de l'Europe et c'est un échec, un échec total, je dirai presque irrémédiable. Le conseil de l'Europe n'a pas les attributions qui lui permettent de prendre des responsabilités politiques. Le conseil de l'Europe n'a pas la structure politique qui lui donnerait de l'autorité. L'assise territoriale du conseil de l'Europe est trop vaste, enfin, pour permettre une œuvre commune. Entre la Norvège et la Turquie, peut-il surgir une autorité commune prenant en main les destinées de ce bloc? Le Conseil de l'Europe, c'est une

Société des Nations en petit. Ce n'est peut-être pas inutile. A coup sûr, ce n'est pas décisif et je vous avouerai que je regrette d'avoir voté le Conseil de l'Europe qui nous vaut trois ans de retard et, probablement, un fait encore plus grave: en effet, il est toujours difficile de se dégager d'une mauvaise voie quand on l'a prise. La démission du président du Conseil de l'Europe est la sanction décisive de l'échec d'une institution dont on peut dire qu'elle est une des causes du retard de l'organisation européenne.

Vous allez faire la communauté du charbon et de l'acier. Vous envisagez de faire l'armée européenne. Nous en reparlerons, mais il est un problème commun à ces deux nouvelles créations que nous devons évoquer dès aujourd'hui: qui dirigera, qui commandera ces organismes nouveaux?

Vous répondez, en ce qui concerne la communauté, qu'il y aura une haute autorité et qu'en ce qui concerne l'armée européenne, il y aura un ministre de la défense. Mais il ne suffit pas de dire d'un organisme qu'il est autorisé pour qu'il prenne la responsabilité du commandement. Pour que cette autorité soit réelle et utile, il faut une base légitime de pouvoir, si on ne veut pas se contenter de la force; il faut aussi une ferme conception politique et stratégique, même pour le charbon et pour l'acier, qui donne un sens aux décisions importantes qui doivent être prises. Les autorités qu'on envisage de créer, la haute autorité d'un côté, et le ministre de la défense de l'autre, n'auront jamais et ne peuvent pas avoir la conception politique qui permettra de donner un sens à la création européenne. Ils sont donc condamnés à l'avance, comme le conseil de l'Europe.

Cela est si vrai que, pour l'armée, où sera l'autorité réelle? On le dit déjà et on le sait: l'état-major atlantique. En d'autres termes, cette autorité européenne sera remplacée par un général américain. Je le veux bien, mais ce n'est plus l'Europe.

Pour le charbon et l'acier, on sent si bien que la haute autorité risque fort de ne pas avoir de conception politique, que l'on sent un peu partout, on a déjà une appréhension, à savoir que ses décisions seront inspirées par la nation la mieux placée, la plus riche en charbon, c'est-à-dire l'Allemagne. L'Allemagne? Mais est-ce alors l'Europe telle que nous la souhaitons?

Un sénateur à gauche. Quelles sont vos solutions?

M. Michel Debré. L'Allemagne? Parlons-en sans vaine littérature et sans rappel des souffrances ni des crimes de son passé.

A sept ans de la capitulation, alors qu'elle était détruite, affaiblie, écartelée, l'Allemagne est redevenue une force. Il était fatal qu'elle le redevenît. Elle a le nombre, la richesse, le travail et la discipline. Il était fatal aussi, du jour où la politique soviétique a divisé les alliés, que ce relèvement se ferait dans l'ébullition sociale. Il était fatal que l'Allemagne revint dans le concert des nations. Il était fatal aussi, ne l'oublions pas, que le peuple allemand redevenît ce qu'il était: revendicateur, méconnaissant de ses fautes, se faisant même gloire de ses péchés et relativement peu respectueux de la liberté individuelle.

Mais était-il fatal que ce relèvement se fasse comme il se fait, avec un renoncement de toute tutelle des démocraties sur l'avenir du peuple allemand? Pendant les sept années qui viennent de se passer, on a discuté à perte de vue sur les industries qui seraient interdites et sur celles qui seraient autorisées. On a discuté à perte de vue sur les limitations de telle ou telle fabrication, notamment l'acier; on a discuté à perte de vue sur les conditions de l'organisation militaire et politique de l'Allemagne. On a, en contrepartie, abandonné tous les efforts qui avaient pu être rêvés ou tentés pour la formation des maîtres, l'éducation de la jeunesse et pour les problèmes sociaux des réfugiés et des chômeurs. Là il ne s'agissait plus d'interdire, mais d'essayer de contrôler, de surveiller et d'aider. C'était plus difficile, mais plus utile!

Il s'est passé ce qui devait se passer: sept ans, et tous les contrôles, toutes les interdictions ont sauté. On ne parle plus de limitation. On ne parle plus d'interdiction. Pour combien de temps osera-t-on encore parler de contrôle? Mais le nationalisme de la jeunesse allemande est resté ce qu'il était.

Nous nous inquiétons des réactions politiques manifestées par certaines élections. Elles sont peu de chose, croyez-moi, en face de ce phénomène, qui n'éclate pas, mais qui est permanent, d'une jeunesse qui ressemble à s'y méprendre à celle d'hier, qui est dominée par les mêmes enseignements, par les mêmes maîtres et par le même idéal. Comment ne le serait-elle pas? On ne lui a à peu près rien offert d'autre, on a tout abandonné aux maîtres qui avaient régné depuis vingt et trente ans sur ces esprits.

Dès à présent, cette Allemagne nouvelle regarde-t-elle plutôt vers l'Europe ou au contraire plutôt vers l'unité allemande, au besoin contre l'Europe ? La question ne fait pas de doute. Elle est d'abord pour l'unité, dût-elle se faire contre l'Europe, et ce fait est une ombre qui s'étend sur tout ce que nous entreprenons.

Dès à présent, les espoirs de cette jeune Allemagne sont-ils tournés vers une organisation pacifique ou vers la reconquête ? Ils sont avant tout dirigés vers la reconquête, reconquête à l'Est, reconquête à l'Ouest. Aujourd'hui, en effet, si un orateur veut se faire applaudir en n'importe quel endroit de l'Allemagne, il n'a qu'à parler de la Sarre, dont nous affirmons qu'elle existe, mais dont, en même temps, nous avons accepté que son gouvernement ne signe pas le premier acte auquel elle aurait pu adhérer, le traité sur la communauté du charbon et de l'acier ! La Sarre, dont nous affirmons qu'on ne peut régler le sort qu'au jour d'un traité de paix, alors que nous savons qu'il n'existera pas, alors que, sans attendre ce traité, nous réglons le sort de l'Allemagne et la solution des principales questions qui peuvent intéresser les nations du vieux continent.

Si vraiment l'Allemagne penche, avant toute chose, vers son unité, si la jeunesse allemande est ce que nous savons qu'elle est, l'Europe que veut cette Allemagne n'est pas celle que nous voulons. Nous pouvons même poser la question de savoir si l'Allemagne ne veut pas se servir de l'Europe plutôt que la servir.

Depuis trois ans, nous avons perdu beaucoup de temps, monsieur le ministre. Si, au lieu d'un Conseil de l'Europe, au lieu de ces projets techniques qui, dans leur échec, risquent de rejoindre le Conseil de l'Europe, on avait fait un effort de confédération — on a évoqué l'idée d'une constituante ! C'est bien maigre — mais l'effort d'établir entre gouvernements une charte prévoyant un organe politique et les moyens d'action pour résoudre les problèmes essentiels qui se posent actuellement aux trois ou quatre nations importantes de la vieille Europe, nous n'aurions pas les mêmes craintes quant aux conséquences que pourront avoir, pour l'ensemble du vieux continent, le relèvement de l'Allemagne et l'orientation d'esprit de sa jeunesse active.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Vous me répondez : « L'Angleterre était hésitante, les difficultés étaient innombrables entre les gouvernements et même entre les Français ». Ces raisons sont des excuses. La vraie raison est ailleurs, elle est plus grave : on ne sait pas quelle Europe veut le Gouvernement. Or, pour créer une autorité, ou plutôt pour qu'une autorité se crée, il faut un objectif, il faut une conception.

Depuis trois ans, et d'une manière qui s'aggrave au fur et à mesure que le temps s'écoule, le mot Europe souffre d'une ambiguïté permanente et croissante. Est-ce une Europe pour s'allier avec les Etats-Unis ? Est-ce une Europe pour refuser l'alliance avec les Etats-Unis ? Est-ce une Europe pour intégrer l'Allemagne occidentale ? Est-ce une Europe pour reconquérir les provinces allemandes de l'Est ? Est-ce une Europe pour associer toutes les nations à l'exploitation de l'Afrique ? Est-ce une Europe pour tenter d'attirer les nations satellites de la Russie ? A ces questions capitales, fondamentales, auprès desquelles celles que l'on traite sont mineures, aucune réponse n'a été donnée. Or je crois que rien ne peut se faire de durable et ne peut avoir de chance, en ce domaine, sans une conception de base hautement affirmée et pratiquée. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement du peuple français.*)

C'est cette conception qui nous manque le plus, en Europe, comme à l'égard de l'Allemagne, comme ailleurs. Ne le voyons-nous pas aussi, n'en souffrons-nous pas aussi quand, quittant cette première marche de notre sécurité, nous nous tournons vers le Sud, vers la Méditerranée ?

Au début de cette année, un journaliste a pu intituler son article : « La Méditerranée redécouverte ». Il avait raison. Parce que les esprits étaient préoccupés par la situation en Europe, parce qu'en Méditerranée la situation était calme depuis près d'un siècle, cette mer, qui fut longtemps une voie de guerres et d'invasions, demeurait dans l'ombre. Il n'en est plus ainsi. Il en sera de moins en moins ainsi au cours des années que nous allons vivre, et ceci pour deux raisons.

La première, c'est que la Méditerranée devient l'une des voies d'accès de l'expansion soviétique. Le gouvernement russe ne dissimule pas ses ambitions. Il reprend la route traditionnelle des tsars, et demande à pénétrer en Méditerranée. Il sait d'autre part que certains territoires d'Orient sont riches en pétrole. Il considère enfin, et peut-être surtout, que c'est par le Sud que l'Europe occidentale peut être tournée en s'emparant de certaines positions-clés, ou en attirant l'effort de l'Europe occidentale vers des préoccupations africaines. C'est pourquoi nous

voyons aujourd'hui, ou devinons, derrière toutes les agitations du proche Orient, l'ombre du gouvernement soviétique.

L'ingérence soviétique n'est pas le seul problème de la Méditerranée. Il en est un autre. Après des années de vie tranquille — quoique l'Orient ne soit jamais tranquille — en tout cas de vie repliée sur lui-même, l'Orient se réveille. Le monde arabe aspire à l'indépendance, et, dans ce réveil ou cet éveil se mêlent des courants contraires, aussi bien le réveil d'un fanatisme ancien que l'éveil de jeunes esprits imprégnés de culture occidentale et noblement soucieux de rivaliser avec l'Occident sur son propre terrain. L'ensemble est complexe, difficile à saisir. Mais tous les problèmes de la Méditerranée et du proche Orient sont dominés par une seule et grande question, celle-ci : le proche Orient, le monde arabe, les Etats musulmans, vont-ils demeurer dans l'orbite du monde libre, des alliés, des associés, des partenaires de l'Occident ? Vont-ils, au contraire, par leurs aspirations ou leur révolte, voire par leur alliance avec le monde soviétique, devenir une cause de faiblesse pour l'Occident, davantage, passer dans le camp de l'adversaire ? Cette question est capitale. Elle donne la mesure des soucis qui doivent être les nôtres. N'hésitons pas à le dire, un proche Orient ennemi, une Afrique du Nord qui cesserait d'être avec nous, ce n'est pas seulement la fin de la France, c'est probablement la fin de l'Europe.

Je ne voudrais pas paraître un critique impénitent, mais je suis obligé d'exprimer une inquiétude : la France, qui est directement intéressée par la Méditerranée, directement visée par son Afrique du Nord, que fait-elle ? Ou plutôt que pense le Gouvernement ? Dans la stratégie militaire de l'Occident en Méditerranée, où en sommes-nous ? Que voulons-nous ? Que nous donne-t-on ? Dans les conflits politiques qui s'élèvent partout entre l'Occident et l'Orient, où sommes-nous et que voulons-nous ? Et enfin, face à notre Afrique du Nord, que voulons-nous, que faisons-nous ?

A ces trois questions, j'ai peur d'apporter une assez triste réponse et si je me trompe, monsieur le ministre, du moins aurai-je une excuse, il n'est pas de domaine de notre politique où le silence ait paru pour le Gouvernement la meilleure arme pour dissimuler sa pensée, s'il en a une. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement du peuple français.*)

Le problème militaire frappe tout d'abord. L'état-major américain, soucieux, à juste titre, de stratégie mondiale, a considéré qu'il devait se prémunir en Europe du Sud et en Afrique contre un danger provenant du front oriental de la Méditerranée, en même temps qu'il voulait éviter par le Proche-Orient une avance de l'adversaire vers l'Extrême-Orient. L'importance du problème a été soulignée, ne cesse d'être soulignée par les visites et les voyages des plus hautes personnalités militaires américaines, par des conférences et notamment la conférence de Malte. Là, l'opinion publique a appris avec surprise notre absence. Cette absence à la conférence de Malte a été la cause de ma première question, comme elle fut la cause de la question posée par M. le président de la commission des affaires étrangères. Le Gouvernement français a protesté, ce qui ne paraît pas avoir empêché nos alliés de récidiver, moyennant quoi le commandement supérieur de l'ensemble de la Méditerranée paraît appartenir à un Américain, le commandement maritime à un Anglais, le commandement terrestre en Afrique du Nord à un Italien, ensemble qui paraît mince pour les Français. Par la suite, devant les protestations du Gouvernement, il semble qu'ait été créé un commandement maritime subalterne chargé d'assurer la sécurité des transports en Méditerranée occidentale.

Tout cela ne paraît pas sérieux à deux titres.

Ce n'est pas sérieux du point de vue français : s'il est bien une première puissance en Méditerranée, c'est la France ; l'Afrique du Nord de Rabat à Sfax est encore la France. Est-ce sérieux d'évincer le principal intéressé du commandement militaire ? Est-ce sérieux de laisser à une place subalterne la puissance qui, dans un immense territoire, doit jouer le rôle le plus important ?

Ce n'est même pas très sérieux d'un point de vue plus élevé : à quoi sert cet effort pour assurer une unité de commandement militaire, avec des plans, des compartiments et une exacte distribution des tâches, si aucun effort n'est fait pour assurer l'unité de pensée et l'unité d'action politique. Or, tout est là.

L'attitude des puissances occidentales au Proche-Orient a toujours été divisée, voire opposée. Cela pouvait passer, au temps où l'Occident était sans conteste le plus fort et où les problèmes du Proche-Orient étaient secondaires. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi et, avant de fixer la stratégie militaire, il conviendrait de fixer la stratégie politique. C'est là où le rôle de la France pourrait être prédominant. Existe-t-il seulement ?

Cet effort politique pour situer ce que sera le devenir méditerranéen, nul, chez nos alliés, ne paraît l'envisager, sinon tardivement, aux heures de crise et nous, dont le sort dépend de cet effort politique, nous sommes probablement plus coupables que d'autres.

Quel est le problème ? Il faut regarder avec attention la profonde, la bouleversante, la rapide évolution du monde arabe. Là, où il y avait, où il y a encore des divisions et des dissensions, on observe un mouvement profond vers l'unité. Là où il y avait insouciance de l'avenir et, avant tout, contemplation du passé, on observe une fièvre intellectuelle, religieuse et politique de renouveau. Là où il y avait totale méconnaissance du monde extérieur, on assiste à des prises de position, à un jeu diplomatique, à l'acceptation d'alliance qui, il y a quelques années, auraient paru inadmissibles.

A l'attitude ancienne de l'Occident, faite de divisions et de querelles, dont la Grande-Bretagne a été pendant un siècle le champion, il faut opposer une conception nouvelle et les puissances européennes traditionnelles, avec les Etats-Unis dont la présence et la force sont nécessaires, doivent avant toute chose accepter une attitude commune. Si j'étais le Gouvernement français, je considérerais aujourd'hui comme mon premier devoir, et aussi comme ma première force vis-à-vis de mes alliés, de tenter de définir cette attitude.

La tâche ne paraît pas hors de notre portée. On peut l'esquisser en quelques points. D'abord accepter, encourager même cette évolution politique du monde arabe, mais en luttant contre le nationalisme xénophobe, raciste et fanatique qui tente de brûler tout le Proche-Orient. Ensuite aider le développement économique de ces nations, mais exiger en même temps des mesures sociales ; sinon, par accentuation du déséquilibre et de la misère, on créera avant dix ans une situation explosive. Il faut accepter et encourager l'accession à la vie internationale de ces nations, mais dans le cadre des règles occidentales. Enfin et surtout — dernier point, mais capital — il faut demeurer les plus forts pour pouvoir imposer cette politique et même simplement pour être respectés.

Nous sommes loin de compte. En face de la montée des nationalistes xénophobes, des gouvernements réactionnaires, en face du refus d'accepter les règles occidentales, en face de cette alliance avec Moscou, la diversité d'attitude des puissances occidentales a quelque chose de désarmant. A quoi bon cette unité de commandement, à quoi bon ces conférences d'états-majors ou de techniciens, à quoi bon cette répartition d'amiraux ou de généraux ! Tout cela est du sable, en face du fait que les Etats-Unis hésitent entre une politique humanitaire et une politique stratégique, entre une politique anticolonialiste et une politique hautement capitaliste, en face de cette politique de la Grande-Bretagne qui abandonne certaines positions, parfois sagement, mais en sens inverse, contre la réalité, et contre l'intérêt de son alliée, la France, impose une Lybie indépendante. Un Tunisien me disait récemment : « si un Etat lybien peut voir le jour, alors la Patagonie a le droit de gouverner le monde ». (Sourires.)

Quant à la France, elle est absente du point de vue militaire et, chose plus grave, elle est silencieuse du point de vue politique. Depuis trois ans, a-t-on entendu la voix de la France dans l'affaire d'Israël, dans l'affaire d'Iran, dans l'affaire d'Egypte ? Prudence peut-être que ce silence, mais à force de silence, craignons de disparaître.

Cette absence, ce silence de la France cachent quelque chose de plus grave encore : la méconnaissance d'une grande nécessité nationale. Savons-nous encore pourquoi nous sommes en Tunisie et au Maroc ? Savons-nous encore que ces deux pays, c'est nous qui les avons faits, comme nous avons fait l'Algérie ? Savons-nous surtout que, depuis 1830, la France est devenue une puissance musulmane, une puissance de l'Islam, et qu'elle ne peut cesser de l'être sans se trahir ?

Notre absence de la stratégie militaire, en Méditerranée, notre absence d'une politique dans l'ensemble du bassin méditerranéen et dans le Proche-Orient a une cause profonde et grave. Notre présence en Afrique du Nord nous paraît une routine ; nous ne croyons notre présence nécessaire que pour la seule protection des Français qui y vivent ou des intérêts français qui y sont implantés. Nous sommes en réalité revenus deux siècles en arrière. Nous oublions ce qu'a fait le dix-neuvième siècle et surtout l'œuvre de la III^e République. Là est peut-être la vraie querelle que nous devons chercher au pouvoir officiel, en lui rappelant les raisons pour lesquelles la France est présente en Méditerranée. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement du peuple français, et sur de nombreux bancs au centre et à droite.)

L'exemple le plus éclatant nous est fourni par l'attitude suivie depuis cinq ans à l'égard de la Tunisie.

La Tunisie est un petit pays de 3 millions d'habitants. La France y exerce un protectorat depuis soixante-dix ans. Pendant ce temps, la France a fait la Tunisie, comme elle avait déjà fait l'Algérie, comme plus tard elle a fait le Maroc. Lorsque le premier ministre tunisien, il y a quelques jours, parlait de soixante-dix ans de tâtonnements, on se demande dans quelle mesure il n'était pas nécessaire de porter, à l'égard du personnage qui a prononcé de telles paroles, un jugement sévère ! (Très bien ! très bien ! Applaudissements au centre et à droite, et sur divers bancs à gauche.)

La note du Gouvernement, je le reconnais, a répondu clairement, mais indirectement et trop discrètement. Car enfin, sans ces soixante-dix ans de protectorat français, où serait ce ministre tunisien ? Où seraient ses collègues du gouvernement tunisien ? Où serait la Tunisie, si la France, depuis soixante-dix ans, avait — comme il le dit — tâtonné ?

Ce n'est pas dire qu'il n'y ait pas un problème. Il en existe même deux, au moins.

Il y a d'abord un problème administratif. Nous avons assisté, depuis vingt ans, à un développement des services publics, de l'administration, des fonctionnaires. Certes, il y a à cela beaucoup d'excuses. Il n'y avait pas d'administration tunisienne apte à remplir les tâches d'un état moderne. Récemment il y a eu la guerre et ses charges ; mais, c'est un fait que le protectorat a tendu, depuis vingt à vingt-cinq ans, à s'orienter vers une administration d'un type métropolitain. Il y a aussi certaines déviations. Nos yeux d'Européens peuvent estimer qu'en certains de ses aspects, l'administration française s'est un peu orientalisée et connaît une pléthore de hauts fonctionnaires.

Le problème politique est plus grave que le problème administratif. Le Tunisien est, comme le Français, doué pour la politique, amoureux des affaires publiques. Nous l'avons aidé, et nous avons bien fait. Nous avons développé son goût de l'étude. Il suffit de voir la liste des avocats à la cour d'appel de Tunis pour se rendre compte que l'élite intellectuelle tunisienne est abondante. On doit comprendre qu'elle désire autre chose qu'une monarchie d'un type ancien, le Tunisien cultivé veut devenir magistrat, faire de la politique, être député et ministre.

On assiste d'ailleurs à la conjonction des deux difficultés administratives et politiques. Notre administration, appuyée sur l'autorité absolue du bey, a, au moins en son principe, un caractère discrétionnaire, et le temps en est dépassé.

La situation ainsi analysée, on voit le remède : évolution politique, réforme administrative. Mais sont-ce là des raisons suffisantes pour diminuer l'influence française, pour affaiblir notre autorité, pour accepter l'idée de notre départ ? En aucune façon ! Bien au contraire ! Tout en ne prononçant que de prudentes paroles, comme je viens d'entendre un collègue me le rappeler à mi-voix, il faut dire les choses crûment !

La première chose à dire est la suivante : il n'est pas de réformes possibles si l'autorité française ne les impose pas. Ensuite, il faut dire qu'il y a un danger, non seulement pour la France, mais pour d'autres que la France, à laisser s'instaurer une autorité tunisienne sans tutelle. Enfin, il est nécessaire pour la France de marquer en Tunisie son rôle de puissance musulmane !

Il faut des réformes, mais les réformes ne se feront pas sans l'autorité de la France, je ne dis pas seulement pour les promulguer, mais pour les appliquer. Vous avez décidé, monsieur le ministre, à juste titre, qu'il fallait faire largement accéder les Tunisiens à la fonction publique, qu'il fallait leur reconnaître dans l'ensemble de l'administration de la régence un très grand rôle. Mais, supposez que la France ne s'occupe pas de cette réforme. Les fonctions seront délivrées à la faveur ; vous aurez, à l'intérieur de cette administration, des camarillas de grandes familles, et vous verrez revenir les mœurs du XVIII^e siècle. Est-ce là le progrès ? Est-ce là notre rôle ? En aucune façon. Pour faire une réforme, il ne suffit pas d'en promulguer le principe : il faut encore que la France s'occupe de préparer l'élite tunisienne, d'ouvrir la porte à ceux qui en sont dignes, d'imposer la correction des mœurs et d'orienter ce pays vers son autonomie administrative, selon les règles du progrès occidental. Qu'il s'agisse des autres projets de réformes, la justice et l'administration locale, ce sont les mêmes réflexions et les mêmes conclusions qui s'imposent. Si la France ne s'en occupe pas, si ce n'est pas elle qui commande ces réformes, nous assisterons non pas à un progrès, mais à un retour en arrière.

Voyons aussi les graves risques pour l'ensemble du monde libre, de l'établissement d'autorités nationalistes indépendantes sans tutelle française, et je donne à ce mot « tutelle » son sens le moins égoïste, sens le plus noble et le plus désin-

téressé. Il y a, il y aura dans ces pays d'Orient et de Proche-Orient, des problèmes difficiles d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre stratégique et politique. S'il n'y a pas l'aide, le soutien, la surveillance des puissances occidentales, c'est par le nationalisme xénophobe que les gouvernements effrayés de leur tâche animeront et encadreront des masses incertaines et inquiètes !

Qu'importe, disent certains ! La France sera toujours présente pour protéger les Français qui y résident ou leurs intérêts. Voilà exactement la thèse qu'il ne faut pas soutenir. La France n'est pas en Afrique du Nord, en Tunisie, ni ailleurs, pour protéger les Français ou les intérêts matériels de la France. Ce qui fait, depuis plus d'un siècle, la valeur de l'action française, c'est que la France s'est considérée, dès les premiers temps de la conquête algérienne, comme une puissance musulmane. (*Très bien ! très bien !*)

C'est dès le règne de Louis-Philippe, puis sous Napoléon III, et encore plus sous la Troisième République, que la France a entendu agir comme une puissance protectrice de tous. Elle a considéré chrétiens, musulmans ou juifs, Français, Berbères ou Arabes, Tunisiens, Algériens ou Marocains, comme des individus égaux appartenant à des communautés dont elle avait la responsabilité entière. Aussi elle est devenue une puissance de l'Islam. Sa grandeur, ne nous méprenons pas, est d'avoir compris que sa mission était de promouvoir une certaine forme de gouvernement humain, un certain esprit de vie collective pour associer dans le même effort vers le progrès, vers la sécurité, les peuples indigènes et les Français qui s'installaient dans ces territoires, sans faire aucune différence et sans dire qu'elle s'intéressait à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là ! (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Pellenc. Très bien !

M. Michel Debré. Quand je vois, depuis deux ans, les représentants autorisés de la puissance française mettre l'accent sur la protection des intérêts français, je prétends que nous revenons au système consulaire du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Quand je vois même que l'on aide — et je reprends l'exemple tunisien — les dirigeants de la vieille mosquée, quand on laisse se développer l'enseignement rétrograde, quand on laisse se rétablir les mœurs politiques et administratives de la fin du XVIII^e siècle, quand on n'impose pas sa volonté aux cours locales, on montre que nous ne savons plus pourquoi nous sommes là-bas ni la grandeur de la mission que nous avons acceptée.

En Tunisie, petit pays, ayant une population pacifique, une élite cultivée, intelligente, une jeunesse ardente, où l'œuvre française a été magnifique, nous pouvons montrer — et je crois que nous pouvons encore montrer — un exemple sensationnel de collaboration entre l'Occident et l'Orient, pour une œuvre plus haute que l'épanouissement des mœurs occidentales ou des mœurs orientales.

Or, depuis quatre ans, nous allons d'échec en échec, et notre bilan est aujourd'hui presque dramatique.

Qu'avons-nous fait depuis quatre ans ? Des discours, des changements de résidents, des réformes, mais souvent de fausses réformes, car en l'absence de l'autorité nécessaire, aucune réforme n'aboutit, et l'on mécontente tout le monde. Enfin, reconnaissons un défaut. Une part, petite sans doute, de l'administration française a cessé d'être un exemple. Je ne veux pas parler des fonctionnaires qui s'en vont découragés, mais de certaines habitudes trop faciles de quelques dirigeants. L'administration d'un protectorat doit être austère et ne peut être sévère vis-à-vis de ces administrations que nous créons, que nous devons créer, que dans la mesure où elle-même est un exemple d'austérité et de sévérité. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs du centre et de la droite et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Après quatre ans de discours, de fausses réformes, nous sommes arrivés dans une impasse. Et le Gouvernement a vu se lever devant lui la coalition de toutes les oppositions et aussi la colère des Français de Tunisie. On a beaucoup blâmé cette colère des Français de Tunisie. On les a accusés de penser avant tout à leurs intérêts. Mais dites-vous bien que les Français de Tunisie s'agiteraient moins s'ils avaient le sentiment qu'il y a, au-dessus d'eux, à côté d'eux, une autorité qui pense, elle, aux intérêts de la France. Le silence officiel les excuse ; l'attitude officielle les justifie.

Le conflit est arrivé au point où la rébellion des uns et des autres contre l'autorité française est devenue quasi ouverte. Poussé dans ses derniers retranchements, le Gouvernement, il y a quatre jours, a fait un geste en publiant une note claire, une note ferme, où il est dit : maintien de la France, maintien des volontés de réforme, maintien de la représentation française.

Cette note est très bonne, mais elle arrive très tard, car chacun, après ce qu'il a vu depuis trois ans, pose une question : comment allez-vous appliquer cette note ? Quelle va être votre politique ? Le Gouvernement envisage une commission mixte. Il n'y a pas d'objection de principe à une commission mixte, mais une commission n'est pas une politique, elle est l'instrument d'une politique. Quelle va être cette politique ? Les Français comme les Tunisiens ont le droit de la connaître.

D'autre part, certaines questions, comme celle de la réforme de l'administration française, intéressent la France et la France seule.

Alors, qu'allez-vous faire ? C'est un peu comme pour l'Europe, il faut savoir ce que l'on veut. Allez-vous faire des réformes pour rester ou pour partir ? Pour rester, dit la note. Très bien, mais avec qui allez-vous gouverner ? Gouverner avec des amis loyaux ou avec des adversaires irréductibles ?

C'est dire que les termes de cette note ferme et claire ne déterminent pas tout. Dans le détail, il nous faut rapidement prendre position ; dans les faits, il faut rapidement montrer plus d'autorité et plus de volonté de progrès, aussi bien progrès politique que progrès social, dont on ne parle pas assez. Enfin, il faut montrer de la bonne foi — une bonne foi dont, à juste titre, les Tunisiens peuvent dire que nous avons manqué durant deux ans — et une volonté de demeurer la puissance musulmane de la Méditerranée.

C'est là l'idée générale qui doit orienter notre action en Tunisie comme ailleurs, dans toute l'Afrique du Nord et en Méditerranée. Sans doute, Tunisie, Algérie et Maroc sont des territoires bien différents, mais ils sont solidaires dans leur destin. Une faute en Tunisie et l'Algérie en souffre aussitôt ; une faute en Algérie et toute l'Afrique du Nord en souffre immédiatement.

Certains esprits disent : fatalité que cette scission progressive entre les deux bords de la Méditerranée, entre Afrique et Europe. Il faut répondre que si la France s'en va, ce ne sera pas au profit de la liberté, ce ne sera pas au profit de nos amis ni de nos protégés. Ce sera au profit d'une autre discipline de vie et au profit d'une politique adverse à tout notre idéal ; pour éviter cela, ce seront d'autres puissances occidentales qui devront prendre notre place.

Ce qui se passe au Maroc ne nous permet-il pas de le pressentir ? (*Applaudissements sur les bancs supérieurs du centre et de la droite, et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

Dans les circonstances présentes, nous ne devons pas discuter l'aide des Américains, ni la présence des Américains au Maroc, leurs points d'appui et leurs bases ; nous devons, au contraire, les remercier de leur présence et de leur aide. Mais il est de l'intérêt de la France, il est de l'intérêt du Maroc, il est de l'intérêt du monde libre tout entier que cette aide demeure dans certaines limites, que la France continue son rôle et son action politique, sociale et militaire, car entre la France et les Etats-Unis, il y a cette différence que la France est une puissance musulmane et que les Etats-Unis ne le sont pas.

Or à quoi assistons-nous ? Nous assistons à une sorte de colonisation financière et économique. Nous assistons à une prise de possession de terrains d'une grande étendue avec exterritorialité, et nous assistons à des tendances à l'exercice d'une grande influence sur les autorités indigènes et sur les milieux français.

M. Georges Laffargue. Oh non !

M. Berthoin. Non !

M. Michel Debré. Notre inquiétude s'accroît quand nous apprenons que, lorsque le gouvernement américain demande au Gouvernement français quelle est sa politique, la réponse est : le Maroc ne fait pas partie de l'Union française et la politique française est, par voie de négociation, de le conduire rapidement vers l'indépendance.

Que des Français se fassent les propagateurs de cette thèse, sachant que le gouvernement américain protégera leur fortune, que des Français, spécialistes de la collaboration, publient déjà des quotidiens en langue anglaise, tout cela peut nous attrister. (*Applaudissements.*), mais n'engage pas la responsabilité du Gouvernement français. Mais que n'existe pas assez vite, chez nos dirigeants, le sentiment de la responsabilité française, voilà qui est à proprement parler bouleversant.

Pourtant là-bas, comme en Tunisie, notre position est bonne. Si le Maroc existe, c'est par la France, c'est par un Français et quelques autres avant et après lui. Il est certes un problème, un problème d'évolution, comme dans tous les pays du Proche-Orient, évolution qu'il ne faut pas taire, mais au contraire prévoir, que dis-je, souhaiter ? Seulement, de là à laisser penser que nous pourrions nous retirer, laisser la place aux

nationalistes les plus excités, ou à d'autres puissances, il y a un pas; monsieur le ministre, que le Gouvernement français ne doit pas laisser franchir.

A l'égard de nos alliés, à qui nous devons une grande reconnaissance, les arguments ne manquent pas.

Nous voyons ce qu'a coûté depuis un siècle les divisions entre la Grande-Bretagne et la France dans le Proche-Orient; la Grande-Bretagne, je pense, peut maintenant s'en repentir. Allons-nous voir une autre puissance, une autre puissance amie, prendre, au Proche-Orient et d'abord au Maroc, une attitude analogue et substituer à l'unité de vue des querelles intestines. Si oui elle ferait, pour nous, pour elle, pour le Maroc, la plus mauvaise besogne.

L'unité de l'Occident dans le bassin méditerranéen est la première nécessité de notre politique. La France qui, de toutes les puissances, a rencontré le succès le plus considérable, et dont il faudrait sans doute très peu pour pallier les quelques retards que l'on peut lui reprocher, la France est habilitée à rester le leader de l'Occident, au Maroc comme ailleurs. *(Applaudissements au centre, à droite et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.)*

Vous répondrez que vous venez récemment, à l'Organisation des Nations Unies, de remporter un succès en obtenant l'ajournement d'une plainte déposée par certains Etats arabes. C'est exact, mais dans quelles conditions et pour combien de temps ce succès a-t-il été remporté ?

Vous avez plaidé un dossier et vous l'avez bien plaidé, mais pourquoi ne pas dire: quand ce pays-ci se sera préoccupé de la misère de ses fellahs dans la vallée du Nil, ou quand ce pays-là aura cessé d'organiser des progroms d'Arméniens ou de Kurdes, alors ils seront fondés de demander à la tribune des Nations Unies des comptes à la France. *(Vifs applaudissements au centre, à droite, sur certains bancs à gauche et sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite.)*

J'ajouterai: c'est un tort d'avoir demandé l'ajournement. C'est d'incompétence qu'il fallait parler. La position eût été meilleure, meilleur le succès. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Je l'ai fait, monsieur Debré.

M. Michel Debré. Vous l'avez fait, mais à partir du moment où l'Assemblée décidait simplement d'ajourner le débat, la réponse du Gouvernement français était de dire: puisque l'Assemblée des Nations Unies est incompétente, il n'y aura pas de nouveau débat en notre présence. La France fait assez pour la cause commune, ne serait-ce qu'en Extrême-Orient, pour avoir le droit, sur un point aussi important, d'être suivie par ses alliés quand elle l'exige. *(Nouveaux applaudissements au centre, à droite et sur les bancs supérieurs du centre et de la droite.)*

Quant à l'avenir, je crois qu'il est une seule voie: que la France ne cesse d'affirmer hautement que sa présence en Afrique du Nord est une condition de sa vie; que là-bas elle réforme sa haute administration pléthorique; qu'elle revienne à une tradition d'administration laborieuse et austère, plus préoccupée de travail que de réceptions, plus préoccupée d'hôpitaux ou de maisons à bâtir pour le prolétariat industriel que de villas, plus préoccupée de tournées dans le bled que de promenades touristiques; devant et imposant les progrès avant qu'ils ne lui soient arrachés, mais toujours ferme sur sa présence, intransigeante même et, croyez-moi, c'est la France bientôt qui pourra, au nom de la liberté, au nom de la déclaration des droits qu'on a osé vous jeter à la face, demander des comptes à ceux qui nous accusent du haut de la tribune de l'Organisation des Nations Unies. *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs)*

Mes chers collègues, me voici aux termes d'un exposé dont la longueur a pour cause le nombre de questions que j'ai posées au cours de l'année.

Quand j'ai connu l'obligation où j'étais de traiter en une seule fois l'ensemble de ces questions, j'ai cru d'abord qu'il me fallait faire un travail artificiel pour grouper en un seul bloc l'Europe et l'Afrique du Nord, la Sarre et le Maroc. Mais cet effort de présentation n'a pas été vain, au moins pour moi, car il permet de mettre en relief le lien très étroit de problèmes en apparence distincts.

Dans cet effort d'organisation occidentale que vous considérez, vous aussi monsieur le ministre, comme la première mesure pour rétablir l'équilibre du monde, le problème de l'Allemagne, de l'Europe, d'un côté, celui de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée, de l'autre, sont solidaires, et pas seulement au regard de la France.

Du point de vue militaire, tous deux intéressent des zones exposées, menacées, et du point de vue politique, tous deux posent un dilemme comparable: l'Occident a besoin de l'Allemagne, mais il est incertain sur l'avenir de l'Allemagne. L'Occident a besoin du Proche-Orient, mais il est incertain sur l'avenir du Proche-Orient.

L'attitude des Etats-Unis d'Amérique, qui sont le noyau nécessaire de la coalition Atlantique, frappe par un mélange de réalisme et d'idéologie, mélange dont il n'est pas toujours certain que les résultats soient pour nous bénéficiaires. Puisque l'Allemagne est liée à l'Occident, pas de limite à son relèvement et, peut-être, demain, à son influence; puisque l'Afrique du Nord est nécessaire, appliquons-lui la même politique que l'on a appliquée à l'Amérique du Sud pour développer, au cours des années, des nationalités différentes contre les vieilles puissances européennes.

Dans ces deux attitudes, il y a quelques vérités. Mais il y a aussi un danger et une contradiction.

Il y a un danger: c'est — nous le savons plus que quiconque — le danger de l'instabilité politique de l'Allemagne, son goût inné de la puissance et sa méconnaissance très grande de la solidarité occidentale. Il y a le danger de ces nationalismes orientaux et de leur tendance fanatique.

A côté de ce danger, il y a une contradiction, contradiction entre une politique qui pousse à la démission des souverainetés pour faire l'Europe et, au contraire, la promotion de souverainetés pour organiser la Méditerranée.

Ces dangers, ce serait à nous de les montrer, ce serait à nous de les expliquer, ce serait à nous de prouver, par notre attitude, qu'ils peuvent être évités. Quant à ces contradictions, ce serait aussi à nous de les relever. Mais, au lieu de cela, monsieur le ministre, il n'y a que le silence de notre part et — je l'avoue aussi — l'abandon de nos responsabilités.

Notre politique ici et là a, en effet, un trait commun; tantôt nous abandonnons ce que nous devons faire à des autorités internationales, hier Conseil de l'Europe, demain Haute Autorité, qui ne peuvent utilement prendre la charge de ces responsabilités, tantôt nous envisageons l'idée de nous décharger sur les nations jusqu'à présent liées à notre destin et qui ne peuvent créer d'Etats qu'en les constituant contre nous.

Oui, dans notre monde étroit, il faut des autorités supranationales. Oui, dans notre monde où les peuples arabes se réveillent, il faut amener ces nations à un stade supérieur de la vie politique. Mais l'autorité internationale ne s'invente pas, elle repose sur un esprit, sur une volonté et sur une conception. Tant que les conditions ne sont pas réunies, l'autorité internationale n'existe pas et rien ne remplace la volonté d'un gouvernement. Quant à partager des responsabilités, il faut savoir que certaines responsabilités ne se partagent pas, et vouloir le faire, c'est forger des armes contre soi.

Vous me direz: tout cela est bien, vous parlez d'or, mais que peut la France, faible, divisée, surchargée? Je crois qu'il n'est pas besoin d'être puissant pour entreprendre. Aux époques folles comme la nôtre, le plus petit a le devoir de chercher la sagesse et nous sommes loin d'être le plus petit.

Souvenons-nous de Talleyrand. Ses plus grands succès furent acquis quand la France était au ban des nations. A Vienne, en 1815, la France était haïe, détestée. Talleyrand se fait le champion d'une thèse, celle de la légitimité, thèse qui frappait par sa justesse et touchait au cœur les vainqueurs de la France. A Londres, en 1830, après la Révolution de Juillet, la France est de nouveau suspectée. Talleyrand s'empare d'un thème, celui de l'équilibre en Europe, thème qui frappait l'esprit des cours qui suspectaient la France et qui, en même temps, servait nos intérêts.

Méditons cet exemple. Il n'est pas besoin de la puissance pour imposer ses vues. Il faut trouver, expliquer le principe d'une politique commune avec tous les alliés et tous les associés qui doivent être les nôtres dans la tâche internationale du XX^e siècle.

Ce qu'une France gouvernée pourrait faire, le rôle qu'elle pourrait remplir, le ton qu'elle pourrait prendre dans l'Occident, nous l'imaginons et nous pouvons penser qu'il transformerait l'orientation de l'alliance Atlantique. Hélas, monsieur le ministre, entre ce qu'elle pourrait faire et ce qu'elle fait, le fossé est si grand que vous comprendrez, j'en suis sûr, notre crainte.

Et voici mes dernières phrases, sévères peut-être, mais sincères, politiques à coup sûr, mais non partisans.

Au train où vont les choses, la génération à laquelle vous appartenez risque fort de laisser à la nôtre la triste charge d'assister à la grande aventure de la décadence française, une décadence qui ne touchera pas que la France. En ce domaine,

comme en d'autres, un changement, un redressement s'impose. Si vous ne voulez pas le faire, si vous ne pouvez pas le faire, laissez-moi vous poser cette question: nous laisserez-vous, ou laisserez-vous à d'autres le temps de le faire ? (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche. — Sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite, MM. les sénateurs se lèvent et félicitent leur collègue.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Plaisant.

M. Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, lorsque le navigateur, quittant les rives siciliennes, aborde le milieu de la Méditerranée dans l'île de Malte, s'il traverse la cité de la Valette, construction française, et que de l'Auberge du Languedoc à l'Auberge d'Auvergne, il arrive jusqu'au palais du Grand Maître de l'Ordre, il aperçoit au fronton du portique cette inscription: « A la Grande-Bretagne vaincue, l'amour des Maltais et la voix de l'Europe a confirmé la possession de ces îles. — 1814 ».

Langage empreint de superbe qui résume, pour la dominante des mers, le bilan des guerres napoléoniennes. Langage invariable et qui, après un demi-siècle de vicissitudes et de retours de la fortune, demeure encore l'expression permanente de la puissance britannique, jalouse d'être seule maîtresse de la Méditerranée, d'en commander toutes les issues et d'en ordonner la police au gré de ses intérêts.

Cette inscription surgissait dans notre mémoire tandis que nous apprenions, vers le 12 janvier de cette année et, une deuxième fois, vers le début de février, qu'une conférence s'était réunie dans l'île de Malte, qui avait eu pour objet de régler l'ordre et la défense de la Méditerranée. Ceci, hors de la France, disons mieux: la France était exclue.

Si, de ces conférences semi-clandestines, nous arrivons aux confidences à peine voilées que voulait bien laisser filtrer l'amiral Carney, nous y apprenions que la flotte française, étant retenue pour la défense de nos colonies lointaines, soit dans l'Est asiatique, soit dans la mer des Caraïbes, était impuissante à venir défendre quoi que ce fût dans la Méditerranée et qu'il appartenait, par conséquent, aux seuls Américains et Anglais d'assurer cette défense de la Méditerranée en se montrant les médiateurs suprêmes du Levant jusqu'au Ponant.

Eh bien, c'est là une situation et une prétention qu'il nous est impossible d'accepter et, quels que soient les palliatifs qu'on essayât d'y apporter, les paroles lénitives recueillies par le ministre, le 30 mars, lors de son voyage à Washington, nous tenons que la France doit se redresser et rappeler, n'est-il pas vrai, que c'est elle qui inventa la police de la Méditerranée, c'est elle qui, depuis cinq siècles, en a purgé les golfes, les criques, les côtes des pirates; c'est elle qui en changea le mouvement et qui sut l'imposer en dépit de la fortune adverse.

Mais nous jouissons de deux magnifiques balcons sur la Méditerranée, le balcon septentrional, sept départements français des plus riches et des plus heureux et au Sud, c'est alors 1.000 kilomètres de côtes algériennes et presque autant de côtes tunisiennes, si vous voulez bien mesurer les promontoires jusqu'au golfe de Gabès et, enfin, nos premiers accès nécessaires pour l'arrière-pays marocain, de telle sorte que de ces grandes et riches positions sont engendrés nécessairement, des devoirs, des responsabilités.

Lesquels ? Défendre les côtes, puis assurer le trafic entre la métropole et ses associés, enfin, être certains, et c'est là où notre devoir s'amplifie, de la liberté et de la sécurité complètes dans toute la Méditerranée pour l'adduction et la répartition des richesses, viennent-elles d'Afrique ou soient-elles transasiatiques.

Ajoutez encore à ces devoirs matériels et essentiels le soin d'une vigilance continue, accrue depuis quelques années, contre l'agitation du monde arabe qui ne cesse d'entretenir des foyers d'incandescence à toutes les lisières de sa conquête révolue. Ainsi, vous aurez mesuré qu'il est inimaginable que, devant de si grands devoirs et de si légitimes ambitions, et j'ajoute aussi en présence des engagements que nous avons pris, on puisse concevoir qu'une conférence ait pu se tenir, d'où la France fût exclue, alors qu'il s'agissait de la sécurité et de la police de la Méditerranée.

Et cependant, lorsque nos représentants, soit à Washington, soit à Londres, ont fait sentir aux gouvernements auteurs de ces conférences semi-sécrites que nous y avions bien notre part, il nous fut répondu que le gouvernement de Sa Majesté tenait que notre présence n'était pas nécessaire à ces conférences entre amirautes, parce que nous n'avions rien à voir dans le Proche-Orient. Ce n'était plus notre région et c'était, au contraire, à ceux qui possédaient les forces, qui assumaient les responsabilités, à garder pour eux, pleine et entière, toute leur autorité.

Eh bien! voilà une thèse qui est inacceptable, et ne pensez pas que j'en exagère les termes, car s'ils furent plus édulcorés dans les réponses qu'ont recueillies vos ambassadeurs, ils furent encore plus amplifiés dans les organes officiels qui répercutent la pensée de l'office des affaires étrangères.

Mais nous ne saurions l'accepter, car, enfin, est-il possible de venir nous dire, à nous Français, que nous n'avons plus à sauvegarder des intérêts, et les plus considérables qui fussent, non seulement dans la Méditerranée, mais même, j'ajoute — je ne crains pas le reproche d'un paradoxe apparent — dans la Méditerranée orientale ?

Dans le Proche-Orient, nous avons à défendre et nous ne laisserons pas prescrire une position morale que nous avons toujours tenue envers et contre tous les coups de la fortune. Dans le Proche-Orient, comment oublier que nous sommes partie principale à la signature du traité de Montreux, du 20 juillet 1936, celui qui réglemente la police des détroits, de telle sorte que la France est garante pour partie de l'ordre dans les Dardanelles, dans le Bosphore et dans la mer de Marmara.

Oublierions-nous encore que nous avons signé, le 18 octobre 1939, un traité encore en vigueur, traité de garantie et de sécurité mutuelle avec la Turquie et qui est tripartite avec l'Angleterre, le traité d'Ankara ?

Si, de la partie septentrionale, nous passons à la partie orientale, comment oublier nos droits exorbitants du commun, nos droits et nos intérêts au canal de Suez, là où, les premiers, nous fûmes des créateurs, et dans un temps où nous avons encore une parole à laisser entendre puisque c'est dans dix-sept ans, le 17 novembre 1963, que doit expirer la dernière concession qui a été accordée à M. de Lesseps par Ibrahim Pacha, échéance qui doit être préparée et qui requiert de nous une présence assidue.

Mais à côté de ces devoirs essentiels et de ces garanties que nous devons faire respecter, que vaut donc et que signifie l'opposition qui est maintenue contre nous ? De venir diviser — car c'est un des moyens qui ont été employés dans le raisonnement par l'état-major suprême qui siège à Rocquencourt et par ses interprètes — de venir diviser la Méditerranée en bassin oriental et en bassin occidental.

Eh bien! c'est là encore une thèse à laquelle nous ne pouvons pas souscrire. Non, il n'y a pas de bassin oriental et de bassin occidental. C'est, en vérité, par un artifice qu'on essaie de séparer les deux poumons de la mer latine, qui battent, peut-on dire, d'une même pulsation. Venir prétendre que ces flots nous séparent ? Mais les flots, bien loin de séparer, réunissent les peuples; les flots resserrent et ainsi rendent quelquefois les solidarités plus efficaces; ils permettent la transmission des pensées et aussi cette concordance qui se marque avec le temps de telle sorte qu'en dépit de l'espace et malgré que soient lointains les promontoires, les pays sont encore plus unis par les mers qu'ils ne peuvent paraître séparés.

Mais si cette vérité est éclatante, et si nous avons un instant la faiblesse de la méconnaître, ne serions-nous pas rappelés à l'ordre par les réalités ? Les réalités, quelles sont-elles ? Tout simplement que si nous voulons reconnaître que les deux bassins de la Méditerranée sont étroitement unis, nous n'avons qu'à considérer l'agitation qui se manifeste dans toutes les parties du monde arabe qui, lui, veut ignorer qu'il y ait des oppositions à l'Est ou à l'Ouest. Regardons quel est l'insigne du monde arabe. Il a adopté le trèfle à deux feuilles, réunies par une tige qui symbolise le Nil et qui comporte un lobe occidental pour l'Afrique et un lobe oriental pour l'Asie. N'est-ce pas la preuve que, pour lui, il ne s'agit que d'un seul problème ? En tout cas, si vous voyiez les agitateurs qui partent du Caire, qui se rendent à Tanger, ceux qui répandent des fausses nouvelles, ceux qui, demain, vont essayer de réveiller une sorte d'exaltation religieuse importée, exaspérée pour les besoins de la cause, n'est-il pas vrai que ce sont ceux-là qu'il faut reconnaître et que, loin de vouloir qu'il y ait une désunion quelconque, il convient de les chasser, de leur faire sentir que maintenant nous allons prendre des mesures unitaires, que nous ne connaissons pas la division, que nous n'acceptons pas qu'il y ait des problèmes séparés les uns des autres.

Mais ce n'est pas seulement pour nous-mêmes que vaut cette leçon. Ce n'est pas une exhortation qui soit suffisante pour la France; elle est nécessaire lorsqu'on se tourne vis-à-vis des alliés. En 1937 — je crois me souvenir que c'était le 3 janvier 1937 — déjà la Grande-Bretagne, désirent modérer à sa façon l'ordre méditerranéen, avait imaginé un colloque avec l'Italie. Elle avait signé un traité naval anglo-italien qui devait disposer de la Méditerranée. Comme d'autres, vivement froissé par cette manœuvre fort habile, qui consistait à changer de tête à tête, à substituer un interlocuteur mais à toujours poursuivre le même dessein, je me rappelle qu'à cette tribune, en février

1937, j'ai demandé au Gouvernement comment il avait pu laisser cet accord se concevoir en dehors de sa volonté; s'il n'y aurait pas eu une habileté de sa part de convoquer ou de laisser convoquer par un tiers une conférence méditerranéenne qui puisse ainsi mettre de front, les uns et les autres, tous les participants au monde méditerranéen; que c'était là le seul moyen de transposer le problème, de le changer de ses apprêts pour lui donner sa plénitude et une vue panoramique intéressant tous les Etats. Mais la course du temps se poursuivait; un homme comme Mussolini prétendait avoir, disait-il, poussé le verrou entre la Méditerranée orientale et la Méditerranée occidentale en fortifiant l'îlot de Pantelleria. Pauvre forgeron des mers, emporté au vent des tempêtes civiles!

Aujourd'hui, je ne dirai pas que nous pouvons retrouver une conférence méditerranéenne. Je crains que l'heure n'en soit passée. Mais, à tout le moins, je voudrais que le Gouvernement tentât — c'est, je puis le dire, la suggestion qui doit clore la question que je lui présente sur l'ensemble des problèmes méditerranéens — un accord sur ce point-là avec la Grande-Bretagne, un accord qui embrasse tous les territoires et tous les problèmes.

Si nous avons bien compris le discours qui a été prononcé par M. Anthony Eden le 12 novembre dernier, devant l'Assemblée des Nations Unies, c'était une preuve de concorde, de bonnes dispositions; il a même prononcé des paroles qui tentaient d'amorcer cette entente.

Mais si j'ai deviné également l'esprit de son récent voyage, les dispositions d'ordre moral dont il a fait preuve, et au delà de la substance, la tonalité de cette rencontre, qui vaut peut-être encore mieux que les dispositions auxquelles vous avez pu parvenir jusqu'ici, cet accord pourrait se faire, mais, dans ce cas-là, j'aimerais qu'il se fit sur un triple principe.

Le premier respect de tous les traités antérieurs et alors faire en une masse la recollection des traités qui touchent aussi bien le Maroc que la Tunisie et l'Egypte. Ce ne serait pas la première fois, puisque déjà, dans le traité du 8 avril 1904, lorsque nous avons réalisé l'Entente cordiale, ces problèmes ont été imbriqués. Cette énumération, d'ailleurs, comporte un échange de prestations.

Deuxième principe: ne pas vouloir régler toutes les questions sous une forme unitaire et, surtout, n'accepter aucun débat avec les prétendus comités, ligues et autres organismes qui se croient des représentants du monde arabe ou de tout autre (*Nombreuses marques d'approbation à droite, au centre et sur certains bancs à gauche*); entamer exclusivement une négociation avec ceux qui sont soit des chefs, soit des princes, soit des représentants véritables des corps autochtones, émanations directes et susceptibles de responsabilités définitives lorsqu'ils traitent avec nous. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

Enfin, troisième principe. Autant, d'une part, de fermeté dans un propos, de décision pour essayer un accord, autant, d'autre part, de compréhension généreuse vis-à-vis de l'Islam. Ne pas nous laisser ravir ce titre — qui nous est disputé aujourd'hui par la Grande-Bretagne et qui, demain, nous sera peut-être ravi par d'autres puissances — d'être les protecteurs, les aides, les associés, de tout ce que peut représenter, pour le passé, la civilisation musulmane; vouloir dire que nous entendons qu'elle soit enclavée à l'intérieur, sans doute, de ces Etats associés, mais qu'elle y trouve librement sa place, qu'elle y comporte le respect non seulement de la religion, mais des coutumes.

Alors, si vous êtes fidèles à ces trois principes, j'imagine que vous pourrez obtenir un accord, et un accord plus fructueux, en vérité, que toutes ces mesures disjointes, ces solutions de circonstances dont vous souffrez aujourd'hui.

Peut-être M. le ministre va-t-il évoquer des rencontres d'états-majors qui ont eu lieu soit à Paris, soit beaucoup plus tard, le 21 mai, à Malte? Je ne m'y laisse pas prendre. Ce sont là des exercices sur la carte de jeux de la guerre.

Ce que nous voulons, c'est que les hommes autorisés se rencontrent pour la politique générale, c'est-à-dire celle qui dispose des droits et des libertés. Oui, sans doute, il faut en convenir, et en entendant tout à l'heure mon excellent ami M. Debré, c'était un peu la pensée qui se dégageait de son beau discours. Nous sommes devant un temps où les positions historiques les plus certaines souffrent une révision, et où cette forme de la puissance publique que nous avons connue, cette incise, est contrainte de subir une phase de transformations, de chrysalide, une période d'évolutions à laquelle nous devons nous prêter pour savoir en sauvegarder le principe.

Mais que, du moins, sur ces rivages de la Méditerranée qui ont vu passer, devant les flots qui ne changent jamais, tant de conquérants divers, tant d'invasisseurs éphémères, dont

Chateaubriand a dit, dans une évocation, que certains avaient été à peine capables de dresser des tentes et de laisser paître leurs troupeaux, que du moins nous conservions intact ce qui nous est le plus précieux pour nous-mêmes: les monuments de pierre, sans doute, mais aussi les monuments de la pensée, puisqu'ils restent le témoignage magnifique et du labeur des hommes et de l'esprit qui fuse du giron de la patrie. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, je suis venu pour répondre à des questions. J'ai à répondre à un réquisitoire.

Je le fais dans toute la mesure où des faits précis ont été apportés à cette tribune. Mais je le fais aussi avec le regret très vif qu'une éloquence telle que celle de M. le sénateur Debré ait pu servir aujourd'hui à une pure critique, à une pure négation, et je recherche vainement dans son discours une documentation positive et concrète qui puisse servir de base à ma réponse. Je n'y ai pas trouvé non plus la démonstration d'une politique constructive autre que la nôtre. C'est cependant ce que j'attendais également de lui.

M. Debré nous dit: nous ne sommes pas à la hauteur de notre tâche, et notamment à l'intérieur du Pacte Atlantique, nous ne jouons pas notre rôle. Dans la suite de son discours, il n'a plus été question du Pacte Atlantique, mais il a dit que nous faisons des abandons de diverses sortes en Tunisie, au Maroc, en Allemagne.

En ce qui concerne le Pacte Atlantique, je pense que nous y avons joué notre rôle. D'abord dans sa naissance: c'est la France qui a été à l'origine de la conclusion de ce pacte. C'est dans l'application du pacte de Bruxelles, en 1948, que nous avons posé, pour la première fois, le problème de l'assistance mutuelle entre les alliés au profit de l'Europe occidentale menacée. Dans l'application du Pacte Atlantique nous n'avons cessé de jouer notre rôle pleinement et valablement. Chacune des conférences atlantiques qui se suivent à une cadence de plus en plus rapide l'affirme et le confirme.

En dehors du cadre de ce pacte, qu'a-t-on à nous reprocher? Il y a la politique européenne. Je suis heureux de pouvoir enregistrer que M. Debré a dit tout à l'heure qu'il s'agit là d'une idée qui nous est commune. Je m'en réjouis, mais est-ce que nous avons été si maladroits dans l'application de cette idée que tout ce que nous avons entrepris dans ce sens — et je vous l'ai déjà dit, il s'agit essentiellement et presque exclusivement d'initiatives françaises — ait été à l'encontre du but que nous poursuivons?

Du Conseil de l'Europe, M. Debré dit: échec irrémédiable.

Je reconnais que le résultat n'est pas tout à fait satisfaisant, mais à condition de ne pas surestimer l'idée qui est à la base du Conseil de l'Europe. Nous n'avons pas voulu d'un Parlement européen avec pouvoir de décision, pour la bonne raison que nous n'aurions pas été à même de l'obtenir de la part de nos partenaires.

Il est facile de venir dire ici aujourd'hui qu'il fallait créer une autorité européenne. Avec qui? Qui nous aurait suivis? Etes-vous sûrs que même le Parlement français, à l'heure présente, serait disposé à coopérer à la création d'une autorité politique supranationale? (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Pierre Boudet. La question est bien posée.

M. le ministre. Cette démonstration n'a jamais été tentée et j'ai le sentiment que quand on nous oppose que nous aurions dû commencer par là, j'ai le sentiment que l'on invoque un alibi, sans avoir la conviction qu'on aurait pu aboutir à quoi que ce soit si l'on s'était engagé dans cette voie. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je ne dirai rien aujourd'hui du charbon-acier ni de l'armée européenne. Vous aurez un débat spécial et particulier à cet égard, aussi ample qu'il le faudra. Mais pour l'Allemagne, la seule affirmation concrète que M. Debré ait apportée à cette tribune a été de dire qu'il n'y a plus de limitation ni de restriction en ce qui concerne l'Allemagne. Mais, cher monsieur Debré, où avez-vous puisé ces renseignements?

Qu'est-ce qui justifie cette affirmation?

Vous savez très bien que nous avons actuellement des négociations difficiles avec le gouvernement de Bonn, au sujet de certains accords qui devront être conclus et qui se substitueront au régime d'occupation. Mais en attendant que ces accords soient entrés en vigueur, en attendant que nous ayons établi

effectivement, dans la réalité, la communauté charbon-acier, il n'y aura rien de changé dans les restrictions et dans les limitations qui existent toujours, qui sont pratiquées et pour lesquelles fonctionne l'office militaire de sécurité, présidé par un général français, qui a précisément pour mission de veiller à l'application de ces restrictions.

Donc, sur ce point, votre affirmation est inexacte.

Vous avez dit tout à l'heure que la jeunesse allemande ne s'intéresse pas à l'idée européenne, à la politique européenne à laquelle nous voudrions associer l'Allemagne.

Là encore, je crois que votre jugement est pessimiste et injuste. Je me permets de vous le dire — je connais votre grande sincérité — mais soyez persuadé que c'est précisément auprès de la jeunesse allemande, beaucoup plus qu'auprès des anciens militaires et des anciennes générations qui sont beaucoup plus contaminées par les habitudes antérieures, c'est là que nous espérons surtout trouver un esprit nouveau sur lequel pourra se fonder la paix en Europe.

Il ne faut pas les décourager; il ne faut pas nous décourager. *(Très bien, à gauche.)*

C'est pour cela que nous avons organisé — et vous le savez, monsieur Debré puisque vous y avez été associé à un moment donné — des relations culturelles particulièrement intenses à l'égard de l'Allemagne, pour amener ici les jeunes gens, les hommes les plus représentatifs de l'Allemagne actuelle, pour les mettre en présence du fait français et de l'esprit français, pour que nous puissions arriver à désintoxiquer une bonne fois cette Allemagne toujours trop attachée à ses traditions funestes.

Ne soyons donc pas trop pessimistes ni trop injustes!

Vous avez parlé de la Sarre. Là encore, je dois vous dire que votre affirmation n'est pas conforme aux faits. Nous n'avons rien abandonné — faut-il le répéter encore une fois; je l'ai déjà dit à cette tribune à votre demande — du statut actuel de la Sarre.

Nous avons expressément, et par écrit, maintenu notre position: nous ne pouvions pas imposer notre point de vue au chancelier allemand, qui a maintenu son propre point de vue, mais nous avons inscrit dans les textes — vous le verrez lorsque nous aurons le débat sur le charbon et l'acier — que c'est en vertu du statut actuel de la Sarre, que nous avons signé. Nous avons signé pour le compte de la Sarre expressément, et c'est en vertu des pouvoirs que nous tenons de la Constitution sarroise et des conventions franco-sarroises qui ont été conclues entre temps, que nous avons représenté la Sarre lors de ses négociations et de la signature du traité. Vous savez que la Sarre est expressément représentée dans certains organismes de cette communauté.

Il est certain que le statut de la Sarre n'est pas définitif. Ce n'est pas la faute du Gouvernement actuel, ni des gouvernements antérieurs, c'est la conséquence du fait que nous ne pouvions, à aucun moment, faire quelque chose de définitif en ce qui concerne les frontières de l'ancien Reich allemand, avant un traité de paix ou un traité équivalent à un traité de paix.

Ce sont des faits qu'il faut rappeler, sans quoi on n'a pas une vue exacte des événements et de nos difficultés. Il est profondément injuste, et je dois m'élever contre cette tendance à toujours répéter les mêmes accusations injustes, de dire que la France ait abandonné quoi que ce soit en ce qui concerne notre position et notre présence dans la Sarre. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Pierre Boudet. Très bien!

M. le ministre. Vous nous avez dit que nous manquons d'une conception de base et que c'est une des raisons de l'échec de notre politique ou de notre absence de politique.

Nous n'avons pas une conception de base dites-vous? A qui doit-on la politique européenne et toutes les initiatives qui se sont rattachées à cette politique, autour de laquelle nous avons pu grouper tout de même un nombre respectable de pays européens et acquérir l'appui moral, parfois enthousiaste, de nos amis d'outre-Atlantique?

M. Pierre Boudet. Très bien!

M. le ministre. Est-ce de la passivité? Est-ce de l'immobilisme? Prouvez-moi qu'il y a eu de la part d'autrui des initiatives de même envergure et suivies du même résultat. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. le ministre. Aujourd'hui, il n'est plus concevable qu'il puisse se faire un accord quelconque et que puisse se tenir une

délibération quelconque au sujet d'une question politique importante concernant l'Europe ou les territoires qui nous intéressent, sans que la France non seulement ait son mot à dire, mais puisse y jouer un rôle prépondérant.

On m'a dit, et ici je dois répondre à la fois à M. le sénateur Debré et à M. le président Marcel Plaisant, qu'il y a ce fait, que je ne conteste pas, qu'à un moment donné, il y a neuf mois, il s'est tenu une prétendue conférence à Malte qui concernait la situation militaire en Méditerranée.

Je réponds d'abord que ce n'était pas une conférence à proprement parler. C'étaient des conversations d'ordre purement militaire; mais qu'importe. Je suis heureux de la protestation qui a été soulevée ici. Elle rencontre celle que le Gouvernement français a élevée au lendemain même de la nouvelle que nous avons apprise par la voie des journaux.

Cette protestation n'est pas restée sans effet puisqu'il n'y a plus eu d'autre conversation, même purement militaire, en dehors de notre présence. Mais ce qui est plus important, c'est que tout ce problème du commandement en Méditerranée fait désormais l'objet de délibérations et de décisions au sein des conseils Atlantique et des conférences qui ont eu lieu au sujet de la mise en œuvre du pacte Atlantique à Ottawa et, récemment, à Rome. C'était précisément là un des points de l'ordre du jour et nous avons fait à cet égard certains progrès sur lesquels je voudrais donner quelques détails au Conseil de la République.

Quelle est la situation en Méditerranée? Vous savez qu'en vertu du pacte Atlantique l'Algérie — mais non le Maroc, ni la Tunisie — est comprise dans le territoire protégé par le pacte Atlantique. Les relations maritimes entre la métropole et l'Algérie intéressent particulièrement la France. C'est pour cette raison que nous avons gardé sous notre pleine souveraineté nationale l'organisation et le contrôle de ces relations maritimes entre l'Algérie et le continent.

Mais ceci ne résout pas le problème. Vous avez eu raison de le dire. Un commandement est prévu pour toute la Méditerranée et sur ce point un accord n'est pas encore intervenu, non seulement à l'égard de la France, mais aussi à l'égard des deux autres alliés principalement intéressés. Le seul point acquis à l'heure présente, c'est que le commandement en Italie continentale, qui constitue l'aile droite du front européen, est confié à un commandant américain, l'amiral Carney.

Ceci est un fait, et ce fait a de l'importance en ce qui concerne la Méditerranée mais ce n'est qu'un aspect du problème. Tout ce qui concerne le commandement de l'ensemble de la Méditerranée est jusqu'ici une question réservée et nos droits le sont aussi.

A Ottawa, puis à Rome, nous avons pu déjà obtenir une garantie, garantie partielle, mais qui est dans le sens des revendications dont vous vous êtes fait le porte-parole. Nous avons publié un communiqué commun, le 28 novembre dernier, à Rome. La création d'une zone de commandement naval de la Méditerranée occidentale, sous les ordres d'un amiral français, et dans le cadre du commandement du flanc sud du général Eisenhower, a été décidée.

De sorte que nous avons désormais la garantie, en attendant la solution d'ensemble qui n'est pas encore intervenue, d'avoir, dans toute la Méditerranée occidentale, et non seulement en ce qui concerne les relations maritimes entre l'Algérie et le continent, un commandement français.

D'autres commandements sont envisagés, mais ne sont pas encore déterminés, au profit d'un amiral italien, pour les mers qui environnent l'Italie, mer Tyrrhénienne et mer Adriatique. Il y a aussi la question de la Méditerranée orientale. Vous savez que cette question ne pourra être définitivement résolue que lorsque la Grèce et la Turquie seront entrées dans le pacte Atlantique, ce qui ne peut se faire qu'après ratification des accords conclus. Le Parlement français est actuellement saisi d'un projet de loi y relatif.

Vous pouvez donc constater que, loin de négliger ce problème, qui a une très grande importance — et en cela nous devons tous être d'accord — il n'y a pas eu inaction ni recul de la part du Gouvernement français. Un progrès a été enregistré, mais nos revendications n'ont pas encore toutes abouti.

En plus de l'aspect militaire, il faut tenir compte de l'aspect politique. M. le sénateur Debré, en passant, et avec beaucoup plus d'indulgence qu'à l'égard du Gouvernement français, a critiqué aussi les Etats-Unis et l'Angleterre. Chacun a eu sa part; mais nous étions particulièrement favorisés. *(Sourires.)* Il nous reproche d'abord notre silence. Nous serions, dit-il, silencieux. A un autre moment de son discours, M. Debré a dit qu'il y avait trop de discours, et que les discours ne pou-

vaient rien résoudre. Sur ce dernier point, je suis entièrement d'accord. (*Nouveaux sourires et applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*) Mais nous n'avons pas été silencieux, je vous prie de le croire, et vous pouvez me croire.

Nous avons eu déjà plusieurs fois, ici, au Parlement, des explications très franches et très approfondies au sujet de l'Allemagne, de la Sarre, de la Lybie; aujourd'hui, on n'a plus récriminé au sujet de la Lybie; on n'a pas dit que nous avions abandonné les intérêts français, et pourtant vous savez les difficultés que nous avons dû traverser pour en arriver là, et j'espère que nous pourrions vous apporter, dans les semaines à venir, des conclusions que vous approuverez.

Nous avons eu des débats ici sur la Tunisie; sur tous ces problèmes, nous avons eu des échanges de vues, et je vous ai tenu toujours le même langage que celui que je vous tiendrai tout à l'heure. Nous ne nous sommes pas tus, nous n'avons pas été silencieux à l'égard de nos alliés; mais, là, nous ne traitons pas sur la place publique. (*Très bien! très bien!*) Ce n'est pas pour rien que nous nous rencontrons si souvent et que nous maintenons des contacts personnels étroits. Vous pouvez être sûrs que nos positions ne sont pas toujours commodes, mais rien n'est négligé en ce qui concerne les intérêts de la France.

Nous ne nous sommes pas tus à l'égard de la Tunisie ni à l'égard du Maroc. Il n'y a pas eu, dans notre politique, de passivité, ni de laisser-aller. Il n'y a pas eu de troubles sérieux de l'ordre dans ces deux territoires, alors qu'il y a pas mal d'agitation ailleurs, en d'autres points autour de la Méditerranée. (*Très bien! très bien!*)

Tout cela, vous ne le dites pas, et nous avons l'air, selon vous, nous que vous mettez en accusation, de laisser aller à la dérive des territoires dont nous avons la responsabilité.

Nous ne nous sommes pas tus non plus lorsque, dans des conditions que vous savez et que vous avez évoquées d'ailleurs, nous avons eu à soutenir un débat difficile devant les Nations unies. Difficile, et pourquoi? Non pas en raison de la cause que j'avais à défendre, mais en raison de la composition de cette Assemblée où nous nous trouvons devant différents blocs qui, pour des raisons diverses, soit historiques, soit idéologiques, sont ce qu'ils appellent anticolonialistes et ont en horreur tout système de protectorat, ou tout régime du même ordre.

Nous avons dû ne pas prendre de positions extrêmes, alors qu'il est facile de les prendre ici (*Très bien! très bien!*), mais tenir des positions raisonnables et fermes à la fois, et aussi respecter les sentiments, les réactions, les réflexes que nous devons supposer chez beaucoup de nos interlocuteurs. Ce n'est pas toujours en frappant du poing sur la table que l'on obtient les résultats les plus positifs et les plus durables. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Monsieur Debré, vous avez dit une parole, et vous l'avez répétée plusieurs fois, qui m'a fait une peine profonde, je suis obligé de vous le dire. Vous avez dit que nous accepterions l'idée de notre départ de Tunisie. Comment pouvez-vous supposer cela de la part du Gouvernement français ou de la part d'un membre de ce gouvernement? Renier ainsi une politique française faite de sacrifices, de courage, de grands espoirs, non seulement pour les intérêts français, mais aussi pour les populations que nous avons prises en charge. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je vous dis: cela est profondément injuste. Vous pouvez critiquer, c'est votre droit, je dirai même votre devoir, les mesures que nous prenons ou l'absence de mesures, mais vous n'avez le droit, en aucune façon, d'interpréter ainsi notre action.

Quant à nous — je l'ai déjà dit à plusieurs reprises — nous sommes partisans de réformes, non pas, comme vous avez l'air de le dire si j'ai bien compris, de réformes imposées, mais de réformes acceptables. Je considère qu'il n'y a que les réformes acceptées qui sont durables et qui portent leurs fruits. (*Très bien! très bien!*) Et nous ne sommes heureusement pas dans une situation qui nous fasse envisager des réformes que nous aurions à imposer.

M. Léger. Vous avez pris une position de démission!

M. le ministre. Nous ne désespérons pas du tout de faire accepter les réformes acceptables; mais importantes, que nous proposons.

Il faut un contrôle, là, nous sommes d'accord. Vous avez employé le mot « tutelle », je voudrais l'éviter. Si « tutelle » n'est pas un terme choquant dans certaines situations, pour des nations qui commencent à prendre conscience d'elles-mêmes il est préférable de ne pas l'employer; mais un contrôle doit s'exercer en vertu d'un contrat, d'un traité qui a été signé au Maroc et en Tunisie par les organes représentatifs de ces

deux territoires. Nous voudrions que ce contrôle ne prit pas un aspect tracassier que ce fût une coopération organique et institutionnellement organisée. Vous avez eu mille fois raison de le dire: il ne faut pas parler de la protection des intérêts français. Je salue cette remarque de votre part, parce que j'ai dit exactement la même chose à mes interlocuteurs tunisiens. Je leur ai dit: jamais un Gouvernement français ne pourrait accepter que les Français de Tunisie fussent vos protégés. Nous sommes donc d'accord là-dessus. Mais alors, que faut-il obtenir?

Il faut obtenir que, dans le cadre des réformes que nous préconisons, il y ait une coopération de plus en plus confiante entre tous les éléments de la population de Tunisie, Français et autochtones.

Voilà notre point de vue, et il faut le faire accepter par nos interlocuteurs.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui, devant vous, donner quelques précisions en ce qui concerne notre politique tunisienne, surtout après les discussions qui ont eu lieu ces jours-ci. Vous connaissez, mesdames, messieurs, la genèse de nos difficultés. Nous avions préconisé une politique de réformes par étapes dans le cadre des traités en vigueur. L'objectif final était l'acheminement progressif vers une autonomie interne. Je l'ai dit à cette tribune, je le répète, c'est inscrit dans notre Constitution.

La première étape de cette réforme, de ce programme, c'est au mois de février dernier qu'elle a été instaurée.

Cette réforme concernait le Gouvernement d'abord. La présidence du gouvernement tunisien a été confiée à un premier ministre tunisien, alors qu'auparavant c'était le résident général qui assumait la présidence du conseil des ministres.

La composition du gouvernement tunisien a été modifiée: six portefeuilles en dehors de la présidence ont été confiés à des ministres tunisiens.

Du côté français, il y a cinq directeurs généraux et deux secrétaires généraux, l'un en titre, l'autre adjoint, qui sont membres du conseil des ministres.

Voilà la réforme gouvernementale du mois de février dernier.

De plus, nous avons supprimé les visas, matériellement apposés sur les arrêtés et sur les décrets.

Nous avons remplacé ces visas par un système plus souple de contrôle effectif, moins visible, donc moins choquant.

En ce qui concerne la fonction publique, nous avons — et en cela M. le sénateur Debré nous rejoint — voulu obtenir un accès plus large des Tunisiens à la fonction publique en garantissant et réservant aux Tunisiens certains contingents minima dans les vacances qui se produisent. Enfin, cette étape prévoyait une organisation municipale généralisée, car elle n'existe aujourd'hui que dans quelques grands centres. Nous considérons qu'il faut commencer par là lorsqu'on veut instaurer un régime démocratique et que c'est à la base, à la périphérie, dans le cadre municipal, qu'il faut d'abord intéresser la population à la gestion des affaires publiques.

Cette réforme n'était ni complète, ni parfaite, ni définitive, mais nous avons convenu avec le Gouvernement tunisien qu'il fallait d'abord achever cette première étape avant de nous engager dans une étape ultérieure. Ceci non seulement a été dit, cela a été écrit. Quelles sont les difficultés qui ont surgi entre temps?

C'est à l'occasion de l'organisation municipale qu'il y a eu la première divergence. Les Tunisiens nous ont dit: « Il faut d'abord définir le principe d'après lequel seront représentés les différents éléments de la population en Tunisie, autochtones et Français ». Il fallait donc que nous nous mettions d'accord sur la représentation et la défense des intérêts français, non pas par le contrôle du dehors, mais institutionnellement, au sein même des corps élus. C'est là le problème qu'il faut actuellement résoudre et c'est pour l'étudier que nous avons proposé l'institution d'une commission mixte, car le même problème se pose à la fois pour les municipalités et pour la représentation de l'ensemble de la Tunisie. Telle est donc la deuxième étape qui, au moins en ce qui concerne les études, pourra être amorcée si cette commission est instituée.

Nous avons eu, à Paris, la visite du premier ministre tunisien, qui a demandé à nous voir. Il a été suivi de trois ministres tunisiens. J'ai déclaré tout de suite au nom du Gouvernement qu'il ne pouvait pas s'agir de négociations, qu'il s'agissait simplement d'information réciproque. Ce point de vue a été maintenu jusqu'à la fin.

Nous avons eu plusieurs entrevues, les 7 et 9 novembre, et j'ai pu, au cours de ces conversations, constater quelle était l'orientation d'esprit de mes interlocuteurs. En ce qui me con-

cerne, je n'avais aucun mandat de dire quelle serait la position définitive du Gouvernement.

C'est le 15 décembre que nous avons donné notre réponse sur les différents problèmes qui avaient été évoqués au cours de ces conférences et aussi dans un mémoire du 31 octobre qui m'avait été remis par le premier ministre tunisien.

Que disons-nous dans cette réponse, cette réponse qui a été si injustement accueillie malgré le commentaire que j'en ai donné personnellement et longuement à mon interlocuteur ?

Nous acceptons le principe d'un nouveau régime représentatif. Nous avons eu jusqu'ici le Grand Conseil, qui a fonctionné tant bien que mal, mais qui, certainement, ne répond plus aux besoins actuels. Je crois que l'unanimité s'est faite à cet égard.

Ce Grand Conseil composé de deux sections numériquement équivalentes mais qui, rarement, arrivaient à siéger ensemble et encore plus rarement à se mettre d'accord; tantôt c'était l'une, tantôt c'était l'autre qui était absente. Il fallait donc de toute nécessité trouver autre chose, les pouvoirs du Grand Conseil ayant expiré le 9 décembre dernier.

M. Colonna. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Colonna, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Colonna. Monsieur le ministre, je voudrais quand même, en ce qui concerne le rôle du Grand Conseil, sa structure et son fonctionnement, rectifier quelques points.

Il est exact que le Grand Conseil est constitué par deux sections — section française et section tunisienne — qui délibèrent séparément, mais ce que vous avez oublié de dire, monsieur le ministre, c'est qu'à la tête du Grand Conseil il existe une commission, appelée « commission mixte », constituée, elle aussi, d'une moitié de grands conseillers français et d'une moitié de grands conseillers tunisiens. Cette commission est chargée d'harmoniser, de coordonner les décisions des deux sections. On ne peut contester que, pendant douze ans, cette institution a fonctionné parfaitement et, lors même de la dernière session du Grand Conseil, la commission mixte est arrivée à concilier les points de vue des deux sections.

M. le ministre. Vous me permettrez de constater qu'en 1950 le Grand Conseil a siégé en l'absence de la section française et, en 1951, c'est la section française qui a siégé seule en l'absence de la section tunisienne. Donc, ce qui a pu être valable — et ceci je ne le conteste pas — avant 1950 ne l'est plus nécessairement aujourd'hui. C'est précisément, le signe d'une évolution et si les institutions arrivent à s'enrayer, il faut avoir le courage d'envisager leur remplacement. C'est là le point de vue du Gouvernement.

Je répète qu'en Tunisie, il y a un enchevêtrement des intérêts, des intérêts des Français et des intérêts des Tunisiens. Il faut arriver à imaginer des institutions nouvelles dont nous ne pourrions trouver le modèle ni en Europe, ni non plus dans d'autres territoires d'outre-mer qui ont connu une autre évolution. Il faut que nous fassions un effort d'imagination, que nous trouvions une expression pour cette coopération, que j'ai définie tout à l'heure, entre tous les éléments de la population. Parce que nous voulons éviter un régime de protection, nous devons avoir un régime de coopération. C'est là, précisément, le but de la commission dont j'ai parlé. M. le sénateur Debré, d'ailleurs, n'a pas réprouvé le principe même de cette commission.

Aboutirons-nous ? On a considéré notre proposition comme une fin de non-recevoir. C'est absolument injuste, puisque nous aurions pu maintenir notre position antérieure et dire : terminons d'abord la première étape et, tant que l'organisation municipale n'aura pas été acceptée, nous ne parlerons d'aucun autre problème. Nous avons accepté de nous engager tout de suite dans l'étude du représentatif sur le plan de l'ensemble de la Tunisie, car ce problème est lié à l'organisation municipale.

On nous a reproché d'avoir indiqué, pour la première fois, dans un texte officiel la notion de cosouveraineté. Nous n'avons pas employé le terme, nous n'avons pas même exprimé cette idée. Nous avons constaté la juxtaposition, ou plutôt l'interdépendance des intérêts des Français et des Tunisiens.

C'est là tout le problème. Il ne faut cesser de le dire. Nous ne pourrions accepter, aucun Gouvernement, aucun Parlement français ne pourra accepter une autre solution que celle qui répond à cette double préoccupation.

Je fais donc un appel aux Tunisiens, au gouvernement tunisien, à l'opinion publique tunisienne, dans la mesure où elle

n'est pas égarée par des militants extrémistes, pour qu'ils acceptent d'étudier avec nous les possibilités de ces réformes dans les limites et dans le sens que je viens de définir.

C'est notre politique depuis des années; ce n'est pas une improvisation de l'heure. Ce que je viens de dire, je l'ai dit déjà il y a un an, il y a deux ans, parce que je considère que tel est notre devoir, telle est la mission que nous avons à accomplir là-bas. En faisant cette politique de réformes, nous sommes sûrs que nous n'aurons jamais à nous en aller, et nous sommes sûrs que, tout en sauvegardant les intérêts des Français, nous servons en même temps, au moins autant, les intérêts de la Tunisie, de toute la population tunisienne, qui s'est confiée à nous et à l'égard de laquelle nous avons des responsabilités très graves. Telle est la politique généreuse de la France; elle sait faire confiance aux populations, non pas une confiance aveugle, mais une confiance qui est accompagnée en même temps d'un effort éducatif. Il faut que nous communiquions, surtout aux jeunes, la volonté et le désir de travailler avec nous au service de leur pays.

Nous aurons à confronter des points de vue qui ne sont pas toujours exactement les mêmes. C'est ce qui se fait dans les parlements également. Dans ces commissions mixtes, nous verrons apparaître des opinions très diverses, des revendications qui, pour nous, seront inacceptables, mais ce n'est pas une raison de ne pas nous mettre autour de la même table et de ne pas considérer le programme auquel nous pouvons donner notre accord.

La politique de ceux qui disent: tout et tout de suite, est condamnée d'avance. En effet, comme nous l'avons toujours dit, une telle réforme n'est concevable que par une évolution, par une progression, par des étapes.

C'est d'ailleurs un principe accepté par mes interlocuteurs. Je tiens à vous le dire pour que vous puissiez bien mesurer et délimiter le terrain de nos études. Mes interlocuteurs ont expressément reconnu que c'est dans les limites des traités existants, avec le maintien de toutes les prérogatives de la France au point de vue de la défense militaire et des affaires étrangères, qu'il y a lieu de procéder à cet examen. Vous voyez donc que notre présence en Tunisie n'est aucunement mise en cause.

Il s'agit d'adapter les revendications du gouvernement tunisien, des Tunisiens d'une façon générale, à nos possibilités, parce que, nous aussi, nous devons mesurer nos responsabilités, et nous ne devons pas, dans l'intérêt même des Tunisiens, commettre d'imprudences.

Voilà donc la définition de notre politique. Je regrette alors, que, d'un certain côté, on ait pu dire et annoncer pour la Tunisie une ère de répression avec son cortège de deuils et de ruines. Ce sont des paroles profondément regrettables. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

La France n'a pas l'habitude d'avoir recours à la répression. Bien sûr, elle a le devoir de maintenir l'ordre et le respect de la liberté pour tout le monde. Elle s'y attachera d'une façon ferme, mais elle n'ira pas au delà. Elle respectera la libre discussion.

Je pense, pour terminer sur ce point, que la raison finira par l'emporter, que les agitateurs quels qu'ils soient ne trouveront plus l'oreille de ceux qui ont la responsabilité des affaires de Tunisie.

Je réponds aussi à ce qui a été dit tout à l'heure: nous n'admettrons pas d'autre interlocuteur dans les affaires du Maroc et de la Tunisie que ceux qui y sont nos véritables partenaires, avec qui nous avons des traités.

Je l'ai déjà dit, ce n'est pas telle ou telle ligue, ce n'est pas même une organisation internationale qui peut valablement discuter avec nous ou imposer à la France la voie qu'elle a à suivre. Nous sommes maîtres de notre choix, parce que personne ne peut nous décharger du poids de nos responsabilités.

En ce qui concerne le Maroc, la situation n'est pas aussi aiguë, à l'heure actuelle; les contacts déjà pris aboutiront, je l'espère, à des conversations et à des négociations utiles. J'ai, à différentes reprises, exposé notre politique marocaine, je l'ai fait encore ces jours-ci devant les Nations Unies. J'ai exposé les réformes intérieures que nous envisageons sur les plans législatif, judiciaire, administratif, syndical.

Il y a un problème, et nous n'avons pas le droit de le nier, des relations entre le Maroc et la France. Ici encore, nous admettons le principe de l'évolution, mais d'une évolution par étapes, réfléchie et librement consentie. C'est par la libre discussion entre les intéressés que nous espérons fermement aboutir à des conclusions valables.

Tout cela, est-ce une politique d'abandons successifs ? Tout ce que je viens de vous dire très simplement permet-il de prétendre que nous sommes en pleine décadence, que la France est absente, que la France ne compte plus dans le monde ?

Je vous en fais juge. Même si vous n'alliez pas à l'étranger, même si vous ne pouviez être éclairés par des conversations, en France, avec des représentants des pays étrangers, vous pourriez le savoir par les compte rendus officiels, par la lecture des journaux, de certains journaux, je le reconnais, car il y a une distinction à faire même à cet égard. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je voudrais surtout faire remarquer à M. Debré combien ce qu'il a dit au début de son discours m'a affligé; je parle de ce fatalisme que vous avez montré à l'égard de la guerre. Vous avez dit que nous vivons à l'ombre de la guerre...

M. Michel Debré. Bien sûr!

M. le ministre. ...que la guerre est fatale. Heureusement, il n'en est rien! (*Très bien! Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Il faut que la France sache que la guerre n'est pas fatale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pidoux de La Maduère. Vous dites cela depuis vingt ans! (*Exclamations.*)

M. Georges Laffargue. Oh! Je vous en prie, ne jouez pas avec ces choses; elles sont trop graves!

M. le ministre. Certes, il y a des incertitudes — vous l'avez dit — qui ne sont pas le fait de la France. Il y a des inconnues, nous savons lesquelles, et dans toutes les régions du monde. Il ne nous appartient pas, à nous seuls, de les dissiper.

Qu'une inquiétude pèse sur nous, je suis le dernier à le nier. Mais il ne faut pas inutilement l'aggraver. Il ne faut pas que, dans une enceinte comme celle-ci, règne un pessimisme excessif qui découragerait tout effort. Nous n'avons pas le droit de nous laisser aller au découragement.

M. Pidoux de La Maduère. Non, mais il faut voir la vérité en face!

M. le ministre. Eh bien! Je la regarde en face, et c'est parce que je crois la connaître que je vous tiens ce langage!

En tout cas, la politique que nous poursuivons depuis plusieurs années n'est pas une politique de parti, elle ne s'inspire pas d'une idéologie déterminée. Nous cherchons au contraire à dégager une politique française à laquelle nous voudrions associer le plus grand nombre possible de Français et de partis politiques. Cette politique, nous la poursuivons avec confiance et avec ténacité, parce que nous croyons qu'elle finira par aboutir, par l'emporter sur tout ce qu'il y a de malsain dans le monde d'aujourd'hui.

M. Pierre Boudet. Très bien!

M. le ministre. M. Debré, tout à l'heure, a parlé de l'époque heureuse où Talleyrand dirigeait les affaires de la France. J'ai dû sourire. Je me suis souvenu d'un discours de M. le sénateur Maroger, que je vois devant moi, où il rappelait que c'est Talleyrand qui a installé la Prusse dans la Ruhr. C'est un souvenir qu'il m'est permis peut-être d'évoquer. La France n'a pas à rougir d'un homme comme Talleyrand, et je suis sûr qu'il a eu d'autres mérites que celui-là. (*Sourires.*)

Je vous demande, monsieur Debré, je vous demande à tous, mesdames, messieurs, si nous voulons être des juges équitables, de faire une comparaison. Je crois l'avoir déjà faite devant vous, mais les problèmes sont toujours les mêmes, ainsi que les objections. Faisons la comparaison entre 1945 et 1951.

Est-ce que la France comptait plus en 1945 qu'aujourd'hui ? Est-ce qu'à ce moment-là, elle arrivait à s'imposer comme aujourd'hui ? Est-ce qu'elle pouvait alors prendre des initiatives comme elle peut le faire maintenant ? C'est à Paris qu'est réunie l'Organisation des Nations Unies et beaucoup d'autres organismes internationaux gravitent de plus en plus autour de notre capitale. Je crois que s'il y a eu un changement depuis six ans, il est en notre faveur. (*Très bien! très bien!*) Il ne va pas dans le sens indiqué par M. le sénateur Debré, que je ne cherche pas à contredire pour le plaisir de le faire, il sait l'estime que j'ai pour sa personne. Mais je veux le mettre en garde, lui et vous tous, contre cet excès de pessimisme, contre cette tendance à croire que nous sommes les principaux responsables de la situation actuelle et qu'au fond il n'y a plus rien de valable à faire avant la catastrophe.

Heureusement, s'il devait y avoir catastrophe, la France ferait tout pour l'éviter, dans tous les domaines. Mais la catas-

trophe n'aura pas lieu: c'est là mon grand espoir et ma profonde conviction. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Marcilhacy. Mesdames, messieurs, j'avais déjà quelques scrupules à prendre la parole après les orateurs qui se sont succédé à cette tribune. Voici que je suis amené à intervenir après M. le ministre des affaires étrangères, et cela me remplit de gêne et de confusion, car je ne suis pas — tout le monde le sait — un technicien des affaires étrangères. Seulement ce domaine, qui est, en définitive, le domaine de la paix et de la guerre, est tellement universel qu'il est permis, même à un modeste juriste comme moi, de venir très simplement apporter sa voix.

Je voudrais abandonner le ton technique et de haute diplomatie qui a fleuri à cette tribune, pour prendre un langage plus simple et plus direct, et tenter de parler comme ce vigneron de Paul-Louis Courier, auquel on faisait dire cette phrase pleine d'humour et de cruauté: « Il vaut mieux apprendre la charge en douze temps et savoir, au besoin, ajuster un cosaque que de se fier au ciel et à notre innocence. »

Cette première précaution oratoire va m'amener à en formuler une seconde. Je tiens à préciser tout de suite qu'à mon avis la grande crise morale, sentimentale, qui secoue le monde, trouve son origine dans l'attitude de la Russie soviétique, dans le fait que, dans un monde actuellement connu, il y a volontairement une inconnue qui se crée. L'inconnu engendre la peur, et la peur, hélas, peut engendrer des actes irréflectifs. (*Très bien! Applaudissements.*)

Cette seconde précaution oratoire posée, j'en prendrai une troisième. Quand je vais parler de l'Amérique, et j'en parlerai, je le ferai dans ce langage direct et loyal que, je crois, les Américains entendent fort bien et qu'ils aiment même à entendre. Ces garçons sont sportifs — je prends le mot garçon dans le sens de la traduction anglaise — et ils aiment qu'on leur parle en sportifs; j'essaierai d'agir ainsi. Je m'inspirerai aussi de ce principe que résume, en une formule saisissante, le héros du dernier roman de Charles Morgan; ce héros britannique dit à son ami américain: « Nous n'allons pas vous laisser continuer de jouer le rôle de la destinée à longueur de journée ». Pour qui perçoit l'humour britannique, que de sens caché dans cette formule!

Après tant de précautions oratoires, permettez-moi d'en venir à mon propos. Comment donc se présente la situation internationale pour le vigneron de Paul-Louis Courier, ou plus simplement pour le vigneron des Charentes que j'ai l'honneur de représenter ici ?

La France pense ses blessures et elle défend sa place au soleil. Mais, en même temps qu'elle accomplit cet effort considérable, dont peut-être nous-mêmes ne mesurons pas toujours l'ampleur, elle subit l'attaque la plus directe et la plus sanglante en Indochine, où elle défend non seulement la cause du Viet-Nam, mais aussi celle de tous les Etats libres. Croyez-moi, cette vérité est dans le cœur de tous les Français et aucun article de journal ne peut lui ôter de sa force.

La France assure la continuité de sa mission sur d'autres territoires dans le respect des croyances et des libertés. J'ai peu voyagé hors d'Europe, mais j'ai bien visité l'Europe à l'époque où l'on pouvait encore le faire. J'ai cependant assez de connaissances pour pouvoir affirmer que nulle part l'homme et ses aspirations ne sont mieux défendus que dans les territoires où flotte le drapeau français. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Permettez-moi, toujours dans le langage du vigneron, de dire que certains plaignants devraient méditer la formule de la paille et de la poutre. Il y a sans doute des pailles chez nous, nous sommes trop paysans pour y renoncer, mais que de poutres qui masquent la vue de nos plus féroces critiques!

La France — je m'excuse de traiter la question sur le plan international, cela est nécessaire — la France subit aussi l'attaque intérieure mais non moins dangereuse du parti communiste. Je vous en demande pardon (*L'orateur se tourne vers les bancs communistes.*), mais c'est du domaine de la politique étrangère, malheureusement pour vous et pour nous.

M. Dutoit. Vous confondez le Gouvernement avec la France.

M. Georges Laffargue. Cela vous dépasse!

M. Marcilhacy. Cette attaque est appuyée sur un certain nombre de leviers, le plus solide étant à coup sûr, hélas! le niveau de vie de notre pays, le standard de vie de notre pays, pour employer un terme qui n'est pas 100 p. 100 français. Mais

ce standard de vie, ce niveau de vie serait meilleur si l'on n'avait pas, en précipitant certaines réformes, bouleversé notre économie. Il serait meilleur encore si les nécessités du réarmement ne nous contraignaient à un effort budgétaire hors de proportion avec nos moyens, mais indispensable à notre sécurité.

Le second levier dont se sert fort habilement la propagande communiste, c'est le fait de la présence des troupes américaines sur le sol français.

M. Namy. Elles y sont bien.

M. Marcilhacy. Je vais aborder le problème loyalement (*l'orateur se tourne vers les bancs communistes*); faites-moi confiance plus que je ne vous ferai confiance sur le sujet. (*Sourires.*)

Il faut distinguer entre le fait et l'application. Nous sommes particulièrement heureux de voir à pied d'œuvre, en Allemagne et sur les bases françaises, les soldats qui, venus plus tôt, nous auraient évité 1940, l'occupation et la plus redoutable des convulsions de l'histoire.

Je dis au passage qu'en ce qui concerne la correction des troupes américaines, elles se conduisent beaucoup mieux que je me suis conduit quand je faisais mon service militaire — ce qui ne veut pas dire, pour autant, que j'étais très mauvais soldat. Voilà le fait que nous admettons et dont nous sommes heureux.

Seulement, il y a l'application. Nous ne voulons pas, monsieur le ministre, qu'à la faveur de cette situation, s'opère une main-mise sur nos destinées, et je sais que vous ne le voulez pas non plus. Mais il y a des erreurs qui sont commises, des erreurs graves et qui pourraient, si l'on n'y portait remède, ruiner, en quelque sorte, l'œuvre accomplie. On a tort, en ce qui concerne les troupes américaines sur le sol français, de ne pas créer les situations administratives et juridiques normales. Les municipalités ne sont pas prévenues à temps; les préfets sont souvent avertis après leurs services; on voit bien souvent arriver des officiers américains qui sont extrêmement corrects mais qui devancent, en quelque sorte, les dépêches qu'ils devraient suivre. Et cela est gênant.

Je voudrais savoir aussi, monsieur le ministre — et je vais maintenant, hélas! procéder par questions, n'ayant pu trouver de réponses à ces questions — je voudrais savoir quel est le statut des troupes américaines en France. Excusez cette déformation du juriste, mais le point est grave. Je ne sais pas, monsieur le ministre, qu'il y ait une loi, en 1948, réglant cette question, mais il y a eu sûrement, si mes renseignements sont exacts — le Quai d'Orsay est extrêmement discret — un accord entre M. Georges Bidault et M. l'ambassadeur Jefferson Caffery. Cela ne me paraît pas suffisant. Je voudrais savoir aussi sur quelles bases juridiques s'appuie le Gouvernement français pour accorder des privilèges d'exterritorialité, exterritorialité temporaire, peut-être, mais certainement exterritorialité. Je ne pense pas que cela soit possible sans l'accord du Parlement français. (*Très bien! très bien!*)

M. le ministre. C'est sûr.

M. Marcilhacy. D'autre part, et là c'est un réflexe d'ordre sentimental — mais le sentiment n'a-t-il pas sa place même en matière de politique étrangère! — ne pourrait-on « truffer », en quelque sorte, les uniformes de ces sympathiques Américains par des uniformes non moins sympathiques de Belges, de Hollandais? Si vous saviez comme dans ce Sud-Ouest on serait content de voir un camion belge ou hollandais de temps en temps! Ne croyez pas que, dans cette phrase humoristique, il n'y ait pas beaucoup de vérité. On ferait mieux comprendre à nos populations la réalité de l'armée européenne.

J'arrive maintenant à beaucoup plus grave et je vais être obligé, là aussi, de procéder par questions. De quelle autorité civile dépend le commandement suprême? Car c'est un principe imprescriptible des démocraties que le pouvoir militaire est toujours subordonné au pouvoir civil?

M. Dulin. Très bien!

M. Marcilhacy. Je voudrais, là-dessus, avoir une réponse.

Sommes-nous assurés que l'action de l'armée européenne, et plus encore l'action déterminante des alliés atlantiques sera automatique en cas de péril? C'est là toujours la question de politique étrangère sur laquelle ont buté les systèmes dans leur application. N'oublions pas que, demain, si le malheur des temps veut qu'ils se produisent, les événements de guerre marcheront à la vitesse de la désintégration de l'atome. Il faut donc que nous ayons un système défensif qui soit automa-

tique. Les heures perdues auront la même valeur que celles que l'on perd quand on veut combattre un incendie dans une grande ville.

Enfin, dernière question: pouvons-nous admettre, malgré toute l'affectueuse reconnaissance — et je cherche des mots encore plus vastes pour le dire — dont est environné en France le nom du général Eisenhower, pouvons-nous admettre que le commandant suprême donne son opinion à la presse sur les problèmes internationaux?

C'est là une question que je tenais à poser du haut de cette tribune avec, je le répète, toute l'affectueuse reconnaissance du peuple français et la mienne personnellement pour le général Eisenhower.

En fait, tout ceci est simple et vous allez voir comment ma conclusion sur ce passage va être facile. La France a besoin de l'Amérique, mais l'Amérique n'a que faire d'une nation qui serait privée de ses vertus d'indépendance.

Alors, monsieur le ministre, quelle est la politique de la France? Non pas sa diplomatie, non pas son action, sa défense pied à pied de nos intérêts, car je ne suis pas technicien et je vous jure que je vous fais confiance. Je ne comprends pas, je ne saisis pas quelle est la politique de la France, cette politique étrangère qui doit toujours exister, car si l'on ne sait pas où l'on va, comment peut-on marcher droit? La crainte de la guerre, c'est un moyen, mais ce n'est pas un but. Les temps vont vite, affreusement vite, plus vite que les hommes, plus vite que les actes politiques des démocraties qui sont nécessairement freinées, ne serait-ce que par les débats parlementaires.

Il n'y a pas d'autres possibilités que celles que je vais résumer. Ou bien on suit les événements en s'efforçant de s'y adapter et on arrive toujours trop tard, ou bien on cherche à les devancer pour essayer de se trouver à leur passage et de pouvoir les utiliser, les exploiter. Dans le premier cas, on est sûrement perdant, dans le second cas on est peut-être gagnant.

Tel le dangereux pari de notre époque mais, comme pour Pascal, il nous faut parier car nous sommes embarqués. Je crains que notre politique étrangère ne s'oriente vers la première solution ou pire, qu'elle ne refuse le pari.

M. de Menditte. Le plan Schuman devance les événements. C'est la seconde hypothèse.

M. Marcilhacy. J'en parlerai, mon cher ami.

Or, la seconde option est seule valable. Devancer les événements, cela revient pour moi à dire: faites l'Europe à n'importe quel prix.

M. de Menditte. C'est cela.

M. Marcilhacy. Dans l'état actuel, je tiens à dire ici que je voterai le pool du charbon et de l'acier. Je le voterai, même si c'était une erreur, même si l'on me démontrait que c'est une erreur, car il est des erreurs qu'il faut savoir commettre quand elles constituent des actes de foi. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite et à gauche.*)

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. Marcilhacy. Mais cela ne veut pas dire pour autant que faire l'Europe par le biais des ententes économiques soit la bonne méthode. Cela ne sert qu'à attiser les querelles, à faire opposer les chiffres aux chiffres. Or, nous sommes de mauvais calculateurs.

Faire l'Europe en partant de la notion défensive de l'armée européenne est également une mauvaise méthode, pour la France du moins, car on nous opposera toujours notre prestige passé militaire et nos faibles possibilités actuelles.

On comparera effectifs, armements, moyens industriels et nous serons dépréciés.

Monsieur le ministre, il faudrait pouvoir faire l'Europe en partant des puissants impondérables qui constituent cette civilisation que nous entendons défendre, une civilisation pour laquelle le sort et la répartition des biens matériels n'est qu'un moyen et non un but, une civilisation pour laquelle l'organisation de l'Etat, sa forme et ses pouvoirs ne sont que la constante recherche de meilleures formules d'existence dans le plein emploi du seul bien qui ne se déprécie jamais, la liberté.

Pour faire cette Europe et pour que la France puisse y prendre la place qui lui revient, il faut — c'est là ma conviction profonde — déborder le cadre des habiletés diplomatiques, nécessaires d'ailleurs. Il faut demander à la nation française, elle-même, de se prononcer.

Monsieur le ministre, vous avez dit tout à l'heure que vous n'étiez pas sûr de trouver une majorité dans le Parlement français pour voter l'intégration de la France à une Europe unie. Cela est possible. Mais cette majorité, vous l'auriez dans le pays...

M. Jean Berthoin. Cela est très juste.

M. Marcilhacy. ...et croyez-en un peu un spécialiste; le référendum est ici non seulement possible, mais nécessaire.

M. le ministre. Très bien!

M. Rotinat. Très bien!

M. Marcilhacy. Demandez au pays par voie de référendum de se prononcer sur un projet d'organisation simple en quatre ou cinq articles. Croyez-moi, il répondra oui, et chose extraordinaire, 80 p. 100 des voix du parti communiste répondront oui également. (*Sourires.*)

J'en suis sûr et vous en êtes sûrs avec moi. Mais faites vite, car je le disais tout à l'heure, le temps n'attend pas. Sacrifice de souveraineté au profit de l'Europe, notre bien commun? Oui. Emission de notre souveraineté sans but et sans méthode? Alors, non. L'Europe pouvait et devait se faire en 1945 ou 1946. Les responsables de la politique d'alors ne l'ont pas voulu, et pourtant il est plus facile d'accoler des morceaux dispersés que de découper à nouveau ou que d'essayer de recoudre.

C'est peut-être de l'attitude de politique étrangère de cette époque que date le nouvel isolationnisme de la Grande-Bretagne.

Cet isolationnisme est ancien, monsieur le président, je le sais. Il est dans la nature des choses. Je crois que, de Fox à Pitt, à Gladstone et à Winston Churchill, la politique britannique suit une ligne droite qui ne traverse que rarement le Channel.

Mais, croyez-moi, malgré ces précédents historiques, la chère vieille Angleterre pour laquelle — veuillez m'en excuser — je réserverai toujours, quoi qu'il arrive, un coin de mon cœur, n'oublions pas que pendant des années le *God save the King* fut l'hymne de la liberté (*Très bien! très bien!*) — la chère vieille Angleterre, dis-je, voudra un jour se joindre à cette Europe dont elle a si longtemps surveillé et équilibré les convulsions.

Si j'ai bien compris le communiqué des entretiens de Paris, c'est un peu le jeu qu'elle voudrait continuer, pensant qu'elle pourra parler seule à seule, Grande-Bretagne d'un côté, Europe de l'autre. Mais c'est un rêve car, quand l'Europe se fera, comme par enchantement, la Grande-Bretagne y sera.

M. le ministre. Très bien!

M. Marcilhacy. L'Europe est notre salut. C'est notre seule voie, l'Europe, appuyée à travers ses mers que nous avons civilisées et que nous contrôlons, assure des échanges fructueux avec les pays d'outre-mer et c'est cette réalité — et elle seule — qui nous permettra de rester Français, car je suis étreint par cette angoisse de notre solitude et des menaces qui pèsent sur nous.

Et d'ailleurs, regardez l'Amérique pour laquelle seuls les échanges commerciaux assurent le progrès et la prospérité, l'Amérique à laquelle seuls achètent les pays et les hommes heureux, c'est la raison d'être du plan Marshall, n'est-il pas vrai? L'Amérique nous pousse à faire l'Europe; certains pourront dire qu'elle le fait, parfois, avec trop peu de discrétion, mais c'est peut-être notre faute plus que la sienne.

Monsieur le ministre, j'ai pour ma part, une confiance absolue dans l'avenir de mon pays, tout comme mon ami, M. Michel Debré. Mais cela n'exclut pas les critiques et peut-être cet amour et cette confiance rendent-ils ces critiques plus violentes. Cet amour et cette confiance ne m'empêcheront pas — en tant que représentant du peuple, c'est mon devoir — de vous demander de préciser à grands traits votre politique. Je voudrais savoir ou vous allez parce que je serai nécessairement et de tout cœur derrière vous.

Pour ma part, je me refuse à déceler de l'avenir de mon pays en choisissant entre l'Est et l'Ouest comme entre la paix et la guerre. L'Europe doit se faire, elle se fera, comme l'exige la géographie; elle se fera avec l'Allemagne; elle se fera avec l'Espagne comme avec les autres pays. Mais elle ne se fera que si la France en prend résolument la tête et n'hésite pas à y jouer son destin. C'est peut-être un rêve. Mais, en tout cas, c'est un espoir et seul l'espoir fait vivre. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le ministre, je répondrai brièvement à vos observations. J'ai le sentiment qu'un désaccord persiste toujours un peu entre ce que je crois avoir dit et ce que vous en retenez. Je parle faits, et vous me répondez droit.

Votre principal grief, m'avez-vous dit, consiste à prétendre que la France ne prend pas ses responsabilités à l'intérieur de l'alliance Atlantique et vous exposez alors, et d'une manière très claire, la présence de la France dans les conférences ou dans les négociations qui découlent de l'exécution du pacte Atlantique. Mais, justement, le problème est là: nous sommes liés par le pacte Atlantique, que Gouvernement et opposition considèrent comme la base de notre politique étrangère. Mais il y a les termes d'un pacte et l'esprit d'une alliance.

Les termes d'un pacte sont ce qu'ils sont, et nous les acceptons. Mais qui peut douter qu'à rester à la lettre du pacte, on conduit à une crise de l'idée Atlantique? Il ne suffit pas de dire par un texte que les nations démocratiques d'Europe et d'Amérique se sont liées pour faire face à une agression, le jour où cette agression se présenterait, et qu'il y a une solidarité militaire entre elles. Si nous nous restreignons aux termes d'un tel pacte, nous sommes à cent pieds au-dessous des véritables problèmes.

Croyez-vous qu'il suffise aujourd'hui, dans notre monde du vingtième siècle, d'avoir un état-major militaire, ou même un état-major de techniciens, pour régler les problèmes qui sont ceux de l'Occident? Croyez-vous qu'il soit bon d'avoir à l'égard des problèmes européens et allemands une même position, alors que les puissances occidentales ont des positions divergentes opposées même parfois en Orient ou dans le Proche-Orient? Croyez-vous qu'il soit bon que nous nous entendions pour avoir un commandant en chef sur un territoire où il n'y a pas d'opérations militaires, et que sur les territoires où il y en a, il n'existe ni unité de vues militaires ni unité de vues politiques?

J'entends bien. Ce défaut n'est pas à la charge de la seule France et, lorsque je me suis permis de critiquer très légèrement — vous ne pouvez pas m'en faire le reproche — certaines hésitations, certaines attitudes des gouvernements alliés, je crois avoir montré que la responsabilité du Gouvernement français n'était pas la seule engagée. A rester trop fidèle à la lettre d'un texte, à en nier l'esprit, on s'apercevra un jour que le texte, je veux dire le pacte, est mort. Je m'excuse d'avoir évoqué et d'évoquer encore le souvenir de Talleyrand. Justement, la force d'un pays comme le nôtre qui peut, par son expérience, considérer certains aspects des problèmes européens ou orientaux que d'autres nations peuvent ne pas voir, doit s'imposer à nos alliés. A nous de leur montrer l'insuffisance de cette alliance Atlantique.

D'autre part, vous avez évoqué un certain nombre de critiques que j'ai apportées à cette tribune en affirmant qu'elles étaient erronées ou fausses.

Que le Conseil de l'Europe soit un échec, vous ne l'avez pas nié et personne ne peut le nier. Il suffit de lire la lettre de M. le président Spaak; elle est courageuse, elle est définitive.

Un sénateur à gauche. Ce n'est pas la faute de la France!

M. Michel Debré. Je n'ai pas dit que c'était la faute de la France. J'ai dit que, lorsqu'on acceptait de s'engager dans une mauvaise voie, on desservait sa politique plus peut-être qu'en ne faisant rien.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que le Parlement français ne serait pas d'accord, peut-être, pour déléguer certains de ses pouvoirs à une véritable autorité politique.

Nous aurons l'occasion de nous expliquer là-dessus à brève échéance. Je vous réponds dès maintenant que demander au Parlement une délégation à des autorités techniques dont le pouvoir est grand constitue une démarche beaucoup plus grave qu'il n'y pourrait paraître, car vous n'êtes pas sûrs qu'à l'intérieur de ces autorités techniques les conceptions politiques qui sont les vôtres seront aussi bien représentées que dans une autorité politique habilement édifiée.

Vous avez, d'autre part, évoqué la sévérité avec laquelle j'ai jugé la suppression de toutes les restrictions industrielles imposées à l'Allemagne. Mais là, permettez-moi de vous citer des faits.

Un des fondements de la politique alliée à l'égard de l'Allemagne était une limitation de certaines entreprises et, en particulier, de la production de l'acier. Tout cela n'existe plus!

M. le ministre. Mais si!

M. Michel Debré. En ce qui concerne la limitation de l'acier un bref communiqué paru il y a environ un mois et demi dans les journaux nous a appris que cette limitation de la production de l'acier n'existait plus.

M. le ministre. Je regrette de vous dire que vous avez mal lu.

M. Michel Debré. J'en serais très heureux, monsieur le ministre. En tout cas, il est sûr que les contrôles existants sont prochainement appelés à disparaître. N'est-ce pas déjà une des conditions mises par le Parlement allemand à la ratification de la communauté charbon-acier.

M. Georges Laffargue. N'anticipez pas sur les votes !

M. Michel Debré. Je n'insisterai pas longuement sur ce que vous avez dit de la jeunesse allemande. C'est un très grand problème, le grand problème de l'Europe !

Je me permets seulement de faire remarquer que, si nous voulions avoir une action pour favoriser les connaissances et les compréhensions entre Français et Allemands et peut-être tenter une orientation, il faudrait développer sur une beaucoup plus grande échelle les relations actuellement existantes.

Ce que nous faisons aujourd'hui est absolument hors de proportion par rapport au problème.

Sur le problème de la Sarre, monsieur le ministre, vous nous dites : nous n'avons rien abandonné du statut actuel de la Sarre ; et vous avez raison, mais c'est peut-être ce que je vous reprocherai, car le statut actuel de la Sarre, vous l'avez dit et vous l'avez répété, est un statut provisoire dans l'attente de la discussion définitive du traité de paix.

Or, excusez-moi de le dire, nous réglons aujourd'hui, avant ce traité de paix hypothétique, de très importants problèmes, plus importants que le statut politique et économique de ce territoire.

Il est tout de même une inquiétude que vous ne pouvez empêcher de naître. Dans quelle mesure le fait de régler tous les problèmes, sauf celui-là, ne crée-t-il pas un danger pour l'avenir ?

Ne serait-il pas bon, au contraire, dans le moment où nous discutons de tous les problèmes avant un traité de paix, de faire que le statut de la Sarre cesse d'avoir la caractéristique d'un statut provisoire ?

Un dernier mot sur l'Afrique du Nord, monsieur le ministre. Il y a des mots comme le mot « Europe », comme le mot « réformes », qui peuvent prendre un sens bien différent.

Quelles sont les réformes que vous voulez envisager ? Il ne suffit pas de dire que l'on veut des réformes. Encore faut-il savoir où l'on veut aller.

Vous avez parlé, pensant à la régence de Tunis, d'autonomie interne. Mais, monsieur le ministre, si l'autonomie interne, en Tunisie comme au Maroc, doit signifier le retour au pouvoir de quelques familles, le règne d'un esprit rétrograde, si l'autonomie interne doit être l'abandon de tout soutien à l'évolution intellectuelle et politique — évolution que demandent à juste titre les jeunes Tunisiens —, cette autonomie interne est alors un danger et nous n'avons pas le droit de l'envisager.

Si cette autonomie interne, comme certains représentants extrémistes l'envisagent, est pour eux une étape, et une étape rapide vers une autre éventualité, il faut reconnaître que les mots que vous avez employés et ceux qu'ont prononcés vos interlocuteurs n'ont pas le même sens.

La critique que je continuerai de faire, monsieur le ministre, malgré les assurances excellentes que vous nous avez données quant au maintien de la mission française en Tunisie est la suivante :

Il ne suffit pas de dire qu'on veut des réformes, encore faut-il les préciser et veiller à leur application ; et sur le début de leur application, il faut dire à vos interlocuteurs — qui pourraient, si vous ne le faisiez pas, vous accuser de mauvaise foi — exactement là où vous voulez aller. Nous usons, nous abusons d'illusions : c'est un jeu dangereux.

Ai-je dit, en terminant, que la France était absente dans le monde ? Ai-je dit, en commençant, que je considérais que la guerre était inévitable ? Je n'ai prononcé ni l'une ni l'autre de ces affirmations.

Mais, ici comme en dehors de cette enceinte, certaines questions se posent. Il y a des menaces de guerre. N'allons-nous pas avoir à voter de considérables crédits pour la défense nationale ? C'est que le danger existe et que vous le reconnaissez, c'est donc qu'il convient, comme le disait M. Marcellin, de sortir des chemins habituels, et d'élever notre volonté, notre politique à la hauteur de ce danger.

Si nous ne voyons pas le vrai problème, celui de la responsabilité française en Europe, celui de l'activité française en Méditerranée, nous augmentons ce danger de guerre au lieu de le diminuer.

Ne croyez pas que j'aie ce soir un ton pessimiste, par désespoir ; si j'étais vraiment désespéré, je ne serais pas ici.

M. Georges Laffargue. Ni au R. P. F. (*Sourires.*)

M. Michel Debré. C'est parce que j'espère, que j'ai choisi de siéger sur ces bancs. Je disais donc — et cela dépasse, cher monsieur Laffargue, les querelles de politique intérieure — que si nous refusons de voir et de dire que les dangers de guerre sont aujourd'hui plus grands que les promesses de paix, si nous refusons de dire et de voir que — ce qui ne s'est pas vu depuis des siècles — un empire le plus formidablement équipé campe à nos portes, si nous refusons de dire et de voir que la moitié de l'Europe est dans le désespoir et préférerait peut-être la guerre au maintien de sa situation présente. (*Mouvements divers.*) Si nous refusons de dire et de voir qu'au train où vont les choses en Extrême-Orient et peut-être au Moyen-Orient, les risques de conflagration s'aggravent, si nous refusons de dire et de voir cela, nous ne faisons pas notre devoir d'hommes publics.

Il est bon que l'on veuille, il est bon que l'on dise : participons à tous les efforts de collaboration internationale ; multiplions les contacts entre tous les hommes politiques et toutes les formes de gouvernements, conversons, négocions. Mais, avant tout, il ne faut pas d'illusions. La guerre est à nos portes.

Je vous assure, monsieur le ministre, que si j'affirme la tristesse de la réalité, ce n'est pas pour désespérer, mais c'est pour affirmer que faire écarter la fatalité de la guerre exige de vous, exige de nous tous un effort politique au-dessus de la normale.

Encore une fois, monsieur le ministre, je vous en prie, ne croyez pas qu'une présentation optimiste des problèmes suffise à régler nos difficultés. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, ainsi que sur divers autres bancs.*)

M. le ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je ne sais pas, monsieur le président, s'il est de bonne méthode d'engager des dialogues, mais je m'y sens autorisé par le fait que M. Debré m'a répondu directement, et je crois que la réplique a intérêt à suivre immédiatement.

Je voudrais le faire d'une façon très brève. Je répondrai en même temps au beau discours de M. Marcellin en ce qui concerne l'essentiel. Je dois ajouter qu'en ce qui concerne certaines questions techniques qui m'ont été posées, il faut que je prenne certains renseignements auprès du ministre de la justice qui est mieux documenté que moi-même.

En ce qui concerne le commandement suprême, vous avez eu tout à fait raison de dire, monsieur Debré, qu'il doit dépendre d'une instance civile et être subordonné aux directives qui viennent de celle-ci. C'est la règle du Pacte atlantique : le commandement suprême n'est qu'un instrument, un organe subordonné aux décisions politiques qui viennent du Conseil atlantique ; et, dans ce Conseil atlantique, à tort ou à raison, — ceci est un autre problème — on décide à l'unanimité. Vous voyez par là les complications de ce système, le risque qu'il y a à voir intervenir — trop tardivement dans certains cas d'urgence — certaines décisions politiques.

Il y a aussi le problème de l'automatisme que vous avez, à ce sujet, très légitimement soulevé. C'est l'article 5 du Pacte atlantique qui le régit. En principe, l'assistance mutuelle est automatique, mais il y a une restriction considérable que nous-mêmes avons jugée indispensable : chaque pays reste maître de juger dans quelle mesure et par quel mode d'assistance il doit venir en aide à celui qui est l'objet d'une agression.

Nous avons dû faire cette réserve pour des raisons constitutionnelles, parce qu'aucun Etat doté d'une constitution démocratique n'aurait toléré une entrée en guerre automatique sans que son parlement national fût consulté.

C'est un engagement moral qui a été pris et qui, lui, joue automatiquement. Ce qui est encore plus important — je crois que, sur ce point, nous sommes d'accord, et c'est ce qui fait l'efficacité pratique du Pacte atlantique — c'est que réellement les principaux pays atlantiques sont engagés, en fait, par la présence de leurs troupes, sur tous les points les plus menacés, de sorte que, s'il y a une agression, notamment sur le front qui nous intéresse le plus, l'automatisme jouera immé-

diatement et nécessairement tous les grands alliés seront mis en cause, non seulement sur le plan théorique, mais avec des forces considérables.

Voilà ce que je voulais répondre à M. le sénateur Debré, qui a dit tout à l'heure que le Pacte atlantique est trop étroit, que l'esprit atlantique n'est pas assez vivant. C'est peut-être vrai. Quand on assiste à ces conférences atlantiques, on est quelquefois déçu par la longueur et la stérilité de certains débats; mais ce qui n'est pas stérile, ce qui est efficace, c'est le fait que nous ayons maintenant une force valable au delà du Rhin.

Qui aurait osé prévoir, il y a deux ans encore, que nous aurons dans quelques semaines, six divisions britanniques en Allemagne, dont trois divisions blindées. (*Applaudissements à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

C'est à l'honneur de la Grande-Bretagne; mais c'est aussi montrer l'efficacité pratique et concrète qu'a eue et qu'a prise notre Pacte atlantique.

M. Georges Laffargue. Aucune jeunesse française, monsieur le ministre, n'a eu cette garantie au cours de l'histoire!

M. Henri Barré. Même avec Talleyrand!

M. le ministre. Je le crois et tout le monde le sait.

A côté des Britanniques et des Américains, nous avons des Canadiens, des Belges, des Danois. Tous les pays, successivement, ont manifesté leur présence en vue de la défense de l'Europe occidentale pour la paix où elle sera menacée. Il n'y a pas à prendre de décisions théoriques et politiques. C'est automatiquement que l'assistance jouera.

Ensuite, il y a le problème de l'autorité politique. Deux orateurs en ont parlé. Il est exact que, dans quelques semaines, lorsque vous aurez à discuter la question de la communauté charbon-acier, vous aurez à vous occuper d'une autorité supranationale technique. Vous ferez vos critiques et nous y répondrons.

Mais ce dont il s'agit aujourd'hui, dans cette discussion, c'est de l'autorité politique; c'est de savoir si nous allons constituer un gouvernement fédéral européen et une assemblée fédérale européenne élue et quelles attributions leur seront dévolues. Le Gouvernement français, le gouvernement belge, le gouvernement britannique accepteront-ils le principe de transmettre une parcelle de souveraineté, de souveraineté parlementaire, à une assemblée et à un gouvernement de ce genre?

Sommes-nous mûrs pour cela? Je pose la question et je ne voudrais pas y répondre négativement. Mais vous pouvez être sûrs que si nous avons commencé par là, nous allons nécessairement au devant d'un échec. Si dans toutes nos discussions de politique étrangère, et même dans les réunions publiques, nous parlons de plus en plus de l'Europe, et si cette idée s'ancre de plus en plus dans les esprits, c'est parce que nous avons commencé à en parler, modestement, au sein du Conseil de l'Europe, et aussi en raison d'autres initiatives que nous avons prises. C'est dans ces conditions et dans cette atmosphère que nous devons et pourrons faire l'Europe.

Voilà ce que j'ai tenu à dire très brièvement. Je m'adresserai encore à vous, monsieur Debré. Très amicalement, vous avez atténué vos paroles — j'en suis très heureux — que j'avais peut-être interprétées d'une façon trop littérale. Vous avez parlé de danger de guerre. Certes, je ne nie pas les dangers de guerre, mais je ne voudrais pas les exagérer et laisser parler qui que ce soit de la fatalité de la guerre. Voilà ce qui m'a extrêmement ému tout à l'heure.

Si un danger de guerre existe, je crois que nous faisons tout pour y parer. Si j'ai parlé du pacte Atlantique et des résultats déjà obtenus, c'est précisément parce qu'il y a danger. En contrepartie, nous ne nous contentons pas de promesses de paix. Une paix ne se promet pas, elle se crée, elle se conquiert, elle doit être garantie par notre propre effort. De sorte que ce ne sont pas des illusions qui nous permettent de tenir un langage optimiste.

Mon langage n'est pas optimiste; il est réaliste. Il tient compte de tous les renseignements que nous possédons, des négociations qui se déroulent, de tous les contacts que, jour après jour, nous avons. Alors je me suis permis de venir vous apporter cette affirmation qui n'est pas une promesse en l'air. Ce n'est pas de l'optimisme pour les besoins de la cause; c'est une conviction profonde et c'est une raison d'espérer. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Gros.

M. Louis Gros. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, lorsque, il y a déjà de nombreux mois, notre collègue M. Debré avait posé sa question orale concernant la politique du Gouver-

nement au Maroc, je savais que je devrais intervenir. J'espérais tout à l'heure, monsieur le ministre, en vous entendant répondre à mes collègues, que votre réponse donnerait aux Français qui vivent au Maroc tous apaisements et qu'ainsi je serais dispensé de cette intervention.

Or, je dois vous dire que, pas plus aujourd'hui qu'il y a quelque temps, votre politique, vos discours, vos déclarations, ne peuvent nous satisfaire et que nous avons été profondément déçus.

Il faut en effet, monsieur le ministre, que vous sachiez que si je suis bien d'accord avec vous lorsque vous déclarez que certaines politiques ne peuvent pas être nécessairement et quotidiennement étalées en public, que certaines négociations ou certaines conversations doivent être menées avant d'être révélées, tout de même rendez cette justice aux représentants que le Maroc possède dans les assemblées parlementaires: c'est de ne pas vous avoir importuné souvent par des questions sur la politique que vous y meniez.

Nous avons attendu; mais lorsque nous avons vu devenir cette question véritablement publique, lorsque tous les journaux, toutes les conférences s'en sont saisis, lorsque tous les discours en ont été nourris, lorsque nous avons lu dans la presse des articles, des écrits qui quelquefois nous faisaient plaisir, quelquefois nous faisaient peur, lorsque enfin ce problème est arrivé à l'échelon d'une conférence internationale, d'une assemblée internationale, alors nous avons attendu que vous, monsieur le ministre, notre représentant, notre porte-parole au sein de ces assemblées-là, vous répondiez pour nous. Nous n'avions pas peur de la vérité et vous nous avez déçus. Vous nous avez déçus et surpris et vous venez à nouveau, aujourd'hui, au cours de cette séance, déclarer que le dossier que vous avez défendu, que la position que vous aviez à expliquer au sein d'une assemblée internationale, était un problème difficile. Cela nous a surpris, cela nous a déçus.

M. le ministre. J'ai dit que le milieu devant lequel je parlais était difficile.

M. Louis Gros. Assurément, monsieur le ministre, le milieu est difficile. Cela, nous le savons bien.

Que vous avez alors, dès les premiers débats sur cette question, soulevé l'incompétence de l'Assemblée des Nations Unies, nous sommes d'accord. Effectivement, la France n'avait pas à comparaître devant une telle assemblée pour y être jugée. Mais, puisque vous étiez contraint d'aborder ce débat, ne fût-ce que pour demander l'ajournement, puisque à l'occasion de cette question d'incompétence de procédure, des représentants d'autres nations, dont les plaignants étaient peut-être les moins qualifiés, avaient abordé ce problème, nous aurions voulu, nous qui avons consacré plus de la moitié de notre existence à cette terre marocaine, nous aurions voulu que le ministre français répondit tout de même avec quelques mots et quelques précisions à la plainte qui a été portée contre nous.

Vous aviez en effet, à cette tribune de l'Assemblée des Nations Unies, une occasion unique de déclarer, à la face du monde, que l'Organisation n'avait peut-être pas le droit de nous juger, mais puisqu'on nous avait posé une question à cette tribune, la France n'avait pas à rougir et au contraire pouvait se déclarer fière de ce qu'elle avait fait.

Il ne suffisait pas de dire à ce moment-là que nous avions rempli notre mission, de se contenter de ces formules générales peut-être, mais vagues, il fallait apporter à ce moment-là, en présence des reproches qui nous étaient faits, les justifications dont vous aviez plein les mains. Que nous reprochait-on? D'avoir manqué au respect de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de ne pas avoir rempli dans ce Maroc la mission que nous avions acceptée.

Alors, messieurs, permettez-moi, parce que ceux que j'ai vus là-bas la semaine dernière encore ne comprendraient pas que cela ne soit pas dit à la tribune du Parlement, que cela n'ait pas été dit, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots, abusant en fin de séance de votre patience, ce que nous aurions voulu entendre et trouver dans votre réponse.

C'est un rappel historique que tout le monde connaît, une synthèse historique: en 1912 et appelée par le sultan Moulay Hafid la France arriva après une série de conférences internationales.

Messieurs, je vous en prie, que ceux qui n'ont pas vécu cette époque essaient de faire l'effort d'imagination pour se figurer ce que représentait en 1912 cette terre, car ce n'était ni un pays, ni une nation, ni un peuple, c'était en fait une terre occupée par des tribus en pleine anarchie. Il y avait un sultan — réfugié dans la ville de Fez, bloqué, et qui n'osait

pas en sortir parce qu'il avait peur des tribus dissidentes et parce qu'il y avait d'autres prétendants dans le Sud et dans l'Est — il n'y avait ni monnaie, ni police, ni armée, ni administration, ni instruction... rien.

Imaginez-vous, messieurs, car vous n'avez pas vécu cela, un pays où véritablement il n'y a aucune sécurité ni pour votre vie physique, ni pour vos biens. Permettez, pour vous exposer un détail, de vous rappeler un souvenir de jeunesse. Imaginez, en 1912 ou en 1913, que vous sortez de la ville où vous vivez avec votre famille; vous faites quelques kilomètres et vous trouvez en travers, non pas de la route, mais de la piste, une chaîne avec écrit « zone d'insécurité », et insécurité réelle, cela voulait dire que lorsqu'on passait cette chaîne à ses risques et périls, on avait beaucoup de chances de ne pas en revenir! Voilà ce que représentait ce pays à ce moment-là! On vient nous parler des droits de l'homme et du citoyen, de l'œuvre que nous avons à faire!

Est-ce que les droits de l'homme et du citoyen — lorsqu'un homme, comme le maréchal Lyautey, s'est trouvé en présence de cette situation — consistaient à créer des assemblées délibérantes, législatives et à distribuer des bulletins de vote? Non! (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Le droit de l'homme, le vrai, celui que notre philosophie, notre civilisation, vraiment, nous enseigne, c'était d'abord d'assurer l'existence, parce que là où l'existence physique n'est plus, il n'y a plus de droit du tout!

Alors qu'a-t-on fait? On s'est attaché, — et volontairement, je ne parlerai pas du sacrifice de sang que nous nous sommes imposé, — et alors, on s'est attaché à rendre à ce pays, par la construction de routes, la sécurité et les possibilités de vivre, de circuler, sans risquer d'y être pillé, razzé ou assassiné.

Cela, monsieur le ministre, c'est tout de même bien quelque chose dans le sens des droits de l'homme, que de lui permettre de vivre. Aussi, lorsque j'entends nos détracteurs actuels, qui sont venus au Maroc, que nous avons vu débarquer dans nos ports, en chemin de fer ou en avion et qui ont, de Ouezzan à Ouarzarat circulé seuls, de jour et de nuit, d'Oudjda à Tiznit, traverse des milliers de kilomètres en toute sécurité, je demande à ces détracteurs de se souvenir qu'il y a vingt ans à peine, cela leur aurait été impossible.

Que l'on ne vienne pas soutenir que l'œuvre qui consiste à assurer d'abord l'existence, n'est pas une œuvre conforme aux droits de l'homme.

Et puis, qu'avons-nous fait, monsieur le ministre? Cela, il faudrait aussi qu'on le répète du haut des tribunes et que ce soit une voix plus autorisée que la mienne qui puisse le dire devant les assemblées des Nations unies et de nations étrangères. Après avoir assuré la possibilité de circuler sur des routes, d'être assuré de se réveiller le lendemain matin, tout en retrouvant ses biens, sa boutique, son commerce, il fallait aussi préserver la santé.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont assisté à ce que l'on appelle une épidémie dans des pays où il n'y a ni villes organisées, ni administration sanitaire, rien, où tous les matins on trouve tout le long des chemins, qui ne sont pas des rues, entre les maisons ou devant les maisons, les cadavres de ceux que le mal a frappés pendant la nuit.

Or, mesdames, messieurs, savez-vous qu'en 1912, l'année de notre arrivée, l'épidémie de peste de la région des Doukala a fait, en quelques mois, plus de 10.000 victimes, que nous connaissions le typhus et le choléra d'une manière chronique et cyclique et qu'à l'heure actuelle, les chiffres valent mieux que tous les raisonnements ou toutes les phrases.

Dans un pays où nous partions à zéro, ne parlons pas de praticiens, il n'y en avait aucun; ne parlons pas d'établissements sanitaires, il n'y en avait aucun. Aujourd'hui, au mois de décembre 1951, il y a 21 hôpitaux généraux totalisant 11.000 lits, 6 hôpitaux ruraux, 3 hôpitaux ophtalmologiques, 2 hôpitaux neuropsychiatriques, 20 groupes sanitaires mobiles.

Vous ne savez pas ce que c'est que les groupes sanitaires mobiles: ce sont ces voitures, non pas en atelier mais en hôpital, qui sillonnent les routes, vont de souk en souk assurer les vaccinations antivaricelleuses, soigner les yeux, assurer les vaccinations au B. C. G. et donner les consultations volantes dans ces agglomérations qui représentent ces marchés d'un jour.

Il y a aussi 73 infirmeries, 260 salles de visites rurales avec infirmiers, 29 dispensaires, deux sanatoriums, deux préventoriens, un institut Pasteur.

Voilà tout ce qui a été fait dans un espace de trente ans comme équipement sanitaire. 12 millions de consultations cette

année, 103.000 malades hospitalisés dans nos hôpitaux. Notre récompense, monsieur le ministre, ce n'était certes pas de vous demander de le dire du haut d'une tribune ni même un satisfecit d'une assemblée incompétente. Notre récompense, ce fut celle de nous tous, celle de la France. Nous l'avons déjà.

En quoi l'avons-nous? Nous l'avons déjà parce que, mesdames, messieurs, il faut se souvenir qu'à la suite de cette œuvre que nous avons faite, la population a doublé. Dans l'espace d'une génération la population marocaine est passée de 4 millions à 8.500.000 habitants. Lorsqu'on vient après demander à la France si elle a respecté les droits de l'homme et du citoyen et que l'on ne montre pas ce que l'on a fait pour l'homme tout court qui consiste à le faire vivre et à assurer son existence, permettez à ceux qui ont un peu travaillé là-bas et qui attendent cela de votre voix d'avoir quelque cœur.

Si je ne veux citer personne pour finir sur ce chapitre de la santé, laissez-moi, du haut de cette tribune, rendre une fois hommage, parce qu'il ne le demande pas, au corps médical qui a fait cela. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les hôpitaux, les ambulances, les infirmeries les millions et les milliards qu'on y a mis, tout cela est bien, mesdames, messieurs, mais il y a une histoire qui s'inscrit au Maroc, histoire qui s'inscrit sur les stèles et les plaques commémoratives des hôpitaux et des infirmeries où sont inscrits les noms des médecins français qui sont morts pour sauver la vie des Marocains au cours de ces fléaux et de ces épidémies. Cela, on l'oublie facilement. Cela, il fallait le dire à ceux qui nous reprochent de n'avoir pas respecté les droits de l'homme et du citoyen, parce que ces sacrifices-là comptent. (*Vifs applaudissements.*)

Encore quelques mots tout de même sur ce que nous avons fait et qui serviront à la conclusion que j'ai attendue de votre bouche et que je n'ai pas eue.

Quel était le deuxième ou le troisième devoir?

Quand on arrive dans un pays après avoir assuré la sécurité, après avoir assuré la conservation des biens, et qu'on se trouve en présence d'une population illettrée à 99 p. 100, le troisième devoir c'est d'essayer de l'instruire parce que cela, vraiment, c'est une obligation. Là aussi, nous avons fait ce que nous avons pu.

J'en parle d'autant plus volontiers du haut de cette tribune, parce que je sais que l'on attend un peu ce que je vais dire, parce que nous sommes violemment attaqués sur cette question de l'instruction au Maroc où l'on prétend que nous avons été défaillants.

Qu'avons-nous fait? Zéro, quand nous sommes arrivés. Deux guerres ont passé, et aujourd'hui? Aujourd'hui, à la rentrée d'octobre 1951, la scolarisation des enfants musulmans qui était de 30.000 en 1944 est de 150.000 cette année. Je sais bien que l'on va m'objecter que tout cela est peu de chose, qu'il faudrait dix fois plus — et c'est vrai — mais enfin, on vient prétendre que l'on ne fait rien, alors que cette année on a ouvert dans les écoles primaires musulmanes, que nous avons créées avec une majorité de maîtres français, 410 classes primaires nouvelles, soit plus d'une classe supplémentaire par jour, et cela continue, en un effort de tous les ans; que le budget du Maroc cette année consacre, messieurs — comparez avec d'autres budgets — 20 p. 100 de ses crédits d'investissements à l'instruction. (*Applaudissements.*)

Et l'on nous reproche de ne pas faire assez parce qu'il reste encore beaucoup à faire? Bien sûr, mais en France, parlant à des Français, parlant à des gens qui savent ce que représente l'effort de scolarisation d'un peuple entier, on peut rappeler que la France elle-même — je puis le dire — a mis un siècle et davantage, en partant de bases qui existaient déjà, pour organiser la scolarisation de son peuple, alors que nous nous trouvons là-bas devant des difficultés non seulement financières, mais encore de personnel, que nous avons dû partir d'une base zéro, c'est-à-dire non seulement sans locaux, mais encore sans personnel. Il n'y avait aucun instituteur, croyez-vous que cela se fasse spontanément? Combien faut-il de générations pour avoir véritablement le sens, l'esprit, je dirai le goût de l'apostolat qu'a un instituteur primaire? (*Très bien! très bien!*)

Aujourd'hui, tout de même, on arrive, en y consacrant 20 p. 100 du budget, à scolariser 150.000 élèves, à la cadence de 25.000 nouveaux tous les ans. Nous avons eu à lutter contre le peuple marocain lui-même qui boudait nos institutions. Nous avons, depuis quelques années, pu ouvrir des écoles de filles — parce qu'il était de tradition de ne pas envoyer les filles à l'école. Voilà ce que nous avons fait, et je ne veux pas insister sur une œuvre pareille.

Monsieur le ministre, nous attendions tout cela. Vous avez parlé de la mission de la France, vous avez assuré que vous y seriez fidèle; mais il fallait surtout nous dire que nous y avions déjà été fidèles et que l'on n'avait pas de comptes à nous demander, que le procès que l'on voulait nous faire était un mauvais procès, un procès politique où l'on voulait, véritablement, vous entraîner dans une discussion sur ce que nous ferons demain, où l'on voulait vous juger et nous juger sur nos intentions.

Voilà le véritable problème, car ce que nous avons réalisé au Maroc, et je ne parle ni de l'industrie, ni du commerce, ni des routes, tout le monde l'a vu, le sait, le connaît et, ajoutons-le aussi, tout le monde nous l'envie.

M. le ministre. Très bien !

M. Louis Gros. Ce n'était pas cela qu'on voulait critiquer, ce qu'on voulait, c'était procéder à une manœuvre politique, et M. Debré l'a magnifiquement souligné tout à l'heure, c'est l'encerclement de l'Europe par le Sud. On voulait nous demander des comptes, non pas de ce que nous avons réalisé — cela, on le savait — mais sous le prétexte de ce que nous ferions demain là-bas. Monsieur le ministre, il fallait aborder ce problème ouvertement et franchement.

M. le ministre. Non ! Non !

M. Louis Gros. Il fallait au moins l'aborder à cette tribune, il fallait nous rassurer, nous qui vivons là-bas, et ne pas nous parler avec des formules vagues. Excusez-moi, ce n'est pas vous, évidemment, qui êtes visé, mais vous venez de le déclarer encore à cette tribune tout à l'heure, vous avez dit : « La France sera fidèle à sa mission ». Cela a peut-être un sens, mais peut en avoir tellement, de sens ! (Sourires.)

Ce n'est pas cela du tout que nous, qui vivons là-bas, attendions de vous, monsieur le ministre. Ce que nous attendions, c'était la définition d'une politique, et il ne faut pas en avoir peur, car il y a des silences, il y a des transactions, il y a des imprécisions qui sont plus dangereuses, par ce qu'elles laissent croire, par ce qu'elles laissent espérer, par les erreurs qu'elles permettent, qu'un refus catégorique, franc et sincère. (Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite et sur divers bancs à gauche.)

Ce que l'on voulait savoir, c'était l'œuvre politique de la France au Maroc. Là encore, il fallait sortir votre dossier et il fallait dire ce que nous avons fait, car nous l'avons fait, nous n'avons pas été défailants.

Où, certes, nous n'avons trouvé aucun cadre, ni aucun personnel; et on nous a dit: vous avez fait de l'administration directe. Et que fallait-il faire? Qu'on vienne nous le dire. Quand on se trouve en présence du néant et qu'on veut faire quelque chose autrement que par des discours et des paroles, quand on veut créer une œuvre, il faut bien prendre le manche de la pioche et travailler soi-même quand, pour travailler, les autres ne sont pas là. Nous l'avons fait; il n'y a pas de honte à cela, et de le dire ne peut nuire à la franchise et à la netteté de notre position. Mais nous n'avons jamais prétendu que cela devait durer indéfiniment.

Trente ans, monsieur le ministre, une génération, je le dis et je le répète toujours aux Marocains qui ont la sincérité de me croire leur ami: Il faut beaucoup moins de temps pour faire une route et pour faire un immeuble que pour faire un homme. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

La France a pu, effectivement, en trente ans, faire dans ce pays des œuvres matérielles, industrielles et commerciales immenses, bâtir des ports, creuser des mines, faire des routes, installer les postes, télégraphes et téléphones, les chemins de fer, l'électricité, les barrages, l'irrigation, enfin tout ce que vous savez. Nous n'avons pas pu faire que deux générations aient passé en trente ans. Cela nous était impossible.

Nous n'avons pas pu faire non plus que les cadres politiques de ce pays aient grandi suffisamment pour pouvoir aujourd'hui administrer le pays. Dites-le leur, mais, monsieur le ministre, pour l'instant où l'évolution aura rempli un laps de temps suffisant, ne leur faites pas de promesses qui nous apparaissent, à nous, comme marquées par un esprit de démission, et que, de l'autre côté, apparaissent comme inspirées par un esprit de leurre et de tromperie. (Applaudissements sur divers bancs.)

En fait, ce qu'on a appelé « le problème franco-marocain » n'existe pas. Il n'existe pas, car là-bas nous nous trouvons en parfaite amitié. Le Maroc n'est pas, monsieur le ministre, un gouvernement central auquel nous avons apporté un pays tout fait, ou une élite d'intellectuels et de diplômés. Le Maroc, c'est autre chose, ce sont des millions de paysans, de ruraux, qui

évoluent lentement, sûrement, comme tous les terriens; qui ont confiance et qui ne veulent aucun bouleversement. Permettez-moi de vous le dire, parce que j'aime ce pays par tous les liens qui attachent l'homme à la terre, parce qu'il y crée son foyer, parce qu'il y voit ses enfants grandir et s'installer, et parce qu'il y retrouve les cimetières où reposent les siens, il y a au Maroc 8 millions de terriens qui vivent en attendant, non pas un bouleversement mais une évolution normale; mais il y a tout de même aussi 300.000 Français, là-bas, qui invoquent le droit de n'être pas considérés comme éléments négligeables et ne faisant pas partie des éléments déterminants et qui, ayant rempli leurs obligations, peuvent dire qu'ils ont des droits quand même. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.)

M. le ministre. Je ne l'ai jamais nié! Au contraire, nous avons toujours proclamé ces droits.

M. Louis Gros. Alors, monsieur le ministre, puisque vous confirmez l'existence de ces droits, dites-le, mais dites-le nettement, et non plus en parlant de mission et d'évolution. Dites-le pour le Maroc qui nous écoute, pour nous aussi qui sommes là-bas, car ces paroles, vous ne vous doutez pas de ce qu'elles pourraient résoudre de problèmes et apaiser d'inquiétudes.

Si nous avons manqué de confiance réciproque, en ce moment, entre Français et Marocains, ce n'est pas parce que le Maroc revendique des choses impossibles, c'est uniquement parce que, de part et d'autre, on a fait des discours ou chacun n'a vu que ce qu'il a voulu y voir; depuis des années, on croit avoir enregistré des promesses qui ne sont pas tenues. Pour que cette équivoque cesse, dites franchement, comme vous avez eu l'occasion de le dire pour d'autres territoires, ce que doit être l'avenir. Dites à ces jeunes Marocains — je conclurai tout à l'heure en parlant d'eux — que s'il est normal qu'ils se soient contentés ou que l'on ne leur ait offert que des postes subalternes dans l'administration pendant ces dernières années, il est normal, également mais en partant du bas, qu'ils accèdent aux postes supérieurs de l'administration de leur propre pays. On a créé une école d'administration au Maroc pour les y préparer. Il est évident qu'ils ont le droit de prétendre et d'accéder aux postes d'administration dans leur pays — car ils ne savent pas ce que c'est qu'une administration. Dites-leur que le Gouvernement de leur pays leur donnera de plus en plus des postes pour s'intéresser et collaborer à l'administration; mais dites-leur aussi que la France ne sera jamais absente de ce territoire ou tout de même il y a eu, non pas trop d'intérêts, mais trop de Français, trop de présence française en trop d'années pour que nous puissions accepter d'être un jour, sur cette terre marocaine, qui n'est pas une terre française, considérés simplement comme des étrangers sur une terre étrangère. Cela n'est pas possible.

M. le ministre. Qui.

M. Louis Gros. Dites-le leur et vous ne trompez plus personne, personne ne sera plus dans l'équivoque et vous verrez que l'atmosphère sera déjà très nettement détendue.

Je voudrais conclure en m'adressant surtout à vous, mes chers collègues, à propos de cette question du Maroc qui, je ne veux vexer personne, est certainement en France une de celles qui ont fait le plus parler et qui est souvent la moins connue.

On se représente généralement le Maroc avec une certaine inquiétude, à cause de ce que l'on a appelé les mouvements d'indépendance. On s'imagine que ces jeunes gens qui constituent ces mouvements sont anti-Français. Certes, il y a bien parmi eux quelques extrémistes violents qui obéissent à des ordres ou à des disciplines qui ne sont pas chrétiens et ceux-là vraiment sont anti-Français. Mais la masse des nationalistes, je les comprends parfaitement: ils sont nés Marocains; ils aiment leur pays et ils en sont fiers. Aussi sont-ils un peu impétueux, impatients. Mais, mesdames et messieurs, souvenez-vous, quand nous étions à la faculté, combien de révolutions n'avons-nous pas faites, combien de changements et de transformations n'avons-nous pas opérés, combien de régimes n'avons-nous pas renversés! (Sourires et marques d'approbation.) Combien le monde n'a-t-il pas été malaxé, dans nos esprits seulement, heureusement d'ailleurs! (Applaudissements et rires.)

Mais tout cela, nous l'avons vécu dans un cadre de personnes plus âgées que nous qualifions à cette époque de « radoteurs », bien sûr (sourires), mais qui tout de même nous maintenaient dans le droit chemin; nous l'avons vécu dans un cadre de traditions et d'une civilisation.

Alors, comprenez que tous ces jeunes gens qui viennent dans nos facultés peuvent avoir un peu la tête qui tourne par moments quand, quittant le douar natal, ils se trouvent

ici à la Sorbonne ou dans nos facultés, en train d'apprendre et de suivre nos disciplines, qu'elles soient de lettres, de droit ou de sciences. Ils ont un peu la tête qui leur tourne et quelquefois, ils exagèrent, mais tout cela n'est rien; en réalité, tout cela n'est pas grave.

Monsieur le ministre, ce qu'il faut, c'est ne pas les décevoir; c'est savoir à certains moments leur dire, comme nos aînés nous l'ont dit à nous-mêmes: « oui » et d'autres fois: « non » et ne pas faire de promesses que l'on ne veut pas tenir. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà le fond du problème en ce qui concerne ces nationalistes marocains et je termine en pensant à eux, que je connais bien, dont certains se disent même mes amis et qui veulent bien m'écouter quelquefois.

Combien de fois leur ai-je dit: la meilleure justification de notre présence au Maroc, c'est cette jeunesse elle-même, car si nous n'étions pas venus, elle ne serait pas cette jeunesse intellectuelle bouillonnante, agissante et désireuse de faire quelque chose, ce qui est un signe de vie et d'accomplissement de notre mission dans ce pays. Il y a eu quelquefois des agitations, bien sûr! Mais qu'est-ce que cela prouve? Que c'est un pays vivant, que c'est un pays où véritablement les gens veulent travailler, car cette paix où il ne se passe jamais rien, on ne peut guère la trouver que dans les ruines d'une ville morte ou dans les allées d'un cimetière.

Cela, nous ne le voulons pas au Maroc, dans ce pays auquel nous sommes attachés, dont nous aimons les gens, dont nous aimons le peuple, dont nous connaissons, certes, les défauts et les qualités. Nous souhaitons que la France dise nettement ce qu'elle veut, où elle veut aller, son but et comment elle l'atteindra.

Cela, nous l'attendions, monsieur le ministre, à toutes ces occasions qui vous sont offertes depuis un an par tous ces débats et toutes ces discussions à propos du Maroc. Nous ne l'avons pas entendu. J'espère que ce n'était pas que vous n'étiez pas d'accord, mais que vous n'avez pas cru l'occasion venue de le dire. Je souhaite que vous le disiez rapidement, car nous en avons besoin. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de nombreux collègues.*)

M. le président. La parole est à Mme Gilberte Pierre-Brossolette.

Mme Gilberte Pierre-Brossolette. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste est particulièrement ému par les termes de la réponse que le Gouvernement français a faite au mémorandum des ministres tunisiens. Depuis deux mois, les conversations ont été engagées avec M. Chenik. Elles se sont élargies ensuite à d'autres membres du gouvernement tunisien. Le mémorandum de leurs revendications a été remis à la fin du mois d'octobre, et quand nous avons enfin pu prendre connaissance, le 16 décembre, de la réponse du Gouvernement français, nous l'avons fait avec quel étonnement, avec quelle inquiétude! Depuis plus de deux ans, nous, socialistes, nous avons condamné le *statu quo* et nous avons affirmé l'urgence de procéder à des réformes.

Une politique sage doit, en effet, tenir compte de l'évolution des esprits et doit améliorer le régime politique, le régime économique, le régime social, avec le plus large esprit de conciliation.

Mais, si la nécessité est grande de maintenir et d'affirmer des rapports confiants entre la France et la Tunisie au sein de l'Union française, combien plus grande encore l'est-elle actuellement sur le plan international. Il n'y a pas de sécurité marocaine possible si ne sont pas assurées les conditions normales de collaboration entre les pays méditerranéens. Nous croyons devoir jeter un cri d'alarme. Le maintien de la paix exige que tous les amis des alliés soient groupés dans un front commun. Il est donc indispensable que le problème soit résolu dans un esprit de totale confiance, dans un esprit d'amitié.

La paix méditerranéenne étant un élément nécessaire à la solidarité atlantique, nous répétons que cette paix est conditionnée par des rapports démocratiques avec les pays placés sous notre garde, et nous tenons à souligner la gravité de ce problème, d'ordre diplomatique, international et stratégique.

Nous gardons donc l'espoir que la position prise n'est pas aussi négative que les termes de la lettre du 16 décembre pourraient le laisser croire. Le groupe socialiste ne peut entériner la position que semble avoir prise le Gouvernement. Il espère qu'au moment où siège à Paris l'Assemblée générale des Nations-Unies — on l'a rappelé plusieurs fois aujourd'hui — cette assemblée qui n'a ajourné l'inscription du problème marocain qu'à une majorité relative, le groupe socialiste espère, dis-je, que la fâcheuse impression donnée par cette réponse sera dissipée.

Il souhaite enfin que la France accomplisse rapidement et consciencieusement sa mission d'acheminement vers leur majorité politique, vers leur majorité sociale, des pays dont l'évolution lui est actuellement confiée.

C'est uniquement à ce souhait, monsieur le ministre, que je voulais aujourd'hui borner mes observations, en espérant que ce vœu sera entendu et que le Gouvernement s'attachera à sa réalisation dans les plus brefs délais. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. Je vais consulter le Conseil sur la suite du débat, car huit de nos collègues sont encore inscrits.

Le Conseil voudra sans doute suspendre maintenant sa séance ?...

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. Le Gouvernement est d'accord.

M. le président. La suite du débat est donc renvoyée à la reprise de la séance.

— 3 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents rappelle au Conseil de la République qu'il a précédemment décidé de tenir séance demain, vendredi 21 décembre 1951, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur);

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. II. — Services financiers.).

La conférence des présidents propose d'autre part au Conseil de la République de fixer comme suit les dates et l'ordre du jour des prochaines séances:

A) Samedi 22 décembre, à 15 heures:

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer;

B) Dimanche 23 décembre, et éventuellement lundi 24 décembre:

Suite de la discussion du projet de loi inscrit à l'ordre du jour du samedi 22 décembre;

C) Mercredi 26 décembre, à 15 heures:

1° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population);

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques);

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. II. — Aviation civile et commerciale.);

4° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Etats associés);

D. — Jeudi 27 décembre, à 15 heures 30:

1° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (anciens combattants et victimes de la guerre);

2° Discussion éventuelle du projet de loi, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (présidence du conseil);

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (radiodiffusion et télévision françaises);

4° Discussion éventuelle du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Justice).

E. — Vendredi 28 décembre, à 15 heures :

1° Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes ;

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (éducation nationale) ;

3° Discussion éventuelle du projet de loi, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (postes, télégraphes et téléphones) ;

4° Discussion éventuelle du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (prestations familiales agricoles) ;

5° Discussion éventuelle du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (finances. — I. — Charges communes) ;

6° Discussion éventuelle du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952.

F. — Samedi 29 décembre, à 15 heures :

Suite de l'ordre du jour de la séance du vendredi 28 décembre.

G. — Dimanche 30 décembre :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar.

Conformément à l'article 34 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du troisième jour de séance, suivant la distribution des rapports :

Le vote sans débat du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine et en pharmacie et en art dentaire ;

Le vote sans débat de la proposition de résolution de MM. Radius, Hœffel et Westphal, tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Le vote sans débat de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger le dernier alinéa de l'article 90 du code civil ;

Le vote sans débat du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à intégrer dans le code d'instruction criminelle l'ordonnance n° 45-2595 du 2 novembre 1945 relative à la perception d'amendes de composition à titre de sanction des contraventions de police.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. Héline. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Je voudrais faire observer que la commission de l'éducation nationale ne manquera pas de protester contre la précipitation avec laquelle elle va être contrainte d'examiner un budget de plus de 200 milliards de francs, étant donné que, d'ici vendredi prochain, s'écouleront un certain nombre de jours de stérilité parlementaire.

Par conséquent, elle sera obligée de venir devant vous dans l'ignorance à peu près absolue de ce qu'elle devra proposer pour un budget d'une telle importance.

M. Jacques Debû-Bridel. Les rapporteurs de la commission des finances sont exactement dans le même cas.

M. le Bassier. Vous croyez au père Noël !

M. Namy. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Namy.

M. Namy. Monsieur le président, notre collègue Mme Girault ayant constaté que la conférence des présidents avait décidé d'inscrire à l'ordre du jour de samedi prochain la discussion du

projet de loi instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer, s'étonne que la commission du travail du Conseil de la République n'ait pas été saisie de cet important projet, ne serait-ce que pour avis. Dans ces conditions, et étant donné qu'il s'agit d'un problème important, autant vaudrait supprimer la commission du travail. Je voudrais, par conséquent, connaître les raisons pour lesquelles la commission du travail n'a pas été saisie et, si elle l'a été, pourquoi elle n'en a pas discuté.

M. le président. Je peux vous répondre tout de suite, car toutes ces questions ont été posées à la conférence des présidents.

A notre collègue M. Namy, je dirai que la commission du travail a été saisie pour avis ; mais vous savez qu'une commission saisie pour avis ne statue qu'après avoir reçu le rapport au fond.

Or, l'Assemblée nationale a refusé, vous le savez également, la prolongation de délai que nous avions demandée ; je l'ai annoncé en séance publique hier après-midi, et le délai constitutionnel expirant le 26, la commission de la France d'outre-mer se trouve dans l'obligation de vous demander de siéger samedi et dimanche. M. Lafleur, son président, a pris le rapport en mains ; il l'a déposé, et le rapport est à l'impression. Mais il ne pourra être distribué que samedi matin à dix heures. La commission du travail ne pouvant donner son avis qu'après avoir reçu le rapport, que peut-elle faire ? Se réunir samedi après dix heures et avant la séance de quinze heures ? Je ne sais. Son président, M. Dassaud, seul, pourra vous le dire.

En tout cas, il a fait toutes réserves devant la conférence des présidents, aujourd'hui même, sur les conditions dans lesquelles cette commission du travail se trouve dans l'impossibilité de travailler — sans jeu de mots — puisqu'elle ne connaît pas encore le rapport au fond. Si la prolongation de quinze jours que nous avions demandée nous avait été accordée, ces questions ne se seraient pas posées. Mais elle a été refusée et, dans ces conditions, le délai constitutionnel s'impose à nous.

La commission de la France d'outre-mer, par la voix de son porte-parole à la conférence des présidents, a fait savoir qu'elle donnerait son opinion sur les 234 articles que comporte le code du travail dans les territoires d'outre-mer, afin d'éviter que l'on constate une carence du Conseil de la République, même si cette carence ne lui est pas imputable. Voilà pourquoi cette discussion a été mise à l'ordre du jour des séances de samedi et de dimanche.

M. Namy. Il n'en est pas moins vrai qu'il est anormal que la commission du travail n'ait pas discuté d'un projet aussi important.

M. le président. Je vous ai répondu. Prenez-vous en à la Constitution.

En ce qui concerne le budget de l'éducation nationale, la situation se présente de la même façon. Mais, puisque j'ai saisi une certaine émotion de la part du Conseil de la République quand j'ai donné connaissance des propositions de la conférence des présidents, je vous demande la permission de présenter une simple observation.

Votre conférence des présidents, alertée par les différents présidents des commissions compétentes et à la demande de ceux-ci, a eu soin, dès que le budget a été déposé à l'Assemblée nationale, de charger votre président de se mettre en rapport avec celle-ci — ce qu'il a fait — et avec le Gouvernement — ce qu'il a fait — pour attirer l'attention de l'une et de l'autre, notamment de l'Assemblée nationale, sur le fait que plusieurs budgets sont retenus à l'Assemblée nationale, parce que certains chapitres ont été réservés.

Votre commission des finances et les différentes commissions intéressées se trouvent ainsi devant l'impossibilité de déposer leurs rapports. J'ai fait remarquer à l'autre Assemblée qu'en décembre notre ordre du jour serait alors complètement embouteillé à la suite de ces retards. Cette éventualité grave s'est produite. Je regrette que l'on n'ait pas tenu compte de nos démarches, alors surtout que le Gouvernement désire que l'ensemble du budget soit voté par les deux Assemblées avant le 31 décembre.

Pour notre part nous faisons ce que nous pouvons. La commission des finances, qui siège jour et nuit, fait tout son possible pour vous donner satisfaction et pour que les budgets soient transmis à temps.

Je suis au regret de devoir informer le Conseil que certains budgets viendront en discussion sans que les rapports aient pu

être imprimés. Faites-moi la grâce de croire que nous n'y sommes pour rien. *(Marques d'approbation.)*

Mlle Mireille Dumont. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mlle Mireille Dumont.

Mlle Mireille Dumont. Je tiens à protester, au nom du groupe communiste, contre la non-inscription, à l'ordre du jour de la présente séance, ou à celle de demain, de notre proposition de résolution tendant à protester contre l'interdiction d'un meeting...

M. le président. Je ne peux pas accepter votre protestation.

Vous avez déposé en effet une proposition de résolution que le Conseil de la République a renvoyée devant la commission compétente. Nous ne pouvons pas inscrire à l'ordre du jour une proposition de résolution qui n'a pas encore été examinée en commission.

D'autre part, étant donné l'ordre du jour que je viens de porter à votre connaissance, voulez-vous me dire si nous pouvons y ajouter la discussion de propositions de résolution ? La conférence des présidents, depuis quinze jours, a pris la décision de ne plus inscrire de propositions de résolution, parce qu'il n'y a pas matériellement la possibilité de le faire. Certaines de ces propositions attendent depuis deux mois, et vous pensez bien, madame, que la vôtre, qui est toute récente, ne pouvait pas être inscrite avant d'avoir même été examinée par la commission.

Mlle Mireille Dumont. Nous ne pouvions pas prévoir que ce meeting serait interdit par la préfecture de police et par le Gouvernement.

M. Le Basser. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Basser.

M. Le Basser. Cette Assemblée est mise dans l'impossibilité de travailler.

M. le président. A qui le dites-vous !

M. Le Basser. Nous le regrettons profondément et vous le regrettez tout comme nous, monsieur le président.

Si l'on doit se borner à des vœux platoniques, ce n'est vraiment pas la peine ! Je crois qu'il faut prendre une décision et ordonner nos travaux selon le temps dont nous disposons. Ce matin, nous avons siégé jusqu'à sept heures, et il a fallu que nous soyons présents en commission à dix heures. C'est inhumain et nous ne pouvons pas travailler sérieusement dans des conditions semblables.

Ordonnons donc nos travaux, comme nous les ordonnerions dans nos professions, de façon que nous ayons le temps de nous reposer et de réfléchir. Tant pis pour le Gouvernement et pour l'autre Assemblée ! *(Rires et applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Je m'oppose donc à l'adoption des propositions de la conférence des présidents.

M. le président. Il n'y a pas d'autre opposition ?...

Plusieurs sénateurs. Aux voix !

M. le président. Je vais donc consulter le Conseil de la République sur les propositions de la conférence des présidents.

(Après une épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Conseil de la République, par assis et levé, rejette les propositions de la conférence des présidents.)

M. le président. En conséquence, il y aura lieu de réunir une nouvelle conférence des présidents.

A quelle heure le Conseil entend-il reprendre ses travaux ?

Plusieurs sénateurs. Vingt et une heures trente ! Vingt-deux heures !

M. le président. Je consulte le Conseil sur la proposition la plus éloignée, c'est-à-dire vingt-deux heures.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. René Coty.)

PRESIDENCE DE M. RENE COTY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

POLITIQUE ETRANGERE DE LA FRANCE

Suite de la discussion de questions orales avec débat.

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion des questions orales avec débat sur la politique étrangère. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Kalb.

M. Kalb. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'avais l'intention d'intervenir très longuement dans ce débat ; cependant nos collègues Michel Debré et Marcihacy ont dit d'une façon excellente, avec beaucoup de pertinence et de sagesse, ce qu'il convenait de dire dans une matière si importante.

Je pensais, monsieur le ministre, que vous auriez profité de l'occasion qui vous était offerte en venant devant le Conseil de la République pour définir d'une façon claire et précise la politique que vous entendiez suivre en ce qui concerne l'Europe, l'Allemagne et l'armée européenne. Les explications que vous avez bien voulu donner après l'intervention de M. Michel Debré ne m'ont d'aucune façon convaincu.

Le problème est très grave. J'en parle très librement, car j'ai l'avantage d'avoir été l'un des premiers parlementaires après la Libération à me déclarer un partisan très chaud du rapprochement franco-allemand.

Je suis d'une région où nous ne voulons plus connaître les deuils ni les destructions. Vous la connaissez cette région, monsieur le ministre. J'ai été un de ceux qui, peu de temps après la libération, ont pris contact avec les parlementaires allemands pour voir de quelle façon nous pourrions éventuellement définir la base même de ce rapprochement.

Mais la situation a singulièrement évolué. Vous parlez, monsieur le ministre, de conventions qu'il convient de passer. Avec qui traitez-vous ? Avec quelle Allemagne traitez-vous ? Sans doute avec l'Allemagne de Bonn. Ce n'est qu'une partie de l'Allemagne. Demain, certainement, sera rétablie l'unité allemande. Demain, nous nous retrouverons en face d'une Allemagne unifiée. Mais quelle sera cette Allemagne ? Que vaudront les conventions que vous aurez passées au nom du Gouvernement français, au nom de la France ? Sous quel régime vivra l'Allemagne ? Sous quelle obédience trouverons-nous cette Allemagne unifiée ? Ce sont là des problèmes, monsieur le ministre, qui nous préoccupent.

Certes, pour le moment, nous possédons des déclarations très sincères du chancelier allemand. Je veux bien le croire. Mais, à côté de lui, il y a le docteur Schumacher que vous connaissez et qui, certainement, n'est pas un ami de la France, ni un partisan du rapprochement franco-allemand.

Demain, dans quelques jours peut-être, le docteur Schumacher possèdera la majorité au Bundestag. Vous avez déclaré, au cours de cet après-midi, que vous étiez convaincu de la bonne volonté allemande, et notamment en ce qui concerne la jeunesse. Vous avez fait un voyage presque officiel en Allemagne, il y a un an ou un an et demi, je ne puis plus le situer exactement ; vous avez pris contact avec la jeunesse allemande. Je serais curieux de connaître exactement les conclusions que vous avez tirées de ces entretiens.

Je suis allé, moi aussi, en Allemagne, je suis allé à Fribourg, j'ai visité des centres universitaires allemands, je vois avec crainte l'évolution de cette jeunesse. Je ne lui en fais certes pas le reproche, car peut-être n'avons-nous pas su profiter du moment propice pour la guider, pour la conseiller. Mais nous devons vivre avec notre époque et, quand il s'agit de passer des conventions au nom de la France, faut-il tenir compte des réalités.

L'armée européenne, monsieur le ministre, vous en avez parlé très vaguement, vous en avez parlé dans le cadre du pacte Atlantique en nous disant que la présence d'unités hollandaises, danoises, belges, luxembourgeoises, françaises, anglaises étaient un signe encourageant, une sorte de préfiguration de ce qui allait se faire demain.

Ces troupes sont placées sous le commandement du S. H. A. P. E., dans le cadre même de l'alliance atlantique. Mais l'armée européenne, de quelle façon sera-t-elle composée, à qui va-t-elle obéir, à quelle autorité sera-t-elle soumise, qui aura le droit de lui donner des ordres ? Il semble, monsieur le ministre,

quand on étudie le plan qui porte votre nom, quand on étudie la structure de l'armée européenne, que vous ayez commis une erreur en voulant construire la maison Europe en commençant par le paratonnerre et par le toit, oubliant qu'il fallait avant tout construire les fondations.

Armée européenne sans but bien défini, alors qu'il conviendrait de redonner à notre pays une armée nationale pour lui permettre de parler sur un plan d'égalité avec l'Allemagne. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que dans l'esprit de nos alliés, de nos amis, il est de plus en plus question de réarmer l'Allemagne, mais en dehors de l'armée européenne, si elle ne devait pas se faire. On parle de douze divisions allemandes. Nous pouvons aujourd'hui, fin 1951, aligner quatre divisions d'intervention et deux divisions de réserve. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, que si l'on crée trop vite cette armée européenne, l'armée française ne devienne brusquement un bataillon d'une unité immense qui marcherait sous le drapeau allemand ? (*Applaudissements.*)

Il y a là des dangers réels, qu'il s'agisse de l'armée européenne, qu'il s'agisse de l'Europe. Je vous demande avec insistance d'être très perspicace. Je vous demande avec insistance de ne pas livrer la France à une sorte d'utopie.

Voyez-vous, monsieur le ministre, nous fondons de grands espoirs sur l'avenir; nous tous, nous sommes de bonne volonté, nous pensons sincèrement à l'Europe, mais nous voudrions que cette réalisation se fasse dans un cadre qui serait tissé de réalités et non pas seulement de chimères et parfois, non pas de notre côté, mais du côté des autres, de mensonges.

C'est la raison pour laquelle je désire vous voir définir votre politique en ce qui concerne l'armée européenne et aussi en ce qui concerne la structure de l'Europe, œuvre à laquelle nous entendons nous associer, à certaines conditions.

Nous sommes à la veille de Noël, monsieur le ministre; vous savez quelle importance a cette fête de famille dans nos provinces de l'Est. Il y a des mamans, là-bas, qui attendent peut-être un appel de votre part; il y a des mères, des pères d'Alsace, de Moselle, de votre département, qui s'accrochent à cette idée de paix, ayant tant souffert dans leur chair et dans leur âme. Il me semble que le moment serait venu de ne plus garder le silence, de ne plus laisser les Français s'enfermer dans un neutralisme décevant.

Il faut leur dire la vérité, franchement; il faut que la voix de la France se fasse entendre, et pas seulement dans les conférences internationales. L'époque n'est plus à la diplomatie secrète. Parlez un langage ferme et, si vous arrivez à convaincre les Français en vous plaçant face aux réalités, vous aurez le concours de tous les hommes, de toutes les femmes de bonne volonté de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Liotard.

M. Liotard. Monsieur le ministre, je m'adresserai à vous ce soir, en votre qualité de ministre, en partie, de la France d'outre-mer. Il y a, en effet, quatre ministres de la France d'outre-mer au Gouvernement: le ministre de la France d'outre-mer proprement dit, qui est M. Jacquinet; le ministre que vous êtes, parce que le Maroc et la Tunisie sont entre vos mains, sous votre responsabilité et que la liaison du Maroc et de la Tunisie est évidente avec tout ce qui se passe dans l'outre-mer; le ministre de l'intérieur, parce qu'il a sous sa responsabilité l'Algérie; enfin, le ministre des Etats associés, qui n'a pas les mêmes responsabilités, mais qui a cependant, en titre, la charge de ces Etats associés.

A ce titre de responsable d'une partie de notre empire d'aujourd'hui, l'Union française d'aujourd'hui, je voudrais vous dire quelques mots. Je me répéterai peut-être pour certains de nos collègues, puisque, je l'ai dit dernièrement, il faut se répéter un peu pour bien marquer les choses et bien les faire comprendre; et j'aimerais rappeler à un de nos collègues, qui n'est pas aujourd'hui à son banc, ce qu'il me disait il y a bientôt trois ans, lorsque je suis arrivé ici, dans les couloirs de cette Assemblée: mais, mon cher ami, j'ai l'impression que vous êtes arrivé ici avec un complexe d'infériorité. Vous nous dites des choses qui nous paraissent extrêmement intéressantes, mais pourquoi ne les dites-vous pas à la tribune ?

Je ne pouvais pas le faire à cette époque, parce que nous vivions encore dans un climat, une sentimentalité assez contestables, quelquefois d'aspect un peu puéril, qui avait fait commettre à la France de la Libération, dans ce qu'on a appelé je ne sais trop pourquoi « l'euphorie de la Libération », pas mal d'erreurs. J'entrais alors dans cette Assemblée à pas feutrés, parce que je me rendais compte tout de même de la qualité — et ce n'est pas une flatterie à votre adresse, mes chers

collègues, c'est la vérité — des membres de cette Assemblée dans son ensemble et de la réserve avec laquelle il convenait d'aborder des sujets un peu épineux. J'avais compris, je ne crois pas m'être trompé, qu'il valait mieux parler de certaines choses dans l'intimité des couloirs plutôt qu'à la tribune. Ce travail, je l'ai fait avec certains de nos collègues et je crois que nous n'avons pas perdu notre temps, car une certaine évolution s'est faite et j'en suis très heureux.

Cette évolution, j'en ai constaté la marque mardi dernier, quand on a fait la remise de la maison de la France d'outre-mer à la Cité universitaire. J'ai entendu là quatre discours fort intéressants. J'ai dit aussitôt à mes amis qui se trouvaient là: ce qui m'intéresse le plus dans ce qui a été dit, c'est ce qui n'a pas été dit. En effet, ai-je ajouté, reportez-vous deux ou trois ans en arrière et imaginez la somme de phrases bien sonantes, bien résonantes, que nous aurions entendues sur ce thème: remise de la maison de la France d'outre-mer à la Cité universitaire. Pensez à tout le creux, à tout le creux dangereux de ces affirmations faites à l'époque.

J'avertissais, d'ailleurs, nos ministres lorsqu'ils se rendaient dans nos territoires: je vous en supplie, prenez garde à ces paroles qui, pour nous Français, sont des clauses de style et qui sont, pour ceux qui vous écoutent dans nos territoires, des choses fort importantes auxquelles ils s'accrochent, et qui comme on vous l'a dit tout à l'heure, constituent trop souvent des promesses qu'on ne peut tenir, parce qu'elles sont du domaine de l'illusion.

Eh bien, je n'ai rien entendu de semblable mardi dernier à cette inauguration de la maison de la France d'outre-mer et ceci marque pour moi — je peux m'y tromper, mais je ne le crois pas — une évolution des esprits, dont je suis d'autant plus certain que ces quinze derniers jours, je ne vous le cache pas, j'avais vécu dans des trances véritables à la pensée de ce qu'aurait pu être la conclusion que nous attendions de ce que l'on a appelé les conversations franco-tunisiennes. Je craignais franchement, en effet, que quelque chose de regrettable ne fût la conclusion de ces discussions, de ces conversations, de ces tractations. Aussi, je puis vous dire que j'ai été extrêmement soulagé et heureux lorsqu'un matin, j'ai lu dans les journaux, monsieur le ministre, votre déclaration au sujet de la politique de la France à l'égard de la Tunisie.

En effet, si j'avais des inquiétudes, elles étaient motivées. Permettez-moi de vous rappeler que, lorsque vous avez envoyé le résident actuel de France en Tunisie, quelques phrases, quelques clauses de style peut-être, que vous aviez prononcées, je crois, à Thionville, m'inquiétaient fort. Je vois avec plaisir et avec satisfaction que la position que vous avez marquée de la politique française à l'égard de la Tunisie, et qui, pour moi, représente forcément la politique française à l'égard de l'Afrique du Nord tout entière, est celle que je souhaitais. Je vous en fait compliment et j'espère que vous voudrez bien accepter ces félicitations.

Mais votre déclaration a tout de même soulevé des réactions en Tunisie, nous en avons eu des échos. Ces réactions proviennent, d'une part, des meneurs du jeu tunisien et — je dois le dire, à mon grand regret — de certains Français de Tunisie, ceux-là mêmes qui, dans la grande presse française, ont une audience peut-être regrettable, mais qui peuvent tout de même exercer une certaine influence.

Je regrette ces réactions, mais nous sommes obligés pourtant d'en tenir compte. A ce sujet je voudrais évoquer en quelques mots les problèmes de la France d'outre-mer et ceux de l'Afrique du Nord, en particulier.

Comment naissent et se développent, comment évoluent ces problèmes? Disons tout de suite très simplement qu'il ne s'agit pas de faire une confusion entre l'esprit des populations et l'esprit, dans chaque territoire, d'une poignée d'agitateurs, d'une poignée d'ambitieux, d'une poignée d'hommes de main ou d'affairistes.

J'ai séjourné en Tunisie il y a deux ans, en septembre 1949, une dizaine de jours seulement. Je ne connaissais pas du tout l'Afrique du Nord. Je suis passé à Tunis. J'étais venu là, ne connaissant pas la région, avec l'espoir de trouver au bord de la mer un endroit où je pourrais me reposer. Mais, quand j'ai vu la ville de Tunis, son activité, son aspect si nouveau pour moi, j'ai préféré rester en pleine ville, observer, faire des connaissances, procéder à des enquêtes.

J'étais arrivé le matin à trois heures par l'avion. A neuf heures, je me trouvais dans une bourgade des environs de Tunis à la recherche d'un séjour reposant. Dans une ruelle de village, un Arabe vint jusqu'à moi, me souhaita le bonjour, m'invitant à entrer dans sa boutique. Je lui dis de ne pas voir en moi un acheteur ou un client éventuel. Il m'invita pourtant à entrer chez lui. « Vous prendrez bien le café, me dit-il, je

serais heureux de bavarder avec vous ». Il parlait français, heureusement, car je ne connais pas un mot d'arabe.

Ce brave homme, d'une cinquantaine d'années, m'a offert le café maure que j'ai dégusté avec le plus grand plaisir. Il ne savait pas qui j'étais. Je lui dis au cours de la conversation : que pensez-vous de la politique actuelle en Tunisie ?

Cet homme m'a répondu ainsi : « La politique, c'est une denrée qui a cours dans ce pays lorsque les affaires ne marchent pas très bien. (Sourires.) »

« Mais, voyez-vous, cette année les olives ont bien donné, la récolte des céréales a été excellente. Les paysans peuvent rembourser leurs petites dettes. Tout va très bien et, par conséquent, il n'est pas question de politique. »

Comme je lui demandais la raison pour laquelle il parlait un français aussi correct — il avait d'ailleurs, l'esprit ouvert à ces problèmes — l'homme m'expliqua qu'il avait beaucoup voyagé ; qu'il était allé en France, où il avait assisté à la guerre de 1914. Il était allé également en Amérique. C'était un voyageur !

Je m'excuse du ton familier que j'emploie, mais nous sommes un peu en famille ce soir, c'est pourquoi je crois pouvoir parler ainsi.

Cet homme me dit donc : « Les Tunisiens sont des gens qui ne voyagent pas beaucoup. Moi, j'ai voyagé. Je connais la France et l'étranger. Mes compatriotes auraient besoin aussi de connaître l'étranger. »

« Ils ont subi la guerre ; ils connaissent les Français, dont ils n'étaient pas toujours très contents. Il y avait des Italiens, mais la population italienne de Tunisie est sans intérêt. Sont venus les Italiens victorieux ; c'étaient des militaires et c'était différent ; puis les Allemands — c'était encore autre chose — enfin les Anglais et les Américains. »

« En conclusion, les Tunisiens, sans se déranger, ont fait un beau voyage à l'étranger et se sont rendu compte — c'est mon arabe qui parle — persuadés qu'ils sont eux-mêmes incapables de se gouverner tout seuls, qu'il leur faut le support d'une nation occidentale et, qu'ayant fait la connaissance de grand nombre de gens, ils estiment que c'est encore avec les Français qu'ils entretiendront les meilleures relations et que c'est avec eux qu'ils veulent rester. » Telle fut cette conversation. Ce n'est pas une histoire que je vous raconte, c'est la vérité.

Puis, rentré à Tunis, j'ai observé cette ville. J'ai vu ses courants de populations. C'est très curieux : les Italiens passent sur le trottoir, se frotent avec des Juifs, avec des Maltais, avec la population française et aussi avec les Arabes, bien sûr. Tout cela constitue des courants qui ne paraissent pas avoir beaucoup de contacts, mais qui vivent quand même en commun et qui, ma foi, ne vivent pas si mal que cela. J'ai observé de plus près les Arabes. Alors j'ai ressenti, je crois, une des plus graves crises de conscience de ma vie. Je vous le dis en toute franchise. Aux terrasses des cafés où, à huit heures du matin, on servait déjà la limonade, le jus de fruit ou le café, je voyais des Arabes, les uns en burnous, les autres en djellababs, notamment les paysans venus du Sud, tenant conversation avec le villageois ou l'homme de la ville à la chechia décorative avec un gland noir somptueux, appelant au passage un monsieur qui aurait pu être aussi bien un président de conseil d'administration d'une affaire en France siégeant aux Champs-Élysées.

Ces gens se réunissaient, causaient et je les examinais. Leur aspect différait tellement de celui de nos braves autochtones de Madagascar que j'en ai été frappé. Je ne comprenais pas un mot de ce qu'ils disaient, mais leurs gestes, le reflet de leur regard, le ton de leur voix, leur tenue, ont soulevé en moi une inquiétude : j'ai compris que j'avais affaire à des hommes que je ne connaissais pas encore, mais qui étaient fort intéressants, certainement plus évolués que la plupart des représentants des populations de nos territoires d'outre-mer. Je comprenais alors que des hommes comme ceux-là soient un peu attristés d'être sous la tutelle d'un gouvernement. Vous voyez que je suis de bonne foi et que je suis très franc.

Naturellement, je ne me suis pas arrêté là ; j'ai prolongé mes réflexions et je me suis dit : ces hommes ont évidemment une valeur, mais qu'ont-ils fait dans ce pays depuis qu'ils l'ont envahi ?

Car ces hommes ne sont pas des autochtones ; il ne faut pas l'oublier. Ils ne sont pas plus chez eux que nous ; ils étaient là, seulement, un peu avant nous.

Ils étaient — je rappelle une expression que j'ai déjà employée — accoudés aux balcons de la Méditerranée. Depuis des siècles, ils voyaient se développer la civilisation occidentale, celle qui

domine le monde actuel et le marque de sa qualité. Ils se livraient à la piraterie sur les rives de l'Afrique du Nord. Ils menaient une vague existence de pasteurs, de nomades, avec quelques féodaux qui pressuraient les populations. Leurs terrains étaient en jachère ; leurs territoires étaient démunis de route ; il n'y avait pas trace de tout ce qui peut constituer l'embryon même d'une vie sociale sérieuse.

Je me suis demandé, alors, pourquoi ces gens, face à cet exemple, n'avaient rien fait et pourquoi nous avions dû agir à leur place. Mes inquiétudes ont commencé à se dissiper. J'ai procédé à une enquête sur l'administration des finances tunisiennes et je me suis aperçu que la Tunisie était dotée d'une administration fort lourde du fait que partout, ou à peu près partout où il y a un poste à pourvoir en fonctionnaires ayant compétence, autorité et honnêteté on fut obligé de doubler le fonctionnaire dit autochtone par un fonctionnaire français. Sans cela, la compétence et la probité n'auraient pas été tellement garanties.

Des conclusions s'imposent. M. Debré nous disait tout à l'heure : où en serait la Tunisie sans les soixante-dix ans de présence française ?

Mon cher collègue, j'ai failli vous interrompre pour vous dire que la Tunisie en serait où en était le Maroc il y a trente ans. C'est nous qui avons fait la Tunisie ; c'est également nous qui avons fait le Maroc. Je vais vous citer une autre histoire qui évoquera la vie de ces pays, pour bien marquer l'aspect de ces problèmes. Sous le titre « Ces haines séculaires », un journal qui n'est pas suspect à certains égards — le *New State's Man and Nation* — publiait il y a deux ou trois ans un article extrêmement intéressant. L'un de ses rédacteurs qui était allé à Haïffa (Palestine) prend contact avec le conseil municipal, composé de Juifs et d'Arabes qui s'entendaient fort bien. Sous la direction d'un des membres du conseil municipal il va visiter un village des environs où l'on retrouve des notables juifs et des notables arabes, travaillant ensemble, qui lui disent :

« Monsieur, ce qui nous manque ici, c'est de l'eau ! Le journaliste, qui avait des relations, répond : « Je pourrais peut-être intervenir pour vous faire obtenir une distribution d'eau ». Quelques instants après, au moment où le même journaliste s'en allait en voiture, un Arabe tentait de le rejoindre en lui disant : « Monsieur, surtout n'oubliez pas que nous avons besoin d'eau ».

Ainsi la haine séculaire entre Arabes et Juifs, en réalité, n'existe pas. Elle n'existe un peu que dans la poignée d'agitateurs et d'ambitieux qui portent le malheur dans tous les territoires, quand on veut les prendre au sérieux.

C'est ainsi que récemment fut reçue par une commission de l'Organisation des Nations Unies une délégation d'étudiants togolais qui venait soumettre à l'organisation internationale les revendications du Togo. Je rejoins ici ce que M. le président Plaisant disait tout à l'heure au sujet de l'orientation de certains aspects de la politique, c'est-à-dire la nécessité d'éliminer de toutes les conversations les comités sans mandat, les gens qui ne représentent rien et dont on se sert malicieusement. Laissez-moi vous dire que les étudiants français du Togo n'avaient rien à faire avec la commission de l'Organisation des Nations Unies ; celle-ci d'ailleurs, n'aurait pas dû les recevoir. C'est ainsi qu'on arrive à créer des problèmes qui, généralement, n'existaient pas. Ils existent si peu qu'un de mes collègues d'une assemblée, que je ne citerai pas, me disait qu'il était obligé d'étudier certains problèmes.

« Imaginez, me disait-il, que nous recevions une demande d'avis sur l'amélioration de la culture des allumettes bougies ! » (Hilarité.) Cet homme me disait, et ce n'était pas par humour : « Nous serions obligés de donner notre avis. » Voilà comment l'on discute de problèmes qui ne se posent pas !

J'en reviens à ce que M. Gros disait tout à l'heure, bien que je ne sois pas tout à fait d'accord avec lui sur la procédure qu'il aurait fallu suivre à l'Organisation des Nations Unies, notamment quant au Maroc. En réalité, monsieur le ministre, sur ce problème du Maroc, il n'y avait qu'une réponse à faire : « Nous ne discutons pas ; nous n'admettons pas que le problème soit posé. »

Il est des problèmes qui n'existent pas réellement ; l'un de ceux qu'on a cependant voulu résoudre, c'est ce que vous me permettez d'appeler la farce libyenne, car pour le moment c'est une farce. Réunir la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan de la façon que vous connaissez, c'est constituer un problème qui n'aurait pas dû se poser, parce qu'il ne se posait pas.

Vous comprenez très bien ; vous savez que cette espèce de puzzle ne peut pas vivre. Ce que je peux regretter, c'est que le représentant de la France, lorsqu'a été montée cette affaire, n'ait pas eu le courage d'aller plus loin que l'abstention,

Pour ce qui concerne l'avenir de ces territoires où l'on pose des problèmes comme ceux dont je viens de parler et qui ne valent pas plus que celui de la culture des allumettes-bougies, je ne dirai pas que je n'ai pas ma doctrine. Si vous me le permettez, je vais vous lire un article que j'écrivais dernièrement en riposte à l'un de ces Français de Tunisie qui mènent le jeu contre la France, contre les Français de Tunisie. Il m'avait un peu exaspéré, il avait fait allusion à l'évolution historique des peuples et je lui répondais :

« L'évolution historique des peuples, mais c'est l'éternel brassage des hommes qui l'a faite et qui la fait et qui le fait. Autochtones bousculés par des conquérants à la recherche de pâtures nouvelles ou de matières rares, ambre du Nord, épices des îles, etc., ou poussés par la fuite devant d'autres conquérants ou simplement par la mégalomanie des meneurs d'empires. Puis l'arrêt, l'occupation et le mélange où, parfois, l'occupé « digère » l'occupant. Mais, finalement, nouveau départ en commun vers l'avenir.

« C'est cela l'évolution historique et c'est cela qui a fait la France.

« Je cherche vainement à comprendre l'état étonnant des esprits qui vient tout à coup de s'emparer de tant de prétendants à diriger le monde, qui veut que, brusquement, les hommes se cristallisent dans l'état de 1950 où les millénaires les ont amenés et même à revenir se stabiliser en un état antérieur, comme c'est le cas en Tunisie.

« Voulez-vous supposer un instant qu'à un moment quelconque de l'histoire de France, cet état d'esprit se soit manifesté et que ses promoteurs aient réalisé leurs désirs ? Autochtones par-ci, colonialistes par-là, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, profondes et légitimes aspirations...

M. le président. Vous ne lisez pas tout l'article ? Il est, en effet, une tradition parlementaire d'après laquelle on ne lit pas à la tribune des articles de journaux. On peut en extraire quelques phrases.

M. Liotard. Je veux simplement en citer quelques phrase ; d'ailleurs, cet article est de moi.

M. le président. C'est une qualité à laquelle nous rendons hommage, mais je vous demande de vouloir bien en abréger la lecture.

M. Liotard. Je termine : « ... Bourguignons, Gascons, Celtes et Auvergnats, donnons-leur par la pensée ce qu'on réclame aujourd'hui à travers le globe. Où est la France ? »

« Et pourquoi, tout aussi bien, ne se serait-on pas arrêté au temps des Francs ou des Wisigoths ? Belle affaire, en réalité ! »

C'est donc ce brassage, ce mélange des populations qui, à travers les années, à travers les siècles, arrive à constituer des peuples, comme il est arrivé à faire la France, où nous avons tout de même des éléments tellement divers — et je n'ai même pas cité les Maures, dont nous en avons de belles traces. Il y a une expérience plus récente, celle des Antilles françaises, c'est l'île de la Réunion, où le problème de race, le problème de couleur ne se pose pas, où le mélange, sinon physique, tout au moins moral, est fait, où il n'est pas question de discriminer les uns des autres. Ce sont actuellement des départements français suffisamment homogènes pour que nous puissions les citer en exemple.

Voyez-vous, des pays qui, comme l'Afrique du Nord, ont été faits comme nous les avons faits, ne peuvent se développer que dans l'idée que c'est la France, les Français, avec les gens d'Afrique du Nord, quels qu'ils soient, et même les étrangers qui sont venus depuis, qui continueront à les faire, et il ne peut pas s'agir de revenir en arrière pour les modifier.

Je me permettrai de passer maintenant à un autre aspect de la politique qui nous occupe. Si vous vous souvenez, monsieur le ministre, vers fin janvier dernier, je me suis livré ici à une étude de la politique des Etats-Unis à l'égard de la France d'outre-mer. Vous vous souvenez sans doute que je n'ai pas été très tendre pour cette politique.

Je dois dire que je crois être le premier parlementaire qui ait porté à la tribune les doléances ou les reproches tels que je les ai exprimés à ce moment-là. Ai-je alors déclenché un mouvement ? Je n'en ai pas la prétention. Je crois plutôt que j'ai marqué l'état d'esprit d'une opinion qui commençait à s'énerver de voir certaines ingérences dans nos territoires. Je n'ai pas parlé, à ce moment-là de la Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne — vous allez voir où je veux en venir — a en Afrique une politique assez curieuse. Nous connaissons sa versatilité, sa faculté de s'adapter à ce qu'elle croit être le meilleur pour le moment. Cela lui coûte quelquefois fort

cher. Nous voyons au Moyen-Orient et au Proche-Orient le résultat des concurrences qu'elle a voulu faire à d'autres nations. Elle en supporte durement les conséquences. En Afrique noire, nous la voyons lâcher du lest, en Afrique occidentale abandonner la Gold Coast et le Nigéria dans de prétendues autonomies qui, par malheur peuvent avoir des répercussions très difficiles, très dures et très graves sur les territoires voisins, qui sont des territoires français, tels le Dahomey et la Côte d'Ivoire. J'attire votre attention sur ce point, parce que c'est fort grave.

La comparaison, par nos Dahoméens et nos gens de la Côte d'Ivoire des libéralités politiques qui ont été accordées par les Anglais à côté d'eux crée un état d'esprit que je considère comme dangereux pour nous.

Par contre, en ce qui concerne l'Afrique centrale et l'Afrique orientale, que voyons-nous ? Un renforcement, au contraire, de la position de la métropole. Nous voyons — je l'ai dit l'autre jour ici — qu'au Kenya l'Angleterre n'hésite pas à dire : ces territoires ont été faits, façonnés par cinquante ans d'émigration européenne ; par conséquent, si nous avons le devoir de préserver les droits des indigènes, de leur permettre d'accéder à un standing de vie bien supérieur, à développer leurs capacités politiques mêmes, nous n'avons pas le droit de le faire en dehors d'un parallélisme avec les Européens qui ont fait de ces pays ce qu'ils sont. Ils y ajoutent même pour l'Est-Afrique les Indiens qui, effectivement, jouent un rôle important au point de vue social et économique dans ces territoires.

Quel est le résultat ? C'est que, pratiquement, il y a une espèce de conseil législatif au Kenya, où se trouvent en nombre égal des Européens, des indigènes africains et des Indiens. Je me suis demandé pour quelle raison cette politique assez curieuse en Afrique occidentale française est tellement différente dans le Centre-Afrique. En réalité, je crois que c'est une tactique permanente de la Grande-Bretagne de ne pas admettre de concurrence européenne dans les régions qui l'intéressent et, en même temps, d'avoir tendance à affaiblir les autres là où on le peut.

On comprend l'erreur, erreur affirmée, d'ailleurs, par l'attitude extra-européenne que nous voyons, motivée en partie par d'autres raisons, mais, en réalité, parce que la Grande-Bretagne sent bien que le canal de Suez et la Méditerranée sont des zones dangereuses, que la situation actuelle du monde est telle que le circuit des anciennes lignes de navigation par le Cap est redevenu valable et qu'un certain centre de gravité, au point de vue de l'industrie et de l'émigration, doit se créer pour elle dans le Centre-Afrique. A ce moment-là, elle porte ses efforts de ce côté et accorde sa politique avec cette conception. Le résultat, c'est que nous sommes gênés par cette politique en Afrique occidentale française. Ceci est une grave erreur, de même que la position américaine, que je vais rappeler simplement en deux mots en disant que j'appelle cela la colonisation système 1950, c'est la colonisation des devises fortes. Nous nous trouvons entre amis, entre associés, entre alliés. Nous voyons les uns tirer d'un côté et les autres tirer de l'autre au lieu de faire corps d'une façon complète. Nous voyons des intérêts qui risquent de nous porter tort à nous, Français, en même temps qu'ils peuvent se porter tort les uns les autres.

C'est là l'erreur la plus regrettable. On parle de défense de l'Europe, mais ce problème, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, est déjà dépassé. Le stade de l'Europe doit être dépassé ; il doit être plus large. C'est le bloc de la civilisation occidentale qui est menacé actuellement, votre département ne devrait jamais le perdre de vue. Toutes les populations appartenant à la civilisation occidentale sont solidaires les uns des autres, et c'est pour elles une question de vie ou de mort. Quand je regarde les choses d'un peu haut — permettez-moi de croire que si je ne m'exprime pas en grand orateur, ma pensée peut tout de même se mouvoir dans les sphères des grands problèmes — je frémis à la pensée que nous sommes à la merci d'une nouvelle invasion barbare comme celle du pré-moyen âge, et j'ai l'impression qu'il est chez les Occidentaux une espèce de vertige qui confine à l'esprit de suicide, où l'on ne se rend pas compte quel corps à corps nous devons faire. C'est toute la civilisation occidentale — je ne parle pas de race — qui est en jeu.

Croyez-moi, tâchez de faire comprendre à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis qu'en dehors des livres sterling et des dollars, il y a cette chose imminente, urgente, d'une compréhension étroite et forte, cette solidarité que nous devons avoir, sans quoi toutes les livres sterling et tous les dollars n'auront aucune valeur, et ce sera la fin de l'Occident.

Voilà ce que j'avais à vous dire, monsieur le ministre. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Muscatelli.

M. Brizard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brizard.

M. Brizard. Etant donné le nombre d'interventions que nous avons encore à entendre, ne croyez-vous pas, si nous devons discuter ensuite le budget des affaires étrangères, que nous pourrions clore le débat après l'intervention de M. Muscatelli ?

M. le président. Vous demandez la clôture, monsieur Brizard ?

M. Brizard. Oui, monsieur le président.

M. Ernest Pezet. Je demande la parole contre la clôture.

M. le président. Si vous le voulez bien, la parole sera d'abord à M. Muscatelli. Ensuite, je la donnerai à M. Pezet, contre la clôture.

Je n'ai pas à intervenir dans le débat, mais je me permets de demander à l'Assemblée et aux orateurs de se souvenir que le Conseil a siégé hier jusqu'à sept heures du matin, de penser non seulement à nos collègues, mais aussi au personnel car nous n'avons pas ici la double équipe comme à l'Assemblée nationale. Nos rédacteurs, sténographes, réviseurs, etc., ont une tâche très pénible. Je demande à tous de bien vouloir y penser.

La parole est à M. Muscatelli.

M. Muscatelli. Mes chers collègues, au cours de la discussion qui s'est engagée cet après-midi devant cette assemblée, le problème tunisien a déjà été évoqué à cette tribune, en particulier par notre collègue M. Michel Debré, qui en a parlé dans un discours émouvant, avec son éloquence, sa hauteur de vues et son autorité coutumières.

Nous avons entendu aussi le plaidoyer de M. le ministre des affaires étrangères, et je déclare tout de suite qu'il ne m'a pas convaincu, ni rassuré. Enfin, nous venons d'entendre le discours plein de bonhomie de M. Liotard, et si je m'associe, dans une certaine mesure, à ses conclusions, à beaucoup des observations de bon sens qu'il a exprimées, je ne m'associerai pas cependant, tout au moins pleinement, aux compliments qu'il vous a adressés, monsieur le ministre.

Je voudrais à mon tour revenir à ce problème tunisien, non pas pour l'examiner au fond, mais pour formuler, à l'occasion de ce qui se passe à Tunis, un certain nombre d'observations, d'ailleurs valables pour l'ensemble des territoires de l'Afrique du Nord. Je dis bien l'ensemble des territoires de l'Afrique du Nord, car ce qui se passe dans chacun de ces territoires retentit nécessairement immédiatement sur les autres et, si les problèmes s'y posent à des stades différents de leur évolution, dans leurs perspectives lointaines, ils présentent entre eux de très profondes analogies.

Nous sommes en présence de trois pays peuplés en très grande majorité de musulmans, mais de musulmans berbères qui ont leurs réactions propres, et qui ne sont peut-être pas autant qu'on a tendance à le croire soudés aux pays arabes de l'Orient.

L'Afrique du Nord a longtemps appartenu à l'Occident et elle ne l'a pas totalement oublié. Sans doute un grand effort d'arabisation y a été fait, en grande partie d'ailleurs grâce à nous, et nous avons été, dans ce domaine, fort imprévoyants. Mais cette arabisation est loin d'être aussi profonde qu'on ne le pense. Il ne serait pas nécessaire de faire un grand effort pour retrouver aujourd'hui encore, en particulier dans certaines régions montagneuses et de pénétration difficile, les traces d'une résistance très vive à l'emprise de la mystique arabe.

Il ne faut pas oublier que les invasions des septième et onzième siècles n'ont laissé, en Afrique du Nord, que d'assez faibles dépôts, et que l'aristocratie guerrière et religieuse qui s'y était installée a mis plus de trois siècles pour imposer l'Islam aux populations berbères. Il avait fallu infiniment moins de temps à les christianiser. Encore constate-t-on, si on y regarde de près, que l'Islam des Berbères est fort éloigné de l'orthodoxie musulmane. La propagande que les réformateurs religieux, inspirés de l'Orient, ont tentée auprès des populations nord-africaines n'a connu quelque succès que du jour où elle a pris appui sur des revendications politiques, et les Oulémas, en Algérie par exemple, représentent plus un parti politique qu'un mouvement de restauration religieuse. A tout le moins sont-ils à la fois l'un et l'autre.

L'agitation que nous constatons en Tunisie, en Algérie et au Maroc, n'est pas un phénomène nouveau. Nous l'avons déjà connue en d'autres temps et, si elle reçoit aujourd'hui l'appui des pays d'Orient, il ne faudrait pas en conclure qu'elle est nécessairement liée aux grands courants qui emportent le monde arabe.

A la vérité, nous sommes en présence de mouvements nationalistes berbères et ceux-ci sont bien dans la tradition historique des trois pays de l'Afrique du Nord. Cette tradition historique, je serais tenté de dire « cette vocation », si je croyais à la fatalité de l'Histoire, est faite de trois éléments que l'on retrouve à toutes les époques : la révolte périodique contre l'occupant étranger, la tendance au schisme religieux qui n'est en fait qu'une forme de la résistance, et l'inaptitude totale à l'unité nationale.

L'histoire de la Berbérie telle que nous la connaissons depuis vingt-cinq siècles, c'est tout simplement l'histoire de ses démêlés avec ses conquérants successifs. La Perse, l'Egypte, d'autres pays que l'on réunit arbitrairement sous le vocable général de pays arabes, ont connu dans le passé une vie nationale et ont atteint même un haut degré de civilisation ; la Berbérie, jamais. Sans le ferment que lui apporte l'étranger elle s'est constamment révélée incapable de se constituer politiquement. Toutes ses tentatives, et elles sont nombreuses, ont misérablement échoué, au point qu'un grand historien, le plus grand sans doute de ceux qui ont abordé le passé de l'Afrique du Nord, Stéphane Gsell, a pu résumer cette histoire en disant d'elle « qu'elle est une suite ininterrompue d'efforts incohérents et de faillites intégrales ».

Excusez-moi, mesdames, messieurs, de cette dissertation de caractère un peu pédantesque, mais je ne la crois pas inutile. Si l'on veut comprendre les problèmes de l'Afrique du Nord et en dégager les données permanentes, il est nécessaire de les poser dans leur cadre historique. Cela seul permet de fixer la politique que la France doit y faire.

Cela dit, où en sommes-nous en Tunisie, et d'abord que savons-nous d'elle et de ce qui s'y passe ?

Sans doute, et surtout depuis quelques semaines, les journaux nous apportent d'abondantes informations ; ces informations sont ce qu'elles sont, très diverses, et les commentaires qui les accompagnent souvent contradictoires.

Au milieu de tant d'appréciations disparates, il est extrêmement difficile de se faire une opinion. Les communiqués succèdent aux dépêches d'agences, les conférences de presse aux communiqués, les rectifications aux mises au point et, dans ce concert de revendications, d'exigences et quelquefois d'imprécations, on a beau tendre l'oreille, on entend rarement, trop rarement, la voix de la France, je veux dire de son Gouvernement. (*Exclamations.*)

Nous avons tout de même appris ces jours-ci que le Gouvernement avait pris position, et qu'il refusait de s'engager sur les projets que lui soumettait la délégation des ministres tunisiens actuellement à Paris.

A quoi tendaient ces projets ?

Nous le savons par le mémoire qu'a remis à notre ministre des affaires étrangères le premier ministre tunisien, M. Chenik, et surtout par la conférence de presse qu'il a récemment tenue.

Ces projets visent ni plus ni moins à l'abolition du traité de protectorat, à la reconnaissance de l'autonomie interne, c'est-à-dire, en fait, à l'indépendance de la Tunisie, enfin à la négociation d'une sorte de traité de bon voisinage entre la France et la Tunisie.

C'est un programme très ambitieux et l'on reste confondu d'apprendre par de simples confidences de presse que des négociations aient pu s'ouvrir sur de telles bases sans que le Parlement ait été mis à même d'en discuter.

M. le ministre. Je vous ai déjà dit qu'il n'y a pas eu de négociations.

M. Muscatelli. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez soulevé à ce sujet une querelle de mots, vous avez répété tout à l'heure, à la tribune, qu'il s'agissait de conversations et non pas de négociations, permettez-moi de vous dire que la distinction est bien subtile.

M. le ministre. Elle est fondamentale !

M. Muscatelli. C'est possible !

Il n'en reste pas moins que les ministres tunisiens sont venus à Paris avec votre accord et que vous étiez parfaitement informé de ce qu'ils s'apprétaient à vous demander.

Conversations ou négociations, il s'agissait de débattre des problèmes posés par les exigences du Bey ou de ses ministres, et non pas de réformes proposées par le Gouvernement français.

Le décret de 1881 et la convention de 1883, qui ont posé les règles fondamentales des rapports avec la Tunisie, donnent à la France seule l'initiative des réformes à réaliser dans le protectorat.

Les subtilités juridiques de M. Chenik ou de M. Salah ben Youssef ne peuvent rien contre cette évidence. Dès lors, qui a suggéré ou imposé des conversations dont on a pu craindre un moment et peut-être avec raison qu'elles eussent pu aboutir à un accord qui aurait consacré notre éviction ? Et pourquoi les a-t-on engagées ?

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à cette tribune le contenu des demandes tunisiennes. Elles portent sur trois objets :

D'abord la constitution d'un gouvernement tunisien homogène ; ensuite l'institution d'une assemblée représentative uniquement composée de Tunisiens, avec cette restriction d'ailleurs que ce Parlement n'aurait que le pouvoir d'assentiment. L'initiative des lois restant entre les mains de l'exécutif — c'est ce que M. Chenik appelle la « démocratie ». Enfin, une réforme administrative qui aurait pour effet la disparition à terme de tous les fonctionnaires français en service dans la régence.

Ces réformes réalisées, que resterait-il à la France ? Je vais vous le dire ou, plutôt je vais vous le faire dire par M. Chenik lui-même. Je reproduis fidèlement ses paroles : « Les ministres chefs de départements, a-t-il déclaré, s'entourent, s'il en est besoin, de techniciens français. » C'est tout. C'est peu, vous le voyez.

Le Gouvernement connaissait depuis plusieurs mois ces revendications. Il en était informé par le résident général et même directement par des lettres et des mémoires adressés par le Bey ou ses ministres. Je pense vraiment qu'il eût été très facile de les stopper dès le début en leur opposant un non catégorique et en exigeant, avant toute autre conversation, l'agrément du Bey aux réformes que le résident général avait mission de réaliser et qui sont toujours en suspens.

Au lieu de cela, vous avez hésité et vos hésitations ont encouragé vos interlocuteurs. Ainsi, on a fait croire qu'un accord sur ces bases était possible. Vous avez laissé naître des espérances. Ne vous étonnez pas que les déceptions aient suivi. Vos incertitudes, monsieur le ministre des affaires étrangères, vos attermoissements ont en fin de compte permis que l'affaire fût portée à Paris au moment où s'y trouvait réunie la plus haute instance internationale, déjà saisie, dans des conditions qui ne laissent pas de nous troubler, de l'affaire marocaine.

Vous nous donnez le sentiment que vous n'êtes pas maître de votre politique et, quand je dis « votre politique », je ne suis pas très assuré d'exprimer une réalité, car je me pose en effet souvent une question que je vais vous poser, à votre tour : le Gouvernement auquel vous appartenez a-t-il une politique nord-africaine et, si oui, quelle est-elle ?

Des réformes ont été entreprises et en partie, en partie seulement, réalisées. Mais ces réformes, nous ne savons pas quelle étape elles représentent et vers quel but elles nous conduisent. Nous aimerions, monsieur le ministre, vous entendre définir ici les grandes lignes d'une politique assurée dans ses desseins et ferme dans ses méthodes. Mais, de la politique qui est la vôtre, nous ne savons rien, sauf peut-être par la phrase imprudente que vous avez prononcée l'année dernière à Thionville et dont on a communiqué embarrassé à d'ailleurs tenté le lendemain d'atténuer les effets.

Si, comme vous l'avez dit ce jour-là, vous croyez vraiment que la mission de la France est de conduire les populations d'outre-mer à l'indépendance totale, ne pensez-vous pas qu'une telle politique exige que le Parlement en délibère et lui donne son accord ?

M. le ministre. Je n'ai jamais dit cela.

M. Muscatelli. Monsieur le ministre, j'étais présent et je vous ai entendu. Vous avez répété la phrase devant des journalistes qui étaient stupéfaits de ce que vous aviez dit et vous avez insisté en disant : « Ce que je disais tout à l'heure, c'est bien ce que je voulais dire. »

M. le ministre. J'ai cité la phrase de la Constitution.

M. Muscatelli. Je regrette beaucoup, mais j'étais présent et je n'étais pas le seul.

L'indépendance totale suppose la rupture de tout lien avec la France. Si telle est la politique que vous entendez faire, alors il faut le dire clairement. Je ne suis pas hostile aux réformes. Je le suis d'autant moins que j'appartiens à une formation politique dont le chef a su prendre dans ce domaine, quand il le fallait, les initiatives les plus hardies, quelques-uns même disent trop hardies.

Je pense, au contraire, qu'ils sont nécessaires et mieux vaut, à mon avis, les réaliser spontanément que d'attendre qu'on nous les arrache. Encore faut-il que ces réformes consacrent

une évolution réelle, une aptitude accrue du peuple tunisien à la gestion de ses propres affaires. Je dis : du peuple tunisien, et non pas d'une petite oligarchie turbulente amenée au pouvoir par le fait du prince, sans l'accord préalable des populations ou de leurs représentants, oligarchie dont le comportement donne lieu aux critiques les plus vives.

On a dit, à ce sujet, des choses très graves. Même si elles ne sont pas totalement vraies, ce n'est pas à livrer la population à des politiciens mal préparés aux tâches gouvernementales que la France s'est engagée en signant le traité du protectorat.

Le président Kalb a employé tout à l'heure une image et je vais la reprendre à mon compte, à savoir qu'on ne construit pas, monsieur le ministre, une maison en mettant en œuvre en même temps les fondations et la toiture. C'est pourtant ce que vous avez fait et vous avez même donné plus de soins ou donné l'impression que vous donneriez plus de soins à la toiture qu'aux fondations.

Le nouveau gouvernement tunisien est en place depuis plusieurs mois, mais la réforme municipale n'est pas intervenue. Vous êtes dans une impasse depuis le 8 décembre, faute d'avoir pris à temps les mesures nécessaires, faute d'avoir su exiger du premier ministre la convocation du collège électoral tunisien. La Tunisie n'a plus d'assemblée délibérante, donc pas de budget. La loi est pourtant formelle. Les sections du Grand conseil sont élues pour six ans et leur mandat expire le 8 décembre. Par quelle aberration a-t-on permis une violation si flagrante de la loi ?

On a trop le sentiment que le Gouvernement ne sait pas ce qu'il veut, ou ne peut pas ce qu'il veut. Ces hésitations, ses lenteurs nuisent gravement à la France. Vous mettez notre représentant à Tunis dans une situation intolérable. Aux humiliations que lui infligent le bey et ses ministres, et que d'ailleurs il accepte, hélas ! le Gouvernement en a ajouté une bien plus grave en engageant immédiatement des conversations où il est à peine présent, s'il l'est.

Pourtant, l'essentiel de sa mission est de négocier au nom de la France. Si vous estimez qu'il n'a plus assez de crédit pour remplir cette mission, il fallait le remplacer tout de suite et ne pas le laisser, pendant un mois ou six semaines, livré aux appréciations d'une opinion malveillante. A travers la personne du résident général, c'est la fonction elle-même qui est atteinte. On n'a pas le droit de laisser ruiner l'autorité et le prestige du représentant de la France, car c'est en même temps l'autorité et le prestige de la France qui se dégradent.

Nous sommes, il ne faut pas l'oublier, monsieur le ministre, en présence de populations qui ont un profond et traditionnel respect de l'autorité.

Vous allez, paraît-il, mettre en place un homme nouveau. Ne serait-ce pas le moment de préciser une politique, sans attendre que cet homme vous l'inspire après un laborieux et nécessaire apprentissage ? La politique de la France en Afrique du Nord, il faut le reconnaître une fois pour toutes, n'est pas le complément de la politique que l'on entend pratiquer à l'égard des pays arabes. Je l'ai dit au début de mon exposé, les Musulmans de l'Afrique du Nord sont des Berbères et leur lien avec l'Orient est, en dépit des apparences, très fragile. Pour ma part, je ne suis pas éloigné de penser que les populations de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc ont une vocation occidentale. C'est donc vers des formes de vie occidentale qu'il faut les conduire, et c'est avec l'Occident qu'il faut resserrer leurs liens.

M. Ferhat Abbas, qui est aujourd'hui à la tête d'un mouvement nationaliste algérien, a dit un jour : « La Méditerranée unit ce que le désert sépare ». Sans doute était-il, ce jour-là, très près d'atteindre la vérité. Alors nous ne comprenons pas, monsieur le ministre, que, dédaignant cette vérité, vous vous attachiez à créer des liens qui n'existaient pas et qu'il faudrait, au contraire, empêcher à tout prix de se nouer.

Un journal nationaliste, qui a pour titre *La République algérienne* — c'est tout un programme — a publié récemment une information sur la création à Alger d'un institut égyptien des hautes études arabes. Cette création est de votre initiative ; elle nous surprend et nous inquiète. Nous aimerions savoir si le ministre de l'Intérieur, tuteur de l'Algérie, a été consulté sur cette création. En tout cas, nous personnellement, c'est par la voie d'un journal d'opposition nationaliste que nous l'apprenons et le commentaire de ce journal aurait dû suffire à vous éclairer.

Ne sentez-vous pas que vous risquez d'aviver, en Algérie, au moment où se posent les problèmes les plus délicats, ce foyer de propagande politique qui va rayonner sur 8 millions de Musulmans ? Mais, encore une fois, où voulez-vous nous conduire ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je vais conclure sur un problème qui nous préoccupe gravement. J'ai essayé

d'être bref et de ne pas me départir de la sérénité nécessaire. On peut envisager de pratiquer en Afrique du Nord, en Tunisie, au Maroc ou en Algérie, des politiques bien différentes.

Il n'en est pas de plus néfaste, à mon avis, que celle qui consisterait à mettre l'Afrique du Nord dans le sillage du monde arabe, et à la livrer, alors que tout l'en détourne, aux entreprises d'un arabisme auquel on a déjà trop cédé. Les exigences de la politique internationale ne doivent pas nous imposer de perpétuelles complaisances à l'égard de ceux qui, ouvertement, ou sournoisement, convoitent notre bien. Je dis : notre bien. La France a réalisé en Afrique du Nord, au prix d'énormes sacrifices, une œuvre dont elle a le droit de garder la fierté, et qui l'oblige. Nous voulons maintenir, et non nous effacer. Au nom de la France, monsieur le ministre, dites-le assez haut pour que chacun l'entende. Aux constructions politiques nouvelles que les circonstances internationales exigent, la France peut contribuer sans rien aliéner de ce qui est à elle. On dit, monsieur le ministre, que vous êtes un catholique fervent. Voulez-vous me permettre de vous rappeler le conseil que saint Bernard donnait à ses disciples : « Pense à toi-même, disait-il, puis aux autres ». Nous vous demandons, à vous, de penser à la France d'abord, puis aux autres. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. Je rappelle que la clôture a été demandée. Nous venons d'entendre trois orateurs ; il reste cinq orateurs inscrits, plus les explications de vote sur la proposition de résolution.

Contre la clôture, M. Ernest Pezet a la parole.

M. Ernest Pezet. Je suis dans une situation évidemment délicate ; je suis, en effet, le premier menacé du couperet que mon ami M. Brizard a suspendu sur la tête des orateurs subséquents. Par ailleurs, je n'en doute pas, je manquerais de courtoisie et même d'humanité envers l'Assemblée fatiguée par ses travaux nocturnes répétés si j'étais par trop pressant. Je ne voudrais cependant pas que l'Assemblée pensât que, si j'insistai tout à l'heure à mon avantage en m'inscrivant contre la clôture, pour me donner la possibilité de parler, c'est que j'étais vraiment en mal d'un discours ! L'Assemblée me l'accordera : je n'abuse pas de la tribune et, à la vérité, je n'ai jamais souffert d'un discours rentré.

M. le président. Je le reconnais très volontiers, monsieur Pezet, et vous en avez d'autant plus de mérite que vous parlez, toujours, de questions que vous connaissez à fond. (*Applaudissements.*)

M. Ernest Pezet. Monsieur le président, je souhaiterais pouvoir un jour ou l'autre, et le plus tôt possible, faire état devant le Conseil d'observations qu'une étude de plusieurs semaines m'a permis de faire dans cette région dont on parle tant aujourd'hui : le Proche-Orient.

Si je tenais tant à prendre la parole, c'était, entre autres motifs, pour faire écho au désir pressant de très nombreuses et éminentes personnalités françaises et étrangères de voir évoquer, au Parlement, dans leur substance et leurs réalités, les graves problèmes du Proche-Orient, leur désir de voir enfin le Parlement débattre sérieusement de la position réelle de ce Proche-Orient si instable par rapport à l'organisation de la sécurité méditerranéenne, prolongement et garantie de la sécurité occidentale. Je comptais évoquer le problème de l'Etat d'Israël, celui des réfugiés arabes, ceux aussi de la structure économique et sociale et de l'assistance technique si indispensable aux pays du Proche et du Moyen-Orient, si les occidentaux veulent vraiment gagner leur confiance et leur adhésion à la commune défense de la liberté et à la conquête d'une prospérité extrêmement nécessaire aux pays du Proche-Orient. Sans cela, il serait vain d'espérer qu'ils constituent le pilier solide d'un bastion oriental de la défense méditerranéenne et occidentale. Ces régions sont en état d'effervescence, d'ébullition, d'inquiétude ; sur une bouillonne, on ne saurait rien bâtir de solide, tant que ses bouillonnements ne seront pas apaisés.

J'aurais eu, je le crois, la faculté d'apporter des éléments nouveaux dans cet important débat et de compléter les interventions de cet après-midi. Puisque la sécurité occidentale postule impérieusement la sécurité méditerranéenne, et que celle-ci est impossible et impensable dans le Proche-Orient, il reste à savoir si le Proche-Orient, tel qu'il est et se compose aujourd'hui, peut réellement coopérer à la sécurité du bassin de la Méditerranée.

Cela, je souhaite pouvoir un jour ou l'autre le dire à votre Assemblée, j'oserais dire pièces en mains, en tout cas d'une façon précise. Mais, je le reconnais, il est bien tard et si l'Assemblée le décide, je déferai, comme d'habitude, courtoisement et

respectueusement, monsieur le président, à son désir, en maintenant tout de même le mien d'être mis à même d'évoquer prochainement des problèmes graves et même essentiels que le débat de ce soir n'a fait, malgré tout, je me permets de le dire, qu'éclaircir.

M. Brizard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Brizard.

M. Brizard. Tout d'abord je vous ferai remarquer, monsieur Pezet, que ma demande de clôture vous laissait toute latitude pour parler, puisqu'un orateur suivant celui qui est à la tribune, a le droit de parler avant la décision de clôture.

Néanmoins, je sais pertinemment que votre intervention est justement d'une importance si capitale, puis-je dire, que j'estime qu'elle nécessite un auditoire plus nombreux et moins fatigué que celui de ce soir.

C'est pourquoi, si M. le ministre veut bien l'accepter, je proposerais à l'Assemblée de reporter ce débat à la première semaine de janvier ou tout au moins au début de janvier, à la disposition de M. le ministre.

M. le président. Monsieur Brizard, vous faites une proposition que je me permets de préciser de la façon suivante : renvoi du débat en janvier, à une date que la conférence des présidents proposera au Conseil, après accord avec M. le ministre des affaires étrangères.

M. Brizard. Parfaitement.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre cette proposition ?

M. Chazette. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chazette.

M. Chazette. Mes chers collègues, je me rangerai à l'avis qui va être émis tout à l'heure, mais je voudrais dire que l'Assemblée ayant souhaité une discussion sur la politique étrangère, dans les délais les plus brefs, nous avons pu en discuter pendant des heures, chacun a pu raconter sa petite histoire. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Je ne vous permets pas d'employer vis-à-vis de vos collègues des expressions aussi désobligeantes, car nous avons entendu des exposés substantiels et fort intéressants.

M. Chazette. Je constate qu'ayant demandé ce débat, nous l'avons eu, nous avons entendu des interventions d'orateurs qui, sous une forme ou une autre, ont donné des avis divergents. Ce qui m'étonne toutefois, c'est que, ayant voulu, et on l'a dit tout au long, non pas faire de vains discours, mais obtenir un résultat concret, maintenant que vous êtes devant un résultat concret, vous voulez remettre cette discussion à plus tard. Je m'étonne de cette façon de procéder ; lorsqu'on veut vraiment aboutir à quelque chose, il faut en terminer. Mais aujourd'hui, que voyons-nous ? Après avoir discuté sur des questions certes très intéressantes, vous ne voulez pas conclure, vous voulez attendre, attendre quoi ? Vous avez demandé au Gouvernement une discussion. Le Gouvernement a accepté. C'est une chose qui n'arrive pas tous les jours. Le Gouvernement est à votre disposition ; il s'est expliqué. Que lui voulez-vous, au Gouvernement ? Un résultat ? Demandez-lui quelque chose, traduisez votre opinion. Mais maintenant, à cette heure-ci, qu'est-ce que vous voulez faire ? Renvoyer le débat ? Alors, je ne comprends plus du tout. Ce débat que vous avez souhaité, vous l'avez eu. De sa conclusion, vous n'en voulez pas. Alors que voulez-vous donc ? Vous avez bavardé... (*Interruptions.*)

Je constate que lorsque le ministre est descendu de la tribune tout à l'heure, on a dit au Gouvernement : vous perdez votre temps à faire des discours, nous voulons des choses concrètes. Je m'aperçois que vous avez continué les uns comme les autres à faire des discours et que vous ne voulez pas de choses concrètes. Alors, vraiment, est-ce que nous sommes ici pour nous amuser, voulez-vous donner le spectacle d'avoir passé votre temps cet après-midi à discuter de choses vaines, de choses inutiles, et maintenant devant la conclusion, de vous défilier... (*Exclamations.*) devant la conclusion normale ?

M. Paul Robert. Où étiez-vous ce matin ? Dans votre lit, sans doute.

M. Chazette. Vous ne m'empêchez pas de vous répéter ceci : vous avez dénoncé... (*Nouvelles interruptions.*)

M. le président. Vous avez demandé une conclusion à ce débat. Je vous demande de conclure.

M. Chazette. Je demande que l'on statue dès maintenant. Nous savons qu'un ordre du jour a été déposé.

Monsieur le président, je demande que ce débat soit clos et que l'on mette aux voix la proposition qui a été déposée. Il y en a une, je le sais.

La demande que je fais a le sens suivant: je ne comprends pas que nous ayons passé tout ce temps, depuis quinze heures trente, cet après-midi, jusqu'à vingt-trois heures trente, pour ne faire que des palabres inutiles. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix la proposition de renvoi formulée par M. Brizard.

Mlle Mireille Dumont. Je demande la parole.

M. le président. Je vous donnerais très volontiers la parole, mais j'en suis empêché par l'article 46 du règlement. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Cet article stipule que l'auteur de la motion, un orateur d'opinion contraire, le Gouvernement, le rapporteur ou le président de la commission saisie au fond, ont seuls la parole.

M. Namy. Monsieur le président, personne n'a parlé contre la clôture.

M. le président. M. Brizard a déposé sa proposition de renvoi du débat, laquelle a été soutenue par lui-même, puis combattue par M. Chazette. Je ne puis donc donner la parole à personne d'autre. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Aux termes du règlement, je dois maintenant mettre cette proposition aux voix. (*Nouvelles protestations à l'extrême gauche.*)

M. Dutoit. Dans ces conditions, je demande la parole sur le renvoi.

M. le président. Je ne peux vous la donner.

Je mets aux voix la proposition de M. Brizard, tendant au renvoi du débat à une date ultérieure.

(*Le renvoi est ordonné.*)

M. le président. En conséquence, la suite de la discussion des questions orales sur la politique étrangère est renvoyée au mois de janvier, à une date que précisera la conférence des présidents.

— 5 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES POUR 1952

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — I. — Services des affaires étrangères). (N^{os} 751 et 794, année 1951.)

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement pour assister M. le ministre des affaires étrangères:

MM. de Bourbon-Busset, directeur du cabinet,
Beck, directeur-adjoint du cabinet du ministre,
Bousquet, directeur général du personnel,
Richard, chef de bureau du budget,
de Beaumarchais, sous-directeur de la Sarre,

Mlle Laumont, chef du service du personnel et du budget du haut commissariat de France en Sarre,

MM. Roger Bloch, directeur des services des affaires allemandes et autrichiennes,
Savin, chef de la division du budget et comptabilité (service des affaires allemandes et autrichiennes).

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances. Mes chers collègues, *paulo majora canamus*; après cette grande

★

discussion sur la politique générale du Gouvernement, nous avons à examiner maintenant le budget des affaires étrangères, c'est-à-dire le budget de l'outil qui servira à faire cette politique.

Je ne veux pas vous infliger la lecture du rapport que j'ai rédigé sur cette question au nom de la commission des finances. Ce rapport a été distribué; vous avez eu, je pense, le loisir d'en prendre connaissance et je veux simplement en faire ressortir les dispositions générales.

Au fond, ce que la commission a marqué par une série de réductions qui sont, à la vérité, plus que des réductions indicatives, c'est son opposition à la création d'emplois nouveaux tant dans l'administration centrale que dans les services extérieurs des affaires étrangères, parce qu'elle pense que, par le remaniement des cadres existants, le Quai d'Orsay peut arriver à dégager les fonctionnaires nécessaires pour remplir ces fonctions nouvelles.

Nous n'avons pas cherché querelle au Gouvernement sur l'accroissement des effectifs du cadre diplomatique, ni de l'administration centrale depuis l'avant guerre. On nous dira que cette augmentation d'effectifs a été générale à travers le monde, qu'elle est plus faible en France qu'en Angleterre. Il n'en reste pas moins que cette augmentation est supérieure à un tiers pour le cadre des agents du corps diplomatique, et à 40 p. 100 pour les agents de l'administration centrale.

Nous pensons que, malgré l'accroissement incontestable des tâches qui s'imposent au Quai d'Orsay il y a dans ses cadres suffisamment d'agents pour que nous n'ayons pas besoin de créer de nouveaux emplois. Dans tous les cas, nous considérons que la charge de la preuve en incombe au Gouvernement. Il ne suffit pas de nous dire qu'il faut trois agents nouveaux parce qu'on a développé l'assistance technique, et un agent nouveau parce qu'il faut un délégué au conseil de l'Europe. Il reste à l'administration à faire la preuve qu'elle ne peut pas faire face à ses emplois nouveaux à l'aide des cadres existants convenablement remaniés. Cette preuve, la commission a considéré qu'elle ne l'avait pas.

Je vous ai signalé dans mon rapport que l'administration du Quai d'Orsay prévoyait la suppression de la dignité d'ambassadeur, non pas la suppression des ambassades — il y en a de plus en plus — mais la suppression de la dignité, car c'est une dignité et non pas un grade. Nous n'avons pas très bien compris, parce qu'il nous semble que, il n'y a guère plus d'un an, M. le ministre des affaires étrangères nous a demandé la création d'un emploi supplémentaire d'ambassadeur, à l'intention du représentant du ministre à la conférence des suppléants, à Londres. Alors on nous a dit qu'il fallait un ambassadeur de plus; cette année, il n'en faut plus du tout et on nous propose de les supprimer tous. Nous n'avons pas estimé cette position extrêmement cohérente, et si nous admettons que la commission des finances n'a pas une compétence spéciale pour apprécier seule l'utilité de cette dignité, nous considérons comme dangereuse l'exploitation qu'entend faire le Gouvernement de cette mesure: en supprimant les ambassadeurs, le Gouvernement entend créer quelques emplois supplémentaires de ministres plénipotentiaires.

A cette manière un peu trop utilitaire d'envisager la question, je ne crois pas qu'il y ait rien à gagner. En tout cas les finances publiques n'y gagnent rien et il ne semble pas que cette mesure soit heureuse. Je sais que les ambassadeurs sont désignés par le Gouvernement, tandis que, dans le cadre des ministres plénipotentiaires, le septième seulement des agents peut être nommé à titre extérieur. Je ne crois pas que la carrière ait à redouter un apport de l'extérieur aussi longtemps qu'elle aura des agents de qualité à proposer. Nous avons autant le souci que l'administration de la qualité des cadres des affaires étrangères, de son recrutement, des satisfactions que les agents peuvent y trouver, de la carrière qu'ils peuvent y faire.

Je ne crois pas qu'il suffise de donner un avancement exceptionnel en profitant de toutes les occasions pour créer des emplois nouveaux de ministres, pour créer des missions diplomatiques nouvelles. Cette méthode ne me paraît pas très bonne. Il y a certainement quelque chose à faire pour les agents des grades intermédiaires en résidence à Paris, et la commission des finances — cela figure dans le rapport qui a été distribué — est disposée à accueillir une mesure dont le Gouvernement prendrait l'initiative, le Conseil ne pouvant pas la prendre, en vue d'accroître les frais de représentation des agents en résidence à Paris dont la situation est certainement très inférieure à celle de leurs collègues étrangers. C'est dans cette direction, je crois, qu'il faut agir, et c'est le sens des propositions que nous vous avons faites.

Vos remarquerez que nous n'avons proposé aucune réduction sur le crédit des œuvres françaises à l'étranger. Nous con-

naissions cependant la situation des boursiers étrangers auxquels on ne peut allouer que des indemnités insuffisantes et que nous ne pouvons convoquer qu'en nombre restreint. Nous savons également qu'un très grand nombre de pays réclament des professeurs français et que, faute de crédits, nous sommes loin de satisfaire à toutes les demandes. Mais nous avons pensé que nous n'avions pas à prendre l'initiative de dépenses supplémentaires et nous croyons que, là aussi, c'est en remaniant ses cadres et ses crédits que l'administration des affaires étrangères pourra faire face à des dépenses supplémentaires sur tel ou tel point de son activité.

Dans tous les cas, nous n'avons proposé aucune réduction aux demandes de crédits du Gouvernement. Nous avons opéré deux réductions indicatives dans un tout autre domaine. Elles visent, l'une les crédits prévus pour l'aide aux réfugiés de Palestine, l'autre l'aide aux réfugiés étrangers en France.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne ce crédit pour le programme d'aide et de travaux de secours en faveur des réfugiés arabes en Palestine, il s'agit d'un programme qui a été établi sous l'égide de l'O. N. U.; mais cette organisation n'est pas de celles pour lesquelles la participation des membres des Nations Unies est obligatoire; elle ne groupe qu'une partie de ces membres, et la participation de la France a été discutée directement entre les Etats intéressés. Cette participation a été introduite dans notre budget, pour la première fois, si mes souvenirs sont fidèles, il y a environ deux ans, par la voie d'un collectif. En été, on nous a demandé la moitié du crédit, 500 millions, et enfin, au budget de l'année suivante, on nous a demandé le complément en nous indiquant que puisqu'on avait déjà accordé la moitié du crédit, il fallait bien en voter la deuxième moitié. On a recommencé l'année suivante et, cette année, je dois dire qu'on nous demande en une seule fois le crédit global: 1.050 millions.

D'autre part, si votre rapporteur est bien renseigné, ce programme d'aide et de travaux pour les réfugiés de Palestine est loin d'être terminé. On prévoit actuellement un programme triennal qui ne comprendrait plus seulement des secours, mais aussi des mesures effectives pour essayer de reclasser ces malheureux réfugiés de Palestine.

Nous sommes donc là devant une dépense importante et susceptible de croître. Votre commission des finances n'a pas cru, étant donné le caractère durable de cette mesure et son importance, pouvoir vous demander de l'entériner purement et simplement et elle a proposé une réduction indicative dans le but de permettre à M. le ministre de donner à l'Assemblée les explications nécessaires.

En même, en ce qui concerne l'aide aux réfugiés en France, il y a là un secours qui a été institué pour la première fois par un crédit figurant dans un collectif que nous avons voté au mois d'août dernier. Il s'agit maintenant d'étendre à l'année entière le crédit qui a été voté l'an passé. Le crédit prévu au budget s'élève à la somme de 360 millions de francs. Il s'agit là également d'une organisation née de la disparition de l'organisme des Nations Unies qui avait pris en charge, jusqu'à l'année dernière, ces réfugiés. C'est actuellement aux Etats membres à faire face aux besoins de ces réfugiés. C'est la raison pour laquelle ce crédit a été prévu.

Nous avons demandé une réduction indicative pour permettre à M. le ministre de vous donner des explications complémentaires sur ce point. Là aussi, la somme est trop importante pour que votre commission ait cru pouvoir vous proposer directement de l'accepter.

Telles sont en gros les réductions que nous vous proposons. Je souhaiterais, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous sachiez ne voir dans ces réductions aucune marque d'hostilité systématique et préconçue ni contre le Gouvernement, ni contre vous-même, ni aucune hargne contre votre propre administration. C'est pourquoi la réduction demandée par nos collègues a été décidée par un vote qui a été, je crois, unanime et qui ne comporte aucun caractère hostile. La commission, ayant uniquement le souci de défendre votre département. Or, quand on veut défendre ainsi l'administration, il faut commencer par la défendre contre elle-même et contre certaines tendances qu'elle a assez naturellement, à la facilité à croire que tout est très simple.

Ayant ainsi défendu votre administration contre elle-même et contenu ses dépenses dans des limites plus raisonnables, je crois qu'alors nous serons plus forts, à la commission des finances, pour remplir l'autre partie de notre tâche, qui est de défendre cette administration contre les autres.

D'ailleurs, à propos de l'article 2, j'aurais à vous faire part de quelques observations émanant du rapporteur général, se déclarant pour la suppression de cet article qui comportait un blocage des crédits à la suite de la décision de l'Assemblée

nationale. J'avoue que je ne souhaitais pas un abattement de 5 p. 100 global sur vos crédits.

Les besoins de votre ministère, dans toutes ses branches, ne sont pas trop largement couverts par les crédits qui vous sont donnés. C'est pourquoi nous voulons vous inciter à les aménager pour le mieux. Nous ne cherchons nullement à leur faire subir des réductions systématiques. C'est dans cet esprit qu'ont été établies les conclusions de la commission. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Je renonce à la parole.

M. le président. La parole est à Mlle Dumont.

Mlle Mireille Dumont. Je veux, à l'occasion de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, préciser sur quelques points l'appréciation du parti communiste français.

L'inspiration de la politique suivie par M. Robert Schuman est prise loin de Paris et, soit le plan Pleven, soit le plan Schuman, non seulement par leurs buts, mais aussi par leur inspiration, ils ne méritent guère le nom de Français.

Avant même que le pool charbon-acier soit ratifié par le Parlement, on parle déjà de son extension par un pool agricole, un pool vert. Avant que le Parlement se soit prononcé, Adenauer a été invité et reçu, à Paris même, par les autorités gouvernementales qui auraient voulu empêcher l'indignation des Parisiens de s'exprimer. Quel mépris du Parlement! Quel mépris de la volonté populaire! Quel mépris des intérêts français!

Jacques Duclos disait fort justement à l'Assemblée nationale, en parlant du pool charbon-acier, qu'il était tellement indéfendable du point de vue français que le Gouvernement essayait de le présenter comme utile du point de vue européen, et il ajoutait:

« C'est au nom de l'idée européenne qu'on se prépare à livrer aux trusts allemands les industries françaises du charbon et de l'acier. »

Le plan Schuman est clair: c'est l'application d'une politique de relèvement de l'industrie minière et sidérurgique allemande, comme le plan Pleven est un plan de résurrection de la *Wermacht*, camouflée sous l'étiquette d'armée européenne.

Ces deux plans ont ceci de commun qu'ils aboutissent à remettre à la tête de puissants intérêts industriels d'anciens nazis, à la tête des divisions armées des hitlériens tortionnaires, qu'ils s'appellent Krupp ou Spedel.

Ils ont ceci de commun aussi qu'ils sont tous deux des plans d'hégémonie allemande, hégémonie économique pour le plan Schuman, qui nous conduira à une nouvelle fermeture des mines et des usines, au chômage et à la déportation des travailleurs français; hégémonie militaire des anciens généraux hitlériens, qui réclament leur participation à l'état-major Atlantique et rêvent de revanche, d'abord à l'Est vers la Pologne et la Tchécoslovaquie, puis à l'Ouest, vers l'Alsace et la Lorraine.

Ces deux plans sont deux faces d'une préparation accélérée à la guerre. Le haut commissariat américain en Allemagne s'exprimait ainsi dans une brochure sur le plan Schuman:

« L'Allemagne bénéficiera non seulement d'une extension générale du marché, mais en particulier, et presque immédiatement de l'élimination des entreprises inefficaces des autres pays participants. »

La ruine de la France est cachée sous le masque d'une autorité supra-nationale à laquelle nous devrions sacrifier ce qui nous reste d'indépendance, autorité supra-nationale véritable supertrust américain et allemand.

Tous ceux qui veulent continuer de travailler en France, ceux qui veulent ne pas voir s'éteindre la production industrielle de notre pays, s'insurgent contre un pareil abandon de souveraineté nationale, un pareil tort fait à nos intérêts français.

Jacques Duclos répondant aux membres du comité central d'entreprises de l'union sidérurgique du Nord de la France avait raison d'appeler à l'union tous ceux qui veulent sauver la France de la ruine.

Les partisans du plan osent dire que la solidarité qu'il créerait entre l'Allemagne et la France ferait disparaître toute possibilité de conflit. Comment ne pas voir que, dans cette association, ce sont les magnats de la Ruhr qui l'emporteront économiquement et politiquement et qu'ils imposeront leur plan: revanchard? Ce sont là des arguments de froide et saine raison, ce sont aussi des arguments patriotiques.

Mais il y en a d'autres. Est-il possible que nous nous associations aux bourreaux et que nous rejetions ce que les traités de

Yalta et de Postdam nous faisaient obligation de réaliser, la démocratisation de l'Allemagne et sa démilitarisation, seule véritable garantie de paix.

Voici mesdames, messieurs, dans les nouvelles de ce jour, ce que nous apporte le plan Schuman car il est déjà en voie de réorganisation: M. André-François Poncet, haut commissaire en Allemagne, a ordonné la libération de 172 prisonniers de guerre nazis; le général Rendulic, condamné à vingt ans de prison pour crimes de guerre, récemment amnistié et libéré de la prison de Landsberg, est arrivé hier soir à Salzbourg; 450 associations ou groupements d'anciens combattants nazis sont constitués à ce jour; les anciens de la Waffen S. S. ont constitué à eux seuls 376 groupements locaux totalisant 45.000 membres et la Farben Fabruken Bayer A. G., grande entreprise de produits chimiques issue de l'ancien trust de l'I. G. Farben a été fondée hier en Allemagne occidentale à Leverkusen.

A côté de l'inquiétude des milieux industriels, apparaît l'angoisse des travailleurs français prévoyant le développement accéléré de la fermeture des mines ou des usines — 70 puits de mines ne sont-ils pas déjà fermés? — d'où découlera un accroissement du chômage déjà si grave depuis que le plan Marshall a colonisé, donc en partie désindustrialisé, notre pays.

A tout cela, se mêle un sentiment de révolte. Ceux qui ont martyrisé notre peuple, torturé, incinéré nos déportés vont-ils être les maîtres de notre production, de notre armée, de la France?

Voilà le choix honteux fait par le Gouvernement actuel de notre pays, alors qu'il persécute le parti communiste allemand dans la zone occupée par la France et qu'il s'oppose aux propositions faites à l'O. N. U. par la République démocratique allemande sur des élections libres et générales, et sur l'unification d'une Allemagne démocratisée, propositions que tout gouvernement soucieux de la sécurité française et du respect des traités devrait soutenir.

Hier, au lieu d'accepter la solution juste proposée par la République démocratique allemande à la commission politique de l'O. N. U., une commission d'enquête — et nous savons ce que cela signifie — a été décidée, avec l'appui des représentants français. Le Gouvernement et ses maîtres américains veulent, par un moyen ou par un autre, essayer d'empêcher les peuples de s'exprimer. Ils craignent la voix du peuple allemand qui voit sortir de prison ceux-là mêmes qui l'ont conduit à la catastrophe alors qu'il a encore sous les yeux les ruines de la dernière guerre. La République démocratique allemande est une force immense de paix vers laquelle se tournent tous les Allemands qui ont souffert sous l'hitlérisme, tous ceux qui travaillent et veulent vivre. C'est la grande force qui empêche la réalisation du plan de transformation de l'Allemagne en seconde Corée.

Je m'attacherai spécialement dans cette partie de mon exposé, aux questions ayant trait à la politique gouvernementale, questions de brûlante actualité concernant le Maroc et la Tunisie. La question marocaine est posée devant le monde entier. Les gouvernements de plusieurs pays du Proche et Moyen-Orient ont demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. M. Robert Schuman a déclaré que cette organisation était incompétente, la France ne pouvant traiter, dit-il, qu'avec les parties qui ont signé l'accord actuellement en vigueur.

M. Henri Bonnet, ambassadeur de France à Washington, allait encore plus loin et affirmait: « C'est un problème français », excluant même l'existence de deux parties.

Tout ceci pour faire oublier les déclarations antérieures; celle de M. Robert Schuman, d'il y a trois mois, sur « l'excellent dossier » que possédait le Gouvernement au sujet du Maroc, suivi de ces mots prononcés à la conférence de presse par le même ministre, le 31 août: « La France ne se déroberait pas à un débat », propos appuyés par ceux du général Guillaume à un déjeuner de la presse anglo-américaine: « Si nous devons nous défendre devant les Nations Unies, nous nous défendrons en attaquant ».

Maintenant, le Gouvernement ne veut pas ouvrir le dossier. Des demandes pressantes sont faites et peut-être même certain voyage de M. Maurice Schuman en Amérique du Sud a-t-il eu pour but d'obtenir les 28 voix qui se sont prononcées pour l'ajournement du débat sur le Maroc alors que 23 étaient contre l'ajournement. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, combien de démarches, combien de marchés? Car, de toute évidence, la question marocaine n'est pas une question purement française.

Sir Ivor Thomas, ancien sous-secrétaire d'Etat pour les colonies dans le cabinet britannique, dans la revue *Times and Tide* du 22 septembre, écrivait: « Le Maroc n'est pas un départe-

ment français, mais un Etat musulman souverain sous la protection française ».

L'opinion du général Juin, qui fut représentant officiel de la France au Maroc, confirme ce point de vue. Dans *Le Monde*, en un article « Présence française au Maroc » du 1^{er} septembre 1951, il parle de « l'Etat chérifien dont la souveraineté et la personnalité ne se discutent pas ».

Aussi le bien-fondé de la demande à l'O. N. U. étant si évident, il a fallu de nombreux marchandages, révélés par *Le Monde* du 15 décembre, qui reproduit un article de *The Economist*, suivant lequel « la thèse française concernant le Maroc a l'appui britannique, en échange de la solidarité franco-britannique concernant l'Egypte et le Soudan, tandis que l'une et l'autre puissance sont soutenues par les Etats-Unis! »

Ont voté en faveur du peuple marocain, avec tous les pays d'Asie, les démocraties populaires et l'Union soviétique, fidèles à leur souci constant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, comme le proclame la charte des Nations Unies. Les puissances colonialistes ont réalisé, elles, un véritable « syndicat des impérialistes », comme elles l'ont réalisé contre les peuples de Corée, du Viet-Nam, d'Iran et d'Egypte.

Les proclamations hypocrites sur « l'amitié pour le peuple arabe » ou le « soutien indéfectible à l'Islam » sont loin.

Il s'agit avant tout d'empêcher que soit ouvert devant l'opinion française et devant l'opinion internationale le bilan de la politique française au Maroc, bilan de démembrement de la nation marocaine depuis 1912 jusqu'à nos jours.

En décembre 1950, le Gouvernement français n'a-t-il pas autorisé les Américains à construire sept bases de guerre sur le territoire marocain, leur cédant 17.000 hectares de terres cultivables appartenant à des fellahs?

Cela ne va pas sans une grande misère pour le peuple, que j'illustrerai de quelques exemples seulement. De mars 1948 à octobre 1951, la vie a augmenté de 60 p. 100, les salaires de 23 p. 100. 5.500 colons disposent d'un million d'hectares de terres les plus riches. 1.300.000 fellahs, soit environ 250 fois plus, ont seulement 7 millions d'hectares, et 90 p. 100 des impôts sur la récolte et le bétail retombent sur eux. Ces impôts viennent d'être, en 1951, majorés de 40 p. 100.

Les ouvriers agricoles touchent de 60 à 100 francs par jour; ils n'ont ni congés payés, ni repos hebdomadaire, ni allocations familiales. L'ouvrier d'usine gagne de 35 à 42 francs 70 de l'heure; le kilo de pain est à 54 francs 25, la viande de dernière qualité à 300 francs le kilo. Pas de sécurité sociale; les allocations familiales, calculées proportionnellement aux salaires insignifiants de l'ouvrier industriel, sont souvent refusées, car l'ouvrier ne peut justifier des six mois de présence exigibles. Pas de bordereau de salaire. Un dahir de 1946 interdit pratiquement la grève et rend obligatoire le recours à l'arbitrage et à la conciliation de l'administration.

Les conditions de travail sont mauvaises, les conditions de vie, d'éducation, d'hygiène aussi désastreuses que les conditions de travail. Le budget de la santé publique représente 5,9 p. 100 du budget général, contre 37,5 p. 100 pour les forces de police; 14.000 policiers contre 181 médecins. La liberté d'association est refusée aux Marocains et reconnue aux étrangers qui vivent dans le pays. La liberté d'expression est inexistant, les réunions sont également interdites, sauf pour les étrangers, et, depuis 1944, la répression n'a pas cessé. En 1944, 65 morts à Fez, 9 à Salé, 7 à Rabat, 5.000 arrestations et des condamnations à mort. En 1942, organisation d'un véritable massacre dans un quartier ouvrier de Casablanca, résultat: 47 tués.

En 1948, une provocation montée pour atteindre le mouvement syndical coûte la vie à 44 Marocains, à un Européen et permet l'arrestation de 2.000 syndiqués. De dures condamnations sont prononcées, allant jusqu'à la peine capitale.

Au début de 1951, les Marocains refusent de signer les pétitions de loyalisme au protectorat: 30.000 arrestations de patriotes, une expédition militaire avec 10.000 hommes est organisée sous le prétexte de rechercher un tueur. Le 1^{er} novembre dernier, la mascarade électorale organisée par le Gouvernement est suivie de provocations: 8 Marocains tués.

Voilà le bilan rapide de répression dans un pays où l'état de siège n'a pas été levé depuis la Libération. En vérité, vous ne voulez pas que ce bilan soit discuté au grand jour. Vous préférez, sans nul doute, que s'implante chaque jour plus profondément la domination des U. S. A. au Maroc et Port-Lyautey, transformé en base aéro-navale, est aussi probablement un dépôt d'engins atomiques. En même temps, le Gouvernement, par l'intermédiaire du général Guillaume, discute avec le représentant de Franco au Maroc espagnol pour mettre au point un système répressif encore plus grave. Voilà les alliés du Gouvernement actuel. Voilà le choix fait par les dirigeants

de la politique de notre pays, alors que le peuple marocain a comme alliés tous les peuples qui veulent vivre libres, a comme allié le peuple de France.

Pour la Tunisie, le problème se pose d'une façon identique. Au peuple tunisien aussi des promesses avaient été faites et elles ont d'ailleurs été rappelées tout à l'heure. Puis, le 17 août 1950, fut annoncée la mise en train de réformes en Tunisie. Un nouveau Gouvernement tunisien, qui devait négocier les « modifications constitutionnelles » envisagées, fut mis sur pied.

Après six mois de négociations laborieuses, des réformes furent enfin promulguées le 8 février de cette année. Elles n'apportaient que quelques changements de détail. L'hostilité du peuple tunisien, profondément déçu, n'a fait que croître à l'égard de cette politique, qui apparaissait de plus en plus comme une duperie, d'autant plus que ne sont pas satisfaites les aspirations légitimes du peuple; mais, pendant ce temps, la misère et la répression grandissent sans cesse.

Pour une population de 3.231.000 habitants, la Tunisie compte seulement 472 médecins, et 3.305 lits d'hôpital.

En ce qui concerne l'instruction, 84 p. 100 des enfants tunisiens ne trouvent pas de place dans les écoles; les conditions d'habitat sont déplorables. 68 p. 100 de la population rurale vit encore de nos jours dans des habitations de type rudimentaire, voire dans des grottes ou des trous creusés à même le sol. Les meilleures terres ont été volées au peuple tunisien, ses richesses sont pillées par la colonisation, le réduisant à la plus atroce misère.

Cette situation est encore aggravée par les charges supplémentaires imposées par l'occupation américaine et la mise sur pied de guerre de la Tunisie. Le Gouvernement fait peser une répression féroce sur le peuple tunisien, répression qui a été marquée notamment par les fusillades de Potinville et d'Entidaville. Aujourd'hui, devant le projet de réformes, pourtant bien timides, présenté par certaines personnalités représentatives du mouvement national tunisien, le Gouvernement vient de signifier son refus. A la suite de l'échec de ces négociations, le Néo-Destour, l'union générale des travailleurs tunisiens, l'union des artisans et commerçants et l'union des agriculteurs ont invité le peuple tunisien à observer trois jours de grève: vendredi, samedi et dimanche. Le parti communiste tunisien s'associe à cette initiative. Le refus du Gouvernement français s'opposant aux revendications nationales tunisiennes est contraire à la justice et aussi aux intérêts de notre pays.

Le correspondant du *Monde* à Tunis souligne que l'amitié franco-tunisienne est soumise à rude épreuve et que la pensée tunisienne risque de se détourner de la France.

Mais le peuple tunisien renforce et organise sa lutte. Il prend conscience qu'en réclamant de justes libertés, il défend aussi son sol contre sa transformation en bases de guerre. En effet, le Gouvernement français livre les richesses de la Tunisie — les pétroles tunisiens sont soumis au contrôle des trusts américains — et le sol tunisien à l'organisation militaire américaine. Les bases aériennes de Sidi-Hamed et de Karouba, près de Bizerte, ont été aménagées pour recevoir des avions à réaction. Des essais de *Vampires* ont déjà eu lieu à la base de Sidi-Hamed. Un autre aérodrome est en construction dans la région de Sfax, à proximité de la ligne stratégique Agadir-Tripoli.

Une même politique colonialiste est pratiquée contre le peuple algérien. N'avez-vous pas vu, il y a quelques jours, le Gouvernement Plevin interdire la réception par les Algériens de Paris des délégations arabes et musulmanes de l'O. N. U., interdiction à caractère raciste, interdiction qui est une mesure offensante à l'égard des délégations du Moyen-Orient, hôtes de la France, en l'honneur desquels étaient organisée cette réception.

Non content de porter atteinte au droit de réunion, inscrit dans la Constitution, des Algériens, des Marocains, des Tunisiens, 15.000 travailleurs sont rafles, parqués, en plein air, sous la pluie et le froid. Cela rappelle les ratles de la Gestapo. Le Gouvernement vient de renouveler ses actes de flagrante injustice en frappant d'interdiction le meeting qui est prévu pour demain, meeting de solidarité vis-à-vis des peuples égyptien, tunisien, marocain, algérien et de tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance.

Il croit pouvoir étouffer la voix de la liberté. Nous, nous proclamons notre solidarité avec ces peuples; leur lutte juste est un appoint puissant aux forces de paix. Si le Gouvernement agit avec une telle brutalité, c'est qu'il veut aider dans toute la mesure du possible à la préparation à la guerre dans le bassin méditerranéen. La vraie sécurité de la France, c'est-à-dire la protection contre le cataclysme que serait une troi-

sième guerre mondiale, est entre les mains des peuples et le développement des mouvements de libération dans ces nations est la meilleure, la seule garantie de paix pour notre pays.

Dès 1948 le général Donovan, ancien chef de l'office des services stratégiques américains, écrivait dans un journal italien: « La Méditerranée est le cœur stratégique de l'Europe, de l'Afrique, du Proche-Orient ». L'*Observer*, en 1949, complétait ainsi cette affirmation: « Des aérodromes relativement bien protégés pourront menacer la plupart des objectifs importants de l'Europe continentale et constituer les échelons arrière de bases plus vulnérables et plus avancées situées en Arabie et à Chypre ».

L'Afrique du Nord dans son ensemble, en plus de bases stratégiques d'aviation, offre des minerais stratégiques et une réserve importante de chair à canon à bon marché. L'Algérie a été incluse, officiellement, dans le pacte de l'Atlantique Nord. Avec la Tunisie et le Maroc, elle subit une américanisation de plus en plus poussée en vue du déclenchement de la guerre.

Quant à la présence française, elle amène là aussi la main-mise américaine. L'envahissement du dollar s'étale partout sur le plan économique et sur le plan militaire. Pendant que la misère et la répression s'accroissent, les patriotes sont arrêtés. Ils ne sont même pas soumis au régime politique, et seize patriotes algériens, qui font la grève de la faim à Orléansville sont, en ce moment même, en danger de mort. Le Gouvernement veut-il ajouter des morts aux onze de Kouenoufoua, en Côte d'Ivoire, onze sur les soixante-treize inculpés.

Préparation à la guerre, misère, répression! Voilà le triste cortège de la politique occidentale et atlantique dans le bassin méditerranéen, comme ailleurs. Contre elle, les peuples défendent leur vie en réclamant la reconnaissance de leur souveraineté nationale, que ce soit en Egypte ou en Iran. Cette fois, la lutte est entreprise, rien ne pourra l'arrêter.

Alors que ces peuples cherchent à se libérer, le Gouvernement français, contrairement aux traditions nationales de notre pays, ne les soutient pas, mais soutient les gouvernements impérialistes. Le Gouvernement aide l'Angleterre dans la répression et l'occupation de l'Egypte.

Mais le peuple de France, lui, est avec le peuple égyptien, comme il est avec le peuple iranien, comme il est avec les peuples d'Afrique. Alors que les actes du Gouvernement tendent à faire de la Méditerranée un mer américaine, les bases d'aviation du Sud-Est de la France sont progressivement transformées en bases stratégiques américaines: rampes de lancement, pénétration des autorités américaines sur nos aérodromes et dans nos usines d'aviation.

Dans mon seul département des Bouches-du-Rhône, quinze bases sont prévues, dont sept à Marseille même et, si le port n'est pas encore transformé en port de guerre américain, nous le devons à la volonté des travailleurs du port et à la lutte que mène toute la classe ouvrière.

Dans cette transformation de la Méditerranée en mer américaine, l'Espagne franquiste joue le rôle de porte-avions; les textes américains le déclarent ouvertement et Franco, aggravant les conditions de vie misérable du peuple espagnol, livre de plus en plus le sol d'Espagne à l'envahisseur d'outre-Atlantique.

Le même sort est réservé à l'Italie, réarmée elle aussi, comme l'Allemagne, en violation des traités, et le Gouvernement est d'accord avec cette politique. L'Italie est destinée, des Alpes à la Sicile, à devenir un immense porte-avions stationné en permanence au centre de la Méditerranée.

Le Gouvernement français est d'accord avec les oppresseurs, d'accord avec ceux qui préparent la guerre. N'a-t-il pas prêté des milliards à Tito, celui que la revue américaine *Colliers*, dans son numéro qu'on peut qualifier de démentiel sur la guerre atomique, présente comme le provocateur qui déclencherait la catastrophe?

Le Gouvernement français, lors des conversations de Rome, a accepté que la Méditerranée devienne une base stratégique, qu'un commandement du Moyen-Orient avec la Grèce et la Turquie soit créé, un commandement de guerre. Et M. le ministre des affaires étrangères, comme M. Truman, ose parler de paix!

Le gouvernement des U. S. A. veut par la force organiser sa domination mondiale. James Burnham ne déclare-t-il pas dans son livre: « Nous sommes entrés dans une période de l'histoire durant laquelle doit se faire la tentative d'organiser la domination mondiale, l'empire mondial. » Et il ajoute que ce pouvoir politique unique serait établi « probablement par la guerre, mais certainement par la menace de guerre ».

Nous savons maintenant quel rôle est réservé à la France dans ces perspectives; c'est le rôle d'un pays colonisé: fournir

des hommes, livrer son sol. La place géographique occupée par la France la voue inexorablement au massacre, peut-être même à la disparition dans le conflit projeté.

Les débats actuels de l'O. N. U. nous démontrent que, lorsque les U. S. A. parlent de désarmement, ils ne veulent pas aboutir; aussi, lorsqu'ils parlent de choix entre deux possibilités pour arriver à la domination mondiale, « la menace de guerre et la guerre », ils ont choisi cette dernière et ils la prévoient pour l'année prochaine, ayant porté l'accélération des préparatifs pour eux et pour les nations qu'ils contrôlent, dont la France, à un point extrême.

Aussi saluons-nous avec émotion le mouvement qui soulève tous les peuples, voulant secouer le joug qui les écrase. Le peuple de France sent qu'il doit, à ce grand mouvement d'indépendance et de libération, ainsi qu'aux efforts sans cesse renouvelés de l'Union soviétique en faveur de la paix, de ne pas avoir déjà la guerre sur son propre sol.

Alors que le Gouvernement actuel a choisi le camp des exploités des peuples, des expropriateurs, des anciens nazis, de tous ceux qui rêvent de massacres, de guerre et de revanche, le peuple de France et le parti communiste avec lui ont choisi le camp des hommes qui luttent pour la liberté, car c'est aussi le camp de la victoire et de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Morel.

M. Charles Morel. C'est avec un certain écœurement, je l'avoue, que je viens d'entendre les paroles qui ont été prononcées tout à l'heure.

Depuis trente ans, la France se bat partout où les peuples aspirent à la liberté. Actuellement, nos fils, nos frères se battent en Indochine et en Corée. Ils se sont battus jadis au Maroc et, puisqu'on a parlé du Maroc, c'est un des vôtres (*L'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), un communiste — Doriot — qui fut le premier à soutenir Abd el Krim.

Monsieur le ministre, le reproche que je vous adresse c'est de ne pas assez faire entendre la voix de la France. Le 8 novembre, j'étais à l'O. N. U. La première commission était réunie. Nous avons entendu les attaques de l'Irak, de l'Egypte et de la Russie, la Russie qui, de l'Extrême-Orient à l'Europe orientale, pratique une politique d'esclavagisme. Quand on a demandé la réponse de la France — et on l'a demandée trois fois — personne n'a parlé parce que cela n'était pas prévu. Ce jour-là, je vous assure que, parmi les journalistes étrangers, il y eut un moment d'angoisse et de gêne parce que nous sommes, malgré tout, aux yeux du monde, les libérateurs des peuples opprimés.

Si vous ne pouviez parler vous-même, vous pouviez faire appel aux Arabes — car l'immense majorité des Africains du Nord nous est favorable et nous aime. On a dit que nous n'avions pas pratiqué une politique médicale et que nous avions envoyé là-bas plus de policiers que de médecins. Or, ici même, un élu d'Algérie, Sahia Abdelkader, nous disait jadis: « En 1830, nous étions 1.800.000; nous sommes 8 millions actuellement. Et cette progression de la population, c'est à vous que nous la devons. Il y a 6 millions d'Arabes qui vivent, parce que la France a fait une politique humaine, parce que la France a compris et nous a aimés. » (*Applaudissements.*)

Cette grande voix de la France, faites-la entendre, monsieur le ministre, plus souvent. Vous avez un poste de premier ordre, pour clamer la justice de notre cause, celui de l'O. N. U., qui siège à Paris et d'où vos moindres paroles sont diffusées dans le monde entier. Utilisez-le davantage, avec plus d'ardeur dans d'une voix plus forte. Faites entendre la voix de la France civilisatrice, de la France qui ne peut opprimer les peuples qui montent, car, sans elle, le monde libre ne serait pas. (*Applaudissements.*)

M. Dutoit. Le monde libre, ce n'est pas vous!

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je ne sais pas à quelle séance de l'organisation des Nations Unies M. le sénateur fait allusion. Chaque fois que la question marocaine était inscrite à l'ordre du jour la France était représentée soit par M. Maurice Schumann, soit par moi-même. Je suis personnellement intervenu à deux reprises en séances plénières; M. Maurice Schumann est intervenu plusieurs fois en séances de commission. Je suis convaincu qu'il ne peut s'agir que d'un incident fortuit qui s'est produit en l'absence de la délégation française, car chaque fois qu'une question de

ce genre a été inscrite à l'ordre du jour nous avons été valablement représentés.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}:

« Art. 1^{er}. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services des affaires étrangères, des crédits s'élevant à la somme totale de 14.469.404.000 francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi. »

L'article 1^{er} est réservé jusqu'au vote de l'état annexé.

Je donne lecture de cet état:

Affaires étrangères.

I. — SERVICES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

4^e partie. — Personnel.

« Chap. 1000. — Administration centrale. — Rémunérations principales, 276.917.000 francs. »

La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le ministre, je me permets de vous poser trois questions:

Vous savez qu'aux Etats-Unis les Français qui exercent une activité professionnelle rencontrent un certain nombre de difficultés pour continuer à exercer leur profession et sont parfois obligés de prendre la nationalité américaine. C'est évidemment très fâcheux, car ces Français se trouvent sous le coup de la double nationalité et perdent peu à peu leur attachement à la France.

A différentes reprises, je vous ai exprimé le regret de constater une telle situation. Or, un certain nombre de pays étrangers dont les ressortissants vivent également aux Etats-Unis, bénéficient de traités de commerce et d'amitié avec ce pays qui leur permettent de ne pas se trouver dans la situation désagréable, à laquelle je viens de faire allusion, et que connaissent quelques-uns de nos compatriotes.

Monsieur le ministre, je vous demande si les études de votre département sur le traité de commerce et d'amitié franco-américain sont suffisamment avancées pour que l'on puisse espérer, dans les mois à venir, une amélioration de la situation de nos compatriotes.

Je cite un autre exemple. Les banques françaises installées aux Etats-Unis ne bénéficient que d'un statut provisoire renouvelable tous les ans alors que des banques étrangères, qui relèvent de pays bénéficiant de traités de commerce et d'amitié avec les Etats-Unis, sont à cet égard beaucoup plus libres que les banques françaises et peuvent exécuter librement toutes les opérations financières et notamment de « trustees » de capitaux.

J'insiste donc pour savoir si le traité de commerce et d'amitié que vos services étudient actuellement sera bientôt mis au point.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre de jeunes Français, âgés de moins de vingt-six ans et qui ont parfois accompli leur service militaire en France, sont requis par les Etats-Unis et mobilisés sur place, comme s'ils n'avaient pas fait de service du tout. Certains de ces Français, blessés soit pendant la guerre de 1939-1945, soit en Indochine, ont depuis une situation aux Etats-Unis.

Certains autres Français font également des études ou un complément d'études dans des universités américaines. S'ils y restent plus de deux ans, ils risquent d'être mobilisés. Je vous demande donc si vous n'envisageriez pas de passer avec les Etats-Unis, comme vous l'avez fait avec l'Angleterre, une convention par laquelle les Français ayant déjà accompli leur service militaire en France seraient dispensés de cette obligation aux Etats-Unis, avec réciprocité pour les citoyens américains résidant chez nous. Je voudrais, sur ce point, obtenir de vous une réponse précise.

Voici ma troisième question: vous savez qu'au conseil supérieur des Français de l'étranger, notre collègue M. Vinant

avait rappelé que l'émigration française au Canada ne se faisait pas dans des conditions très satisfaisantes. Au cours de mon voyage récent au Canada, j'ai eu l'occasion d'en parler avec M. le chargé d'affaires, avec M. Etienne Gilson à Toronto, les différents consulats de France et des jeunes gens récemment installés au Canada. J'ai appris qu'effectivement un véritable recrutement était opéré ici par certains agents, travaillant notamment pour la Canadian Pacific Railway et la Canadian National, dans des conditions qui ne sont guère satisfaisantes. J'ai donc profité de mon passage au Canada pour obtenir l'avis du ministre chargé de l'immigration; celui-ci m'a annoncé que le gouvernement canadien envisageait d'envoyer un de ses représentants ici, pour discuter, avec les services des affaires étrangères, la mise au point d'une note qui constituerait, en réalité, la charte de l'émigration française au Canada.

Je serais heureux de savoir si, depuis mon retour du Canada, vous avez obtenu des précisions sur la date de cette mission de fonctionnaires canadiens, afin que cette question qui, dans la situation présente, nuit aux rapports franco-canadiens, puisse être réglée le plus tôt possible.

Telles sont les trois questions que j'entendais vous poser à propos du chapitre 1000.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Les négociations que nous menons avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet des deux traités auxquels vous faites allusion sont encore à leurs débuts. Je dois reconnaître que nous nous trouvons parfois en présence de demandes qu'il nous est difficile d'accepter telles qu'elles ont été formulées.

Ces négociations ne sont pas toujours faciles, car les parties formulent, au début, le maximum de revendications et il importe de consentir un certain délai pour permettre l'établissement d'un équilibre entre ce que chacun donne et reçoit. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu encore aboutir.

Vous pouvez être assuré que nous recherchons une solution aussi rapide que possible dans l'intérêt de nos compatriotes qui résident là-bas. Il ne faut pas, cependant, que la contrepartie soit trop onéreuse pour nous. Je connais le problème canadien; je sais qu'il y a des expatriations un peu rapides entreprises sur la base de renseignements inexacts, en tout cas trop optimistes. Je crois, en effet, qu'il sera utile d'obtenir, à cet égard, un statut afin que nos compatriotes qui choisissent cette voie pour se créer une nouvelle existence aient le maximum de garanties de réussite.

Je ne peux pas dire où en sont, à l'heure présente, les contacts qui ont été établis; on ne peut pas encore parler de négociations, mais je reconnais qu'il est urgent qu'un accord intervienne à cet égard, car moi-même, lors de deux voyages au Canada effectués cette année même, j'ai entendu des doléances du genre de celles auxquelles vous venez de faire écho.

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le président, vous avez répondu à deux de mes questions; la troisième, qui est celle du service militaire effectué aux Etats-Unis par de jeunes Français, qui ont déjà accompli leur service militaire ici, m'inquiète davantage. Je connais, en effet, le cas d'un certain nombre de jeunes gens, dont certains sont même fonctionnaires à l'Organisation des Nations Unies et de ce fait actuellement à Paris, et qui, depuis la nouvelle loi de recrutement américain, ne bénéficient plus d'un statut particulier, doivent se présenter dès le 15 mars 1952, à New-York, pour être enrôlés, quoiqu'ils aient satisfait en France à leurs obligations militaires; s'ils ne rejoignent pas les Etats-Unis pour y accomplir leur service militaire, ils ne peuvent plus jamais retourner dans ce pays où ils ont leur famille. La loi américaine, à cet égard, est infiniment sévère.

Je vous demande, monsieur le ministre, s'il vous est possible de prendre contact, dès maintenant, avec le *State Department* afin d'obtenir, pour cette question, un traitement analogue à celui qui nous est réservé par l'Angleterre et dont bénéficient d'autres pays que le nôtre de la part des Etats-Unis.

Je vous demande de faire diligence étant donné l'urgence des cas précités et de prendre contact avec l'ambassade des Etats-Unis à Paris, en vue d'un règlement rapide.

Sans cela nous serions obligés, mes collègues MM. Longchambon, Pezet et moi-même, de déposer une proposition de loi tendant à inviter le Gouvernement français à mobiliser

sans délai tous les citoyens américains résidant en France, âgés de moins de 26 ans; ceux se trouvant à Paris seraient envoyés directement à la caserne de Reuilly.

Je regretterai qu'il faille en venir à cette méthode quelque peu brutale et de désespoir. Aussi préférons-nous, avant de suivre cette procédure, que vous régliez cette question vous-même, sans plus attendre, avec le gouvernement américain.

M. le ministre. Vous avez raison, monsieur Armengaud; le Gouvernement agira dans le sens que vous désirez.

Monsieur le président, je demande, au chapitre 1000, le rétablissement du crédit initialement prévu.

La commission propose une réduction de 12 millions à titre indicatif sur les crédits de 288 millions attribués à l'administration centrale. Pour justifier cette réduction, M. le rapporteur a marqué son désir de voir séparer la direction des affaires économiques du ministère des affaires étrangères de la direction des affaires politiques.

Je dois indiquer, tout d'abord, que la direction des affaires économiques est dès maintenant subordonnée à la direction des affaires politiques. Le service des affaires économiques n'exige pas la présence de fonctionnaires supplémentaires; si donc nous donnons suite à la demande qui nous est faite, nous n'obtiendrons pas une économie véritable. Je voudrais d'ailleurs souligner la nécessité d'une direction des affaires économiques placée dans le cadre de la direction des affaires politiques de mon ministère. Car même si l'on prend en considération la création au sein du Gouvernement actuel d'un ministère du commerce et des relations économiques extérieures et son rôle dans la négociation des traités de commerce, bien d'autres affaires économiques sont du ressort du ministre des affaires étrangères et restent sous sa responsabilité. Il est nécessaire qu'il ait à sa disposition un service apte à le renseigner et à négocier.

Je vais vous donner quelques exemples. C'est ainsi que nous devons être consultés préalablement à toutes les négociations de traités de commerce. Jusqu'ici, nous les avons négociés nous-mêmes; désormais, ce sera le rôle du nouveau ministre du commerce extérieur, mais il faudra qu'il se mette dans tous les cas en rapport avec nous, afin que les objectifs de ces traités soient en concordance avec notre politique étrangère générale.

Que nous négocions un traité avec l'Allemagne ou avec un pays de l'Europe orientale, qu'il s'agisse du charbon ou de l'acier, d'une union douanière avec l'Italie ou la Sarre. Chaque fois, le ministre des affaires étrangères doit intervenir, donner son avis, pour voir si, réellement, les négociations se maintiennent dans la ligne et dans les limites de notre politique générale. Il faut tout de même pour cela un service qui puisse conseiller le ministre et suivre ces affaires.

Par ailleurs, nous participons à une multitude d'organismes internationaux permanents et cette participation pose des problèmes d'une nature tout autre que ceux que pose l'exécution des traités de commerce. Nous sommes à l'O. N. U. et dans tous ses services annexes. La commission économique de Genève, par exemple, siège presque en permanence et nous avons auprès d'elle plusieurs délégués. Il faut préparer des négociations qui ont parfois une très grande importance pour nous. Nous participons à l'O. E. C. E.; et je noterai également les organismes d'ordre économique institués dans le cadre du pacte Atlantique en ce qui concerne les matières premières, les dépenses d'armement, la navigation transocéanique.

Il y a là toutes sortes de négociations fort difficiles qui sont encore aujourd'hui du ressort du ministre des affaires étrangères. Il faut un service pour les suivre. Enfin, beaucoup de traités politiques ont des incidences d'ordre économique. Lorsque nous avons négocié pendant de longs mois le traité de paix avec le Japon, lorsque nous négocierons dans l'avenir en ce qui concerne l'Allemagne et l'Autriche, partout il y aura des problèmes à portée économique: qu'il s'agisse de la question des créances d'avant-guerre, de celle des réparations, de celle des intérêts des Français à l'étranger, il n'y a pas d'autre ministère que celui des affaires étrangères qui soit compétent pour le faire.

Ceci n'est pas une énumération limitative. Vous voyez donc que vous ne pouvez pas enlever au ministre des affaires étrangères et je le dis à M. le rapporteur qui, tout à l'heure, a parlé avec bienveillance de notre budget et de nos fonctionnaires que nous ne pouvons pas, dis-je, lui enlever un service spécialisé.

En second lieu, vous avez demandé, monsieur le rapporteur, que nous justifions la création d'emplois nouveaux. Vous avez tout à fait raison. Nous sommes demandeurs, nous avons la

charge de la preuve. Ce que nous avons demandé, ce sont trois modestes emplois et nous sommes honnêtes, nous aurions pu en quelque sorte vous dissimuler cette intention de créer ces emplois.

Sur un total de plusieurs centaines de fonctionnaires de l'administration centrale nous demandons trois emplois pour l'assistance technique, service nouveau qui est la conséquence d'une politique internationale que nous poursuivons à l'égard des territoires sous-développés.

Je crois que cette demande n'a rien d'excessif. Vous me permettez de vous citer quelques exemples, quelques chiffres pour vous montrer combien nous sommes modestes dans nos effectifs.

Si nous comparons nos effectifs avec ceux du ministère des affaires étrangères anglais, dans l'administration centrale du Foreign Office, nous constatons qu'il y avait, en 1939, 559 agents, sans compter les huissiers, les chiffreurs ni le personnel subalterne.

Cet effectif est passé à 1.682. Il est donc exactement le triple de ce qu'il était en 1938.

A notre ministère des affaires étrangères il y avait en 1939, 419 agents, ils sont maintenant 614.

Vous voyez que s'il y a augmentation, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit proportionnellement la même que celle que nous constatons dans d'autres pays. Si je faisais la comparaison avec les Etats-Unis, ce serait pis encore. Nous n'avons pas, je crois que vous le confirmerez, commis d'erreurs, mais nous nous trouvons chaque jour devant des tâches nouvelles et il nous faut un minimum de personnel pour y faire face.

Croyez-moi, monsieur le rapporteur, je veillerai, s'il est nécessaire, à éviter tout abus de ce côté. Je suis, comme vous, persuadé que souvent plus on gonfle les effectifs, moins le travail est bien fait; mais il faut tout de même un minimum et c'est le minimum que je me permets, monsieur le rapporteur, de vous demander.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Il n'a jamais été dans nos intentions, monsieur le ministre, de supprimer l'activité du quai d'Orsay en matière de relations commerciales. Comme elle l'a nettement marqué dans son rapport, dans celui de l'année dernière et dans celui de l'année d'avant, la commission s'est élevée contre la création depuis la guerre, dans votre ministère, de trois directions générales, en qui avait éclaté l'ancienne direction des relations politiques et commerciales.

Il y avait, avant la guerre, une sous-direction des relations commerciales qui était un élément de la direction des affaires politiques. Nous avons vu, à cette époque-là, le service des relations culturelles. C'était un bureau où étaient simplement des services de la direction générale politique.

Après la guerre, pour des raisons diverses, vraisemblablement valables, vous avez créé trois directions générales. Il est resté la direction générale des affaires politiques. On a érigé la sous-direction des affaires commerciales en direction. Enfin, vous avez créé une direction générale des affaires culturelles, en transformant cet ancien service. Je crois que votre administration, d'une part, s'est alourdie par la création de directions nouvelles et qu'ensuite elle est devenue beaucoup moins nerveuse, beaucoup moins cohérente qu'elle était autrefois. Je crois qu'à une époque ancienne, que j'ai connue, parce que je suis très vieux — j'ai connu votre administration tout de suite après la guerre en 1919, sinon avant la guerre de 1914 — cette administration était autrement nerveuse, autrement ramassée qu'elle n'est aujourd'hui. Vous avez peut-être eu certaines raisons autrefois de conserver ces trois directions générales. Rendez aujourd'hui à votre directeur général des affaires politiques la haute main sur toute votre administration, de telle sorte que son action puisse être la même, en s'appuyant aussi bien sur les questions commerciales que sur les questions d'œuvres.

C'est pourquoi la commission insiste très vivement pour le maintien de cette réduction qui est un peu plus qu'une réduction indicative. Nous n'avons pas proposé 1.000 francs bien entendu, parce que nous n'aurions aucun effet. Nous savons qu'en mettant 10 millions, cela vous oblige tout de même à faire quelque chose. Je crois qu'en fait cela ne compromet pas la mission de vos services, mais cela vous obligera à prendre position sur cette question.

Je demande au Conseil de la République de ne pas se déjuger. L'année dernière, il avait voté cette réduction. Vous avez demandé à l'Assemblée nationale de rétablir ce crédit; soit,

Cette année, vous n'avez pas changé d'avis, mais nous non plus. Nous vous demandons la même réduction, comme nous avons fait l'année dernière.

Dans la deuxième partie de votre observation, vous me dites que c'est à nous de faire la preuve que vous n'avez pas besoin de nouveaux agents. Je ne discute pas. On a donné à votre rapporteur beaucoup de renseignements sur l'utilité de ces trois agents nouveaux qui vont servir à l'assistance technique et sur la nécessité de créer un poste de délégué pour le Conseil de l'Europe. Nous ne prétendons pas qu'ils ne sont pas utiles, mais nous pensons qu'à l'occasion de la réorganisation de vos services, en particulier de vos directions générales, sur les quelque 737 agents actuels — vous en comptez 680, mais je pense que vous n'avez pas fait entrer les huissiers en ligne de compte, — dans la réorganisation des services...

M. le ministre. C'est cela!

M. le rapporteur. ...vous devez faire la preuve de l'impossibilité dans laquelle vous êtes de dégager les deux, trois ou quatre agents qui vous sont ainsi nécessaires.

Dans tous les cas, c'est à vous à nous apporter la preuve que vous ne pouvez pas les dégager. Or la commission a dû constater que ces preuves n'avaient pas été apportées. Vous avez dit qu'il faut trois agents pour cela, c'est possible, mais vous n'avez pas affirmé que vous n'étiez pas en mesure de les prendre ailleurs, à l'occasion de la réorganisation de vos services.

M. le ministre. Sur ce point-là, monsieur le rapporteur, c'est vous qui auriez la charge de la preuve.

M. le rapporteur. Non! non! Je vais élever le débat. Nous sommes actuellement devant une opération financière difficile. Il s'agit d'équilibrer le budget, je vous l'ai dit tout à l'heure. Ou bien on considère que vous avez mis n'importe quels chiffres, puis, si l'on vous demande de réaliser 18 à 20 millions d'économies, vous prenez 35 à 40 millions sur votre ministère; ou bien vous arrivez avec des chiffres sérieux, étudiés et poussés.

Nous vous demandons d'accepter ces réductions parce que nous croyons, en toute franchise, que vous pouvez les supporter. Ce n'est qu'à cette condition que vous pourrez envisager de défendre vos crédits vis-à-vis d'autres réductions que l'on pourrait vous imposer d'autre part.

Je suis désolé, monsieur le ministre, mais j'insiste auprès du Conseil de la République pour qu'il suive sa commission des finances qui a conscience dans toute cette affaire de ne pas compromettre le fonctionnement des services du Quai d'Orsay et de vous inciter, de vous obliger peut-être, à des réformes qui, comme toutes les réformes sont difficiles parce qu'elles bousculent les habitudes, parce qu'elles changent des manières de vivre, mais qui, je crois, sont utiles et serviront finalement à la gloire et au profit de votre administration. (Applaudissements.)

M. le ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. La suppression de la direction générale économique que vous avez demandée l'année dernière a été réalisée. Ce n'est plus aujourd'hui une direction générale, mais une simple direction subordonnée à la direction des affaires politiques. Mais, même si nous réalisions tout ce que vous nous avez demandé nous n'atteindrions pas du tout 12 millions. A cet égard, vous ne pouvez pas me donner une réponse plausible, car si vous demandez une réduction, qui n'est plus indicative, puisqu'il s'agit de 12 millions de francs, il importe que vous nous donniez la preuve que, si nous suivons la commission des finances, nous pouvons réaliser cette réduction. Or, nous sommes loin du compte.

Je suis convaincu, monsieur le rapporteur, et c'est ce qui est grave, que si vous maintenez cette réduction de crédits, nous serons amenés à supprimer des emplois, à procéder à des déagements des cadres et vous savez ce que cela signifie.

C'est mon département qui a dû subir l'amputation la plus douloureuse. J'ai d'ailleurs fourni les chiffres l'année dernière. Nous avons supprimé 117 postes de fonctionnaires titulaires moyens et supérieurs. Je crois qu'aucun autre ministère n'a été touché dans les mêmes proportions. Nous avons dégagé des cadres de 12 à 15 p. 100 des effectifs d'administrateurs civils. Si nous devons recommencer maintenant, ce serait une opération non seulement douloureuse, mais véritablement critiquable.

Je vous demande, monsieur le rapporteur, de ne pas nous contraindre à cela. Si vous voulez vraiment proposer une réduction indicative, je serai peut-être à même de l'accepter, mais

je ne peux satisfaire à votre demande et je serais obligé de reprendre la question devant l'Assemblée nationale.

Je crois qu'il vaut mieux que nous fassions une transaction aujourd'hui, et que la solution soit conforme à vos désirs, mais dans une limite raisonnable.

M. le rapporteur. Nous considérons que cette limite est raisonnable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission maintient son chiffre.

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. le ministre des affaires étrangères tendant au rétablissement du chiffre de l'Assemblée nationale.

M. Mathieu. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mathieu.

M. Mathieu. Je croyais qu'on mettait toujours aux voix, en premier lieu, les propositions de la commission.

M. le président. Non, d'après un article du règlement, relativement récent, lorsque le Gouvernement reprend le chiffre adopté par l'Assemblée nationale, cette proposition a la priorité. C'est donc à bon escient que je mets aux voix la proposition de M. le ministre des affaires étrangères.

(La proposition n'est pas acceptée)

M. le président. Je mets aux voix le chapitre 1.000 avec le chiffre de la commission des finances.

(Le chapitre 1000, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 1010. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses, 34.880.000 francs. »

Par voie d'amendement, M. Léo Hamon propose de réduire ce crédit de 1.000 francs.

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mes observations seront extrêmement brèves. Je voudrais demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne lui paraît pas possible de développer davantage son service de documentation. Ce service de documentation est, sans doute, insuffisamment connu, il fournit cependant, aussi bien à des parlementaires, et j'en ai été, qu'à des correspondants de presse, une documentation étrangère sur les articles de journaux, sur les travaux parlementaires à l'étranger et il développe ainsi, dans nos assemblées et dans la presse française, la connaissance de ce qui se passe à l'étranger.

Si l'on veut bien admettre que l'information de beaucoup de Français, en matière d'affaires étrangères et de l'état de l'opinion étrangère, ne pêche pas toujours par excès, on reconnaîtra qu'un tel service est éminemment utile et il faut rendre hommage à la compétence et au dévouement avec lequel il est conduit.

Je voudrais donc demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne lui paraît pas possible de donner à un service qui n'occupe, je crois, que trois personnes, la possibilité de s'étendre. Il s'agit là, on le voit, d'un effectif squelettique qui donne cependant déjà une aide précieuse.

J'ajoute qu'il me paraît possible de réaliser cette extension sans augmentation d'effectifs, sans recrutement de nouveaux agents. La réorganisation des services allemands à laquelle vous allez procéder prochainement va, en effet, nécessairement libérer des agents connaissant l'allemand et l'anglais qu'ils pratiquaient dans les « Länder » où ils se trouvent à l'heure actuelle. Ils pourraient ainsi, à leur retour au quai d'Orsay, trouver une utilisation dans les services d'information.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Il ne m'est pas possible de prendre l'engagement que M. le sénateur Hamon nous demande, en raison du vote qui vient d'être émis. L'assemblée a procédé tout à l'heure à une réduction importante des crédits de personnel et, si nous pouvons espérer faire un jour des économies de personnel sur les services des affaires allemandes, les crédits y relatifs ne figurent pas dans ce budget, mais dans un budget à part. Nous n'avons pas le droit de virer les crédits d'un budget à l'autre, de sorte que je me déclare hors d'état, même si j'en avais le désir comme vous, de réorganiser et d'amplifier ce service.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Léo Hamon. Monsieur le président, je retire cet amendement. Je note que M. le ministre est hors d'état de prendre l'engagement que j'aurais souhaité. Me permet-il de penser qu'il étudiera la possibilité, non pas de prendre un engagement, mais de réaliser une réforme ?

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 1010 ?

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 1010 est adopté.)

M. le président. « Chap. 1020. — Administration centrale. — Indemnités résidentielles, 69.999.000 francs. »

Par voie d'amendement (n° 4), M. Léo Hamon propose de réduire ce crédit de 1.000 francs.

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Monsieur le président, cet amendement se réfère au problème des auxiliaires à l'étranger. J'ai demandé une réduction indicative sur ce chapitre pour attirer l'attention de M. le ministre et du Conseil de la République sur la situation des auxiliaires.

Là encore, je ne demande pas au Gouvernement de prendre un engagement qu'il ne peut pas assumer dans le cadre des crédits actuels. Mais je lui demande de porter son attention sur le grave problème des auxiliaires à l'étranger. Je ne lui révélerai pas grand-chose en signalant qu'aussi bien ce problème vient de faire l'objet, par un décret du 22 novembre 1951, d'une première réglementation prévoyant les remboursements de frais de voyage pour ces agents.

Vous savez, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'en réglant, d'une façon d'ailleurs extrêmement modeste, le problème des frais de déplacement des agents, vous en avez encore laissé un grand nombre d'autres en suspens. Autrefois, les auxiliaires étaient recrutés sur place, à l'initiative du chef de poste. Avec la décroissance des colonies françaises à l'étranger, ceux qu'on appelle toujours les auxiliaires sont maintenant le plus souvent des personnes recrutées en France qui se rendent à l'étranger. En fait, ils n'ont pas de statut et sont laissés, sans garantie, à la discrétion du chef de poste. Ils ne bénéficient ni de nos prestations de sécurité sociale française, ni des régimes de sécurité sociale du pays dans lequel ils vivent. Il s'agit, cependant, d'agents dont la rémunération est, en règle moyenne, inférieure de plus de 50 p. 100 à celle des auxiliaires des missions étrangères.

J'ajouterai que, dans certains pays où la condition de nos agents diplomatiques est particulièrement sévère et rigoureuse, les auxiliaires participent à tous les risques, même pour leur propre sécurité physique, et vous en avez eu des exemples.

Le but de mon amendement est de vous demander d'étudier la possibilité — et je crois que vous en avez déjà eu l'intention — de doter enfin ces modestes collaborateurs de votre administration d'un statut d'ensemble, dont la réforme de novembre 1951, en ce qui concerne les frais de déplacement, ne constitue qu'une amorce. Vous avez commencé à poser le principe, je vous demande d'en tirer les conséquences.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. M. le sénateur Hamon a eu raison d'évoquer le problème des auxiliaires à l'étranger, comme il a eu raison de dire que la réforme de leur statut est amorcée.

Le statut complet est actuellement en discussion avec la direction de la fonction publique et avec le ministère du budget, j'espère que, très prochainement, nous pourrons aboutir. Vous avez pu constater qu'il y a, à cet égard, dans le présent budget, plus qu'une amorce, puisqu'il y a un commencement de réalisation, et je remercie M. le rapporteur d'avoir bien voulu accepter la réforme que nous avons proposée.

Nous avons fait inscrire dans ce budget un crédit de 125 millions permettant de titulariser un peu moins du quart de l'ensemble de nos auxiliaires à l'étranger, qui sont au nombre d'environ 600.

Ce crédit de 125 millions permettra la titularisation, je pense, de 120 agents et j'espère que nous pourrons, au cours des années à venir, régulariser progressivement une situation qui est devenue extrêmement pénible et injuste.

M. le président. Monsieur Hamon, maintenez-vous votre amendement.

M. Léo Hamon. Je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement est retiré. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 1020.

(Le chapitre 1020 est adopté.)

M. le président. « Chap. 1030. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales, 2.453 millions de francs. »

M. Hamon et M. Pezet se sont fait inscrire sur ce chapitre, mais M. le ministre a également demandé la parole et je la lui donne en premier.

M. le ministre. Je remercie MM. les sénateurs de m'accorder une confiance qui me permet d'exposer leurs idées en même temps que les miennes.

En ce qui concerne les postes diplomatiques à l'étranger, la statistique est dans le même sens que celle que je viens de donner à propos des effectifs de l'administration centrale. Le nombre de nos missions diplomatiques a considérablement augmenté après la guerre, parce que beaucoup de pays ont, ces dernières années, acquis leur indépendance. Au lieu de 49 missions diplomatiques en 1935, nous en avons actuellement 73, soit une augmentation de 50 p. 100.

En ce qui concerne l'effectif des agents, l'augmentation n'est pas la même, loin de là. En 1935, en dehors des chefs de mission, nous avions 414 agents. En 1951, nous en avons 493, soit une augmentation de 79 unités pour faire face aux besoins nouveaux.

Je répète donc : 24 missions nouvelles créées et 79 agents en plus.

Voilà la situation. Je crois que vraiment on ne pourra pas nous faire de reproche. Nos postes diplomatiques sont pourvus au strict minimum et parfois d'une façon insuffisante.

M. Léo Hamon. Très bien !

M. le ministre. Je vais me permettre de lire des chiffres comparatifs entre postes similaires anglais et français. Vous allez être édifés par cette comparaison. Voici ces chiffres.

A l'ambassade de Stockholm, les Français ont treize agents, les Anglais cinquante. A Buenos Aires, il y a treize Français contre cent neuf Anglais. A Rome, nous avons seize agents, dont huit auxiliaires, dont nous venons de parler, et il y a cent soixante-quatre Anglais. A Berne, nous trouvons douze Français et trente-deux Anglais ; à Bangkok, onze Français et cent Anglais. Je pourrais multiplier ces exemples. C'est vous dire que nous n'avons pas tendance à gonfler les effectifs et je dois rendre hommage à un personnel qui, dans des conditions quelquefois très difficiles — je cite notamment les postes qui sont de l'autre côté du rideau de fer — tiennent bon, accomplissent une tâche extrêmement pénible dans des conditions d'isolement qui pèsent non seulement sur leur travail, mais aussi sur leur moral. Je crois donc que nous ne pourrions pas accepter une diminution en ce qui concerne nos effectifs à l'étranger.

M. le rapporteur nous dit, il est vrai, que des emplois nouveaux sont demandés et que, dans ce cas, nous devons les justifier. Nous en sommes d'accord. C'est d'ailleurs notre devoir.

Il y a d'abord la création d'une représentation diplomatique à Sarrebruck. Je crois que cela répond à la demande unanime de cette assemblée...

M. le rapporteur. Nous sommes d'accord.

M. le ministre. ...comme de l'autre Assemblée, qui souhaitent cette transformation. Ceci représente onze agents sur le total de seize. Nous avons la création d'une mission nouvelle à Tripoli. Nous demandons pour cela un seul agent, alors que nous y affecterons quatre agents. Cela nous fait douze créations. Restent à justifier quatre emplois. Ce sont des emplois nouveaux de ministres plénipotentiaires qui compensent la suppression de la dignité d'ambassadeur — vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le rapporteur — mais ils ne seront pourvus qu'au fur et à mesure de l'admission à la retraite des ambassadeurs actuellement dans les cadres, de sorte que ces quatre postes ne seront pas utilisés au cours de l'année à venir. Il n'y aura là, en outre, aucun accroissement de dépenses et même si vous interdisiez de procéder à cette opération, cela ne se traduirait pas par une économie au cours de cette année, alors que vous nous demandez une économie de 27 millions.

Voyez-vous, monsieur le rapporteur, je crois avoir démontré au Conseil qu'il ne se trouvait pas en présence d'un abus ; si vous maintenez votre demande de réduction de crédit, vous

taillerez dans le vif et je ne pourrais plus demander à notre personnel d'accomplir l'effort que nous attendons de lui dans les conditions que je viens de vous expliquer tout à l'heure.

M. Ernest Pezet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. J'ai demandé la parole par une sorte de subterfuge, d'ailleurs légitime. Ce chapitre traite, en effet, du personnel titulaire des postes diplomatiques et consulaires. Or, le ministre d'Etat de la principauté de Monaco va, paraît-il, quitter son poste et c'est ce qui me permet cette intervention. Son objet propre, monsieur le ministre, c'est de prendre des nouvelles de votre voyage de dimanche prochain à Monaco. Il paraît que vous allez signer des accords de bon voisinage. Je m'en réjouis beaucoup. Sont-ce des accords de bon voisinage du grand Etat de Monaco avec la petite France ? Serait-ce peut-être des accords de bon voisinage du gouvernement de Monaco avec les Français de la principauté. Je m'en réjouirais aussi, car c'est bien nécessaire.

Je ne veux vous causer, monsieur le ministre, aucune peine et je désire que ce voyage soit un voyage d'agrément. Mais les Français de Monaco ont beaucoup de désagréments et peut-être est-il bon, monsieur le ministre, qu'en parlant sur la Côte d'Azur, vous le sachiez.

On vous éclairera sur place, je pense, sur un incident qui n'est pas sans gravité. Vous le savez : un conseil national économique désigné a remplacé l'ancien comité national élu. Inutile de vous dire qu'il n'a pas grande autorité. Il en a si peu que les principaux membres français du conseil économique, au nombre de six, viennent de démissionner. Ils ont donné une signification très précise à leur démission. La démarche du président du conseil économique pour faire revenir les démissionnaires sur leur décision a échoué.

Dans une lettre que je reçois du président de la colonie des Français de Monaco je lis : « Il y aura sans doute, dimanche, réception au palais. Les Français y auront peu de place probablement ». Cela se comprend parce que, s'il y a 2.000 citoyens monégasques, il n'y a que 12.000 Français à Monaco ! (Sourires.) Et cela se comprend parce que la situation réciproque du gouvernement de Monaco et la nôtre — la vôtre, monsieur le ministre — est délicate. Il n'y a pas à Monaco un problème de minorité, mais un problème de majorité. Les Français sont la majorité, les monégasques la minorité. Les Monégasques sont prioritaires et avantagés en tout et les Français éprouvent de grandes difficultés morales et économiques.

Vous allez donc, monsieur le ministre, dans ce curieux pays étranger où les Français sont plus étrangers qu'en tout autre pays ; vous y allez rendre visite à Son Altesse Sérénissime et à son gouvernement pour signer des accords de bon voisinage. Est-ce que, par hasard, la convention de sécurité sociale serait incluse dans ces accords ? Est-ce que le gouvernement de Monaco aurait fini par accepter que les années de guerre et de mobilisation des anciens combattants de la principauté entrent en ligne de compte dans le calcul de leur pension de retraite ? C'est le seul pays ami et allié où cette compensation réparatrice soit refusée aux anciens combattants français et alliés.

Vraiment, puisque vous allez signer des accords de bon voisinage, permettez-moi d'en attendre la solution tout au moins de ces deux problèmes — ce ne sont pas les seuls — pendant depuis des années parce que le gouvernement monégasque se refuse à les résoudre dans le sens de l'équité et dans un esprit de bon voisinage. Bons vœux pour votre voyage, monsieur le ministre ! Mais que ce bon voisinage ne soit pas seulement un voisinage avec la France, mais aussi un bon voisinage entre les 12.000 Français trop défavorisés avec les 2.000 citoyens monégasques peut-être trop avantagés. (Applaudissements.)

M. le ministre. Je remercie monsieur le sénateur Pezet de ses vœux, et je l'assure que je fais mon profit de ses observations. Je peux d'ailleurs lui dire que j'ai pris rendez-vous avec les représentants des Français résidant là-bas, et que je les rencontrerai au consulat français où je m'entretiendrai avec eux des questions auxquelles vous avez fait allusion et qu'ils ne manqueront vraisemblablement pas de me soumettre.

M. Ernest Pezet. Je vous remercie.

M. le président. Par voie d'amendement, M. Léo Hamon demande de rétablir le crédit voté par l'Assemblée nationale et d'augmenter en conséquence la dotation de ce chapitre de 27 millions de francs.

La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo Hamon. Mon amendement revient à la question évoquée par M. le ministre.

M. le président. Normalement, je devrais mettre aux voix la demande de M. le ministre. Mais comme elle me paraît se confondre avec votre amendement, je vous donne la parole.

M. Léo Hamon. Je vous remercie de votre attention, monsieur le président. Mais si M. le ministre avait converti M. le rapporteur de la commission des finances, j'épargnerais au Conseil la peine de m'écouter à cette heure-ci. Je demande donc la permission d'entendre d'abord M. Maroger.

M. le président. M. le rapporteur va nous dire s'il est converti.

M. le rapporteur. Je suis un inconvertible, comme le franc, je le crains.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport, et comme je l'avais déjà signalé l'année dernière, vous vous étiez associé l'an passé aux observations de la commission touchant le développement incessant de vos missions diplomatiques à l'étranger. Nous vous avons signalé le pululement, permettez-moi cette expression, de vos missions à l'étranger. Je sais que, pour la plupart d'entre elles, nous n'en sommes pas responsables, puisqu'il s'est créé une série d'Etat et d'organismes nouveaux.

Néanmoins, il ne nous a pas paru que, dans la gestion, dans l'organisation de ces missions, on ait toujours apporté toute la discrétion nécessaire.

Je vous avais signalé l'an dernier que nous arrivions ainsi à avoir plusieurs chefs de poste ou plusieurs représentations diplomatiques différentes dans le même pays. L'année dernière, le Conseil de la République avait voté une réduction. Vous avez obtenu de l'Assemblée nationale le retrait de cette réduction, et nous constatons que vous n'avez guère changé de politique.

Je conçois parfaitement que vous avez deux missions nouvelles à constituer, l'une en Sarre, l'autre en Libye. Nous sommes d'accord et il n'y a pas de problème. Mais là n'est pas la question. Comme tout à l'heure, la question est de savoir si sur les effectifs et sur les organisations des autres missions, vous ne pouvez faire des compressions de façon à récupérer une partie du personnel nécessaire. Prenez la liste de ces missions. Est-ce que vous n'en voyez pas dont le rôle s'est amenuisé ? L'agence française des réparations de Bruxelles, celle-là parmi tant d'autres, est-ce que son rôle ne se réduit pas ? Est-ce que vous n'en avez pas qui pourraient être regroupées ? N'avez-vous pas de hauts fonctionnaires à Beyrouth, avec des missions différentes, un consul général, un délégué auprès de l'Etat libanais, un représentant français pour la délégation des réfugiés de Palestine ? Est-ce qu'il est possible que ces organismes se chevauchent. Avez-vous besoin de tous ces états-majors ? Au moment où vous allez nommer le titulaire des Français de Palestine à son poste, est-ce que vous ne pensez pas que le moment est venu de repenser cette organisation ? Ce n'est que comme cela que l'on pourra faire des économies. C'est le métier de la commission des finances de vous demander toutes ces réductions. Ce n'est pas agréable du tout. Je n'éprouve aucun sadisme à essayer de convaincre le Conseil de la République de voter ces réductions.

Ce ne serait pas la peine de venir nous faire des déclarations, de dire qu'il faut choisir, savoir si la France peut faire face à toutes ses tâches, si chaque administration, dans son domaine, ne fait pas l'effort nécessaire pour voir si elle ne peut pas se restreindre.

L'autre jour, à l'Organisation des Nations Unies, j'ai constaté une chose qui tout de même m'a frappé. A la section dont je fais partie, j'ai demandé à un délégué de l'Australie ce qu'il faisait avant d'être à l'Organisation des Nations Unies. Il m'a répondu : je suis délégué de l'Australie à l'Organisation des Nations Unies, mais je suis en même temps consul d'Australie à New-York. Par conséquent, l'Australie conçoit qu'il puisse y avoir une interconnexion entre ses fonctionnaires détachés dans des organismes de la même ville.

M. le ministre. Nous aussi !

M. le rapporteur. Je n'en sais rien.

M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Vous le savez, monsieur le rapporteur, puisque vous êtes membre de la délégation française ! Il en va exactement de même pour nous !

M. le rapporteur. Il y a tout de même un effectif spécial de la délégation française à l'Organisation des Nations Unies ; cet

effectif n'assume pas d'autres fonctions à New-York, à ma connaissance.

M. le ministre. Il y a deux délégués uniquement, cela est tout à fait une exception.

M. le rapporteur. Il nous est donc apparu que vous pouviez arriver à faire ces regroupements. Laissez-moi vous dire que si nous vous demandons une réduction de 10 millions et si nous vous demandons de supprimer une autre dépense, cela ne fait tout de même que 27 millions sur le chapitre 1030 dont la dotation, je le rappelle, atteint 2.480 millions.

Vous ne me ferez pas croire que sur cet ensemble de dépenses, sur ce volume d'affaires, une réduction de 27 millions puisse compromettre la bonne marche des services. Il faut voir tout de même à quoi cela se rapporte. C'est pourquoi la commission maintient sa demande de réduction et elle vous serait reconnaissante, monsieur le ministre, de l'accepter.

Vous venez nous dire que vous avez à pourvoir un certain nombre de postes. Vous avez, en effet, ainsi que cela est indiqué dans mon rapport, 75 millions à pourvoir, 73 qui le sont déjà et deux nouvelles dont une à Sarrebruck et l'autre à Tripoli.

Vous avez tout de même 89 ambassadeurs et ministres, d'après votre tableau d'effectifs. Vous avez donc largement le nombre de ministres et de chefs de poste qui vous sont nécessaires.

D'autre part, vous nous dites que ces effectifs sont réduits. Or, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, la proportion des ambassadeurs et des ministres dans vos cadres est exactement celle d'avant-guerre. Il n'y a par conséquent pas de réduction dans ces effectifs et tout cela est parfaitement cohérent. C'est pourquoi la commission maintient sa position.

Quant à venir nous dire : je veux faire une économie, je vais troquer les vingt ambassadeurs contre vingt-quatre ministres plénipotentiaires, moyennant quoi j'aurai sauvé le corps et j'aurai facilité son avancement, j'aurai rendu service à tous les agents du ministère des affaires étrangères, cela, je ne l'approuve pas.

J'ai été élevé dans le respect de la dignité d'ambassadeur, alors que le fait d'appartenir au ministère des affaires étrangères vous conférerait un titre d'un certain éclat. Quand vous proposez, à la place de ces vingt ambassadeurs, vingt-quatre ministres plénipotentiaires, dont un pour la Syrie, un pour Tripoli et un à Sarrebruck, et deux autres en réserve, pour quelque événement possible, je ne crois pas que vous rendiez service à la carrière. Je ne crois pas qu'en décaissant ainsi votre corps diplomatique, vous lui rendiez service. Ceci n'est pas spécialement de la compétence de votre commission, mais ce qui est de sa compétence, c'est la création d'emplois complémentaires.

Vous prétendez que ces quatre ministres plénipotentiaires ne coûteront pas plus cher, mais quand ils occuperont leurs postes, ils percevront des indemnités, des frais de représentation ; il y aura des adjoints à payer. Ainsi, cette création de quatre ministres plénipotentiaires en plus, entraînera tout de même une augmentation de dépenses certaine.

A ce point de vue là, je consens que vous supprimiez les ambassadeurs si vous le voulez ; mais quant à augmenter le nombre des ministres, la commission des finances m'a chargé de dire qu'elle n'était pas d'accord.

Voilà pourquoi nous maintenons notre abatement, en regrettant de ne pas pouvoir vous être agréable. Vous avez d'ailleurs pu constater tout à l'heure qu'à propos d'un chapitre relatif aux auxiliaires à l'étranger, nous avons accepté les augmentations de dépenses ; nous ne sommes tout de même pas obstinés et nous ne refusons pas tout.

Par contre, nous insistons pour que vous évitiez cette tendance à la facilité qui consiste à accroître les postes et les emplois au fur et à mesure qu'on peut trouver une justification à cet accroissement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je regrette, monsieur le rapporteur, de ne pouvoir accepter l'abatement de la commission. Je vous ai dit tout à l'heure que notre effectif, en dehors des petits fonctionnaires, huissiers et assimilés, pour l'ensemble de nos postes diplomatiques dans le monde entier, est de 493 agents, à l'exclusion des chefs de mission. Peut-on y constater la moindre exagération ? Indiquez-moi le moyen de réduire raisonnablement cet effectif autrement que par des affirmations purement théoriques.

M. le rapporteur. Je ne le réduis pas, monsieur le ministre. D'après les « bleus », cet effectif est de 869 agents.

M. le ministre. Je vous ai donné les chiffres officiels : 73 missions diplomatiques, avec les consulats, c'est-à-dire 215 postes diplomatiques. En 1951, il y avait 493 agents au lieu de 414 en 1935.

Il faut tenir compte également des divers éléments de la rémunération de nos agents. Vous savez les difficultés que connaissent nos postes diplomatiques du fait de la cherté de la vie.

M. Brizard. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Brizard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Brizard. Je ne suivrai pas la commission des finances dans ses conclusions. Lorsqu'on va à l'étranger, on est frappé de la modicité du train de vie de nos représentants par rapport aux représentants des autres pays. Les économies qu'on nous propose sont des économies de bouts de chandelle. (*Applaudissements.*)

M. le ministre. C'est l'évidence même !

Monsieur le rapporteur, je désire vous adresser un appel. Vous voyagez et vous connaissez les conditions dans lesquelles nos agents travaillent à l'étranger. Ce n'est pas sur leurs traitements que nous pouvons faire des économies.

Vous avez indiqué tout à l'heure que des aménagements étaient possibles. Il est certain que des aménagements sont toujours possibles. Mais croyez-vous vraiment, quand vous citez l'exemple de Beyrouth, qu'il soit possible de confier à notre consul général, ou à notre ministre au Liban, la charge de notre représentation au sein de la commission de l'U. N. W. R. A., qui a un travail considérable à accomplir, notamment pour l'utilisation des quinze milliards inscrits à son budget au profit des réfugiés du Moyen-Orient. De plus, alors que chacun des pays associés à cette entreprise commune est représenté par un délégué du rang de chef de mission diplomatique, nous ne pouvons pas y déléguer un consul général, ou un autre chef de mission diplomatique accrédité auprès d'un Gouvernement qui, en droit, doit demeurer étranger aux travaux de l'U. N. W. R. A. Nous perdriions ainsi tout crédit. N'oubliez pas, en outre, que notre représentant est parfois le président de l'U. N. W. R. A.

Nous avons une position morale de premier ordre à sauvegarder dans le Moyen-Orient. La solution préconisée par M. le rapporteur se traduirait par une véritable abdication. Il ne s'agit pas ici simplement d'un problème de crédits, il s'agit essentiellement de la présence de la France, car il y va de notre influence morale dans des pays où celle-ci ne doit pas pouvoir être discutée.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Je voudrais répondre à M. le ministre.

Il n'est pas question, dans les propositions de la commission, d'opérer la moindre réduction sur la rémunération de nos agents à l'étranger. La commission a reconnu que la révision des rémunérations des agents à l'étranger a été faite dans des conditions extrêmement larges, sans être trop large cependant, ce qui les met à parité avec les agents des autres nations. De ce côté-là, la commission n'a jamais fait la moindre opposition et ne s'est jamais élevée contre l'augmentation de ces rémunérations.

Pour ce qui est des frais de représentation, je sais également que nos agents à l'étranger ont tous comme règle — c'est le cas de ceux que j'ai vus — de dépenser intégralement leurs frais, de ne pas faire d'économies et de représenter la France aussi largement, aussi dignement que leurs moyens le leur permettent.

La question est de savoir si vous trouvez préférable de compresser les frais de représentation, de regrouper nos postes diplomatiques, ou, au contraire, de continuer dans la voie habituelle aboutissant à une augmentation périodique de nos postes à l'étranger.

La commission a pris nettement position. Elle vous demande de ratifier l'abattement qu'elle vous propose.

M. Armengaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Armengaud pour répondre à M. le rapporteur.

M. Armengaud. Je ne conteste ni les indications de M. le ministre, ni celles de M. le rapporteur de notre commission des finances. Mais venons-en à des exemples : prenez le cas de nos missions aux Etats-Unis, elles comprennent, non seulement des représentants du Quai d'Orsay qui ont des fonctions diplomatiques à remplir, mais aussi les représentants d'autres ministères, notamment du ministère des finances, des affaires économiques, de la production industrielle. Il arrive aussi que le ministère des finances accumule, au delà des services des affaires étrangères, un nombre de fonctionnaires qui n'est pas loin de celui de ce dernier, lesquels contrôlent eux-mêmes les services techniques des affaires économiques et de la production industrielle, ce qui veut dire que bien souvent pour un agent qui travaille, il y en a deux qui le contrôlent.

C'est, à notre sens, par la réorganisation de ces missions à l'étranger et leur regroupement auprès de l'ambassade, monsieur le rapporteur, que vous pourrez trouver une solution au problème qui vous préoccupe.

La sagesse consiste donc, à notre sens, à reprendre l'ensemble du problème. J'ai d'ailleurs, jadis, étudié la question ainsi posée en 1945, à Washington, au titre de chef de mission de la production industrielle. J'ai été particulièrement choqué à cette époque de voir les efforts des services techniques français freinés par les services du ministère des affaires économiques, et qui étaient eux-mêmes contrôlés par des services successifs des finances, monsieur le ministre.

M. le ministre. Ces agents ne sont pas payés sur les crédits du ministère des affaires étrangères.

M. Armengaud. Nous sommes d'accord sur ce point : mais cela ne change pas la question. Il faudrait faire comme les Anglais et les Russes : réaliser la coordination physique et technique des services. C'est ce que je vous demande.

D'autre part, M. le ministre des affaires étrangères nous a fait observer que le nombre des agents français à l'étranger n'était pas toujours très important. Je vais vous en donner un exemple : le hasard des circonstances a fait que je me trouvais à Chicago, le 13 octobre 1951, où j'ai dû, au pied levé, remplacer un professeur français pour une conférence qu'il devait faire à la *North Western University*, à côté du consul général d'Allemagne.

J'ai appris de ce dernier, que son gouvernement allait rétablir ses consulats à Detroit, à Cleveland, à Dallas, à Denver, etc., afin de se trouver de nouveau représenté sur tous les points des Etats-Unis comme avant 1914. Par contre, les consulats généraux français sont dans l'incapacité d'obtenir la moitié des postes de consuls adjoints de ceux que les Allemands envisagent d'installer maintenant sans délai. Les Italiens ont une politique semblable à celle des Allemands, les Anglais aussi.

Puisque nous vous demandons un regroupement des services français à l'étranger, peut-être pourriez-vous, en la circonstance, fournir à l'ambassade de France des collaborateurs en nombre suffisant pour que la représentation française ne soit pas handicapée par rapport à celle de concurrents aussi entreprenants que les Allemands, dont les consulats ont une activité commerciale considérable, et valent à leur pays une influence, aux Etats-Unis, que ne peut contrebalancer la propagande modeste de la France.

Je vous demande donc, monsieur le rapporteur, de bien vouloir reprendre l'ensemble de la question avec M. le ministre des affaires étrangères. A ce moment-là, peut-être, pourriez-vous satisfaire notre vœu de renforcer certains de nos postes, précisément par le moyen d'un regroupement de nos services.

Vous réaliseriez ainsi une économie supérieure à l'abattement de 27 millions de francs proposé par notre commission des finances. Vous faciliteriez le contrôle de tous les services annexes par nos ambassadeurs, et vous irez dans le sens de l'intérêt général.

M. le président. La commission maintient-elle sa position ?

M. le rapporteur. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix l'amendement de M. Léo Hamon, qui tend à rétablir, pour ce chapitre, le chiffre de l'Assemblée nationale, et auquel s'oppose la commission.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par la commission.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants..... 289
Majorité absolue..... 145

Pour l'adoption..... 187
Contre 102

Le Conseil de la République a adopté.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 1030 ?...

Je le mets aux voix, au chiffre de 2.480 millions de francs, chiffre résultant du vote que le Conseil vient d'émettre.

(Le chapitre 1030, avec ce chiffre est adopté.)

M. le président. « Chap. 1040. — Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses, 305.560.000 francs. »

Ce chapitre me paraît poser une question analogue, si j'ai bien compris, monsieur le ministre ?

M. le ministre. C'est la même question; le Gouvernement demande le rétablissement du crédit initial, voté par l'Assemblée nationale, au chiffre de 314.560.000 francs, crédit que la commission propose de réduire, à titre indicatif, de 9 millions de francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission n'insiste pas pour maintenir son abatement.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 1040, au chiffre de 314.560.000 francs, voté par l'Assemblée nationale, accepté par la commission.

(Le chapitre 1040, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le vendredi 21 décembre à une heure trente-cinq minutes, est reprise à une heure cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous arrivons au chapitre 1050. J'en donne lecture :

« Chap. 1050. — Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires, 799.006.000 francs. »

Sur ce chapitre, la parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Mesdames, messieurs, M. Hamon, sénateur de la Seine, s'étant, à la place de nos deux collègues qui représentent avec moi les Français de l'étranger, préoccupé du sort des auxiliaires à l'étranger et ayant reçu satisfaction, je n'ai plus qu'à me taire. (Très bien! très bien!)

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 1050 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 1050 est adopté.)

M. le président. « Chap. 1060. — Tenue à Paris de la 6^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. — Dépenses de personnel, 19.999.000 francs. — (Adopté.)

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3000. — Administration centrale. — Remboursement de frais, 15.427.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3010. — Administration centrale. — Matériel, 92.258.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3020. — Achat, entretien et fonctionnement des véhicules automobiles, 10.556.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3030. — Frais de réception de personnalités étrangères. — Présents diplomatiques, 11.690.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3040. — Services à l'étranger. — Remboursement de frais, 410.768.000 francs. »

Par voie d'amendement (n^o 7), M. Léo Hamon propose de libeller ainsi ce chapitre: « Allocations spéciales aux chefs de

postes consulaires pour frais exceptionnels de représentation et de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

L'amendement n'est pas soutenu.

Je n'ai donc pas à le mettre aux voix.

Personne ne demande la parole sur le chapitre 3040 ?

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 3040 est adopté.)

M. le président. « Chap. 3050. — Services à l'étranger. — Matériel, 870 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3060. — Loyers et indemnités de réquisition, 212.063.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3070. — Remboursement à diverses administrations, 172.391.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3080. — Frais de correspondance, de courriers et de valises, 272 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3090. — Missions. — Organisation et participation à des conférences internationales, 247.889.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3100. — Tenue à Paris de la 6^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. — Dépenses de matériel et de travaux, 200 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3110. — Tenue à Paris de la 6^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. — Remboursement à diverses administrations, 9 millions de francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — Charges sociales.

« Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires, 45 millions 58.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs, 9.342.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4020. — Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1^{er} de la loi du 18 septembre 1940, 300.000 francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — Subventions.

« Chap. 5000. — Oeuvres françaises à l'étranger. — Enseignement et œuvres, 2.782.870.000 francs. »

Par voie d'amendement (n^o 9), M. Léo Hamon propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1 million de francs.

La parole est à M. Hamon.

M. Léo Hamon. Mesdames, messieurs, le chapitre 5000 concerne les bourses données par la France à des étudiants étrangers. Je précise, pour qu'il n'y ait pas de confusion, qu'il ne s'agit pas ici des bourses données aux enfants de Français qui habitent l'étranger. Mon amendement tend à obtenir un relèvement des crédits prévus pour les bourses accordées aux étrangers.

Je voudrais dire, très brièvement à cette heure tardive, les raisons qui m'ont incité à déposer cet amendement et à jeter un cri d'alarme sur l'insuffisance des crédits de relations culturelles, permettant aux étudiants étrangers de venir s'initier chez nous, en tant que boursiers, à la culture française.

Je n'abuserai pas des chiffres; je vous indiquerai tout de même que la continuelle montée des prix a abouti à un amincissement permanent du nombre des bourses distribuées. Il y en avait 1.100 en 1946, 1.000 en 1947; il n'y en a plus, en 1950-1951, que 650. La reconduction pure et simple en 1952 des crédits de 1951 aboutit nécessairement à la réduction du nombre des bourses, par suite de l'augmentation des frais de séjour.

Comparons, si vous le voulez bien, avec l'effort des pays étrangers.

En Italie, le nombre des bourses qui sont distribuées par les Etats-Unis est de 150, alors que la France n'en distribue que 28. Si je considère la Grande-Bretagne, elle distribue 700 bourses au Pakistan, alors que la France n'en distribue que 5. Un dernier chiffre, concernant la Yougoslavie: 100 bourses anglaises y sont distribuées, alors que la France n'en donne que 20, malgré tous les rapports de l'ambassade de France, qui ne manquent pas de faire ressortir la nécessité d'accorder au moins 55 bourses.

Je vous demande très instamment, monsieur le ministre, de faire un effort en vue d'augmenter les crédits actuels, qui

ne sauraient suffire à maintenir, je ne dis pas à accroître, la place et le rayonnement de la France. C'est un cri d'alarme que je jette. Nous bénéficions encore de la connaissance du français dans de très nombreux pays étrangers, des études faites parfois avant la première guerre, en tout cas entre les deux guerres.

Si nous ne maintenons pas l'appel de Paris, l'appel de la France, l'appel de nos universités, c'est lentement, dans les jeunes générations, que l'usage de notre langue et la curiosité des choses de notre pays se réduiront.

Nous n'avons pas le droit d'être indifférents à ces perspectives, non seulement pour des raisons d'amour-propre national et de fierté aisément concevables, mais encore parce que, si cette déroute de la pratique du français se poursuivait, certains des aspects de notre vie nationale se trouveraient gravement compromis.

Un grand nombre des éditions françaises ne sont rentables — passez-moi cette expression commerciale — ne sont possibles que par ce que l'on appelle le marché du livre français, qui comprend, en plus des lecteurs français vivant en France, tous ceux qui, à l'étranger, sans être Français, considèrent notre langue comme leur langue de communication avec la culture internationale.

Si, demain, vous laissez une autre langue se substituer au français dans cet office, ce sont nos livres, nos éditeurs, c'est notre vie intellectuelle tout entière qui se trouveront devant des servitudes plus lourdes et ne pourront plus se maintenir à leur niveau présent.

Monsieur le ministre, je vous demande — et je m'excuse d'avoir étendu quelque peu ce débat — sur ce problème, comme sur l'ensemble des problèmes qui retiennent notre attention, je vous demande de faire l'effort financier nécessaire pour que la clarté de la France ne soit pas la lumière qui s'éteint. (Applaudissements.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre. Le ministre des affaires étrangères est la première victime de l'insuffisance de ce crédit. Nous vivons un drame continu quand il s'agit de satisfaire les besoins les plus urgents de notre action culturelle à l'étranger, tant nous sommes dépourvus des moyens et des crédits nécessaires.

Mais vous savez, mesdames, messieurs, que ce n'est pas le ministre des affaires étrangères seul qui peut faire inscrire le montant d'un crédit dans son budget; il lui faut encore la signature du ministre du budget. Nous nous sommes inclinés, cette fois, devant la règle générale qui s'est imposée à tous les ministères, à savoir qu'il n'y aurait pas augmentation des crédits de subventions. Nous avons été victimes de cette règle rigide, qui risque d'être actuellement injuste et nuisible aux intérêts de la France.

Je vous demande de faire confiance au ministre des affaires étrangères pour le rétablissement des crédits de cette catégorie; je suis sûr que, dans ce cas, M. le rapporteur de la commission des finances sera de notre côté.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Léo Hamon. Devant les explications de M. le ministre, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Par voie d'amendement (n° 1), MM. Longchambon, Armen-gaud et Pezet proposent de réduire le crédit du chapitre 5000 de 1.000 francs.

La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Monsieur le ministre, vous nous avez dit que les crédits de ce chapitre avaient été maintenus par le ministère des finances au même volume que ceux de l'année dernière. Mais le maintien à un même niveau de ces crédits va se traduire finalement, en raison des augmentations de frais et de prix, par une réduction des activités dépendant de la direction des relations culturelles. Cela se produira dans le domaine que vient d'évoquer notre collègue, M. Léo Hamon, celui des bourses données à des étrangers pour venir faire leurs études en France. Du fait de l'augmentation du prix de la vie et du fait de la nécessité d'augmenter le montant de ces bourses, le maintien d'un crédit constant va se traduire, en effet, par une réduction du nombre de bourses qui pourront être accordées.

Ce maintien du crédit nous interdit aussi de répondre à un appel extrêmement pressant qui nous est fait par un grand

nombre de pays étrangers nous demandant actuellement de leur envoyer des professeurs français, soit littéraires, soit scientifiques, pour enseigner dans des établissements étrangers.

Dans des cas de ce genre, en général, nous sommes obligés de parfaire une partie du traitement du professeur ainsi mis à la disposition d'un gouvernement étranger. Les professeurs dans cette situation rendent les plus grands services à la cause de l'expansion de la culture française. Or nous n'avons pu satisfaire, l'année dernière, qu'à une centaine de demandes de ce genre, provenant du Moyen-Orient, des Indes, de l'Amérique du Sud. Nous aurions certainement intérêt à pouvoir les satisfaire toutes.

Monsieur le ministre, puisque, pour le moment tout au moins, ce crédit ne peut être augmenté — il n'est d'ailleurs pas en notre pouvoir de le faire. — nous vous demandons de bien vouloir réfléchir à l'utilisation du crédit, tel qu'il existe, d'un montant de 2.782 millions.

Les activités exercées au moyen de ce crédit global sont très variées. Il y a celles d'établissements français à l'étranger que nous faisons vivre; il y a celles de professeurs français que nous mettons à la disposition d'établissements étrangers; il y a celles qui dérivent des subventions que nous donnons à des établissements français libres ou confessionnels, qui rendent d'ailleurs à l'étranger les plus grands services; il y a celles que nous exerçons pour appeler des boursiers étrangers en France; il y a également des dépenses qui permettent d'envoyer à l'étranger des conférenciers, des missions culturelles, artistiques, scientifiques ou littéraires. Peut-être serait-il nécessaire de songer à une nouvelle ventilation de ces dépenses pour les rendre plus efficaces au total.

Si, par rapport aux autres pays, nous apparaissions comme accordant très peu de bourses pour faire venir chez nous des étudiants étrangers, il faut bien remarquer que nous réalisons par contre dans un autre domaine, celui de l'envoi de professeurs permanents à l'étranger, un effort plus grand que ces pays. Ces derniers ont ainsi fait un choix donnant la préférence aux bourses permettant à des étudiants étrangers de venir étudier chez eux. Peut-être pourrions-nous aussi augmenter le nombre des bourses accordées à des étudiants étrangers, en réduisant les dépenses affectées à certaines missions culturelles ou tournées de conférences, organisées soit directement par la direction des relations culturelles, soit par des organisations subventionnées à cet effet.

En tout cas, il existe une activité qui devrait être imputée sur ce crédit de 2.782 millions, à laquelle il semble qu'on ne songe pas du tout et pour laquelle je voudrais vous demander, monsieur le ministre, votre opinion.

Dans les pays étrangers, il y a, certes, des étrangers que nous voulons imprégner de notre culture, soit en leur envoyant des professeurs sur place, soit en les faisant venir en France. Mais dans ces pays il y a aussi des Français et des enfants français. Il importe, je crois, que nous donnions la culture française aux enfants français qui vivent dans les pays étrangers.

Dans la métropole, il existe la gratuité de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, ainsi que tout un régime de bourses d'entretien et même de subventions récemment voté pour l'enseignement primaire. Un effort considérable a fait que l'instruction, en France, est dispensée gratuitement. Parfois même des bourses d'entretien sont allouées aux familles. Quelle est, à l'étranger, la situation d'un petit Français? Dans quelques grandes capitales, d'ailleurs assez rares, nous entretenons un lycée français qui reste payant pour les élèves. Ailleurs, ce sont souvent les colonies de Français qui sont obligées de créer et d'entretenir de leurs deniers des établissements d'enseignement pour leurs enfants. Nulle part, en tout cas, n'existe la gratuité de l'enseignement, même primaire, ni le principe des bourses.

Cela peut répondre aux besoins de ceux de nos compatriotes qui, à l'étranger, ont pu réussir dans leur carrière et acquérir la fortune nécessaire. Mais s'il existe des familles nécessiteuses — éventualité plus fréquente qu'on ne l'imagine — leurs enfants ne peuvent pas obtenir la culture française. Je prends un cas concret: voici un pays comme le Liban, dans lequel on peut dénombrer environ 700 familles françaises, comprenant environ 3.000 personnes, c'est-à-dire l'équivalent d'une grosse commune de France. La société de bienfaisance créée par la colonie française secourt 203 de ces familles, qui sont nécessiteuses, et comportent environ 500 enfants dont la moitié est d'âge scolaire. En outre, près de 300 enfants proviennent de familles de Nord-Africains, anciens employés de l'armée française ou des services français, également sans ressources. Il existe une petite subvention que notre consul donne à la société de bienfaisance, pour aider à l'instruction de certains de ces enfants, ainsi

qu'une petite subvention que donne la mission culturelle pour le même effet. Pratiquement, 200 enfants français sur les 500 nécessitant d'âge scolaire sont ainsi partiellement soutenus dans leurs frais d'études, et 300 sont abandonnés.

Je pense que, si nous voulons maintenir la culture française à l'étranger, nous n'avons pas de meilleurs agents pour l'y représenter, pour l'y diffuser, que les Français qui résident à l'étranger, ainsi que leurs enfants.

D'autre part, imaginez quel peut être l'état d'esprit de ces familles nécessiteuses françaises qui ne peuvent faire instruire leurs enfants et qui voient, dans le pays où elles se trouvent, dépenser sur le budget de la France des sommes importantes pour enseigner le français à des étrangers, pour les voyages de conférenciers et de missions culturelles.

Il y a là vraiment quelque chose de choquant, qui pose un problème. Estimez-vous, monsieur le ministre, que votre direction des relations culturelles a pour mission, non seulement de proposer la culture française aux nationaux étrangers, mais aussi de la fournir aux nationaux français vivant à l'étranger ?

Si vous êtes de cet avis, mon amendement aura servi à préciser vis-à-vis de ce service votre opinion et, je crois, celle du Conseil de la République. Je pourrai alors le retirer. Dans le cas contraire, je demanderai à mes collègues de dire par un vote si leur opinion est conforme à la mienne sur ce point. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Je remercie MM. Hamon et Longchambon d'avoir confirmé ce que la commission des finances avait signalé dans son rapport: l'insuffisance des crédits des bourses et l'insuffisance, également, des crédits dont on dispose pour envoyer des professeurs français à l'étranger.

Je rappelle également à nos collègues de la commission des affaires étrangères et représentants des Français à l'étranger que la commission des finances n'a pas cessé de demander, depuis l'année dernière, que ce problème des relations culturelles soit examiné. Elle ne se reconnaît pas compétente pour trancher de telles questions. Je regrette que le budget de 1952 nous ait été soumis sans que la question ait fait un pas; nous nous sommes donc trouvés face à face avec les chiffres de M. le ministre.

Je signale enfin qu'il n'est tout de même pas exact de dire qu'aucun effort supplémentaire n'a été fait cette année quant aux questions d'échanges culturels. Le budget prévoit 100 millions de dépenses supplémentaires au titre de l'assistance technique bilatérale. C'est donc que le ministère a considéré ce mode d'assistance plus utile que les bourses ou que l'envoi de professeurs à l'étranger.

La commission des finances a également accepté ce crédit supplémentaire de 100 millions, ce qui montre bien qu'elle ne cherche pas à brimer systématiquement le ministère des affaires étrangères.

M. le ministre. Personne ne l'aurait jamais supposé.

Le problème soulevé par M. Longchambon m'est connu, car dans la mesure où je voyage à l'étranger, je prends contact avec les colonies françaises. Je me suis très souvent inquiété de l'aide insuffisante apportée aux établissements d'instruction français. Il est évident que le devoir du Gouvernement français est de remédier à cette situation et qu'il faut faire un effort dans la limite de nos moyens pour que tous les enfants français puissent, dans une certaine mesure, bénéficier de l'enseignement français. Cet effort est insuffisant, mais la faute en est à l'insuffisance des crédits.

C'est le ministère de l'éducation nationale qui organise l'enseignement du français en Sarre. C'est mon département (budget des affaires étrangères, section II) qui assure l'enseignement des enfants des Français en Allemagne occupée, mais ce sont là des situations isolées et temporaires. Dans les autres pays, le problème est permanent. Il rend nécessaire une solution permanente.

En réponse à la question qui m'a été posée je me mettrai en rapport avec mon collègue de l'Éducation nationale en vue de trouver une solution à ce problème. Naturellement, il nous faudra des crédits, mais je crois qu'il conviendra d'en prévoir une meilleure utilisation. Mes préoccupations sont les mêmes que les vôtres, mais je me trouve actuellement, faute de disponibilités, dans l'impossibilité de donner satisfaction à votre désir.

M. le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Monsieur le ministre, je voudrais tout de même proposer dans l'immédiat une solution à ce problème à l'intérieur même du budget dont vous disposez, ce serait de faire une ventilation entre certaines dépenses telles que les dépenses de conférences, de tournées artistiques ou autres et celles affectées à l'éducation des jeunes Français résidant à l'étranger.

Une telle ventilation, un report de crédits d'un premier genre d'activité sur le second pourrait s'obtenir par simple indication de votre part, monsieur le ministre, que vous donneriez à la direction des relations culturelles pour que, notamment dans certains points névralgiques comme le Liban, la situation soit améliorée, pour que nous ne voyions pas de petits Français rester illettrés ou recevoir un enseignement étranger, alors que nous faisons dans les mêmes pays des dépenses importantes pour l'extension culturelle française.

Pour l'avenir, je crois en effet, Monsieur le ministre, que cette question d'éducation ne peut laisser indifférent M. le ministre de l'éducation nationale. Mais, administrativement, ce n'est que le département des affaires étrangères qui peut intervenir en pays étranger.

En accord et avec le concours de M. le ministre de l'éducation nationale, vous pourriez intervenir auprès du ministre des finances pour qu'en effet un article spécial soit désormais prévu dans le chapitre que nous examinons aujourd'hui. Je crois que c'est là la bonne solution, à moins que l'on puisse en trouver d'autres, telle que celle que l'on a trouvée pour la Sarre, où il y a 147 professeurs à la disposition des Français qui y résident.

Cela prouve que lorsque l'éducation nationale intervient, elle a de gros moyens dont on souhaiterait voir l'application dans d'autres pays.

M. le ministre. C'est notre budget qui les paye.

Cela me confirme alors dans mon opinion, monsieur le ministre, qu'il y a une ventilation à faire dans l'utilisation de ces crédits afin de répondre aux besoins les plus impérieux.

Par ailleurs M. le rapporteur a bien voulu dire tout à l'heure que la commission des finances ne s'était pas montrée hostile à toute augmentation de crédit, puisqu'elle avait accepté un crédit de 100 millions pour des missions techniques en pays étrangers.

J'aurais préféré trouver ce crédit dans le budget du ministère de l'économie nationale que dans celui du ministère des relations culturelles. Nous avons intérêt, incontestablement à fournir des techniciens français au sein des missions d'assistance technique envoyées dans les pays étrangers. Ceci est très intéressant pour l'expansion, certes, de la culture française, mais surtout pour celle du commerce et de l'industrie française à l'étranger que nous ne devons pas négliger. Je demande à la commission des finances, que si, l'année prochaine, comme j'en ai l'espoir, M. le ministre de l'éducation nationale et M. le ministre des affaires étrangères obtiennent que des crédits soient spécialement affectés à l'éducation des enfants français, résidant à l'étranger, elle veuille bien les approuver. Ceci dit, je retire mon amendement, car je ne voudrais pas réduire même de 1.000 francs les crédits actuellement prévus pour les œuvres culturelles à l'étranger.

M. le président. L'amendement est retiré.

Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 5000 ?

Je le mets aux voix.

(*Le chapitre 5000 est adopté.*)

M. le président. « Chap. 5010. — OEuvres françaises à l'étranger. — Echanges culturels, 670.499.000 francs ». — (*Adopté.*)

« Chap. 5020. — Protection en France des réfugiés et apatrides ». —

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je voudrais simplement dire que j'accepte la réduction proposée par la commission des finances. Ces crédits devaient rendre possible l'application d'une loi que nous avons envisagée. Le projet n'en a pu être déposé en temps utile. Il ne sera pas voté avant le 1^{er} janvier. Il faudra donc que son financement ultérieur soit assuré par une disposition hors budget.

M. le rapporteur. Je vous remercie.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le chapitre 5020.

(Le chapitre 5020 est adopté.)

M. le président. « Chap. 5030. — Allocations à la famille d'Abd-El-Kader, 8.700.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 5040. — Subvention au comité international de la Croix-Rouge, 6.000.000 de francs. » — (Adopté.)

8^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6000. — Frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale, 120 millions de francs. »

La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le ministre, il s'agit, ici, des frais de rapatriement et aussi, je crois bien, de l'assistance aux Français nécessiteux à l'étranger. Je dois vous signaler, monsieur le ministre, que j'ai rencontré sur ma route en Proche-Orient, et plus particulièrement en Jordanie, autour de Jérusalem, un cas délicat et une situation émouvante : parmi les réfugiés arabes de Palestine se trouvent de 2.000 à 3.000 Nord-Africains qui sont dans un dénuement extrême.

Pourquoi sont-ils dans cette situation ? Ces Nord-Africains, avant la guerre entre Israël et les Etats arabes, n'avaient pas besoin d'être secourus. Pour une raison très simple : ils possédaient des biens habou aux environs de Jérusalem, notamment à Ain Karen et à Lydda. Ces biens habou leur rapportaient assez pour leur permettre d'assister les nombreux Nord-Africains qui, originaires de l'Afrique du Nord, venaient en pèlerinage à la Mecque et parfois s'y fixaient. Or, la guerre arabo-Israélienne a détruit les biens qui leur appartenaient ou bien les a fait passer entre les mains des Israéliens, lesquels ne se soucient nullement, soit de réparer ces dommages de guerre qu'ils ont occasionnés, soit de verser des indemnités pour les prises de possession arbitraires, des spoliations, à vrai dire, qu'ils ont pu effectuer.

Ces Nord-Africains ont un sort très malheureux. J'ai reçu un délégué, du sérieux et de la bonne volonté de qui M. le consul de Jérusalem lui-même s'était porté garant. Or, j'ai appris de sa bouche qu'il projetait d'organiser un voyage en Afrique du Nord pour y faire des quêtes destinées à trouver des ressources en vue d'assister cette collectivité de malheureux déracinés.

Je vous signale que, dans le crédit aujourd'hui affecté aux frais de rapatriement, d'assistance et d'action sociale, il n'a certainement pas été prévu des crédits pour venir en aide à ces Nord-Africains. Mais j'insiste sur le devoir que nous avons de nous soucier de leur sort. Il ne faudrait pas que retentisse sur l'Afrique du Nord je ne sais quelle réputation d'indifférence, d'abandon de la part de la métropole à l'égard de ces ressortissants. Monsieur le ministre, ce problème est très particulier, mais il n'est pas sans importance. Je n'ai pas déposé d'amendement, j'ai voulu profiter simplement de ce chapitre pour vous parler de ces malheureux rencontrés sur ma route d'enquêteur au Proche-Orient.

Puisque j'ai la parole, je me permets de signaler aussi, tout particulièrement, le sort des instituteurs, institutrices et professeurs très âgés, des femmes, la plupart du temps, qui nous reviennent en nombre chaque mois accru des pays de l'autre côté du rideau de fer.

J'assistais, hier soir, à la réunion du conseil d'administration du Foyer des professeurs français de l'étranger dont j'ai la charge. Je me trouve en présence de besoins accrus, d'abord, à cause de la hausse des prix en France, mais aussi parce que nombre de victimes du sort et des révolutions ne peuvent être assistées sur les fonds actuellement attribués pour leur assistance en France parce qu'elles n'ont pas été appointées par le ministère des affaires étrangères à l'étranger.

Or, la plupart du temps, ce sont les plus malheureux, les plus démunis de ressources après avoir, cependant, pendant trente, quarante ou cinquante ans, servi la langue, la culture et les intérêts français à l'étranger.

Je sais que le désir de vos agents, de vos chefs de poste est que ces braves gens, monsieur le ministre, soient assistés et que M. le contrôleur financier qui exerce sa vigilance, pleine de sympathie d'ailleurs, sur les ressources de notre Foyer, se montre à ce point de vue le plus compréhensif possible, que vous l'y conviez, monsieur le ministre, et lui en donniez la faculté administrative et les moyens.

Le Foyer, je le répète, a pour devoir de secourir des hommes et des femmes généralement fort âgés et sans ressources. Le comité d'entraide des Français à l'étranger s'efforce de les

assister à leur arrivée avec zèle et avec cœur ; le Foyer du professeur français à l'étranger doit leur donner mensuellement une aide bien modeste. Que n'en soient pas privés, de grâce, monsieur le ministre, ceux qui ont longtemps servi la France sans la consécration administrative d'une inscription aux registres du personnel extérieur. Une majoration de crédits pour notre Foyer est nécessaire. Elle doit pouvoir être obtenue par un aménagement des crédits d'assistance que nous votons ou par d'autres moyens que M. le contrôleur financier, sur votre conseil, monsieur le ministre, consentira certainement de bon cœur à découvrir. (Applaudissements.)

M. le président. Par voie d'amendement (n° 2) MM. Armengaud, Longchambon et Pezet proposent de réduire le crédit du chapitre 6000 de 1.000 francs.

La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur le fait que les rapatriements de Français de l'étranger, et notamment des pays de l'Est européen et de Chine, sont devenus, si j'ose dire, chroniques. Je remercie donc M. le ministre des affaires étrangères d'avoir bien voulu, pour l'année 1952, prévoir une dotation complémentaire.

Ceci dit, vous savez aussi que le comité d'entraide, créé par le ministère des affaires étrangères, est une association fonctionnant théoriquement sous le bénéfice de la loi de 1901. Il est destiné à recevoir les Français qui n'ont plus de famille en France, plus de domicile, à les héberger pendant un certain temps, à essayer de leur procurer du travail, de les reclasser, de les reloger.

Ce comité d'entraide, qui était relativement peu étoffé jusqu'à ces dernières années, a vu sa mission considérablement amplifiée. On peut se demander, dans ces conditions, s'il ne conviendrait pas de lui donner réellement la forme légale qu'il a officiellement, et lui apporter par conséquent le concours d'un certain nombre de membres actifs pris aussi bien dans l'industrie privée que dans les services administratifs, afin que ce ne soit pas uniquement une délégation de fonctionnaires qui constitue, en fait, le conseil d'administration d'un organisme qui, vivant sous le signe de la loi de 1901, ne peut pas être composé d'un seul membre, en l'occurrence le ministère des affaires étrangères.

Etant donné la dotation complémentaire qui est donnée à ce chapitre, je voudrais éviter qu'un jour vous ayez des difficultés avec le contrôleur des dépenses engagées.

Cela dit, je voudrais vous faire observer également qu'au chapitre 6010 on trouve, au titre de la participation de la France au programme d'aide et de travaux de secours, une somme considérable, 1.050 millions, destinées aux réfugiés arabes de Palestine, en face d'un crédit destiné aux Français expulsés, généralement sans rien, en 24 heures, d'un pays étranger, et qui atteint seulement 120 millions, ce qui couvre tout juste leurs frais de voyage.

Par ailleurs, au chapitre 6040, on trouve également pour les « frais d'assistance aux réfugiés étrangers en France » une somme de 275 millions. Je vous pose la question de savoir si, en la circonstance, on ne pourrait pas débaptiser ce chapitre 6040 et l'appeler « frais d'assistance aux réfugiés français et étrangers en France », de manière que vous soyez plus libres d'utiliser une partie des crédits du chapitre 6010 si les crédits du chapitre 6000 ne sont pas suffisants.

Je reviens maintenant au chapitre 6010 et je vous demande dans quelle mesure il ne serait pas raisonnable de faire plus pour les réfugiés français expulsés de l'étranger et peut-être un peu moins pour les Arabes de Palestine. Une ventilation me paraîtrait opportune en la circonstance.

M. le ministre. Nous avons demandé et obtenu une augmentation du crédit. Au lieu de 80 millions, il est porté à 120, somme encore très modeste, car les besoins s'accroissent au fur et à mesure qu'il se produit de nouvelles migrations, de nouveaux changements de régimes, etc. Je reconnais aussi la nécessité de réorganiser le comité d'entraide de façon qu'il agisse dans le sens que vient d'indiquer M. Armengaud. Je me demande si nous pouvons, monsieur Pezet, comprendre les Nord-Africains, Français nécessiteux, parmi les rapatriés de l'étranger.

M. Pezet. Je ne le crois pas, monsieur le ministre.

M. le ministre. C'est vraiment un problème à part, extrêmement préoccupant. J'appartiens à une région de l'Est où il y a

beaucoup de Nord-Africains, dans une situation quelquefois extrêmement pénible. Certains employeurs font maintenant des efforts, mais ceux-ci ne sont pas encore assez généralisés. Nous sommes en présence de grandes détresses.

M. Ernest Pezet. Voulez-vous me permettre une observation, monsieur le ministre?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. Ernest Pezet. Monsieur le ministre, il s'agissait de Nord-Africains qui sont réfugiés palestiniens et qui se trouvent aux environs de Jérusalem, vivant sous la tente, sous le ciel de feu de là-bas et qui sont privés des ressources, de leurs biens habituels, biens qui leur étaient venus des congrégations. Ils les ont perdus par fait de bombardements ou de spoliation. Il y a là plus de 3.000 Nord-Africains qui sont à l'heure actuelle dans un véritable état de détresse. Il ne serait pas souhaitable que l'on s'en désintéressât, car cela aurait un effet déplorable sur les populations nord-africaines, parmi lesquelles ils vont organiser des quêtes pour s'assister eux-mêmes. Il ne faudrait pas que cela ait un retentissement fâcheux.

Il ne s'agit nullement des Nord-Africains qui sont actuellement en France.

Le crédit peut être utilisé pour les réfugiés d'origine algérienne. Pour les réfugiés originaires du Maroc et de la Tunisie, il n'en est pas ainsi, mais j'ai fait des démarches pour que leur rapatriement soit financé par les budgets des protectorats.

Je reconnais cependant que nous sommes débordés par des besoins qui dépassent de beaucoup des crédits trop limités.

M. Longchambon. Il est certain, monsieur le ministre, que les besoins dépassent des crédits qui sont limités; mais nous voudrions qu'une ventilation meilleure fût faite dans le cadre de la somme globale du crédit affecté pour ces objets.

Nous affectons 1.650 millions à des réfugiés de nationalité arabe, expulsés de Palestine, et 360 millions à des expulsés de nationalité étrangère, réfugiés en France. En face de cela, il y a des personnes que nous pouvons considérer comme étant de nationalité française, par exemple les Nord-Africains, dont a parlé M. Pezet et le flot des Français rapatriés de Chine, d'Europe centrale et d'ailleurs. Au cours de la dernière année, un crédit de 120 millions a été affecté à ces derniers, crédit qui suffit à peine à payer leur voyage de rapatriement.

Pour les accueillir en France, nous avons, l'année dernière, une subvention de 10 millions en tout et pour tout au comité d'entraide. Grâce à une intervention du ministre des affaires étrangères et du secrétaire d'Etat, alors qu'il était encore député, cette subvention a pu être portée à 30 millions par addition de 20 millions supplémentaires. C'est donc une somme de 30 millions en tout et pour tout que nous avons eu l'année dernière pour l'accueil des réfugiés de nationalité française en France, en face des dépenses faites en faveur d'étrangers qui sont, eux aussi, dans des conditions certes difficiles, mais certainement ni plus dramatiques ni plus pénibles que celle dans laquelle se trouvent nos nationaux qui rentrent dans le sein de leur patrie.

Je pense qu'il faut un équilibre meilleur, tout en restant dans le cadre des possibilités françaises, et notamment dans la limite des crédits disponibles, afin de pouvoir venir au secours de toutes ces détresses.

M. le président. Monsieur Armengaud, maintenez-vous votre amendement?

M. Armengaud. Après les déclarations qui ont été faites, je retire mon amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 6000 ?...

Je le mets aux voix

(Le chapitre 6000 est adopté.)

M. le président. « Chap. 6010. — Participation de la France à des dépenses internationales, 3.615.857.000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. La commission des finances propose une réduction d'un million, pour me donner l'occasion de parler sur ce chapitre, ce que j'aurais d'ailleurs pu faire sans cette menace de sanction. Il s'agit du crédit qui a été évoqué tout à l'heure par M. le sénateur Longchambon, crédit destiné à venir en

aide aux réfugiés arabes de Palestine et surtout à entreprendre certains travaux pour utiliser cette main-d'œuvre et pour donner une aide aux peuples insuffisamment évolués du Moyen-Orient.

Il s'agit là d'un engagement international que nous avons pris au lendemain des événements de Palestine, et la France ne pouvait pas rester absente de cette action commune entreprise par l'ensemble des pays intéressés.

La France ne supporte que 6 p. 100 de la dépense totale, c'est vous dire si sa participation est réduite au minimum puisque le pourcentage normal de cette participation devrait être de 12 p. 100.

Il s'agit là d'un problème extrêmement grave. La dépense est, je crois, d'un milliard de francs au total, et — je le répète encore une fois — il s'agit là d'une nécessité qu'impose le rôle que la France continue heureusement à jouer dans les pays du Proche-Orient.

Cet argent n'est pas entièrement dépensé sur place; une grande partie est employée à l'achat en France, dans la zone franc, de denrées de première nécessité, de produits alimentaires, de vêtements, etc., et aussi pour l'assistance technique française dont nous avons parlé à plusieurs reprises déjà.

Voilà les précisions que je voulais vous donner. Il s'agit d'une organisation qui porte le titre d'U. N. R. W. A. proche de celui de l'U. N. R. R. A. primitif que nous avons connu en Europe en 1945. Je ne crois pas que vous puissiez vous élever contre cette action et je demande à M. le rapporteur de vouloir bien se contenter des explications que je viens de fournir. C'est aussi dans cet U. N. R. W. A. que nous avons le représentant mentionné tout à l'heure à propos de la dualité de notre représentation à Beyrouth. C'est une très grande entreprise qui doit contribuer à la consolidation de la situation politique au Proche-Orient. Vous savez l'importance de ces problèmes.

C'est peut-être la paix qui est en cause et qui doit être sauvegardée par l'intervention de cette organisation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. Le désir de la commission était que M. le ministre puisse fournir des explications au Conseil; elle est satisfaite de ses explications et, pour ce qui la concerne, la commission retire la réduction indicative qu'elle avait demandée.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 6010, au chiffre de 3 milliards 616.857.000 francs.

(Le chapitre 6010, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 6020. — Assistance à la Libye. 200 millions de francs. »

Par voie d'amendement (n° 8) M. Michel Debré propose de réduire le crédit de ce chapitre de 1.000 francs.

La parole est à M. Michel Debré.

M. Michel Debré. Cet amendement n'est pas d'ordre budgétaire. Il est plutôt d'ordre d'information politique. Plusieurs des membres de cette Assemblée, qui n'ont pu tous demeurer ce soir, m'ont demandé, à l'occasion de ce chapitre, de poser à M. le ministre des affaires étrangères une question.

Qu'advient-il des territoires de Ghât et de Ghadamès ? Est-ce que le Gouvernement français a accepté leur intégration dans le nouvel Etat lybien ? et, dans l'affirmative, des conditions ont-elles été posées pour cette intégration dans ce nouvel Etat ? D'autre part, en ce qui concerne le territoire du Haut-Tibesti, qui avait fait l'objet d'accord entre le Gouvernement français et le Gouvernement italien avant la guerre de 1939, a-t-il été envisagé de manière définitive de supprimer les clauses de cet accord et, en d'autres termes, de ne pas appliquer la diminution du territoire qui avait été envisagée à l'époque ? Si M. le ministre des affaires étrangères estime qu'il est difficile de répondre maintenant, nous accepterons bien volontiers qu'il le fasse plus tard. En sens inverse, il serait souhaitable que ces points, qui sont obscurs, puissent être éclaircis prochainement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Sur la dernière question, monsieur le sénateur, je peux tout de suite répondre que cet accord n'a jamais

été ratifié. Il n'est pas entré en vigueur et c'est ainsi qu'aucun problème ne se pose.

En ce qui concerne les deux oasis de Ghât et Ghadamès, nous devons négocier leur sort définitif avec l'Etat lybien lorsqu'il aura été constitué, ce qui va avoir lieu ces jours-ci. Nous avons déjà pris des contacts à cet égard, comme nous avons réglé aussi par anticipation, avec le nouveau gouvernement, notre maintien au Fezzan dans les conditions qui ont été désirées par le Parlement français. Ces accords n'ont pu en effet être conclus avant la constitution de l'Etat lybien. La Libye se trouvait dans une période intérimaire durant laquelle il n'y avait pratiquement pas d'autorité représentative susceptible de régler des questions territoriales. C'est ainsi que nous avons dû attendre l'établissement d'un statut définitif pour aborder ce règlement.

M. Michel Debré. Je remercie M. le ministre de ses explications et je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur le chapitre 6020 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 6020 est adopté.)

M. le président. « Chap. 6030. — Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'office des biens et intérêts privés, 165 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6040. — Frais d'assistance aux réfugiés étrangers en France, 350 millions de francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Ici, il s'agit de l'assistance aux réfugiés étrangers en France. Ce sont essentiellement des réfugiés politiques. Je voudrais expliquer la raison de cette inscription de crédits, car elle est nouvelle.

M. le rapporteur a déjà indiqué l'essentiel, mais je voudrais donner une confirmation et montrer qu'au fond il s'agit plutôt en l'espèce d'une réduction de dépense que d'une dépense nouvelle. En effet, ces réfugiés politiques étaient jusqu'à présent à la charge d'une institution internationale: l'organisation internationale des réfugiés ou O. I. R. à laquelle nous versions une importante cotisation. L'année dernière, cette cotisation était de 1.500 millions de francs, somme qui figurait dans notre budget au chapitre des participations à des dépenses d'organismes internationaux.

A partir du 1^{er} janvier 1952, l'organisation internationale des réfugiés disparaît et nous devons prendre directement en charge les réfugiés résidant sur notre territoire. La dépense sera très inférieure à la somme que nous versions annuellement jusqu'ici à l'organisation internationale. Le crédit demandé est de 360 millions. Vous voyez qu'il y a une diminution substantielle. Nous pourrions ainsi venir en aide aux 390.000 réfugiés politiques étrangers qui vivent sur notre sol.

C'est un devoir pour nous et nous y affectons un crédit spécial pour bien marquer la portée de l'assistance que nous fournissons. Vous savez que la France continue à être une terre d'asile ouverte à toutes les détresses consécutives aux changements de régime politique, quels qu'ils soient, et je suis certain que vous approuvez la constance de cette attitude.

Voilà les renseignements que j'ai cru devoir vous fournir. J'ajoute que ces crédits sont gérés par le service social d'aide aux émigrants.

Ce n'est pas un service administratif, mais une association contrôlée par l'Etat. Nous aurons à organiser un autre service dont il a été question tout à l'heure à propos d'un amendement que j'ai d'ailleurs accepté. Un projet de loi spécial sera en effet nécessaire pour organiser la protection juridique de cette masse de réfugiés.

Nous ne pouvons pas dire, malheureusement, que les besoins des réfugiés demeureront dans les limites actuellement précisées. Ils se peut que nous ayons à faire face, d'un jour à l'autre, à un nouvel afflux de réfugiés politiques et nous devons être outillés pour cela, si nous voulons satisfaire à un impératif d'humanité auquel la France ne songe pas à se soustraire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission n'insiste pas, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur le chapitre 6040 ?...

Je le mets aux voix avec le chiffre de l'Assemblée nationale, soit 360 millions de francs.

(Le chapitre 6040, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Chap. 6050. — Frais de résidence d'ambassades étrangères, 2.875.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6060. — Réparations civiles, 500.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6070. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations. — Mémoire.

« Chap. 6080. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. — Mémoire.

« Chap. 6090. — Dépenses des exercices clos. — Mémoire.

Je mets aux voix l'article 1^{er} avec le chiffre de 14.507.404.000 francs résultant des votes qui ont été précédemment émis.

(L'article 1^{er}, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. « Art. 2 (nouveau). — Le montant des crédits inscrits à chaque chapitre est bloqué à concurrence de 5 p. 100.

« Ce blocage prendra fin avec le vote de la loi de finances qui déterminera éventuellement les abattements dont certains chapitres seront affectés. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Sur l'article 2, j'ai une communication à vous faire au nom et de la part de notre collègue, M. Berthoin, rapporteur général du budget.

Vous savez que, jusqu'à présent, le Conseil, suivant sa commission des finances, a inséré, dans chaque budget civil de fonctionnement, un article nouveau, l'article 2 en question, tendant à bloquer 5 p. 100 des crédits de chaque chapitre jusqu'à l'intervention de la loi de finances.

M. Berthoin, lorsqu'il avait soumis cette proposition au Conseil, avait indiqué en particulier que, lorsqu'il s'agirait de conclure, comme nous en serions bientôt à l'heure des ultimes solutions et qu'il faudrait trouver de quoi couvrir l'ensemble des dépenses, peut-être sera-t-il nécessaire de comprimer encore le montant de celles-ci.

C'est finalement, après une longue délibération, ce qu'avait voulu rendre possible votre commission des finances pour qu'une dernière fois le Parlement, ses commissions, le Gouvernement, soient mis devant la difficulté concrète et précise, pour prendre une position elle aussi concrète et précise.

M. Berthoin avait ajouté que si des réductions étaient alors proposées et retenues, elles seraient incluses dans la loi de finances pour y intervenir à due concurrence dans la réalisation de l'équilibre général.

Le Conseil de la République a adopté cette proposition, et les budgets que nous avons jusqu'à présent renvoyés à l'Assemblée nationale ont été, sauf un, soumis à cet article conservatoire.

Votre commission des finances a eu connaissance, il y a quelques jours, que la commission des finances de l'Assemblée nationale, appelée à examiner les budgets en seconde lecture, avait décidé de disjoindre, par mesure générale, la disposition nouvelle.

Nous avons, ici, assez l'habitude de voir rejeter par l'autre Assemblée des modifications que nous jugions parfaitement opportunes et la mesure que je viens de signaler ne nous eût pas surpris outre mesure si elle avait impliqué un désaveu de notre action. Mais il se trouve, heureusement, que tel n'est pas le cas présent. Tout au contraire un accord profond se dissimule sous cette apparente divergence.

En effet, la commission des finances de l'Assemblée nationale a précisé dans les commentaires dont elle a éclairé sa décision que malgré cette disjonction elle entendait se réserver de procéder, au moment de l'examen de la loi de finances, aux réductions effectives de dépenses que l'équilibre rendrait nécessaires. Cette manière de voir est très exactement celle de votre commission des finances telle que je viens de vous la rappeler. Nous ne pouvons donc, en en prenant acte, que nous féliciter de cette convergence de vues. J'ajouterai même qu'à notre sens, la procédure choisie par le Conseil de la République pour exprimer ses intentions, à savoir le vote d'un texte législatif, a été excellente, car un simple vœu n'aurait sans doute pas

amène la commission des finances de l'Assemblée nationale à donner une approbation aussi expresse à votre proposition.

Notre objectif étant ainsi atteint, votre commission des finances estime qu'il n'existe plus de motif de maintenir la disposition de blocage dans les budgets qui seront désormais votés par le Conseil de la République. Elle vous propose, en conséquence, à titre de première application, de ne pas maintenir l'article 2 qui était inscrit au présent budget.

Ainsi, nous manifesterons notre accord avec les intentions exprimées par la commission des finances de l'Assemblée nationale en vue de réaliser l'équilibre budgétaire par des réductions effectives de dépenses, dans toute la mesure où cela est possible et nécessaire.

En conséquence, la commission retire l'article 2 (nouveau).

M. le président. L'article 2 (nouveau) est retiré par la commission.

L'article 1^{er} devient donc l'article unique.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 6 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES POUR 1952

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (affaires étrangères. — II. — services des affaires allemandes et autrichiennes). (N^{os} 752 et 795, année 1951.)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Maroger, rapporteur de la commission des finances. Mesdames, messieurs, le présent budget est la reconduction pure et simple, à quelques réajustements près, du budget de 1951.

Il s'élève à 2.689.481.000 francs contre 2.550.863.000 francs l'an dernier.

On sait que l'organisation des services français en Allemagne est à la veille d'une profonde transformation, à la suite des accords contractuels en cours de négociation entre les alliés occidentaux et le gouvernement de Bonn. Les Hauts Commissariats des Etats-Unis, d'Angleterre et de France disparaîtraient et seraient remplacés par des ambassades. Les services de contrôle encore existants seraient considérablement allégés.

Il avait été envisagé que ces accords pourraient intervenir avant la fin de l'année. Je pense qu'ils n'interviendront pas avant la fin du premier trimestre de l'année prochaine.

Nous avons déjà eu, à propos des budgets précédents, l'occasion de vous décrire la situation du cadre temporaire de nos agents en Allemagne et en Autriche, cadre qui a été soumis, dans les dernières années, à de nécessaires mais pénibles compressions. Il est difficile d'aller plus loin, tant qu'on ne sait pas quelle sera l'organisation de demain, et la mise en place de cette nouvelle organisation est l'occasion de remanier complètement ce cadre pour l'adapter à la situation nouvelle. Finalement l'ambassade qui doit succéder au Haut Commissariat sera certainement une ambassade qui aura besoin d'effectifs relativement nombreux.

Je vous rappelle d'autre part qu'à côté des cadres proprement dits de l'administration il existe, par suite de l'occupation française et de la présence de troupes françaises en particulier, une série de personnels, de services annexes qui sont la conséquence de cette présence.

Il n'est donc pas évident que cette transformation se traduise finalement, au moins pour l'année prochaine, par une réduction du budget français, car une partie des dépenses de l'administration actuelle en Allemagne est allégée par le concours d'un budget-marks. Or il n'est pas évident que ce budget-marks sera conservé, il est par conséquent possible que le budget français ait à supporter une large partie des dépenses de ce qui restera de services français en Allemagne.

Enfin, il est vraisemblable que ce service aura à faire face à des charges assez considérables de licenciement de personnel.

C'est pourquoi la commission des finances de l'Assemblée nationale s'est prononcée pour la reconduction du budget de 1951 et, par suite, pour l'approbation du budget présenté. L'Assemblée nationale a suivi sa commission, et votre commission vous propose, également, d'approuver ce budget.

Mais cette approbation, pas plus que les considérations qui précèdent et qui n'ont d'autre but que de mettre le Conseil de la République en garde contre un optimisme excessif quant à un allègement massif de nos dépenses en Allemagne, ne doit pas détourner l'administration de poursuivre un effort vigoureux pour réduire l'importance de nos effectifs administratifs en Allemagne et en Autriche. Nous n'avons aucun intérêt à paraître vouloir nous incruste dans ces pays; et si, comme il apparaît, notre action y a été souvent profitable aux populations intéressées, il n'est pas mauvais de donner l'occasion de nous faire regretter.

Je voudrais tout de même signaler — à cet égard la commission des affaires étrangères a été formelle — que l'envoi de missions d'observateurs dans les Länder occupés par les Anglais et les Américains a été une mesure utile. Nous estimons qu'il est nécessaire de conserver cette représentation après la disparition du haut commissariat. Il sera d'ailleurs nécessaire, là où ce sera possible, de faire fusionner à la fois l'emploi d'observateur et l'emploi de consul général. Mais là où il n'y a pas de consul général, nous considérons qu'il faut mettre des observateurs.

Il est nécessaire que la France soit connue, soit présente dans tous les Länder qui, de par l'organisation allemande, jouent tout de même un rôle important dans la politique de ce pays, ne serait-ce que par leur présence dans le Bundesrat qui est une assemblée représentant les Etats.

Il est donc nécessaire que son organisation demeure et nous pensons que l'administration des affaires étrangères doit trouver le moyen d'utiliser un certain nombre de membres du personnel du cadre temporaire d'Allemagne qui connaissent bien les questions allemandes, qu'elle a intérêt à garder près d'elle, comme elle a su garder des cadres spéciaux pour les affaires d'Orient ou les affaires d'Extrême-Orient.

Voilà, mesdames, messieurs, les observations que j'étais chargé de vous présenter. Sous ces réserves, nous vous demandons d'approuver purement et simplement le budget qui vous est présenté. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services (II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes) des crédits s'élevant à la somme totale de 2.689.481.000 francs et répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé à la présente loi. »

L'article unique est réservé jusqu'au vote de l'état annexé.

Je donne lecture de cet état :

Affaires étrangères.

II. — SERVICE DES AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES

4^e partie. — Personnel.

« Chap. 1000. — Services centraux. — Rémunérations principales, 27.496.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 1000.

(Le chapitre 1000 est adopté.)

M. le président. « Chap. 1010. — Services centraux. — Indemnités et allocations diverses, 1.191.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1020. — Services extérieurs. — Rémunérations principales, 1.468.806.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1030. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses, 60.414.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 1040. — Indemnités résidentielles, 166.177.000 francs. » — (Adopté.)

5^e partie. — *Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.*

« Chap. 3000. — Services centraux. — Remboursement de frais, 750.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3010. — Services centraux. — Matériel, 7.285.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3020. — Services extérieurs. — Remboursement de frais, 73.726.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3030. — Services extérieurs. — Matériel, 30.007.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3040. — Achat et entretien de matériel automobile, 108.821.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 3050. — Remboursements à divers services, 149 millions 407.000 francs. » — (Adopté.)

6^e partie. — *Charges sociales.*

« Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires, 344.362.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs, 1 million 147.000 francs. » — (Adopté.)

7^e partie. — *Subventions.*

« Chap. 5000. — Subventions, 73.455.000 francs. » — (Adopté.)

8^e partie. — *Dépenses diverses.*

« Chap. 6000. — Services centraux. — Fonds spéciaux, 18.050.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6010. — Services centraux. — Frais de justice et de contentieux. — Réparations dues à des tiers, 3.700.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6020. — Services centraux. — Dépenses des exercices clos (mémoire). »

« Chap. 6030. — Services centraux. — Dépenses des exercices périmés (mémoire). »

« Chap. 6040. — Services extérieurs. — Fonds de souveraineté, 35 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6050. — Dépenses diverses, 89.687.000 francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6060. — Services extérieurs. — Frais de justice et de contentieux. — Réparations dues à des tiers, 18 millions de francs. » — (Adopté.)

« Chap. 6070. — Services extérieurs. — Dépenses des exercices clos (mémoire). »

« Chap. 6080. — Services extérieurs. — Dépenses des exercices périmés (mémoire). »

« Chap. 6090. — Missions et services rattachés. — Représentation française à l'office tripartite de circulation, 12 millions de francs. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'article unique, au chiffre de 2 milliards 689.481.000 francs.

(L'article unique est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.
(Le Conseil de la République a adopté.)

— 7 —

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES FRANÇAIS EN SARRE POUR 1952

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires étrangères. — III. — Services français en Sarre). (N^{os} 719 et 759, année 1951.)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Jean Maroger, rapporteur de la commission des finances. Je m'excuse de revenir à cette tribune pour la troisième fois au cours de la même journée, mais je crois pouvoir vous dire que ce sera la dernière.

Le budget des services français en Sarre a fait l'objet d'un rapport qui vous a été distribué. Je vous rappelle que ce budget est, lui aussi, assez voisin du budget de l'année dernière, et que le changement le plus notable a trait à sa dénomination. Il ne s'appelle plus « Budget du haut commissariat de la République en Sarre » — nous ignorons comment s'appellera le haut commissaire — mais « Budget des services français en Sarre ». Ce titre n'est pas très compromettant, mais il est exact.

L'année dernière, si vous voulez bien vous le rappeler, nous avons défini le rôle que nous devons remplir en Sarre, cette espèce de mission de représentation, d'une part, de gérant d'une association, d'autre part; qui constitue le rôle de notre pays dans cette union économique, monétaire et douanière qui lie la France et la Sarre.

Nous avons donc eu à rechercher si la nouvelle organisation, telle que ce budget l'a traduite en chiffres, est conforme à cette doctrine et si l'attitude de la France reste constante et fidèle à la position antérieurement définie.

Ce budget est tout de même en augmentation sur l'année dernière. Cela provient évidemment de ce que beaucoup de choses ont augmenté depuis l'année dernière. Ce sont tout de même les dépenses de subventions, les dépenses diverses qui ont le plus augmenté. Les dépenses de personnel n'ont suivi la hausse que dans une proportion moindre.

Nous constatons que la suppression du haut commissariat et sa transformation en un service de contrôle, se traduisent par la suppression de 10 agents, plus 56. Je dis 10 agents, plus 56, parce que ces dix agents sortent par une porte et rentrent par l'autre. Ce ne sont plus des agents du haut commissariat, mais, contrairement à l'avis de la commission des finances, nous les retrouvons dans le budget des affaires étrangères que nous avons discuté tout à l'heure. L'allègement d'un budget se traduit par l'accroissement de l'autre.

D'après la nouvelle convention entre la France et la Sarre, cela se traduit par une réduction de 56 emplois sur 344, soit 15 p. 100, ce qui n'est pas énorme. En fait, nous nous attendions à un effort plus considérable. Je sais bien que la simple application des conventions franco-sarroises comporte de la part de la France, gérante de l'association, un contrôle permanent et assez détaillé.

La base de ces conventions — je vous le rappelle — c'est l'égalité des charges fiscales entre la France et la Sarre. Il faut s'assurer que cette égalité existe, non seulement dans les lois et règlements, mais également dans leur application car, vous savez qu'il y a en Sarre un certain nombre d'impôts de répartition qui font masse et dont la Sarre récupère pour sa part le quarante-sixième. Il lui serait facile de ne pas payer ces impôts et cela ne changerait pas la part de recettes qui lui revient, mais ses industriels et commerçants se trouveraient avantagés par rapport aux Français.

Il est donc nécessaire de suivre dans le détail la perception de ces impôts, de même que les mesures économiques de contrôle des prix qui sont aussi nécessaires en Sarre qu'en France. Par conséquent, on conçoit que cet appareil reste lourd et que, s'agissant d'organisations de contrôle, l'allègement de ce contrôle ne représente pas nécessairement un avantage pour la France.

Toutefois, notre représentant en Sarre nous a formellement déclaré que sa tâche d'allègement n'était pas épuisée et qu'il comptait bien la poursuivre dans l'année qui vient.

L'Assemblée nationale a demandé à la cour des comptes de se charger d'une mission d'information concernant notamment les conditions d'occupation des locaux par les services français en Sarre et l'importance du personnel employé.

Votre commission des finances ne peut que vous proposer de vous associer à cette demande. La cour des comptes est tout à fait qualifiée pour une telle étude et il y a lieu d'attendre les résultats de son enquête.

Votre commission demande toutefois à avoir connaissance de ses résultats et des mesures d'application prises par le Gouvernement aussitôt que possible et sans attendre le budget de 1953.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose d'approuver le budget qui vous est présenté, qui est d'ailleurs couvert par la participation de l'Etat sarrois.

Je vous signale, car ces chiffres ont été rappelés tout à l'heure et peuvent être intéressants, que, à côté de ces personnels dont je parlais, nous avons en Sarre des services annexes qui ne font pas d'administration, mais qui sont la conséquence de la présence française et qui comportent des douaniers, des agents des P. T. T. et surtout des agents d'enseignement. Vous avez 1.000 douaniers, 800 officiers et sous-officiers et 14.000 Français qui ne sont pas fonctionnaires. Nous comptons aussi 187 agents pour l'enseignement.

En terminant, votre commission voudrait vous présenter une observation de portée plus générale. On a beaucoup parlé de la Sarre, en 1951, on en a vraisemblablement trop parlé. Nous avons tous été conscients de la gravité de la position prise par le gouvernement de Bonn lors de la signature du traité de communauté européenne, le 18 avril dernier, et de l'échange de lettres intervenu, au sujet de la Sarre, entre le gouvernement allemand et le Gouvernement français.

Votre commission des finances est prête à vous donner son avis sur ce traité, mais elle tient à déclarer, d'ores et déjà, qu'en aucune manière la Sarre ne doit faire les frais de l'opération et que la France ne doit entrer et rester dans la communauté du charbon et de l'acier, que si subsistent l'union économique, douanière et monétaire franco-sarroise et les conditions politiques propres à assurer cette union.

Nous sommes convaincus que telle est bien la position du Gouvernement français et de ses négociateurs.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Absolument!

M. le rapporteur. Mais il nous paraît opportun qu'à propos du présent budget cette position soit réaffirmée.

L'avertissement ne doit pas toutefois s'adresser seulement à nos partenaires. Votre commission pense que nous devons également nous en adresser un à nous-mêmes. Pour ma part, je suis convaincu que si nous savons maintenir solidement notre position, l'avenir des relations franco-sarroises n'est menacé ni par la Sarre, ni même par l'Allemagne. Elle dépend bien davantage de nous et de la solidité du franc. Il est très bien de faire une unité monétaire; encore faut-il que le franc reste une monnaie, c'est-à-dire garde un pouvoir d'achat stable.

Les Sarrois n'ont certes pas perdu le souvenir des aventures monétaires qui marquèrent les débuts de la République de Weimar, et il est vain de penser qu'ils resteront nos associés si nous leur donnons à craindre qu'ils risquent avec nous une semblable aventure. Je crois qu'il faut retourner le vieil adage et dire: « Faites-moi de bonnes finances et je vous ferai de la bonne politique ». Il est naturel qu'un tel avertissement émane de votre commission des finances. C'est pourquoi elle m'a donné la mission de le faire en son nom. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ernest Pezet.

M. Ernest Pezet. Je m'étais fait inscrire dans ce débat général dans la pensée qu'il était nécessaire de communiquer à l'Assemblée une brève relation de l'incident sérieux qui s'est produit au Conseil de l'Europe il y a quinze jours, lors du débat sur la réforme du statut du Conseil de l'Europe. On discutait de la qualité des membres de l'Assemblée lorsqu'un représentant de la social-démocratie allemande, M. Mombser, prit la parole. Dans son discours, il parla de la Sarre dans des termes tels qu'il me paraît nécessaire, surtout après le rapport de notre rapporteur et après son intervention, de les faire connaître à l'Assemblée, car l'incident est significatif et comporte des leçons et des enseignements.

Voici ce que, chose paradoxale, le représentant de la social-démocratie allemande, qui paraissait cependant être parmi les plus fervents Européens au Conseil de l'Europe, déclarait: « La Sarre est une province allemande qui a été séparée de la patrie par une puissance occupante. Rentrés à Bonn, nous allons prier notre gouvernement d'informer cette haute assemblée, le Conseil de l'Europe, de tous ces problèmes, par l'envoi d'une documentation complète. Le problème sarrois est une grosse pierre d'achoppement sur le chemin déjà fort encombré d'obstacles provenant du passé, qui doit conduire vers l'harmonisation et la normalisation des rapports entre le peuple allemand et le peuple français ».

Sur quoi, le président de l'Assemblée, M. Spaak, interrompit M. Mombser en lui disant: « Croyez-vous être vraiment dans le sujet? Il est possible d'ouvrir un débat sur la Sarre, mais nous devons le placer à un autre moment ». Mais M. Mombser insiste. Il insiste même d'une façon un peu lourde et dit: « Aussi longtemps que le problème n'aura pas trouvé de solu-

tion négociée librement et indépendamment du fait accompli par les occupants, les résultats acquis par le rapprochement franco-allemand peuvent toujours être remis en cause. Le Gouvernement français nous répond que le traité de paix qui doit intervenir doit être un traité négocié. Mais le traité de paix avec l'Allemagne dépend de la bonne volonté du Kremlin et il peut être signé dans un an, dans cinq ans, dans dix ans. En attendant, et cette attente peut être longue, le Gouvernement français se refuse à négocier. Il va jusqu'à refuser au gouvernement fédéral de s'inquiéter du sort de la province allemande de la Sarre. Ce différend est grave, monsieur le président ».

Et le président de l'Assemblée lui répondit: « Je pourrais admettre, si vous voulez traiter cette question de la Sarre, que vous le fassiez à un moment où elle sera prévue par l'ordre du jour. Elle ne l'est pas aujourd'hui ».

La Sarre attendait du Conseil de l'Europe une protection et il nous annonce une menace pour la Sarre. On pensait que le Conseil de l'Europe serait pour elle un havre, un refuge, et il semble que cela risque d'être le contraire. Quel paradoxe que la Sarre soit menacée par ce qui devrait être sa protection et que la solidarité des Européens donne l'occasion aux adversaires de la solidarité franco-sarroise d'essayer de faire prévaloir leur point de vue et trouvent également de tels défenseurs!

Je ne sais pas si vous approuvez cette relation très brève mais précise de cet incident qui est intervenu à l'assemblée du conseil de l'Europe. Mais il m'est apparu qu'il eut été impolitique de ne pas y faire écho ici pour qu'on retire de cet incident des leçons de prévoyance et de vigilance.

L'Assemblée va être documentée. Il faut d'un autre côté que l'on veuille à ce que tous les membres de cette assemblée qui ne connaissent pas très bien le problème soient aussi documentés. J'ai promis aux Sarrois avec mon collègue M. Hamon, lors d'un séjour à Sarrebruck, que le jour où il faudra devant le conseil de l'Europe défendre leur position et notre propre position, nous serons certainement de ceux qui les défendrons, mais souhaitons de n'être pas les seuls. Et par là, je rejoins ce que disait tout à l'heure M. le rapporteur général. Il n'est peut être pas inutile que la position de la France soit réaffirmée, et je le répète, l'attitude de la France doit être d'une vigilance telle que le conseil de l'Europe considère que la Sarre ne sera pas, si elle est libre et indépendante, un danger et un péril. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Hamon.

M. Léo Hamon. Je n'ajouterai pas grand'chose aux observations de M. Pezet. Je continue de penser que, dans la Sarre, la politique française doit reprendre la devise « Je maintiendrai ». Je maintiendrai quoi? Des choses qui sont les liens particuliers qui unissent la Sarre et la France d'une part et, d'autre part, l'indépendance de la Sarre.

Nous avons, M. Pezet et moi-même, accompli un court séjour dans la Sarre. Je vous dirai combien j'ai été frappé de voir comment dans ce pays, où je vais très souvent, le sentiment de l'indépendance de la petite patrie sarroise entre de plus en plus dans les mœurs et dans les habitudes. C'est là la meilleure preuve de la réalité de l'œuvre accomplie. C'est parce que cette nouvelle conscience de la réalité de l'indépendance sarroise se manifeste, qu'elle aura ses exigences et impliquera, dans la suite des temps, un aménagement, une adaptation des conventions qui lient la France à la Sarre.

Cette adaptation, monsieur le ministre, vous en avez ménagé la possibilité et c'est uniquement pour cette adaptation dans le sens de son indépendance, n'est-il pas vrai, qu'il faut interpréter la ratification des différents instruments diplomatiques. Certains amis sarrois ont pu assez improprement parler d'une révision générale des conventions. Or, parler d'une révision des conventions serait créer cet état provisoire contre lequel nous nous sommes toujours insurgés. En effet, si, juridiquement, le statut de la Sarre ne peut pas être définitif, il est entendu, n'est-il pas vrai, monsieur le ministre, que, dans notre esprit, c'est le *statu quo*.

Nous parlons par conséquent de l'adaptation des conventions et je voudrais simplement vous signaler à ce sujet l'opportunité qu'il y aurait à hâter la désignation des représentants de la France au sein de la commission mixte franco-sarroise chargée de régler les différentes contestations susceptibles de surgir entre les deux pays. Puis-je vous demander qu'il soit fait diligence?

Je voudrais voir M. le ministre des finances insister auprès des autres ministres, et notamment du ministre des finances, pour que, dans l'administration des douanes, des Sarrois soient effectivement associés au fonctionnement des services communs de l'union douanière franco-sarroise.

De même que cette association est souhaitable pour l'inter-pénétration dans des services qui, je le répète, sont communs à la France et à la Sarre, je souhaiterais qu'une même association se fasse dans les mines et que les mines de la Sarre, dans l'emploi qu'elles font du personnel sarrois, lui ménagent des possibilités de développement qui marqueront que la gestion française est faite dans l'intérêt commun.

Enfin, et ce sera ma dernière suggestion, voulez-vous me permettre de vous dire, ce qui ne sera sans doute une révélation pour personne, que les réquisitions de logements ne sont nulle part particulièrement bien venues. Elles sont évidemment un legs de la situation existante, de la pénurie de logement, de l'implantation de services, mais c'est précisément pourquoi il serait opportun d'y mettre fin le plus tôt possible par un développement des constructions susceptibles d'abriter nos agents. Par là-même, on mettrait fin à des causes diverses d'irritation.

Excusez-moi de vous avoir signalé certaines choses. Elles sont les aspects modestes d'un grand dessein, qui est, je le répète, de maintenir et l'indépendance de la Sarre et son lien avec la communauté française. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Je remercie les auteurs des observations qui viennent d'être faites, dont l'ensemble concorde avec les intentions du Gouvernement. En ce qui concerne notamment les conventions franco-sarroises, j'ai, à la demande du gouvernement sarrois, accepté qu'une adaptation sur certains points déterminés puisse être étudiée dans des commissions mixtes, qui seront créées à cet effet.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Il est ouvert au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1952, au titre des dépenses de fonctionnement des services français en Sarre, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.226.098.000 francs et répartis par service et par chapitre conformément à l'état annexé à la présente loi. »

L'article unique est réservé jusqu'au vote de l'état annexé.

Je donne lecture de cet état :

Affaires étrangères.

III. — SERVICES FRANÇAIS EN SARRE

4^e partie. — Personnel.

« Chap. 1000. — Rémunérations principales, 256.850.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le chapitre 1000.

(Le chapitre 1000 est adopté.)

M. le président. « Chap. 1010. — Indemnités et allocations diverses, 57.070.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 1020. — Emoluments du personnel sarrois, 127.122.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 1030. — Indemnités résidentielles, 117.982.000 francs. » — *(Adopté.)*

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

« Chap. 3000. — Remboursement de frais, 16.941.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3010. — Matériel, 114.403.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3020. — Dépenses de locations et de réquisitions, 66.690.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3030. — Achat et entretien du matériel automobile, 20.250.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3040. — Remboursements à diverses administrations, 28.592.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 3050. — Célébrations et commémorations, 2 millions de francs. » — *(Adopté.)*

6^e partie. — Charges sociales.

« Chap. 4000. — Prestations et versements obligatoires, 53.663.000 francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs, 6.652.000 francs. » — *(Adopté.)*

7^e partie. — Subventions.

« Chap. 5000. — Subventions diverses, 205.883.000 francs. » — *(Adopté.)*

8^e partie. — Dépenses diverses.

« Chap. 6000. — Fonds spéciaux, 40 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6010. — Presse, information et documentation, 110 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6020. — Frais de justice, de contentieux et de réparations dues à des tiers, 2 millions de francs. » — *(Adopté.)*

« Chap. 6030. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance. » — *(Mémoire.)*

« Chap. 6040. — Dépenses des exercices clos. » — *(Mémoire.)*

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article unique précédemment réservé, avec le chiffre de 1.226.098.000 francs, résultant des votes émis sur les chapitres de l'état annexé.

(L'article unique, avec ce chiffre, est adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix l'avis sur le projet de loi.

Mlle Mireille Dumont. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à Mlle Dumont.

Mlle Mireille Dumont. Comme pour les budgets précédents, le groupe communiste votera contre l'avis.

M. le président. Il n'y a pas d'autre explication de vote ?...

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 8 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (éducation nationale).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 835, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. *(Assentiment.)*

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Paumelle une proposition de loi tendant à modifier l'article 616 du code général des impôts relatif aux délais d'enregistrement des actes publics et sous seing privé.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 832, et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Paumelle une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire activer le règlement des sommes dues par les administrations publiques aux entrepreneurs de travaux.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 833, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les dispositions utiles afin d'exonérer du versement des cotisations d'allocations familiales les travailleurs indépendants âgés de plus de 65 ans.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 834, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Lionel-Pélerin un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire (n° 804, année 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 836 et distribué.

J'ai reçu de M. Muscatelli un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes (n° 678, année 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 837 et distribué.

J'ai reçu de M. Zussy un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur la proposition de résolution de MM. Radius, Hoeffel et Westphal, tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (n° 771, année 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 838 et distribué.

J'ai reçu de M. Frank-Chante un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), sur les propositions de résolution :

1° De M. Pellenc et Jean Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des graves inondations survenues dans le département du Vaucluse (n° 728, année 1951);

2° De Mlle Mireille Dumont, M. Léon David et des membres du groupe communiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures indispensables devant l'étendue du désastre causé par les inondations actuelles dans le département du Vaucluse et le Sud-Est de la France (n° 744, année 1951);

3° De MM. Maurice Pic et Marius Moutet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des victimes des graves inondations survenues dans le département de la Drôme (n° 747, année 1951);

4° De MM. Carcassonne, Lasalarié et Emilien Lieutaud, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations des Bouches-du-Rhône, victimes des calamités atmosphériques (n° 748, année 1951);

5° De M. Edgard Tailhades et Mme Crémieux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des importantes inondations survenues dans le département du Gard (n° 758, année 1951);

6° De MM. Henri Maupoil, Varlot et Pinsard, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés et des collectivités sinistrées à la suite des inondations de novembre 1951 (n° 778, année 1951).

Le rapport sera imprimé sous le n° 839 et distribué.

— 12 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (anciens combattants et victimes de la guerre) (n° 820, année 1951), dont la commission des finances est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République qu'il a décidé, le jeudi 13 décembre, de fixer comme suit l'ordre du jour de la séance publique d'aujourd'hui vendredi 21 décembre à quinze heures :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur). (N° 776 et 806, année 1951, M. Jacques Masteau, rapporteur; et avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale. — Algérie. — M. Le Basser, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II. — Services financiers). (N° 755 et 803, année 1951, M. Pauly, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée, le 21 décembre, à trois heures trente minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

**Propositions de la conférence prescrite par l'article 32
du règlement du Conseil de la République.**

(Réunion du 20 décembre 1951.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 20 décembre 1951 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

I. — La conférence des présidents rappelle au Conseil de la République qu'il a précédemment décidé de tenir séance demain, vendredi 21 décembre 1951, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Discussion du projet de loi (n° 776, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur) ;

2° Discussion du projet de loi (n° 755, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II. — Services financiers).

II. — La conférence des présidents propose, d'autre part, au Conseil de la République, de fixer comme suit les dates et l'ordre du jour des prochaines séances :

A. — Samedi 22 décembre 1951, à quinze heures :

Discussion du projet de loi (n° 343, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer ;

B. — Dimanche 23 décembre 1951 et, éventuellement, lundi 24 décembre 1951 :

Suite de la discussion du projet de loi inscrit à l'ordre du jour du samedi 22 décembre ;

C. — Mercredi 26 décembre 1951, à quinze heures :

1° Discussion du projet de loi (n° 789, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Santé publique et population) ;

2° Discussion du projet de loi (n° 807, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Affaires économiques) ;

3° Discussion du projet de loi (n° 811, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Travaux publics, transports et tourisme. — II. — Aviation civile et commerciale) ;

4° Discussion du projet de loi (n° 818, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Etats associés) ;

D. — Jeudi 27 décembre 1951, à quinze heures trente :

1° Discussion du projet de loi (n° 820, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Anciens combattants et victimes de la guerre) ;

2° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 992, A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Présidence du conseil) ;

3° Discussion du projet de loi (n° 831, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Radiodiffusion et télévision françaises) ;

4° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 990 A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Justice).

E. — Vendredi 28 décembre 1951, à quinze heures :

1° Discussion de la proposition de loi (n° 678, année 1951), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à assortir de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes ;

2° Discussion du projet de loi (n° 982, A. N.), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Education nationale) ;

3° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 1001, A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Postes, télégraphes et téléphones) ;

4° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 1002 A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Prestations familiales agricoles) ;

5° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 984 A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — I. — Charges communes) ;

6° Discussion éventuelle du projet de loi (n° 1657 A. N.) relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1952.

F. — Samedi 29 décembre 1951, à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour de la séance du vendredi 28 décembre.

G. — Dimanche 30 décembre 1951 :

Discussion du projet de loi (n° 756, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar.

Conformément à l'article 34 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la distribution des rapports :

Le vote sans débat du projet de loi (n° 804, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire ;

Le vote sans débat de la proposition de résolution (n° 771, année 1951) de MM. Radius, Hoefel et Westphal tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Le vote sans débat de la proposition de loi (n° 734, année 1951), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger le dernier alinéa de l'article 90 du code civil ;

Le vote sans débat du projet de loi (n° 775, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à intégrer dans le code d'instruction criminelle l'ordonnance n° 45-2595 du 2 novembre 1945 relative à la perception d'amendes de composition à titre de sanction des contraventions de police.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents. (Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Carcassonne a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 817, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires.

M. Lassagne a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 772, année 1951) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à engager incessamment des pourparlers avec le Gouvernement allemand de Bonn en vue de l'indemnisation des déportés français dans les camps et prisons du régime national socialiste.

DÉFENSE NATIONALE

M. Lionel-Pélerin a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 804, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 37 de la loi du 31 mars 1933 en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire.

FRANCE D'OUTRE-MER

M. Henri Laffeur a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 343, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, instituant un code du travail dans les Territoires et Territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Ignacio-Pinto, démissionnaire.

INTERIEUR

M. Schwartz a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 805, année 1951), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger l'article 44 de la loi communale d'Alsace et de Lorraine du 6 juin 1895.

M. Zussy a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 771, année 1951) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

M. Deutshmann a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 814, année 1951), tendant à inviter le Gouvernement à modifier pour le département de la Seine les modalités de répartition de la taxe locale.

AFFAIRES ECONOMIQUES

M. Bardou-Damarzid a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 807, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (affaires économiques), renvoyé pour le fond à la commission des finances.

FAMILLE

M. Le Guyon a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 789, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (santé publique et population), renvoyé pour le fond à la commission des finances.

FINANCES

M. Maroger a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 817, année 1951), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires, renvoyé pour le fond à la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 20 DECEMBRE 1951

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 84. — Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 81 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.

« Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.

« Art. 85. — Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.

« Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.

« Art. 86. — Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.

« L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.

« Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.

« Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées les questions orales. »

272. — 21 décembre 1951. — **M. Charles Deutschmann** expose à **M. le ministre de l'Industrie et de l'Énergie** que diverses allégations ont été lancées au sujet de la fourniture par feeder à la région pari-

sienne de gaz de ville provenant de l'Est; selon ces allégations, le projet en cause nuirait à l'économie et à l'indépendance nationales; et demande, en conséquence: 1° quelle sera l'origine exacte du gaz livré et le pourcentage de fourniture de chaque région productrice intéressée; 2° si certaines usines à gaz de la région parisienne seront affectées par cette opération, en particulier si l'usine de Gennevilliers de la régie intéressée du gaz de la banlieue de Paris aura à subir une réduction d'activité; 3° s'il est exact que la région parisienne manquera de coke du fait de l'opération projetée et qu'il sera nécessaire de couvrir les besoins par du coke acheté en Allemagne de laquelle nous deviendrions tributaires, comme d'ailleurs en ce qui concerne le gaz lui-même et ses sous-produits tel le goudron; 4° quelle sera la production des usines de la région parisienne en gaz et coke après les aménagements nécessités par l'adduction projetée du gaz de l'Est; 5° si cette adduction aura des répercussions favorables pour les consommateurs; 6° quels sont les motifs justifiant cette vaste opération.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 20 DECEMBRE 1951

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

COMMERCE ET RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Secrétariat d'Etat au commerce.

3254. — 20 décembre 1951. — **M. Chérif Sisbane** expose à **M. le secrétaire d'Etat au commerce** que la loi organisant le registre des métiers dans la métropole, n'ayant pas été rendue applicable à l'Algérie, les artisans en Algérie se font immatriculer au registre du commerce; et demande si cette immatriculation pour les artisans est obligatoire ou facultative.

DEFENSE NATIONALE

3255. — 20 décembre 1951. — **M. Jean Clerc** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale** qu'un petit nombre d'officiers d'active, anciens adjudants-chefs ont été mis à la retraite plus tôt qu'il ne s'y attendaient par suite de l'abaissement de la limite d'âge des officiers en 1941 (lieutenants à 45 ans au lieu de 52 ans précédemment); que ces officiers, mis à la retraite en 1945 et en 1946, n'ont pu être admis qu'à la retraite proportionnelle et que certains d'entre eux qui avaient accompli 27 à 28 ans de services effectifs, se sont vus diminuer dans le calcul de leur pension proportionnelle le temps de services effectifs accompli au-dessus de 25 ans; et demande s'il ne serait pas souhaitable que la situation de ces officiers de carrière, anciens dans leur grade, qui comptaient bénéficier d'une retraite d'ancienneté à 53 ans avec le grade de capitaine ou à 56 ans avec le grade de commandant, soit examinée avec justice et que leurs droits soient étudiés et établis en leur concédant une retraite d'ancienneté = 80 p. 100 avec le grade supérieure, tout en tenant compte, bien entendu, du temps de services effectifs qu'ils se sont vus diminuer dans le calcul de leur retraite proportionnelle et pour lequel ils avaient subi la retenue pour pension; précise qu'une décision favorable atténuerait en partie le préjudice causé à la carrière militaire interrompue de ces vieux serviteurs qui possèdent de nombreuses campagnes pour s'être distingués sur les différents théâtres d'opérations.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

3256. — 20 décembre 1951. — **M. Jules Houcke** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, contrairement à une solution donnée par M. le ministre des finances à la date du 22 juillet 1922, la législation actuelle interdit le cumul des fonctions de secrétaire de mairie et celles de receveur ruraliste de 2^e classe; dans l'affirmative si les textes en vigueur sont impératifs au point d'éliminer toute demande de cas bien particuliers présentant un caractère d'intérêt général.

3257. — 20 décembre 1951. — M. Jacques Destrée expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que des contribuables dont les impositions étaient exigibles avant le 16 novembre sont l'objet de pénalisations pour avoir remis à la poste le 15 novembre des virements postaux enregistrés le 16, et demande si ces pénalisations sont bien dans l'esprit des instructions données aux services de perception.

JUSTICE

3258. — 20 décembre 1951. — M. Chérif Sisbane expose à M. le ministre de la justice que l'article 112 du code de justice militaire dispose que les condamnations prononcées par les tribunaux militaires seront inscrites au casier judiciaire avec mention de la suspension accordée, que ces condamnations sont considérées comme nulles et non avenues si pendant un délai qui courra de la date de la décision de suspension et qui sera de cinq ans pour une peine correctionnelle et de dix ans pour une condamnation criminelle, le condamné n'a encouru aucune condamnation à l'emprisonnement ou à une peine plus grave; et demande comment doit s'entendre cette dernière disposition de l'article 112 si, à l'expiration du délai de cinq ans ou de dix ans, la condamnation doit disparaître du casier judiciaire; ou, simplement si elle ne doit plus figurer sur le bulletin n° 3 délivré au condamné, étant entendu qu'elle continue à être inscrite au bulletin n° 2 avec la mention de la suspension de peine.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

3259. — 20 décembre 1951. — M. Bernard Chochoy expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme d'une part, que l'article 31 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948, relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, précisant que les majorations semestrielles de loyer seront effectuées pendant cinq années, il s'ensuit qu'au cours de la période du 1^{er} juillet 1949 au 1^{er} juillet 1954 fixée à l'article 4 du décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948, les loyers subiront dix augmentations successives et qu'en fait aucune majoration ne saurait intervenir le 1^{er} juillet 1954 terme de la période susindiquée; d'autre part que l'article 3 de l'arrêté du 29 juin 1949 fixant les maxima de loyers applicables aux habitations à bon marché achevées postérieurement au 3 septembre 1947, précise que chaque semestre pendant une période s'échelonnant du 1^{er} janvier 1950 jusqu'au 1^{er} janvier 1955, le maximum de loyer applicable pendant le semestre précédent subit une majoration d'un montant égal à 10 p. 100 du maximum de loyer applicable le 1^{er} juillet 1949, et qu'aucun texte législatif ne restreint la portée de l'arrêté du 29 juin 1949; et demande s'il est permis, par une stricte interprétation de l'arrêté du 29 juin 1949, de conclure que les offices d'H. L. M. seront autorisés à percevoir le 1^{er} janvier 1955 sur les locataires occupant des immeubles achevés après le 3 septembre 1947, le montant d'une onzième et dernière majoration semestrielle alors qu'en matière de droit commun un propriétaire ne peut exiger que dix majorations semestrielles.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

3260. — 20 décembre 1951. — M. Etienne Rabouin demande à M. le ministre de la santé publique et de la population si les dispositions seront prises pour que soient examinés dans le plus bref délai possible les recours faits en appel devant la commission centrale d'assistance siégeant à son ministère; et rappelle que cette commission a évidemment de très nombreux cas à examiner, mais que personne n'ignore non plus combien l'attente de la décision, pendant des mois, surtout en hiver, est pénible et angoissée, pour tant de vieux et de vieilles.

REPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

BUDGET

3142. — M. Yves Estève attire l'attention de M. le ministre du budget sur les difficultés rencontrées par certains notaires auprès de receveurs contrôleurs de l'enregistrement, ne voulant pas reconnaître le caractère « spontané » à certaines déclarations de succession déposées hors délai, du fait que les ayants droit auraient reçu une simple lettre même non recommandée les priant de souscrire la déclaration, cette situation risquant de rendre généralement caduc le bénéfice de l'article 8 de la loi du 24 mai 1951. (Question du 13 novembre 1951.)

Réponse. — Il résulte de l'article 8 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 et de l'article 2 de l'arrêté du 7 juin suivant, pris pour son application, que la réparation des infractions ne peut conférer le bénéfice de l'amnistie accordée par la loi précitée que si elle est spontanée, c'est-à-dire si elle est opérée avant toute intervention d'une administration financière. Dès lors qu'il est établi qu'un contribuable n'a régularisé sa situation, au regard des droits de succession, qu'après avoir reçu de l'administration de l'enregistrement un avis à cet effet, il ne peut prétendre au bénéfice de l'amnistie. Mais il est précisé que seule s'oppose à l'amnistie la réclamation adressée au redevable lui-même ou à son mandataire régulier. En particulier,

lorsque l'administration a envoyé un avis au notaire chargé par les héritiers de liquider la succession, sans cependant qu'il lui ait été donné procuration d'agir en leur nom, cet avis ne met pas obstacle au bénéfice de l'amnistie.

3143. — M. Yves Estève attire l'attention de M. le ministre du budget sur l'article 3874 du code de l'enregistrement et l'impossibilité d'obtenir la déduction du passif dans les déclarations de succession après le décès de certains commerçants, même lorsque les créanciers sont des commerçants, lorsque la comptabilité des uns et des autres résulte d'une modernisation, comptabilité sur feuillets mobiles; et demande s'il pourrait donner toutes instructions au service de l'enregistrement pour qu'une certaine tolérance soit apportée en la matière. (Question du 13 novembre 1951.)

Réponse. — En vertu de l'article 755 du code général des impôts, seules peuvent être déduites, pour la liquidation des droits de mutation par décès, « les dettes à la charge du défunt dont l'existence au jour de l'ouverture de la succession est dûment justifiée par des titres susceptibles de faire preuve en justice contre le défunt ». Le mot « titre » vise, notamment, les livres obligatoires prévus par le code de commerce (art. 8 et 9), c'est-à-dire le livre-journal, le livre des copies de lettres et le livre des inventaires. Ces documents permettent donc la déduction des dettes qu'ils constatent à la charge du défunt, dans tous les cas où ils sont susceptibles de faire preuve en justice contre lui. Or, dans les rapports entre commerçants pour faits relatifs à leur commerce, ces livres ne font foi des créances qu'ils relatent que s'ils sont régulièrement tenus (code de commerce, art. 12); à défaut, leurs énonciations ne peuvent fournir que des présomptions de fait et ne constituent pas un titre complet de la dette du débiteur. Par contre, ils ont pleine force probante contre le débiteur qui les a tenus, quelles que soient les irrégularités dont ils pourraient être entachés. Mais encore faut-il, pour qu'ils fassent preuve, qu'ils constituent de véritables livres, c'est-à-dire qu'ils soient formés de feuillets reliés, des feuillets détachés ou des fiches mobiles ne peuvent, en effet, être assimilés aux livres dont la tenue est prescrite par le code de commerce. La modification de cet état de choses, qui est la conséquence notamment de l'évolution des méthodes comptables, ne pourrait résulter que d'une réforme des dispositions du code de commerce. Indépendamment des livres de commerce, toute pièce écrite établissant par elle-même l'existence d'une dette héréditaire — à l'exclusion, par conséquent, des documents qui forment seulement un commencement de preuve par écrit — constitue une justification conforme aux dispositions de la loi fiscale. Il en est ainsi, par exemple, des traites ou factures acceptées par le débiteur.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

3196. — M. Jean Doussot expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que les textes fixant la composition de la commission départementale de retrait des permis de conduire n'exigent pas que les membres appelés à en faire partie soient titulaires du permis de conduire, qu'il en résulte que dans certaines commissions des cas sont examinés par des personnes non titulaires du permis de conduire, ignorantes ou pouvant être considérées comme ignorantes du code de la route; et lui demande s'il ne considérerait pas comme plus équitable que ne soient admis à siéger aux dites commissions que les titulaires du permis de conduire. (Question du 27 novembre 1951.)

Réponse. — La composition des commissions départementales de retrait des permis de conduire a été fixée de telle sorte que soient représentés au sein de ces commissions les divers intérêts en présence, tant publics que privés. Les membres des dites commissions sont choisis en raison de leur connaissance des règles de la circulation, connaissance qui n'est pas obligatoirement liée à la possession du permis de conduire.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 20 décembre 1951.

SCRUTIN (N° 257)

Sur l'amendement (n° 5) de M. Léo Hamon au chapitre 1030 du budget des affaires étrangères pour l'exercice 1952.

Nombre des votants.....	279
Majorité absolue.....	140
Pour l'adoption.....	182
Contre	97

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

MM.	Avinin.	Benchiha
Armengaud.	Baratgin.	(Abdelkader).
Assaillet.	Bardon-Damarzid.	Bène (Jean).
Aubé (Robert).	de Bardonnèche.	Benhabyles (Cherif).
Auberger.	Barré (Henri), Seine.	Bernard (Georges).
Aubert.	Bels.	Berthoin (Jean).

Biatarana.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Brizard.
Mme Brossolette
(Gilberte Pierre-).
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Canivez.
Capelle.
Carcassonne.
Mme Carot Marie-
Hélène).
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Champaix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cornu.
Courrière.
Mme Crémieux.
Darmanthé.
Dassaud.
Mme Delabie.
Delorme (Claudius).
Denvers.
Descomps (Paul-
Emile).
Dia (Mamadou).
Diop (Ousmane Socé).
Djamah (Ali).
Doucouré (Amadou).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Durieux.
Ferhat (Marhoun).
Ferrant.
Fournier (Roger),
Puy-de-Dôme.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.

Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Geoffroy (Jean).
Giacomini.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Grassard.
Gravier (Robert).
Grégory.
Grimaldi (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Lachomette (de).
Laffargue (Georges).
Lafforgue (Louis).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Landry.
Lasalarié.
Laurent-Thouvery.
Le Guyon (Robert).
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Léonetti.
Litaise.
Lodéon.
Longchambon.
Malécot.
Malonga (Jean).
Manent.
Marcou.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
Jacques Masteau.
Maupou (de).
Maupou (Henri).
Maurice (Georges).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Meric.
Minvielle.
Molle (Marcel).
Monichon.
Morel (Charles).
Moutet (Marius).
Naveau.

N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paquirissampoullé.
Pascaud.
Pallent.
Pauly.
Paumelle.
Pellenc.
Perdereau.
Péridier.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pic.
Pinsard.
Pinton.
Marcel Plaisant.
Poisson.
Pouget (Jules).
Pujol.
Razac.
Restat.
Reveillaud.
Reynouard.
Rolinat.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Saller.
Sarrien.
Satineau.
Sclafér.
Séné.
Sid-Cara (Chérif).
Sisbane (Chérif).
Soidant.
Southon.
Symphor.
Taïhades (Edgard).
Tamzali (Abdenour).
Teller (Gabriel).
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline), Seine-
et-Oise.
Tucci.
Vanrullen.
Varlot.
Vauthier.
Verdeille.
Mme Vialle (Jane).
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.

Montalembert (de).
Montuilié (Lautet de).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Patenôtre (François).
Pidou de La Maduère.
Plait.
Pontbriand (de).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).

Randria.
Robert (Paul).
Rogier.
Romani.
Rupied.
Saguita (Gontchame).
Schleiter (François).
Schwartz.
Serrure.
Sigué (Nouhoum).
Teisseire.

Tharradin.
Torrès (Henry).
Vandaele.
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.

Alric.
Augarde.
Ba (Oumar).
Berlioz.
Bikha Boda.
Boisrond.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David Léon).
Dealande.
Depreux (René).

Mlle Dumont
(Mireille), Bouches-
du-Rhône.
Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Dutoit.
De Fraissinette.
Franceschi.
Mme Girault.
Haïdara (Mahamane).
Le Digabel.
Marrane.
Mathieu.

Mostefai (El-Hadi).
Namy.
Pajot (Hubert).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Rochereau.
Siaut.
Souquière.
Ternynck.
Tinaud (Jean-Louis).
Ulrici.
Villoutreys (de).

Absent par congé :

M Lassalle-Séré.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République,
et M. René Coty, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	289
Majorité absolue.....	145
Pour l'adoption.....	187
Contre	102

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du vendredi 21 décembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Intérieur). (N^{os} 776 et 806, année 1951. — M. Jacques Masteau, rapporteur; et n^o , année 1951. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Le Basser, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II. Services financiers). (N^{os} 755 et 803, année 1951. — M. Pauly, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 21 décembre 1951.

N^o 809. — Proposition de résolution de M. Martial Brousse tendant à autoriser le ministre des postes, télégraphes et téléphones à signer une convention avec les départements qui feront à l'État l'avance des fonds nécessaires à l'établissement du téléphone automatique rural.

N^o 819. — Proposition de loi de M. Heline tendant à étendre aux veuves de guerre titulaires d'une pension civile certaines dispositions du code général des impôts.

Ont voté contre :

MM.
Abel-Durand.
André (Louis).
D'Argenlieu
(Philippe-Thierry).
Barret (Charles),
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bertaud.
Boivin-Champeaux.
Bollifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bouquerel.
Bousch.
Chapalain.
Chastel.
Chevalier (Robert).
Cordier (Henri).
Coupigny.
Cozzano.
Michel Debré.
Debô-Bridel (Jacques).
Delfortrie.

Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Doussot (Jean).
Driant.
Dubois (René).
Mme Kroué.
Enjalbert.
Estève.
Fléchet.
Fleury (Jean), Seine.
Fleury (Pierre).
(Loire-Intérieure).
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston),
Niger.
Gander (Lucien).
De Geoffre.
Gouyon (Jean de).
Grenier (Jean-Marie).
Guiter (Jean).
Hebert.
Hoefel.
Houcke.

Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Laffeur (Henri).
Lassagne.
Le Basser.
Le Bot.
Lecacheux.
Leccia.
Léger.
Lelant.
Le Léannec.
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Loison.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marcihacy.
Maroger (Jean).
Meillon.
Milh.